
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Rapport Financier Annuel & RSE inclus

2015



AVERTISSEMENT

Certaines informations autres qu'historiques contenues dans le présent Document de Référence sont susceptibles de constituer des objectifs, des données à caractère prévisionnel ou des prévisions financières non auditées. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et des termes tels que « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », ainsi que d'autres termes similaires. Ces données sont sujettes à des risques et des aléas pouvant se traduire, ultérieurement, par des données réelles substantiellement différentes. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les éléments prospectifs sur lesquels ils sont fondés pourraient s'avérer erronés en tout ou partie.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2015

Fondée en 1969, Cegedim est une entreprise innovante de technologies et de services spécialisée dans la gestion des flux numériques de l'écosystème santé et BtoB, ainsi que dans la conception de logiciels métier destinés aux professionnels de santé et de l'assurance. Cegedim a réalisé un chiffre d'affaires de 426 millions d'euros en 2015 et compte plus de 3 600 collaborateurs dans 11 pays. Cegedim SA est cotée en bourse à Paris (EURONEXT : CGM).

Des exemplaires du Document de Référence sont disponibles gratuitement auprès de Cegedim SA au 127, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt, et sur le site Internet : www.cegedim.fr/finance

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 mars 2016, conformément aux dispositions de l'article 212-13 de son règlement général. Le présent document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

SOMMAIRE

01

Présentation du Groupe

P1

p.001

- 1.1 Chiffres clés
- 1.2 Bref historique et évolution de la structure du Groupe
- 1.3 Organisation du Groupe
- 1.4 Les activités
- 1.5 Recherche et développement

02

Gouvernance

p.027

- 2.1 Constitution et organisation du Conseil d'Administration
- 2.2 Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux
- 2.3 Participation des mandataires sociaux dans le capital de la société et opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres de la société
- 2.4 Gestion des risques – Facteurs de risques et assurances
- 2.5 Politiques envers les salariés
- 2.6 Rapport du Président du conseil d'administration **1023**
- 2.7 Rapport des Commissaires aux comptes, établis en application de l'article L.225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

03

Commentaires sur l'exercice

p.063

- 3.1 Commentaires sur l'activité
- 3.2 Franchissements de seuils
- 3.3 Événements postérieurs au 31 décembre 2015
- 3.4 Examen de la situation financière du Groupe Cegedim
- 3.5 Examen de la situation financière de Cegedim S.A.
- 3.6 Dividendes versés au titre des trois derniers exercices
- 3.7 Perspectives

04

Comptes consolidés

p.081

- 4.1 Bilan consolidé **1023**
- 4.2 Compte de résultat consolidé **1023**
- 4.3 État du résultat global consolidé **1023**
- 4.4 Tableau des variations des capitaux propres consolidés **1023**
- 4.5 Tableaux des flux de trésorerie consolidés **1023**
- 4.6 Notes annexes aux états financiers consolidés **1023**
- 4.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés **1023**

05

Comptes sociaux

p.143

- 5.1 Bilan **1023**
- 5.2 Compte de résultat **1023**
- 5.3 Annexes aux comptes sociaux **1023**
- 5.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels **1023**
- 5.5 Tableau des résultats des 5 derniers exercices

06

Responsabilité sociétale de Cegedim

p.175

- 6.1 Les valeurs de Cegedim
- 6.2 Informations sociales
- 6.3 Informations environnementales
- 6.4 Informations sociétales
- 6.5 Pour aller plus loin
- 6.6 Notes méthodologiques
- 6.7 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales **1023**

07

Informations sur la Société et le capital

p.193

- 7.1 Renseignements sur la société
- 7.2 Actes constitutifs et statuts
- 7.3 Informations relatives au capital
- 7.4 Actionnariat du Groupe
- 7.5 Pacte d'actionnaires
- 7.6 Opérations afférentes aux titres de la Société
- 7.7 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique de rachat
- 7.8 Indicateurs boursiers
- 7.9 Relations avec les actionnaires

08

Assemblée Générale

p.203

- 8.1 Projets de résolutions
- 8.2 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés **1023**

09

Informations complémentaires

p.209

- 9.1 Contacts et informations financières disponibles
- 9.2 Document d'information annuel
- 9.3 Déclaration du responsable du Document de Référence **1023**
- 9.4 Responsable du contrôle des comptes
- 9.5 Opérations avec les apparentés
- 9.6 Informations financières historiques
- 9.7 Table de concordance du Document de Référence
- 9.8 Table de concordance du Rapport Financier Annuel **1023**

2015

PANORAMA

Après une année 2015 remarquable dans l'aventure de Cegedim et de ses collaborateurs,

l'année 2016 s'annonce passionnante.

La cession, en avril 2015, de notre division *CRM et données stratégiques* est la première étape de l'importante transformation de nos activités dont le fait dominant repose sur le recentrage de Cegedim vers des marchés en croissance.

Notre nouvelle organisation est opérationnelle. Elle doit nous permettre de dynamiser et d'optimiser la transformation de tous nos produits vers le SaaS, le digital, le Big Data et d'atteindre nos objectifs de retour à la croissance. Elle nous a déjà permis de retrouver la mobilité et l'agilité requise par les mutations de nos métiers.

Dans le domaine de la santé, les réformes engagées par les États, les nouveaux modes d'exercice de la santé, les nouvelles technologies et la complexité croissante de la connaissance médicale offrent d'importantes opportunités de développement et de création de nouveaux produits.

Par ailleurs, la complexité croissante de la donnée médicale implique le développement des bases de connaissance sur les produits et les thérapies, et accélère les besoins d'équipement en logiciels de prescription et de délivrance durant le parcours de soins.

Le renforcement des besoins en économie de santé pour une meilleure efficacité conduit au développement de nouveaux outils de suivi du patient et de coordination des soins entre professionnels de santé. Elle implique une stratégie d'intégration des objets connectés et de la télémédecine.

De nouveaux développements s'imposent également dans les métiers de l'assurance santé suite aux évolutions réglementaires consécutives aux nouveaux contrats d'assurance (ACS, ANI, contrats responsables), ainsi que la généralisation et l'automatisation des processus du tiers payant (contrôle des droits, facturation et paiement en ligne).

L'acquisition d'Activus, un des premiers intervenants mondiaux dans les services informatiques liés à l'assurance de santé, transforme Cegedim en un acteur mondial dans ce secteur.

Le Groupe accompagne également **la transformation du modèle économique des métiers de gestion**. Ainsi, notre réussite se confirme dans les activités liées au digital et à la dématérialisation des flux avec notre plateforme GIS en mode SaaS. Nos opportunités s'accroissent dans la gestion des ressources humaines, dans un contexte lié aux différentes directives législatives, à la généralisation du digital et à la volonté des entreprises de sous-traiter les tâches administratives sur un périmètre très large (incluant notamment la gestion de la formation, du temps de travail, des talents, des compléments santé et des retraites complémentaires).

Nous allons poursuivre notre stratégie d'investissement tournée vers l'innovation.

En cette période de profonds changements, je tiens à remercier tous nos collaborateurs pour leur contribution, nos clients pour leur confiance et nos actionnaires pour leur soutien.

Jean-Claude Labrune,
Président Directeur Général

ORGANES DE DIRECTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Jean-Claude LABRUNE**
Président
- **Laurent LABRUNE**
- **Aude LABRUNE**
- **Pierre MARUCCHI**
Représentant de FCB
- **Valérie RAOUL-DESPREZ**
Nommée sur proposition de Bpifrance
- **Anne-Sophie HÉRELLE**
Représentante de Bpifrance
- **Philippe TCHENG**
Représentant du GIE GERS
- **Anthony ROBERTS**
Représentant d'Alliance Healthcare France
- **Jean-Pierre CASSAN**
Administrateur indépendant
- **Jean-Louis MERY**

COMITÉ D'AUDIT

- **Valérie RAOUL-DESPREZ**
Présidente
- **Aude LABRUNE**
- **Jean-Pierre CASSAN**
Administrateur indépendant
- **Pierre MARUCCHI**

COMITÉ DES NOMINATIONS

- **Jean-Claude LABRUNE**
Président
- **Valérie RAOUL-DESPREZ**
- **Jean-Pierre CASSAN**
Administrateur indépendant

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

- **Jean-Pierre CASSAN**
*Président,
Administrateur indépendant*
- **Aude LABRUNE**
- **Jean-Louis MERY**

COMITÉ DE STRATÉGIE

- **Jean-Claude LABRUNE**
Président
- **Laurent LABRUNE**
- **Anne-Sophie HÉRELLE**

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le **Conseil d'Administration** de Cegedim compte dix Administrateurs dont un membre indépendant. En 2015, trois de ses membres sont des femmes. **Au cours de l'exercice 2015, le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois sur convocation écrite de son Président**, habituellement adressée à chacun des Administrateurs une semaine au moins avant la date de la réunion. Le Conseil a arrêté les comptes et s'est prononcé notamment sur les grandes orientations et décisions stratégiques du Groupe.

Le **Comité d'Audit** a pour missions essentielles d'assurer l'examen des comptes et d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de la gestion des risques et des règles d'indépendance et d'objectivité des Commissaires aux Comptes. Il est composé de quatre membres dont un membre indépendant. **Le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2015.** Ont également participé à ces réunions, les Commissaires aux Comptes, le Directeur Financier et le Directeur des Investissements.

Le **Comité des Nominations** a pour missions essentielles de formuler des propositions sur la sélection des Administrateurs et d'établir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacances imprévisibles. Il est composé de trois membres dont un membre indépendant. **Le Comité s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2015.**

Le **Comité des Rémunérations** a pour missions essentielles d'examiner et de faire des propositions au Conseil d'Administration en matière de rémunération des Administrateurs, du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué de Cegedim, et d'examiner les politiques d'attribution d'actions gratuites et de rémunérations variables. Il est composé de trois membres dont un membre indépendant. **Le Comité s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2015, en présence de tous ses membres.**

Le **Comité de Stratégie** a pour missions essentielles de proposer des axes de développement de la société et d'identifier des cibles potentielles. Il est composé de trois membres désignés par le Conseil d'Administration. **Le Comité s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2015, en présence de tous ses membres.**

COMPÉTENCES DE CEGEDIM

CEGEDIM

Fondée en 1969, *Cegedim* est une entreprise innovante de technologies et de services spécialisée dans la gestion des flux numériques de l'écosystème santé et BtoB, ainsi que dans la conception de logiciels métier destinés aux professionnels de santé et de l'assurance.

Les activités de *Cegedim* sont organisées en 3 divisions en fonction des services proposés et des clients ciblés.

1 ASSURANCE SANTÉ, RH ET E-SERVICES

Pour les acteurs du monde de l'assurance
et entreprises de tous secteurs

+ de 40M

d'assurés gérés

+ de 400M

de flux

55%
du CA 2015
des activités
poursuivies

La division *Assurance santé, RH et e-services* regroupe l'ensemble des produits et services du Groupe destinés aux assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires pour les assurances santé principalement en France.

Cette division rassemble des compétences sur l'ensemble de la chaîne des échanges entre les professionnels de santé et les organismes assureurs et gestionnaires des régimes obligatoires et complémentaires. Son offre inclut la fourniture de solutions d'informatisation des assureurs et mutuelles de santé, la gestion de flux de santé et de tiers payant, et des prestations de gestion. L'acquisition d'*Activus* en juillet 2015, permet de disposer d'une offre à destination des marchés non-francophones.

Le Groupe cible également à travers cette division des entreprises de tous secteurs d'activité intéressées par les problématiques d'hébergement, d'externalisation (notamment paie et RH avec *Cegedim SRH*) et d'échanges dématérialisés (*Cegedim e-business*).

Enfin, *Cegedim* fournit des statistiques de vente des produits pharmaceutiques avec le *GERS*, des services de marketing et d'aménagement de l'espace de vente pour les pharmacies en France avec *RNP*.

2 PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Pour les médecins, paramédicaux
et pharmaciens

+ de 237 000*

médecins & paramédicaux

+ de 83 000*

pharmaciens

44%
du CA 2015
des activités
poursuivies

*postes de travail

La division *Professionnels de santé* fournit des solutions répondant aux besoins de la pratique quotidienne des pharmaciens, médecins, réseaux de soins et paramédicaux dans la zone EMEA et aux Etats-Unis, et des offres de location financière en France.

Son offre recouvre notamment des logiciels de gestion électronique des dossiers patients et des prescriptions, et des bases de données médicamenteuses, adaptées aux réglementations locales et aux usages des différents pays dans lesquels elle opère. *Cegedim* assure également les services d'installation, de maintenance, d'hébergement, de formation et de support utilisateurs associés à ses produits.

Cegelease propose, en France, aux pharmaciens et professionnels de santé, des offres de location financière pour l'équipement informatique (logiciel, matériel et maintenance) et l'aménagement des pharmacies (enseignes, robotique, mobilier,...). *Cegelease* propose également des offres de location financière à destination d'entreprises de tous secteurs. *Cegelease* intervient principalement en tant qu'intermédiaire entre ses clients et des établissements financiers de renom.

3 ACTIVITÉS NON RÉPARTIES

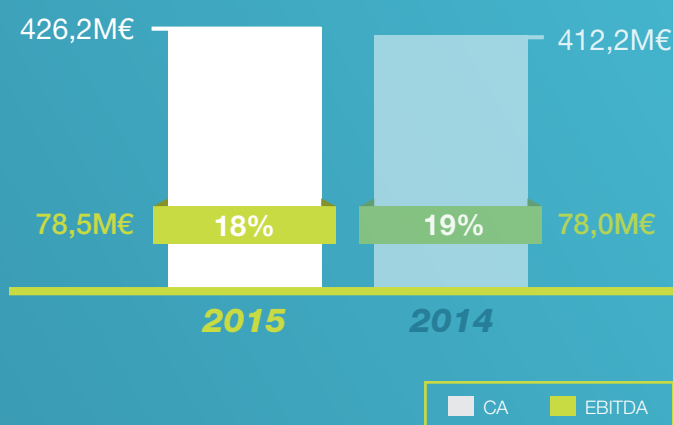
Pour les services internes
du Groupe

1%
du CA 2015
des activités
poursuivies

Les *Activités non réparties* comprennent : les activités de support qui sont refacturées aux prix de marché aux divisions utilisatrices comme la tenue de comptabilité, la gestion des ressources humaines et de la trésorerie.

CHIFFRES CLÉS

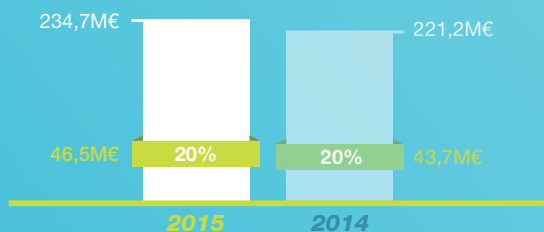
CEGEDIM



Le chiffre d'affaires des activités poursuivies a progressé de 13,9 millions d'euros, soit 3,4%, passant de 412,2 millions d'euros en 2014 à 426,2 millions d'euros en 2015. Hors effets de change positifs de 2,2%, et de périmètre de 0,9% le chiffre d'affaires a progressé de 0,2%.

L'EBITDA a progressé de 0,5 million d'euros, soit 0,7%, passant de 78,0 millions d'euros en 2014 à 78,5 millions en 2015. La marge s'établit à 18,9% en 2014 contre 18,4% en 2015.

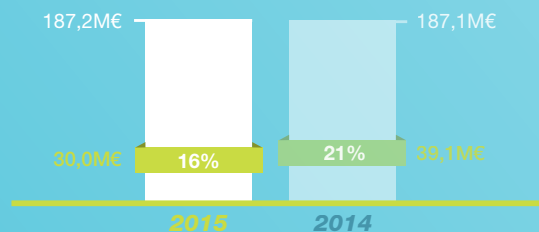
1 ASSURANCE SANTÉ, RH ET E-SERVICES



Le chiffre d'affaires de la division *Assurance santé, RH et e-services* a progressé de 13,5 millions d'euros, soit 6,1%, passant de 221,2 millions d'euros en 2014 à 234,7 millions d'euros en 2015. L'acquisition d'*Activus*, en juillet 2015 au Royaume-Uni, a contribué positivement à hauteur de 1,7%. L'effet de change est quasi inexistant. En données organiques, le chiffre d'affaires est en progression de 4,4% sur la période.

L'**EBITDA** a progressé de 2,8 millions d'euros, soit 6,4% passant de 43,7 millions d'euros en 2014 à 46,5 millions d'euros en 2015. La marge s'établit à 19,8% en 2014 comme en 2015.

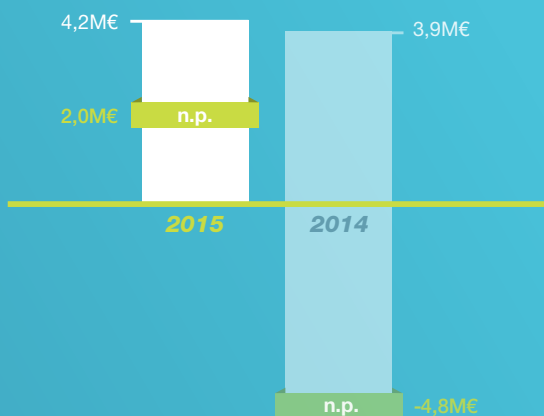
2 PROFESSIONNELS DE SANTÉ



Le chiffre d'affaires de la division *Professionnels de santé* a progressé de 0,1 million d'euros, soit 0,1%, passant de 187,1 millions d'euros en 2014 à 187,2 millions d'euros en 2015. Les effets de change ont contribué positivement à hauteur de 4,9%. Il n'y a quasiment pas d'effet périmètre. En données organiques, le chiffre d'affaires est en recul de 4,8% sur la période.

L'**EBITDA** a reculé de 9,0 millions d'euros, soit 23,1% passant de 39,1 millions d'euros en 2014 à 30,0 millions d'euros en 2015. La marge s'établit à 20,9% en 2014 contre 16,0% en 2015.

3 ACTIVITÉS NON RÉPARTIES



Le chiffre d'affaires de division *Activités non réparties* a progressé de 0,3 million d'euros, soit 7,8%, passant de 3,9 millions d'euros en 2014 à 4,2 millions d'euros en 2015. Il n'y a pas d'effet de change et aucune cession, ni acquisition.

L'**EBITDA** évolue positivement de 6,8 millions d'euros, passant d'une perte de 4,8 millions d'euros en 2014 à un profit de 2,0 millions d'euros en 2015. La marge s'établit à 122,9% en 2014 contre 47,4% en 2015.

CESSION DE LA DIVISION CRM ET DONNÉES STRATÉGIQUES À IMS HEALTH

1^{er} avril : *Cegedim* a annoncé la réalisation de la cession à IMS Health de sa division *CRM et données stratégiques*. Le prix de cession définitif s'élève à 410,5 millions d'euros intégralement versés en 2015. À la suite de l'annonce de l'opération, l'agence de notation Standard and Poor's a revu à la hausse le 13 avril 2015, la notation de *Cegedim* qui s'établit désormais à BB-, perspective positive.

REMBOURSEMENT DE L'ÉMISSION OBLIGATAIRE 2015 DE COUPON 7,0%

27 juillet : *Cegedim* a procédé à l'échéance au remboursement de l'intégralité des 62,6 millions d'euros restant en circulation de l'émission obligataire d'échéance 2015 et portant coupon de 7,0% (ISIN : FR0010925172).

RÉSILIATION DES ACCORDS D'AFFACTURAGE

Au cours du **premier semestre 2015**, le Groupe a résilié les accords d'affacturage portant sur la cession de créances clients, sans possibilité de recours, pour un total de 38,0 millions d'euros. Le montant de ces accords s'élevait à 14,2 millions d'euros à fin décembre 2014. Ces accords portaient principalement sur les sociétés cédées à IMS Health.

RACHAT DE TITRES OBLIGATAIRES CEGEDIM

6 mai - 31 décembre : *Cegedim* a procédé sur le marché au rachat de l'emprunt obligataire 6,75% à échéance 2020, code ISIN XS0906984272, pour un montant total en principal de 84 904 000,00 euros. La société procède à l'annulation de ces titres. Ainsi, le montant en circulation est de 340 096 000,00 euros en principal.

ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ ACTIVUS AU ROYAUME-UNI

20 juillet : *Cegedim* a annoncé l'acquisition de 100% de la société *Activus* au Royaume-Uni, un des leaders de l'édition de logiciels en assurance santé et prévoyance sur ce marché. Cette opération permet à *Cegedim Insurance Solutions* d'accéder à de nouveaux marchés (Royaume-Uni, Etats-Unis, Moyen-Orient, APAC, Afrique,...) et de renforcer sa suite logicielle à destination de ses clients internationaux. La société *Activus* a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 7 millions d'euros en 2014. Financée par fonds propres, elle contribue au périmètre de consolidation depuis la date d'acquisition.

ÉVOLUTION FAVORABLE DES PARITÉS MONÉTAIRES

À fin décembre, l'évolution des parités monétaires sur l'année est favorable et représente un impact positif de 9,2 millions d'euros sur le chiffre d'affaires consolidé 2015 des activités poursuivies.

AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE

24 septembre : la Cour d'Appel de Paris a rejeté la requête de *Cegedim* et a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 8 juillet 2014. L'amende ayant déjà été intégralement payée en septembre 2014, cette décision n'aura pas d'impact dans les comptes de *Cegedim*. Le Groupe a formé un pourvoi en cassation.

ACQUISITION DES ACTIVITÉS DE NIGHTINGALE BASÉES AUX ETATS-UNIS

Début octobre, *Cegedim* a annoncé l'acquisition par sa filiale américaine *Pulse Systems, Inc.*, des activités de gestion médicale basées aux Etats-Unis de *Nightingale Informatix Corporation*.

Pulse pourra ainsi proposer à ses clients une offre de gestion médicale et de dossier patient électronique en mode client-serveur et Cloud.

À l'exception des faits indiqués ci-dessus, il n'y a eu, au cours de cette période et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 DÉCEMBRE 2015

RACHAT DE TITRES OBLIGATAIRES CEGEDIM

Depuis le 1^{er} janvier 2016, *Cegedim* a procédé sur le marché au rachat de l'emprunt obligataire 6,75% à échéance 2020, code ISIN XS0906984272, pour un montant total en principal de 24 682 000,00 euros. La société procède à l'annulation de ces titres. Ainsi le montant en circulation est de 315 414 000,00 euros en principal au 28 janvier 2016.

NOUVELLE FACILITÉ DE CRÉDIT

En janvier 2016, le Groupe a mis en place une nouvelle facilité de crédit sous la forme d'un RCF de 200 millions d'euros sur 5 ans. Cette facilité combinée au produit de cession à IMS Health permettra de racheter d'ici au 30 juin 2016 l'intégralité de l'émission obligataire d'échéance 2020 et portant coupon de 6,75%. À l'issue de cette opération, les frais financiers pro-forma (hors prime de rachat anticipé de la dette obligataire) seront divisés par 9 environ.

À l'exception des faits indiqués ci-dessus, il n'y a eu postérieurement à la clôture et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

LES FORCES



Leadership durable
sur chacun des secteurs d'activité



De **fortes barrières**
à l'entrée



Un portefeuille
de produits et services
innovants et intégrés



Une forte présence
dans la chaîne de valeur de la santé



Un chiffre d'affaires
diversifié et équilibré



Un actionnariat de référence
de **long terme**, une équipe
de direction **expérimentée**



Améliorer ses
leviers opérationnels avec une
solide discipline financière



Continuer à investir
à travers l'**innovation**



Saisir des opportunités
de **croissance ciblées**
à l'international



Conforter son **leadership**
sur ses différents
marchés

STRATÉGIES

L'ACTION CEGEDIM

L'action *Cegedim* a évolué positivement au cours de l'année 2015.

Le cours de clôture à fin décembre 2015 était de 32,00€ ; en hausse de 9,7% sur la période. Le 20 juillet 2015, le cours a atteint son plus haut niveau à 42,69€.

En euros	janvier-décembre	
	2015	2014
Valeur de l'action en clôture	32,00	29,18
Moyenne sur la période	34,45	26,06
Plus haut sur la période	42,69	29,40
Plus bas sur la période	29,45	21,97
Capitalisation boursière (M€)	447,9	408,4
Nombre de titres émis (M)	14,0	14,0

Source : Bloomberg

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Au 31-12-2015	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote ¹	% de capital	% de droits de vote
FCB	7 375 891	14 725 937	52,70%	62,79%
Bpifrance participations	2 102 061	4 204 122	15,02%	17,93%
Public	4 476 752	4 523 028	31,98%	19,29%
Cegedim	42 469	-	0,30%	0,00%
Total	13 997 173	23 453 087	100,0%	100,0%

¹ Nombre total de droits de vote exerçables à l'Assemblée Générale
Droits de vote théoriques : 23 495 556 / Droits de vote exerçables : 23 453 087

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

18 juin 2015 : Alliance Healthcare France, indirectement contrôlé par Walgreens Boots Alliance, Inc. déclare avoir franchi à la baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote suite à la cession de bloc hors marché à FMR LLC et ne plus détenir de titre *Cegedim*.

18 juin 2015 : FMR LLC, (245 Summer Street, Boston, USA) déclare avoir franchi à la hausse le seuil des 5% du capital et des droits de vote avec 9,59% du capital et 5,73% des droits de vote.

ISIN

FR0000053506

Reuters

CGDM.PA

Bloomberg

CGM

Marché de cotation

Euronext Paris

ANALYSTES**Gilbert Dupont**

Damien Choplain

Kepler Cheuvreux

Benjamin Terdjman

Société Générale

Patrick Jousseau

EN BREF EN 2015

- L'action **Cegedim** a progressé de **9,7%** en 2015.
- **Cession** de la division **CRM et Données Stratégiques** à IMS Health.

**NOTATION
DE CRÉDIT****BB-****Perspective
Positive**

Évaluée le 13 avril 2015

**TITRE DE CRÉANCE
2020 @ 6,75%****Montant :** 315 M€ au 23 mars 2016**Format :** RegS / 144A**Cotation :** Luxembourg**ISIN :** RegS - XS0906984272
Rule 144A - XS0906984355**RELATION AVEC LES ACTIONNAIRES**

La politique de **Cegedim** en matière de communication financière est de délivrer rapidement aux investisseurs et au marché une information pertinente et opportune sur les performances de l'entreprise. Un des éléments clé de la communication avec le marché est la publication des résultats, tel que rapport annuel et trimestriel.

À la suite de la publication des communiqués de presse financiers **Cegedim** organise une conférence téléphonique en anglais. **Cegedim** rencontre régulièrement les investisseurs institutionnels au travers de réunions et de roadshows en Europe et aux Etats-Unis.

PANORAMA 2015



1

Présentation du Groupe

1.1 Chiffres clés	2	1.4 Les activités	7
1.2 Bref historique et évolution de la structure du Groupe	3	1.5 Recherche et développement	22
1.3 Organisation du Groupe	5		

1.1 Chiffres clés

Les informations financières consolidées sélectionnées ci-dessous sont établies suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union Européenne, sauf indication contraire.

Le 1^{er} avril 2015, Cegedim a annoncé la réalisation de la cession à IMS Health de sa division CRM et données stratégiques. Le prix de cession est de 410,5 millions d'euros. En conséquence, les Comptes Consolidés 2014 et 2015 sont présentés selon la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Disclaimer : En application de la norme IAS 17 concernant l'activité de Cegelease, les contrats de location sont qualifiés en contrats de location financement entraînant une correction des chiffres 2014 publiés dans le Document de Référence 2014 déposé à l'AMF le 31 mars 2015 et du chiffre d'affaires 2015 publié le 28 janvier 2015. Le lecteur est invité à se reporter à l'annexe 1.3 des notes annexes aux états consolidés (4.6) du présent Document de Référence pour un détail complet des corrections effectuées. L'ensemble des chiffres cités dans ce chapitre tiennent compte de cette correction.

En millions d'euros à l'exception des données par action	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013
Chiffre d'affaires	426,2	412,2	902,3
EBITDA	78,5	78,0	155,7
Résultat opérationnel courant	48,1	51,6	92,1
Résultat net	67,0	-199,7	-58,7
Résultat net part du groupe	67,0	-199,7	-58,6
Nombre d'actions en circulation	13 997 173	13 997 173	13 997 173
Nombre moyen d'action hors autocontrôle	13 958 112	13 962 873	13 948 887
Résultat net par action	4,8	-14,3	-4,2
Résultat net courant par action	1,6	-0,2	0,4

En millions d'euros	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013
Total bilan	864,3	1 173,2	1 221,2
Ecart d'acquisition	188,5	175,4	528,5
Endettement financier net	167,6	504,2	471,2
Capitaux propres part du Groupe	228,1	216,8	345,8
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts	50,3	69,0	67,1

1.2 Bref historique et évolution de la structure du Groupe

- 1969** Jean-Claude Labrune fonde *Cegedim* (CEntre de GEstion, de Documentation, d'Informatique et de Marketing) afin de fournir des solutions informatiques au monde de la santé.
- 1972** Innovation avec la première base informatisée de médecins.
- 1979** Lancement de l'activité CRM en France.
- 1990** Début de l'expansion internationale.
- 1991** Innovation avec la première plateforme d'échanges dématérialisés.
- 1994** Lancement des offres d'informatisation des médecins en France, des activités de promotion à destination des médecins et pharmaciens et des activités de gestion des ressources humaines.
- 1995** Le titre *Cegedim* est introduit au Second Marché de la Bourse de Paris. Il est désormais coté sur NYSE Paris, compartiment B.
- 1997** Innovation avec la *BCB*, première base informatique de médicaments.

- 1999** Informatisation des compagnies d'assurance et mutuelles de santé.
- 2007** Avec l'acquisition de *Dendrite International*, *Cegedim* devient le leader mondial du CRM pour l'industrie pharmaceutique, doté de la plus large et de la meilleure structure de R&D dédiée à ce secteur hautement spécifique.
- 2009** Augmentation de capital de 180,5 millions d'euros pour relancer la dynamique de croissance externe et entrée de Bpifrance (ex-FSI, Fonds Stratégique d'Investissement) au capital du Groupe.
- 2010** *Cegedim* entre sur le marché américain de l'informatisation des médecins avec l'acquisition de *Pulse*.
- 2015** Cession de la division *CRM et données stratégiques* à IMS Health Inc.

Les événements de l'année 2015 sont présentés dans la note 12.3 des Annexes des Comptes Consolidés figurant au chapitre 4.

1.2.1 Investissements

Les opérations de croissance portant sur un périmètre d'activités inférieur à 10 millions d'euros de chiffre d'affaires sont généralement financées sur fonds propres. Pour les opérations de tailles supérieures, le Groupe étudie au cas par cas l'opportunité, ou non, de recourir à un financement par emprunt. Pour les opérations de plus de 20 millions d'euros, la décision du Conseil d'Administration devra être prise à une majorité qualifiée des 6/10 comprenant au moins un Administrateur représentant Bpifrance Participations. Les autres opérations de croissance (lancement de nouvelles activités, ouverture d'un nouveau pays, etc.) sont financées sur la base des fonds propres du Groupe.

Les montants des transactions et d'autres clauses financières sont couverts par des accords de confidentialité.

En 2015, les acquisitions de sociétés et de fonds de commerce ont été autofinancées pour un montant de 7,5 million d'euros. La principale acquisition de 2015 concerne la société *Activus*.

Comme mentionné dans le chapitre 4 du présent Document de Référence, les compléments de prix chiffrables ont été comptabilisés. Le complément de prix 2015 lié à l'acquisition d'*Activus* a été payé.

Principaux investissements 2013

Novembre 2013 : acquisition de la société *Webstar Health*, un des leaders au Royaume-Uni dans le consulting et les services IT santé à destination des pharmaciens. *Cegedim* renforce ainsi ses compétences et son expérience dans la gestion des services de primary care en pharmacie au Royaume-Uni.

Les activités acquises de *Webstar Health* représentent un chiffre d'affaires annuel d'environ un million d'euros.

Décembre 2013 : acquisition de certains actifs de la société française *Kadrigé*, pionnier des solutions d'e-detailing et collaboratives en mode SaaS. *Cegedim* renforce ainsi l'offre multicanal de sa plateforme de CRM.

Les activités acquises de *Kadrigé* représentent un chiffre d'affaires annuel d'environ 2,5 millions d'euros.

Principaux investissements 2014

Avril 2014 : Cegedim a réalisé l'acquisition de la société française *SoCall*, dont la principale activité est la mise en place et la gestion de secrétariat médical et de permanence téléphonique pour les cabinets de professionnels de santé. Gérant les appels clients, les messages, les rendez-vous et l'historique des consultations, la société opère dans une cinquantaine de cabinets.

Les activités acquises de *SoCall* représentent un chiffre d'affaires annuel de moins de 0,3 million d'euros en année pleine.

Principaux investissements de 2015 et jusqu'au 30 mars 2016

Juillet 2015 : Acquisition de la société *Activus* au Royaume-Uni, un des leaders de l'édition de logiciels en assurance santé et prévoyance sur ce marché. Cette opération permet à Cegedim *Insurance Solutions* d'accéder à de nouveaux marchés (Royaume-Uni, Etats-Unis, Moyen-Orient, APAC, Afrique,...) et de renforcer sa suite logicielle à destination de ses clients internationaux. La société *Activus* a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 7 millions d'euros en 2014.

Octobre 2015 : Acquisition par *Pulse Systems Inc.*, des activités de gestion médicale basées aux Etats-Unis de *Nightingale Informatix Corporation*, incluant les actifs : *Medrium*, *Ridgemark*, *Secure Connect* et *Northern Health Products*. Pulse pourra ainsi proposer à ces clients une offres de gestion médicale et de dossier patient électronique en mode client-serveur et Cloud.

Investissements réalisés au cours des trois dernières années

En M€	Prix des acquisitions hors compléments de prix	Montant des compléments de prix payés	Prix total des acquisitions
2013	1,3	2,6	3,9
2014	0,2	0,0	0,2
2015	7,5	0,0	7,5

Principaux investissements en cours

Les investissements s'exercent essentiellement par croissance externe, mais également par croissance interne avec une attention particulière portée sur le développement international des activités destinées aux médecins et aux pharmaciens, ainsi que sur les opportunités d'élargissement de la gamme des prestations offertes.

En matière de croissance externe, la stratégie du Groupe Cegedim consiste à se développer sur les services destinés aux professionnels de santé.

La volonté d'accompagner les clients du Groupe sur leurs marchés est le premier moteur de l'expansion internationale. Le Groupe examine régulièrement des dossiers d'acquisition susceptibles d'entrer dans cette stratégie. Il n'existe pas de recherche active et systématique de cibles. Cependant, le Groupe effectue en interne une veille constante des cibles potentielles afin de saisir le moment venu les meilleures opportunités.

Investissements que compte réaliser Cegedim à l'avenir et pour lesquels ses dirigeants ont déjà pris des engagements fermes

Au jour du dépôt du présent Document de Référence, aucun engagement ferme n'a été donné par le Groupe Cegedim.

Prises de participations directes et indirectes et cessions de participations de Cegedim SA.

Les investissements de Cegedim SA sont liés à ses activités et concernent l'infrastructure informatique et les participations.

Prises de participation au cours de l'exercice amenant à détenir plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital d'une société ayant son siège social sur le territoire de la République française, ou les prises de contrôle d'une telle société (C. com. art. L. 233-6, al. 1 et L.247-1, 1°).

Néant.

1.2.2 Désinvestissements

Cession intervenue en 2015

Le 1^{er} avril 2015, Cegedim a annoncé la réalisation de la cession à *IMS Health* de sa division *CRM et données stratégiques*. Le prix définitif de cette cession s'établit à 410,5 millions d'euros intégralement versés en 2015. Cette opération permet à Cegedim de se recentrer sur les logiciels et bases de données pour les professionnels de santé et compagnies d'assurance santé, ainsi que sur ses activités multi-industrielles à forte croissance telles que l'e-business, l'e-collaboration et l'externalisation de la paie et des ressources humaines.

Activité visant à être cédée en 2016

Cegedim Kadrige

Pionnier dans le développement d'applications collaboratives Web et mobiles, *Cegedim Kadrige* a lancé, il y a plus de 15 ans, une des premières solutions de Remote e-detailing (visite médicale à distance) permettant à l'industrie des sciences de la vie de promouvoir à distance ses produits auprès des professionnels de santé et de mettre en place des stratégies réellement « multicanal ».

Les solutions brevetées de *Cegedim Kadrige* permettent à leurs utilisateurs d'être mobiles et connectés pour échanger à distance sans contrainte de temps ni de lieu et optimiser leur efficacité. Elles s'adaptent automatiquement à la configuration des professionnels de santé, dans le respect de la compliance et des contraintes de sécurité.

1.3 Organisation du Groupe

1.3.1 Place de Cegedim SA au sein du Groupe

Cegedim SA est une filiale de FCB, holding animatrice du Groupe Cegedim. Elle est la seule société cotée du Groupe sur Euronext depuis 1995 et n'appartient pas à un autre groupe.

Cegedim SA intervient dans les domaines suivants :

- **Informatique** : développement et mise au point de la plupart des outils informatiques utilisés par les autres départements et filiales du Groupe pour fournir les prestations qu'ils vendent. C'est également le centre d'exploitation informatique du Groupe ;
- **Services centralisés** : traitement de la paie, gestion des salariés, facturation, comptabilité et reporting mensuel. Tous les principes de sécurité, d'assurance et de confidentialité en vigueur dans les métiers de l'infogérance informatique sont respectés. Les services centralisés concernent également la gestion des questions fiscales, juridiques, sociales, comptables, d'organisation et d'audit, les assurances, les achats, la communication externe et la propriété intellectuelle. Ces charges sont affectées mensuellement aux filiales du Groupe suivant des clés de répartition propres à chaque famille de prestations.

Cegedim SA exerce un rôle opérationnel avec ses départements :

- **Cegedim e-business** : activité de concentrateur de données dans la transmission des commandes et factures entre laboratoires, grossistes répartiteurs et hôpitaux (*Edipharm*) et transmission des factures subrogatoires entre pharmacies et organismes payeurs (*Télépharma*). Hébergement d'applicatifs développés par le Groupe et gestion de flux ;
- **Cegedim Cloud Services** : Cegedim dispose d'une large expertise dans les activités d'infogérance à destination des laboratoires pharmaceutiques, des assurances et des réseaux de santé ainsi que dans la gestion de flux financiers et de documents dématérialisés. Toutes ces activités, du fait de leur caractère stratégique et sensible, ont conduit les équipes du Groupe à concevoir des architectures à très haute disponibilité qui répondent aux exigences de sécurité de ses clients et notamment, aux normes d'hébergement des dossiers médicaux.

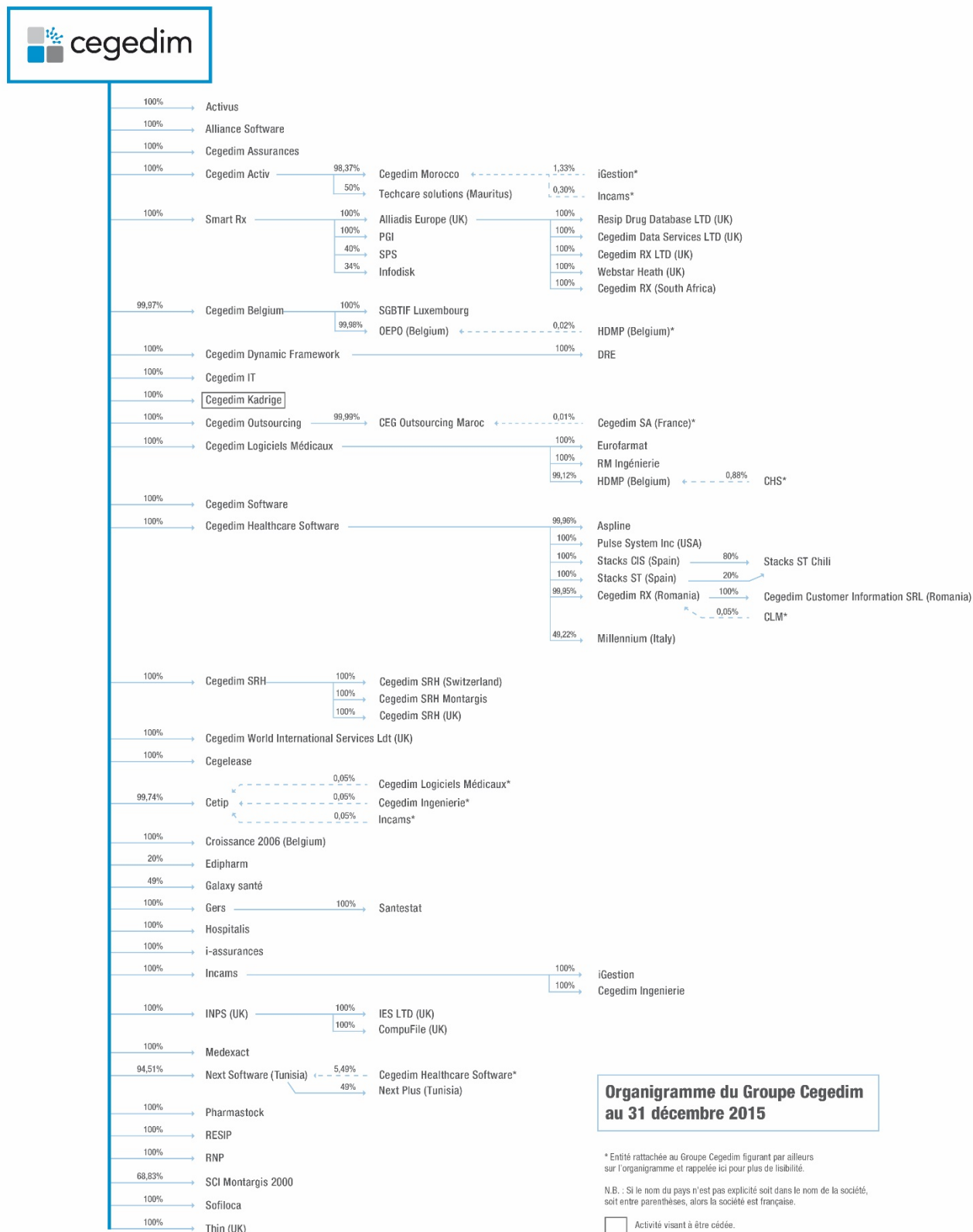
1.3.2 Liste des filiales de Cegedim

La liste des filiales du Groupe, leur pays d'origine et le pourcentage de contrôle figurent dans le point 2.1 du chapitre 4.6 des notes annexes aux comptes consolidés du présent Document de Référence.

De plus amples informations sur l'activité des principales filiales du Groupe figurent au point 1.4.

L'organigramme juridique du Groupe est présenté page suivante.

1.3.3 Organigramme du Groupe



Organigramme du Groupe Cegedim au 31 décembre 2015

* Entité rattachée au Groupe Cegedim figurant par ailleurs sur l'organigramme et rappelée ici pour plus de lisibilité.

N.B. : Si le nom du pays n'est pas explicité soit dans le nom de la société, soit entre parenthèses, alors la société est française.

□ Activité visant à être cédée.

1.4 Activités

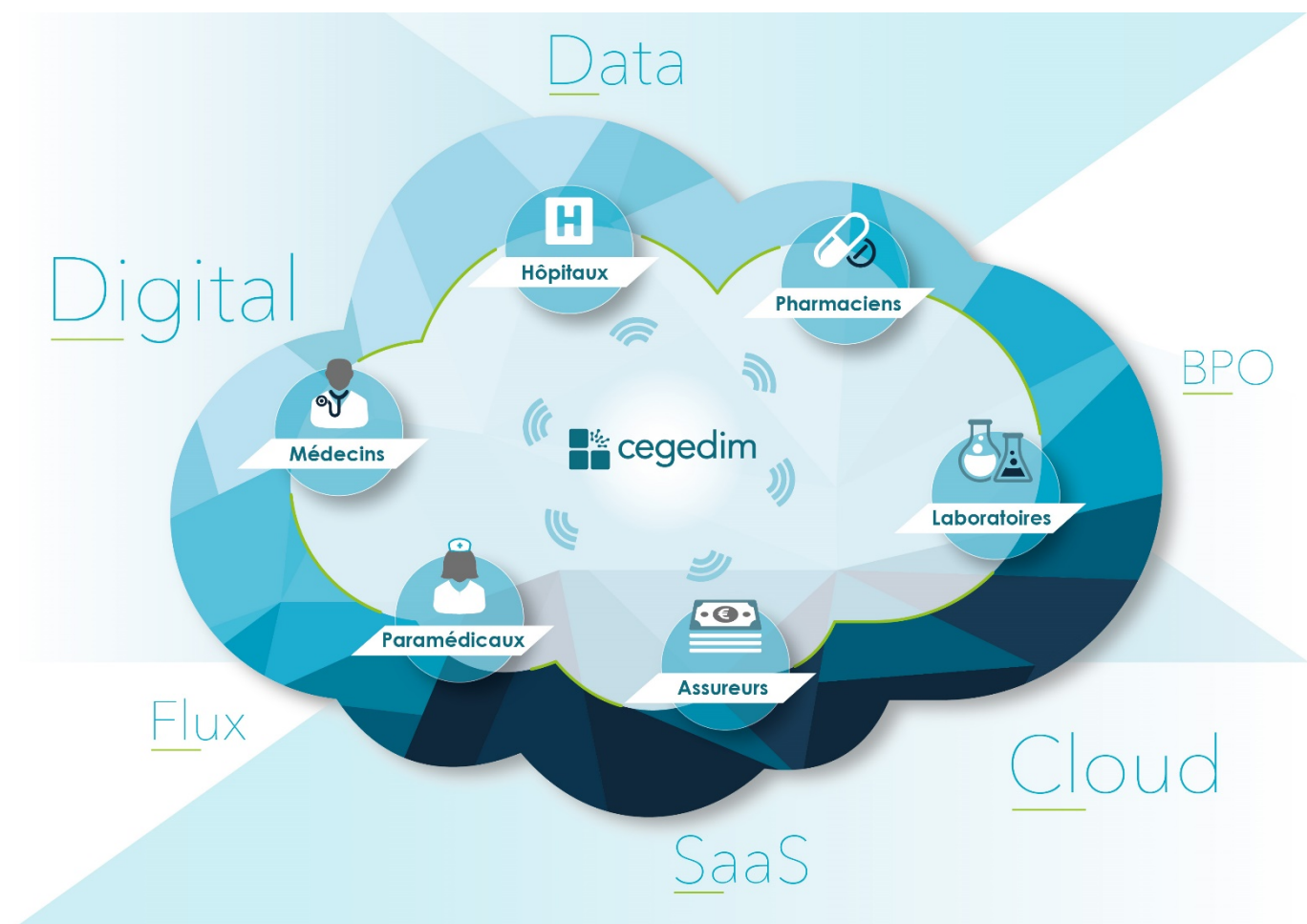
Cegedim est une entreprise innovante de technologies et de services spécialisée dans la gestion des flux numériques de l'écosystème santé et BtoB, ainsi que dans la conception de logiciels métier destinés aux professionnels de santé et de l'assurance.

Le Groupe est également présent dans les métiers de la gestion des ressources humaines et de la dématérialisation pour tous types d'industries.

Cegedim a réalisé un chiffre d'affaires de 426,2 millions d'euros en 2015 et compte plus de 3 600 collaborateurs dans 11 pays.

Les activités de Cegedim sont organisées en 2 divisions opérationnelles en fonction des services proposés et des clients ciblés :

- Assurance santé, RH et e-services
- Professionnels de santé



1.4.1 Principales activités



Assurance santé, RH et e-services

CEGEDIM INSURANCE SOLUTIONS

La Business Unit *Cegedim Insurance Solutions* regroupe l'ensemble des solutions et services du Groupe destinés aux assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires, à travers ses filiales *Cegedim Activ*, *Activus*, *Cetip* et *iGestion*. Cette entité rassemble des compétences sur l'ensemble de la chaîne des échanges entre les professionnels de santé, les organismes assureurs et les gestionnaires de régimes obligatoires et complémentaires. *Cegedim Insurance Solutions* a enrichi son offre digitale via des solutions innovantes en prévention santé axées sur la gestion du capital bien être/santé, l'hospitalisation, l'aidant familial et la maladie chronique.

Informatisation des assureurs et mutuelles de santé

Cegedim Activ – France et Maroc

Avec plus de 40 millions d'assurés gérés en France au travers de ses solutions, *Cegedim Activ* est aujourd'hui leader des logiciels et services dédiés à l'assurance de personnes (complémentaires santé, régimes obligatoires, prévoyance, vie et retraite). Son offre s'adresse à tous les opérateurs du marché : compagnies d'assurance, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires.

Expert dans les métiers de l'assurance de personnes, *Cegedim Activ* s'engage aux côtés de ses clients pour leur permettre de créer des offres innovantes et d'optimiser la rentabilité de leurs activités. *Cegedim Activ* dispose pour cela d'une combinaison unique de savoir-faire : l'expertise métier de ses collaborateurs, la mise à disposition de technologies et une offre de services de conseil, d'intégration, d'infogérance et de gestion de flux santé avec plus de 400 millions de flux EDI traités par an.

Activus - Royaume-Uni

L'acquisition en juillet 2015 d'*Activus*, un des leaders de l'édition de logiciels en assurance santé et prévoyance au Royaume-Uni, permet à *Cegedim Activ* de renforcer sa suite logicielle, en disposant d'une offre à destination des marchés non-francophones (Royaume-Uni, Irlande, Etats-Unis, Chine, Moyen et Extrême-Orient, Afrique et Asie-Pacifique) répondant parfaitement aux multiples besoins de clients internationaux.

Flux et tiers payant

Cetip - France

Le *Cetip* a consolidé en 2015, sa position de leader dans la gestion du tiers payant à travers ses marques *SP santé* et *iSanté*, et plus de 165 millions de factures de tiers payant santé traitées pour le compte de 19 millions de bénéficiaires et plus de 2,9 milliards de prestations versées par an.

Prestations de gestion

iGestion - France

iGestion propose des prestations de gestion pour compte de tiers en assurance complémentaire santé et prévoyance, auprès de compagnies d'assurance, d'institutions de prévoyance, de mutuelles et d'intermédiaires.

CEGEDIM E-BUSINESS

Spécialiste de la dématérialisation depuis 1989, *Cegedim* conçoit, développe et commercialise des offres de dématérialisation de factures, d'archivage à valeur probante et d'EDI à travers sa Business Unit *Cegedim e-business*, qui regroupe les activités *Cegedim EDI*, *CG Call*, *GIS (Global Information Services)*, *Cegedim Global Payments*, *Hospitalis* et *Qualitrans-Telepharma*.

Echanges dématérialisés

Cegedim EDI - France

Département dédié aux Echanges de Données Informatisés (EDI), *Cegedim EDI* propose la gestion électronique de l'ensemble des documents financiers et de la supply chain circulant entre les entreprises (commandes, suivis, factures, contrats, catalogues, ...). Initiée au travers du système Edipharm pour les officines, les grossistes répartiteurs et les laboratoires, cette activité s'est rapidement développée en dehors du marché de la santé, notamment dans les secteurs de la grande distribution et des services.

CG Call - France

L'activité prend en charge, au travers d'une solution multi-canal (téléphone, plateforme, EDI, ...), les différentes opérations de commercialisation relatives à la vente directe pour le compte des laboratoires pharmaceutiques.

Global Information Services - Europe

Global Information Services (GIS) est une plateforme en mode SaaS, assurant la dématérialisation et la gestion de tous types de documents (papiers, fichiers structurés, images) et de processus. La plateforme s'intègre nativement avec tous les systèmes d'informations qu'il s'agisse des flux entrants ou des flux sortants. Quelle que soit la taille des entreprises, *GIS* adresse l'ensemble des besoins de dématérialisation en exposant de nombreux services complémentaires.

La plateforme *GIS* regroupe l'ensemble des services de dématérialisation des documents et des processus de l'entreprise : *GIS e-invoicing* (dématérialisation des factures clients / fournisseurs), *GIS EDI*, *GIS workflow*, *GIS sign&archive*, *GIS payments* et *GIS financing*.

Le portail *KISS* mis à disposition des fournisseurs des grands donneurs d'ordres, offre un accès aux bénéfices de la dématérialisation aux PME/TPE en toute simplicité. Déposées sur *KISS*, les factures, enrichies des informations de statut par les clients (acceptées, bonnes à payer, payées) sont accessibles à tout moment sur le portail.

Cegedim Global Payments - France

Cegedim Global Payments propose une suite de solutions permettant l'optimisation des processus de souscription et d'encaissement par l'utilisation appropriée des règles SEPA et la mise en œuvre de processus de signature électronique quel que soit le canal utilisé (Web, face to face, CRM, push via email/sms) et ce, dans tous les domaines d'activité :

- MAËA, solution de gestion des mandats SEPA et des flux de paiements associés ;

- CP Pass, serveur de signature électronique simple ou biométrique conforme à la réglementation Européenne EiDAS ;

- CG Pay, nouveau processus d'encaissement.

Hospitalis - France

Hospitalis est un portail d'informations et d'échanges de données entre établissements de soins et leurs fournisseurs permettant de dématérialiser l'ensemble des flux de gestion des approvisionnements de médicaments, de dispositifs médicaux et de réactifs en laboratoires. *Hospitalis* est utilisé par plus de 1 000 établissements de soins majeurs, dont 26 centres hospitaliers universitaires et a transmis plus de 2,5 millions de commandes en 2015.

Qualitrans-Telepharma - France

Qualitrans-Telepharma est un concentrateur permettant de centraliser les demandes de remboursement des feuilles de soins électroniques en provenance des pharmacies et de les ventiler vers les Assureurs Maladie Obligatoires et Complémentaires concernés.

RH

Gestion externalisée paie et RH

Cegedim SRH - France, Maroc, Royaume-Uni et Suisse

Cegedim SRH propose aux Directions des Ressources Humaines, *TEAMS^{RH}*, une plateforme SIRH complète et modulaire en mode SaaS. La solution *TEAMS^{RH}* couvre un large périmètre fonctionnel : le traitement de la paie, l'administration du personnel, la gestion des activités, des carrières et des compétences, le pilotage de la fonction RH, la dématérialisation des processus et documents RH, la rémunération...

Cette solution innovante peut être couplée à un service d'externalisation métier (BPO) en proximité (Boulogne, Nantes, Lyon, Toulouse, Strasbourg) ou en offshore (Maroc). Ses clients peuvent ainsi démarrer avec un périmètre fonctionnel limité et enrichir leurs catalogues de services externalisés au fur et à mesure de la collaboration.

Cegedim SRH accompagne plus de 200 clients à ce jour sur une cible moyens / grands comptes (Fnac, Crédit Agricole, Sephora, Saint-Gobain, GE, Adecco, ...).

DIGITAL

e-promotion

MedExact - France

MedExact propose divers supports de marketing digital auprès des médecins et des pharmaciens équipés des logiciels *Cegedim*.

Affichage numérique santé

RNP - France

RNP, Réseau National de Promotion, propose à ses clients un ensemble de prestations permettant de développer la visibilité de leurs produits en pharmacies et parapharmacies d'enseignes : campagnes de media point de vente (vitrines, écrans géants), mise en place de linéaires, d'opérations promotionnelles chez les groupements stratégiques, enquête point de vente.

RNP est la référence⁶ française de la publicité sur le lieu de vente, par le nombre d'officines couvertes par son réseau d'affichage et la rapidité de couverture du territoire (120 promoteurs salariés).

DONNEES

Statistiques de vente des produits de santé et de parapharmacie & Données Patients en vie réelle

GERS SAS - France

GERS SAS réalise des statistiques de vente de tous les produits de santé et parapharmacie à partir d'un système unique et exhaustif de collecte des données, auprès des grossistes répartiteurs, des laboratoires et des pharmacies. Seule société à maîtriser l'ensemble du circuit de distribution ville hôpital, point de vente par point de vente, *GERS SAS* propose la gamme de statistiques de vente la plus étendue : achats (Sell In) et ventes (Sell Out) du niveau national au niveau le plus fin : officine et établissement de soins. La robustesse de ses données a également permis à *GERS SAS* de développer des études et du conseil permettant aux différents acteurs de la santé de mieux comprendre la performance et le bon usage de produits à faible volume et faible distribution numérique.

Cegedim Customer Information - Roumanie

Cegedim Customer Information Roumanie fournit des statistiques de vente des produits pharmaceutiques dans ce pays à travers une large gamme de produits et services pour les segments officinaux et hospitaliers.

AUTRES SERVICES

Gestion des échantillons médicaux et du matériel promotionnel

Pharmastock - France

Pharmastock prend en charge pour le compte des laboratoires pharmaceutiques, le stockage, la préparation et l'acheminement de documentations médicales à destination des forces de vente sur le terrain et d'échantillons à destination des médecins ainsi que la gestion des périmés (reprise des lots arrivés de péremption puis envoi de nouveaux lots).

Hébergement de Données de Santé (HDS)

Cegedim Cloud Services - France

Cegedim dispose d'une large expertise dans les activités d'hébergement-infogérance à destination des laboratoires pharmaceutiques, des assurances et mutuelles de santé et des réseaux de santé, ainsi que dans la gestion de flux financiers et de documents dématérialisés. Ces activités, du fait de leur caractère stratégique et sensible, ont conduit les équipes du Groupe à concevoir des architectures à très haute disponibilité qui répondent aux exigences de sécurité de ses clients et notamment, aux normes d'hébergement des données de santé. *Cegedim* a obtenu l'agrément pour l'Hébergement de Données de Santé à caractère personnel par le Ministère français de la Santé, lui permettant de proposer à tous les acteurs de la e-santé une gamme de prestations d'hébergement en « Cloud privé » basées sur des infrastructures et un savoir-faire de premier plan. Ses datacenters de niveau Tier III+, localisés à Boulogne (92) et à Toulouse-Labège (31), permettent de garantir un niveau de redondance et de sécurité idéal pour l'exploitation d'applications critiques nécessitant un très haut niveau de disponibilité.

Intégration et services

Cegedim Outsourcing - France et Maroc

Depuis plus de trente ans, *Cegedim Outsourcing* apporte aux entreprises les solutions d'infrastructure qui permettent de sécuriser, d'administrer et de superviser leurs systèmes d'information, les services d'infogérance technologiques et la dématérialisation.

Ses activités se structurent désormais en deux pôles : IT (Intégration, Infogérance, Délégation de personnel) et Business Processing Outsourcing (Relation Client, Dématérialisation, Call Center). En 2015, *Cegedim Outsourcing* accélère son développement en France et à l'international, notamment en Afrique du Nord par le biais de sa filiale *Cegedim Outsourcing Maroc*.

Professionnels de santé

CEGEDIM HEALTHCARE SOFTWARE (CHS)

Cette division regroupe l'ensemble des activités du Groupe d'informatisation des professionnels de santé. Elle compte plus de 237 000 postes de travail médecins et paramédicaux, et 83 000 postes de travail pharmacies utilisateurs de ses solutions dans neuf pays (Belgique, Chili, Espagne, États-Unis, France, Italie, Roumanie, Royaume-Uni, Tunisie). En 2015, *CHS* s'est renforcé dans les logiciels Web et dans le développement de l'écosystème Patient, véritable plateforme d'échanges entre patients et professionnels de santé.

Les activités de *CHS* se répartissent entre :

- Logiciels pharmaciens (*Smart Rx*, *Cegedim Rx UK et Roumanie*, *Webstar*, *Next Software*) ;
- Logiciels médicaux (*CLM*, *INPS*, *HDMP*, *Millennium*, *Stacks*, *Pulse Systems*) ;
- Logiciels paramédicaux (*RM Ingénierie*) ;
- Base de données médicamenteuse (*Resip/Base Claude Bernard*).

Logiciels pharmaciens

Smart Rx - France

Smart Rx, nouveau nom du pôle pharmacien France de *Cegedim* regroupe les entités *Alliadis*, *PG Informatique*, *ASPline* et *NtPharm*. Capitalisant sur plus de 30 ans d'expertise en matière d'informatique officinale, *Smart Rx* développe et commercialise des solutions logicielles globales et intégrées, incluant la fourniture d'équipements informatiques adéquats.

Smart Rx se place à la pointe des dernières innovations technologiques, au plus près des exigences métier de ses clients avec des offres évolutives à forte valeur ajoutée. Les nouveaux enjeux liés au modèle économique et réglementaires tels que le Dossier Pharmaceutique, les objectifs de substitution, la traçabilité, la prescription électronique de médicaments, les nouvelles missions des pharmaciens dans le cadre de la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoires) sont autant de thèmes qui engagent les évolutions de l'outil informatique à court ou moyen terme.

Cegedim Rx - Royaume-Uni

Cegedim Rx est le leader au Royaume-Uni de la fourniture de logiciels et services informatiques à destination des pharmacies avec plus de 50% du marché sur un total de 12 000 officines. Sa gamme de produits constituée des offres *Nexphase* et *Pharmacy Manager PMR* traite chaque année plus de 500 millions de prescriptions. *Cegedim Rx* propose également des services de distribution, mise en place de matériels informatiques, support, formation et vente de consommables.

Webstar - Royaume-Uni

Webstar est un fournisseur de premier plan de solutions Web de gestion des prises en charge et de la performance des prestations remboursées en pharmacie et en ophtalmologie au Royaume-Uni. Ses solutions sont fournies à travers deux plateformes : *ServicePact* (pour la pharmacie) et *OptoManager* (pour l'ophtalmologie).

Cegedim Rx - Roumanie

Spécialisé dans l'édition et la distribution de solutions pour les professionnels de santé en Roumanie, *Cegedim Rx* (ex-Pharmec Healthcare) est le leader dans le domaine des logiciels pharmaciens avec plus de 35% de part de marché. *Cegedim Rx Roumanie* est également l'un des acteurs montants dans ce pays sur le marché de l'informatisation des médecins.

Next Software- Tunisie

Leader dans le domaine de l'informatisation des officines avec 25% de part de marché, Next Software est le seul acteur présent sur l'ensemble du territoire tunisien.

Logiciels médecins

Cegedim Logiciels Médicaux (CLM) - France

CLM propose des solutions dédiées aux médecins libéraux, aux centres de santé et aux maisons de santé pluridisciplinaires :

- Pour les médecins libéraux (généralistes et spécialistes) : les logiciels *Crossway*, *MédiClick*, et *monLogicielMedical.com*, assurent une gestion simple et performante des dossiers patients.
- Pour les maisons de santé pluridisciplinaires : une version spécifique de *monLogicielMedical.com* répond aux attentes de partage de données entre les différents professionnels de santé (médecins et paramédicaux) réunis au sein d'une même structure.
- Pour les centres de santé : le logiciel *Crossway CDS* (couplé à une solution de gestion de tiers payant) propose une gestion médicale du centre.

Les logiciels *Resip FSE* et *MLM FSE*, utilisés de manière autonome ou intégrés à un logiciel médical, permettent respectivement d'échanger des informations médicales par mail sécurisé et de réaliser des FSE (Feuille de Soins Electronique) en conformité avec les normes réglementaires.

INPS - Royaume-Uni

INPS est l'un des trois principaux acteurs dans le domaine du primary care au Royaume-Uni. INPS continue de faire évoluer sa solution *Vision* avec pour objectif de favoriser l'interopérabilité entre professionnels de santé en conformité avec les réformes nationales conduites par le NHS. L'application *Vision* est aujourd'hui utilisée par près de 9 000 médecins dans plus de 1 700 centres de soins au Royaume-Uni.

HDMP - Belgique

Second acteur sur le marché du Dossier Médical Informatisé pour les médecins généralistes en Belgique avec la solution *Health One*, HDMP est également très actif dans le secteur de la médecine du travail, des postes de garde et des centres de prévention, des centres de soins avec plus de 2 700 références.

Millennium - Italie

Détenu à 49% par *Cegedim*, *Millennium* est le premier¹ éditeur de logiciels médecins en Italie, sa solution *Millewin* étant installée sur plus de 18 200 postes. *Millennium* a récemment renforcé sa présence régionale en devenant actionnaire des éditeurs *Mediatec* (axé sur les généralistes) et *Sosepe* (pour les pédiatres).

Millennium équipe aujourd'hui directement ou indirectement plus de 25 800 professionnels de santé en Italie, et dispose d'une part de marché de 44% chez les médecins généralistes et de 45% chez les pédiatres.

Stacks - Espagne et Chili

Leader⁸ des logiciels médecins en Espagne avec plus de 30 000 utilisateurs, *Stacks* est spécialisé dans l'analyse, la conception et le développement de systèmes d'information dédiés au secteur de la santé.

Stacks propose également des services de conseil et de prestations techniques d'identification, d'adaptation et d'intégration de solutions afin de répondre aux besoins des professionnels de santé.

Le principal marché de *Stacks* est le secteur public espagnol qui représente plus de 60% de ses ventes. La société dispose de son propre réseau commercial sur l'ensemble du pays. Elle est également présente en Amérique du Sud à travers son implantation au Chili.

Pulse Systems - Etats-Unis

Fournisseur de solutions de gestion médicale et de services associés de premier plan aux États-Unis, *Pulse Systems* s'inscrit dans la réforme du système de santé américain et fournit aux professionnels concernés des solutions certifiées de gestion des dossiers patients électroniques (Electronic Health Record ou EHR). Les plans de soutien, mis en place en 2011 par le Ministère américain de la santé et des services sociaux ont encouragé l'adoption de ces technologies médicales. *Pulse* continue de faire évoluer ses solutions propriétaires de gestion médicale, d'échanges de données, de portail patients et de solutions mobiles, afin de rester à la pointe de ces technologies. Les solutions de *Pulse* comptent plus de 28 000 utilisateurs à travers les États-Unis.

Logiciels paramédicaux

RM Ingénierie - France

RM Ingénierie propose une gamme complète de logiciels (ligne +4000) à destination des professions paramédicales : infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures, podologues, sages-femmes ainsi qu'une solution complète pour les maisons et pôles de santé. Concepteur en 1984 du premier logiciel français de gestion de cabinets destiné aux kinésithérapeutes, *RM Ingénierie* se positionne comme le leader⁹ français des solutions logicielles de gestion des cabinets paramédicaux avec 42 000 utilisateurs.

¹ *Millennium* est le premier éditeur de logiciels médecins en Italie en nombre de postes installés.

RM Ingénierie développe aussi des outils innovants, conçus pour sa clientèle de kinésithérapeutes, les infirmiers libéraux (solution portable packagée *Simply Vitale*) et pour la rééducation (*Kinapsys*, premier outil de Rehab-Gaming).

Base de données médicamenteuse

RESIP Base Claude Bernard - France

RESIP (Recherches et Etudes en Systèmes Informatiques Professionnels) met à la disposition des professionnels de santé une base de données scientifique d'aide à la prescription et à la délivrance de médicaments : la *Base Claude Bernard (BCB)*.

Première base de données sur les médicaments et produits de santé agréée dès 2008 par la Haute Autorité de Santé (HAS), la *BCB* est intégrée aux logiciels métiers utilisés par les professionnels de santé en officine, en cabinet, dans les maisons de santé pluridisciplinaires et les établissements de soins : hôpitaux, cliniques et Ehpad.

La *BCB* est aussi proposée au grand public en consultation au sein de sites et portails santé ainsi que sur Smartphones et tablettes Apple, Android et Windows.

SERVICES FINANCIERS

Location financière

Cegelease - France

Cegelease propose, en France, aux professionnels et entreprises de tous secteurs, des offres de location financière pour l'équipement informatique (logiciel, matériel et maintenance) et l'aménagement des locaux (enseignes, robotique, mobilier,...).

Cegelease autofinance une partie de sa production et adosse l'autre partie sur les plus grands établissements financiers français.

A l'origine spécialisée dans le financement de solutions informatiques, *Cegelease* a su diversifier la typologie d'actifs financés :

- solutions informatiques (logiciels et matériel),
- matériel bureautique et téléphonie,
- biens d'équipement, mobilier et agencement (automates et robots manipulateurs, croix de pharmacie, enseignes, agencement de vitrine ou de magasin),
- équipements à destination des opticiens, des dentistes et des ophtalmos.

L'offre de financement de *Cegelease* est organisée autour de différentes marques :

- *Pharmalease* : à destination des pharmacies,
- *Medilease* : à destination des autres professionnels de la santé,
- *Cegelease Santé* à destination des pharmaciens clients du Groupe,
- *Cegelease Entreprise* à destination de quelques niches professionnelles sécurisées (notariat, huissiers, collectivités...),
- *Minilease* à destination des chirurgiens-dentistes.

Synthèse des principaux produits et services du Groupe

ASSURANCE SANTE, RH ET E-SERVICES

Produit/Service ou Filiale/Division	Type d'offre	Utilisation et usage	Principaux utilisateurs	Mode de génération du chiffre d'affaires	Zone géographique
Cegedim Activ	Logiciel pour les assureurs	Facilite la gestion des assurés	Compagnies d'assurance, mutuelles de santé, de prévoyance, brokers d'assurance	Ventes, frais d'administration et de formation, frais de mise à jour et d'amélioration	France et pays francophone
Activus	Logiciel pour les assureurs	Facilite la gestion des assurés	Compagnies d'assurance, mutuelles de santé, de prévoyance, brokers d'assurance	Ventes, frais d'administration et de formation, frais de mise à jour et d'amélioration	International
Cetip	Logiciels et services de paiement de tiers payant électronique (remboursements électroniques)	Processus électroniques de paiement du tiers payant (remboursements électroniques) et vérification	Fournisseurs de santé et assureurs santé	Ventes, frais d'administration et de formation, frais de mise à jour et d'amélioration, paiement à la transaction	France

Produit/Service ou Filiale/Division	Type d'offre	Utilisation et usage	Principaux utilisateurs	Mode de génération du chiffre d'affaires	Zone géographique
iGestion	Gestion de services	Offres de sous-traitance administratives et autres services de back office	Compagnies d'assurance, mutuelle de santé, de prévoyance, brokers d'assurance	Facturation de services	France
MyWellnessPartner MyHospiPartner MyLifePartner MyCarePartner	Solutions digitales en prévention santé	Accompagnent les assurés tout au long de leur vie	Compagnies d'assurance, mutuelle de santé, de prévoyance, brokers d'assurance	Facturation de services	International
Cegedim EDI Global Information Services Cegedim Global Payments	Logiciel e-Business et services	Echanges de données informatisés, archivage et autres services associés, logiciel de paiement dans le cadre de la migration SEPA	Entreprises de tous secteurs	Facturation de services	Europe
CG Call	Services	Offre de services de sous-traitance commerciale (accueil, service clients, prise de RDV, télévente BtoB et BtoC,...)	Industries de santé, y compris les laboratoires pharmaceutiques et les biotechs	Facturation de services	Europe
RNP	Solutions de visibilité et de sell out	Mise en place de campagnes de media en officine, de merchandising et d'opérations promotionnelles clé en main en officines	Industries de santé, y compris les laboratoires pharmaceutiques, les biotechs	Frais d'accès	France
MedExact	Services de Promotion	Diffusion d'informations promotionnelles aux utilisateurs de logiciels connectés aux serveurs Cegedim, et services de marketing direct auprès des prescripteurs, des pharmaciens et des paramédicaux	Industries de santé, y compris les laboratoires pharmaceutiques, les biotechs, les dispositifs médicaux	Frais d'accès	France
GERS SAS	Services	Traite et établit les données patients anonymisées en vie réelle et les statistiques de vente des produits de santé et parapharmacie en France	GIE GERS Autorités de santé et Industries de santé, y compris les laboratoires pharmaceutiques et les biotechs	Vente de statistiques et données patients anonymisées en vie réelle	France
Cegedim Customer Information	Services	Statistiques de vente des produits pharmaceutiques	Industries de santé, y compris les laboratoires pharmaceutiques et les biotechs	Vente de statistiques	Roumanie
Pharmastock	Logiciels et services	Logiciels et services pour la gestion et l'envoi d'échantillons et de notices pharmaceutiques	Médecins et visiteurs médicaux Enseignes de retail	Commercialisation du produit, installation, formation, mises à jour et maintenance	France
Cegedim Cloud Services	Prestations de services externalisés	Offres de services d'externalisation IT	Etablissements de santé, Industries de santé et Entreprises de tous secteurs utilisant des données de santé	Facturation de services	France
Cegedim Outsourcing	Solutions à haute valeur ajoutée et Prestations de services externalisés	Conseil et Service IT, Dématérialisation de document et Gestion de la relation client	Entreprises et organisations de tous secteurs	Vente de produit et Facturation de services	France et Afrique du Nord

PROFESSIONNELS DE SANTE

Produit/Service ou Filiale/Division	Type d'offre	Utilisation et usage	Principaux utilisateurs	Mode de génération du chiffre d'affaires	Zone géographique
Smart Rx Cegedim Rx Webstar Next Software	Logiciel pour pharmaciens	Facilite la gestion courante de l'officine, dont la gestion de stocks et la communication entre les différents acteurs	Pharmacies indépendantes groupement et chaines de pharmacies	Commercialisation du produit, installation, formation, mises à jour et maintenance	France, Royaume-Uni, Tunisie, Roumanie
Cegedim Logiciels Médicaux INPS HDMP Millennium Stacks Pulse Systems	Logiciel pour médecins et réseau santé	Aide à la consultation médicale, e-prescription, gestion des feuilles de soins électroniques, partage de données sécurisées entre professionnels de santé	Médecins, hôpitaux, centres de prévention et centres de soins	Commercialisation du produit, installation, formation, mises à jour et maintenance Paiement à la transaction	France, Royaume-Uni, Belgique, Italie, Espagne, Chili, Etats-Unis
RM Ingénierie	Logiciel pour paramédicaux	Aide à la consultation médicale, e-prescription, gestion des feuilles de soins électroniques, partage de données sécurisées entre professionnels de santé et compte-rendu médicaux électroniques	Infirmières, kinésithérapeutes, orthophonistes, sages-femmes et autres professionnels paramédicaux	Commercialisation du produit, installation, formation, mises à jour et maintenance	France
RESIP (BCB)	Base médicamenteuse	Contient des informations sur les médicaments (utilisations, contre-indications, etc.) pour l'aide à la prescription	Hôpitaux, médecins et pharmaciens	Souscription par utilisateur	France, Royaume-Uni, Tunisie
Cegedim Logiciels Médicaux Stacks	Portail patient	Facilite la communication entre patients et médecins via un canal sécurisé (prises de rendez-vous, alertes, suivi de traitement)	Patients et professionnels de santé	Souscription par utilisateur	France, Espagne
Cegelease	Services financiers	Inclus des offres de financements	Pharmacies, autres Professionnels de santé (dont médecins, kinés, infirmiers, opticiens, ophtalmos, et dentistes) et autres professions libérales (notaires, huissiers)	Broker et Facturation de services	France

1.4.2 Principaux marchés : tendances par divisions

Assurance santé, RH et e-services

PRINCIPALES TENDANCES DU MARCHÉ DE L'ASSURANCE EN FRANCE

Le chiffre d'affaires de l'assurance française en 2015 s'établit à 208 milliards d'euros (source FFSA), en hausse de 3,9%. Cette évolution générale du marché est portée par les assurances de personnes (incluant la santé) qui représentent plus de 74% du chiffre d'affaires de 2015 et enregistrent une progression de 4,7% sur l'année à 149 milliards d'euros. Dans un contexte de crise économique, le marché de la santé demeure un enjeu stratégique important pour les assureurs. Ainsi, le chiffre d'affaires a progressé de 2%, dans ce domaine, pour atteindre 21 milliards d'euros et les dépenses des assureurs santé ont continué de croître (+6,7% entre 2014 et 2015). Cette croissance inévitable des dépenses de santé, le désengagement de la prise en charge par la Sécurité Sociale de certains soins qui va se poursuivre, et les bouleversements réglementaires annoncent une augmentation du marché en valeur qui accroît la pression concurrentielle. Cette situation renforce les exigences de gains de productivité des complémentaires santé et les conduit à augmenter leurs cotisations et primes d'assurances.

L'ultra-concurrence, les évolutions réglementaires, et la digitalisation de la sphère assurance pèsent sur l'évolution des offres en santé. Les assureurs doivent retravailler leurs offres : intégration des nouvelles technologies dans l'offre produits et dans les processus de gestion, plus de services d'assistance à la personne, développement d'offres à caractère affinitaire, diversification vers d'autres marchés, régulation des prestations par le recours aux plateformes santé et aux réseaux de soins, négociation tarifaire avec les professionnels de santé, maîtrise de tous les coûts de gestion.

L'année 2015 a été marquée par quatre événements majeurs :

- la généralisation de la couverture santé collective : une compétition accrue entre les acteurs (Assureurs, Institutions de Prévoyance, Mutuelles),
- l'évolution des contrats responsables,
- la mise en place de l'ACS (Aide au paiement d'une Complémentaire Santé), sous le pilotage de la Cnamts,
- la généralisation du tiers payant, affectant dans un premier temps les médecins.

PRINCIPALES TENDANCES DU MARCHÉ DE L'ASSURANCE A L'INTERNATIONAL

En 2014, l'Europe occupe la première place du marché mondial de l'assurance, devant l'Amérique du Nord et l'Asie, d'après les chiffres d'Insurance Europe (Fédération européenne de l'assurance et de la réassurance). Au sein du marché européen, la France arrive en 2^{ème} position après le Royaume-Uni et devant l'Allemagne.

Avec 35% des cotisations mondiales d'assurances, le secteur de l'assurance européen est le premier au monde, devant l'Amérique du Nord (29%) et l'Asie (28%). Le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne sont les acteurs les plus importants du marché européen.

Concernant le marché africain de la santé, il est en plein bouleversement. Des organismes comme la CIPRES participent activement à l'amélioration et l'harmonisation des pratiques en matière de protection sociale, et notamment en assurance maladie pour l'Afrique francophone.

Les gouvernements sont aujourd'hui conscients que l'assurance maladie améliore non seulement l'accès aux soins mais qu'elle joue aussi un rôle important dans la lutte contre les inégalités en rendant moins vulnérables les populations protégées.

De plus, la forte progression des technologies de l'information et de la communication en Afrique constitue un levier supplémentaire pour la mise en place d'un écosystème santé plus accessible, plus rapide et plus régulé.

La conjugaison de ces deux derniers éléments fait que l'accès de tous aux services de santé est maintenant devenu une préoccupation majeure dans chaque pays d'Afrique.

PRINCIPALES TENDANCES DU MARCHÉ DE LA DEMATERIALISATION EN FRANCE

Porté par un mouvement profond vers l'externalisation du traitement des factures, par la recherche accrue de gains de productivité rapides ainsi que par un soutien des pouvoirs publics français et européens, le marché de la dématérialisation continue à croître rapidement.

La directive européenne de 2010 (transposée dans le droit français en 2013) vise notamment à assouplir les conditions d'accès à la dématérialisation, en particulier pour les PME.

Dans la continuité logique de la dématérialisation des marchés publics, l'État, déjà contraint d'accepter les e-factures depuis le 1^{er} janvier 2012, va suite à l'Ordonnance du 26 juin 2014, passer à la facture électronique dans les contrats de marchés publics entre 2017 et 2020. L'économie générée pour l'État est estimée à 375 millions d'euros par an. En outre, la loi Macron d'août 2015 prévoit dans son article 220 de contraindre progressivement les entreprises à accepter de recevoir des factures électroniques.

Selon les résultats d'une étude menée par l'EESPA (European E-Invoicing Service Providers Association, Association des prestataires européens de facturation électronique) en juin 2015, 986 millions de factures électroniques ont été traitées et envoyées en 2014 par les membres de l'EESPA, représentant une croissance significative de 17% par rapport à l'année 2013.

En matière de paiement, la disparition des TIP et du télé règlement au 1^{er} février 2016, conjuguée aux possibilités des mécanismes SEPA permettent l'émergence de nouvelles formes de paiement en mode B2C et B2B, plus économiques, plus sûres, plus rapides que le chèque, la carte ou le virement. Cegedim se positionne comme acteur majeur dans la mise en place de SEPA 2.0.

PRINCIPALES TENDANCES DU MARCHÉ DE L'EXTERNALISATION DE LA PAIE ET DES RH EN FRANCE

Le marché français des solutions RH pèse en 2014 plus de 2,1 milliards d'euros. Avec un taux de croissance moyen de +4%² d'ici 2016, il demeure un segment dynamique du marché des logiciels et services IT, accélérée notamment par une demande toujours soutenue en solutions SaaS/Cloud. Les besoins RH se tournent également vers des fonctionnalités répondant à la transformation digitale en cours dans les organisations. Ainsi la demande sera particulièrement forte en 2016 pour la dématérialisation des processus et des documents, le suivi et le pilotage de la performance RH ainsi que le HR analytics permettant d'exploiter et valoriser les données RH grâce aux opportunités offertes par le big data.

PRINCIPALES TENDANCES DU MARCHÉ PHARMACEUTIQUE EN FRANCE

Selon les données du GERS qui tiennent lieu de référence³ en la matière, le marché pharmaceutique enregistre globalement une croissance de + 1,4% en France en 2015, avec des évolutions différentes en fonction des segments de marché : - 0,2% pour la ville et + 5,7% pour l'hôpital. L'évolution négative du marché de ville est liée aux fortes mesures de régulation (baisse de prix, déremboursement,...) impactant les médicaments remboursables. Le marché hospitalier affiche une évolution positive mais est en net ralentissement par rapport à l'année 2014 qui avait été marquée par l'arrivée des traitements innovants dans la prise en charge de l'hépatite C.

Professionnels de santé

Cegedim s'attache à fournir à l'ensemble des professionnels de santé des outils de gestion performants, qui les accompagnent dans leur pratique quotidienne. Les médecins et les pharmaciens, notamment en France et au Royaume-Uni, constituent une bonne référence pour ce secteur d'activité. Les effectifs de ces professionnels donnent une bonne estimation du marché potentiel de Cegedim. En pleine évolution, le marché américain offre quant à lui des perspectives de croissance intéressantes.

INFORMATISATION DES MÉDECINS AUX ÉTATS-UNIS

Ce marché poursuit sa croissance rapide. Selon une étude Bloomberg Government de novembre 2012, il devrait avoir représenté aux États-Unis 20,9 milliards de dollars en 2012 pour atteindre les 35,4 milliards en 2016.

Cette croissance continue offre des opportunités pour la société Pulse acquise en 2010 par Cegedim. Elle provient à la fois de professionnels de santé qui s'équipent d'une solution de gestion médicale pour la première fois ou en renouvellement de leur solution

existante mais également de ceux qui souhaitent optimiser leurs revenus et leur efficacité.

Le programme d'incitation à l'informatisation médicale propose des subventions aux professionnels « éligibles » qui mettent en place des dossiers patients électroniques (Electronic Health Record) certifiés selon des critères de « bonnes pratiques » retenus par le gouvernement américain. Inversement, le gouvernement américain pénalisera les professionnels éligibles qui n'auront pas réussi à mettre en place et utiliser une solution certifiée conformément à ces critères.

INFORMATISATION DES MÉDECINS ET PHARMACIENS AU ROYAUME-UNI

Effectifs au Royaume-Uni

Nombre de médecins	Inscrits au LRMP*	%	Licenciés	%
Généralistes	85 879	31,4	73 293	31,2
Spécialistes	66 351	24,2	60 356	25,7
TOTAL	273 853	100,0%	238 063	100,0%

Source General Medical Council - données au 7 décembre 2015.

* LRMP : List of Registered Medical Practitioners. Les médecins pouvant être inscrits à la fois en tant que généraliste et en tant que spécialiste.

Au Royaume-Uni, tous les professionnels de santé sont informatisés. Ils y sont fortement incités par le National Health Service (NHS) qui poursuit son programme ambitieux et en constante évolution de réformes de l'informatisation du système de santé britannique, en vue d'améliorer la qualité des soins.

En Angleterre, le NHS régit les relations entre les principaux fournisseurs de logiciels médecins à travers un accord cadre dénommé GPSoCR. Il offre aux médecins généralistes la possibilité de choisir une solution accréditée parmi celles proposées par l'un des fournisseurs de ce programme et permet d'introduire sur le marché de nouvelles innovations à travers un certain nombre de modules complémentaires. La durée minimum de cet accord est de trois ans avec la possibilité de le prolonger ultérieurement.

Cegedim, à travers ses filiales INPS et Cegedim Rx, fournisseurs de solutions informatiques pour les médecins généralistes et les pharmaciens, va continuer de profiter de ces mesures.

Ses produits ont été rendus totalement interopérables avec les systèmes nationaux afin d'améliorer la gestion et le traitement des patients et de leurs dossiers médicaux. La sécurité et la confidentialité des informations sont garanties par l'utilisation d'un réseau télécom privé fourni et optimisé par le NHS.

² Source Markess, 2015.

³ Selon l'accord cadre qui lie le LEEM et le CEPS.

Pour les médecins généralistes, la mise en place de cette interopérabilité passe par les étapes suivantes :

- conformité avec les standards NHS (accréditation avec une série de mises à jour continues) ;
- système d'agenda électronique partagé entre médecine de ville et hôpital (e-Referral Services) ;
- transmission électronique des feuilles de soins (ETP) entre cabinets médicaux et pharmacies ;
- transmission électronique des dossiers patients des médecins généralistes lorsqu'un patient change de médecin (appelé « GP2GP record transfer ») ;
- récapitulatif des données médicales patients (appelé SCR) continuellement mises à jour qui sont transférées à un système central national et rendu accessibles aux autres professionnels de santé ;
- création automatisée de certificats médicaux et transmission à une agence centrale ;
- accès obligatoire aux systèmes des principaux fournisseurs à un travers un mécanisme d'interfaces commun ;
- accès du patient aux services médicaux et à ses propres données de santé à travers une passerelle agréée et des applications mobiles ;
- hébergement centralisé des systèmes informatiques des médecins généralistes selon les standards d'accréditation du NHS.

INPS a intégré, avec succès, tous ces aspects dans son logiciel *Vision*. Tous ces domaines fonctionnels sont également régulièrement revus et adaptés en fonction des besoins des utilisateurs et INPS doit les prendre en compte en accord avec les évolutions demandées par le NHS.

INPS a également été impliqué dans un nombre important de projets de moindre envergure dans le cadre du « Change Control Notices » et a été agréé dans le cadre du programme GPSoC.

Cette vaste réforme continue d'être ambitieuse et exigeante pour l'ensemble des acteurs du marché britannique.

Les pharmaciens bénéficient quant à eux de subventions pour la mise en œuvre de solutions accrédités pour les transmissions électroniques (ETP) et la connexion au réseau télécom privé du NHS.

INFORMATISATION DES PHARMACIENS EN FRANCE

L'ensemble des officines françaises est aujourd'hui informatisé : le marché des logiciels pharmaciens est donc un marché de renouvellement. En lien avec le besoin croissant de performance des officines, ce marché est en pleine mutation et offre des perspectives de croissance intéressantes.

Les enjeux économiques de l'officine dans un environnement de plus en plus réglementé et concurrentiel oblige les pharmaciens d'officine à être toujours plus performants dans leur activité quotidienne. Cela se traduit par des besoins informatiques plus poussés en suivi d'activité et pilotage, en optimisation des achats et en dynamisation du point de vente. Ceci déclenche des besoins pour des solutions informatiques offrant des statistiques encore plus performantes et pertinentes, des possibilités d'interconnexions entre officines tout en préservant l'intégrité des données de santé et des solutions matérielles contribuant au développement du point de vente. L'ensemble de ces éléments contribue aux évolutions de l'outil informatique à court ou moyen terme.

INFORMATISATION DES MÉDECINS EN FRANCE

Une grande majorité des cabinets médicaux français, près de 90% selon les estimations de *Cegedim*, est informatisée. Toutefois, jusqu'à maintenant, le niveau d'informatisation concernait essentiellement la gestion des feuilles de soins électroniques. Avec la nouvelle convention médicale qui intègre la Rémunération sur Objectif de Santé Publique (ROSP), la gestion informatisée des dossiers patients devient quasi obligatoire (diagnostics, prescriptions, pathologies, allergies, antécédents familiaux, résultats d'analyses, etc.), ce qui représente un nouveau marché. De plus, afin d'être rémunérés, les médecins devront utiliser des logiciels certifiés (notamment un module de prescriptions sécurisées avec une base de données médicamenteuses). L'heure est donc à un resserrement du marché des logiciels, et *Cegedim Logiciels Médicaux* voit sa croissance soutenue par ce levier réglementaire, qui implique dans 80% des ventes, de récupérer les données de logiciels concurrents.

Les patients sont de plus en plus demandeurs de services, notamment via internet : prise de rendez-vous en ligne, consultation de leurs données médicales...

Effectifs France

Médecins	En activité régulière ⁽¹⁾	En médecine générale ⁽¹⁾	En médecine générale et en exercice libéral ⁽¹⁾	Généralistes en télétransmissions ⁽²⁾	Spécialités en télétransmission ⁽²⁾
	198 365	89 788	51 677	55 900	50 866
Pharmaciens	En activité ⁽³⁾	Titulaire d'officines ⁽³⁾	Adjointes en officines ⁽³⁾	Nombre d'officines ⁽³⁾	En télétransmission ⁽²⁾
	74 492	27 380	22 870	21 772	22 509
Masseurs/Kinésithérapeutes	En activité ⁽⁴⁾	En cabinet individuel ⁽⁴⁾	En cabinet de groupe ⁽⁴⁾	En libéral ou mixte ⁽⁴⁾	En télétransmission ⁽²⁾
	83 619	38 417	22 547	66 498	59 192
Infirmiers/Infirmières	En activité ⁽⁴⁾	En cabinet individuel ⁽⁴⁾	En cabinet de groupe ⁽⁴⁾	En libéral ou mixte ⁽⁴⁾	En télétransmission ⁽²⁾
	638 248	61 768	38 306	109 925	79 753

(1) Conseil National de l'Ordre des Médecins - Atlas de la démographie médicale en France - Situation au 1^{er} janvier 2015.

(2) GIE SESAM-Vitale, chiffres au 31 janvier 2015.

(3) Statistiques de l'Ordre National des Pharmaciens au 1^{er} janvier 2015.

(4) DREES, chiffres au 1^{er} janvier 2015.

1.4.3 Principaux concurrents

Il n'existe pas de concurrence globale présente sur l'ensemble des pays couverts par Cegedim. Ainsi, il convient de segmenter l'analyse en fonction du marché et du pays.

Division Assurance santé, RH et e-services

Cegedim Activ est le leader⁴ français sur le marché de l'informatisation de l'assurance de personnes avec plus de 40 millions d'assurés gérés par ses solutions. Ses principaux concurrents sont des généralistes en conseil, ingénierie et intégration tels que Sopra Group, Atos, Oracle ou Accenture ou des éditeurs comme Zags, Linedata, CSC, Igo6 et Wyde.

S'agissant des services à valeur ajoutée de gestion du tiers payant et de conventionnement, le Cetip (à travers les deux marques *SP santé* et *iSanté*) occupe une position de tout premier plan⁵, sur ce marché avec plus de 19 millions de personnes gérées en tiers payant et plus de 400 millions de flux transportés. Viamedis et Almerys (Orange Business Services) sont ses principaux concurrents dans ce domaine.

Les activités de « RH et e-services » recouvrent les extensions naturelles du savoir-faire du Groupe avec notamment les échanges dématérialisés, les prestations informatiques externalisées et la gestion externalisée de la paie et des ressources humaines. Il existe un grand nombre de concurrents pour ces différents métiers.

⁴ Les clients de Cegedim Activ gèrent plus de 40 millions d'assurés ce qui fait de cette société le leader du marché (Santé, Prévoyance, Epargne).

⁵ Le Cetip est le leader en France en nombre de flux de tiers payant traités par an.

En matière d'échanges dématérialisés : après une année 2015 marquée par de nouveaux succès commerciaux très significatifs, *Cegedim e-business* conforte sa position de premier réseau européen en facturation électronique avec plus de 100 000 entreprises connectées en direct et plus de 300 millions de documents traités par an. Docapost (filiale du groupe La Poste), Ariba (SAP) et OB10 (racheté par Tungsten) figurent parmi les principaux concurrents de *Cegedim e-business*.

Cegedim SRH et ADP demeurent en 2015 les acteurs majeurs **des services associés à la gestion de la Paie et des RH en France**. Le marché des solutions RH évolue par ailleurs entre des « pure player » proposant des solutions externalisées sur des briques du SIRH (ex. gestion des talents) et des éditeurs d'ERP avec des solutions « globales » nécessitant des partenariats pour prendre en compte les spécificités locales.

GERS SAS se positionne comme un des leaders français **du domaine des statistiques des produits de santé**. Seule société à couvrir l'ensemble du circuit de distribution point de vente par point de vente, *GERS SAS* est devenue la donnée de référence de l'accord cadre qui lie le LEEM et le CEPS et suit, chaque mois, plus de 800 marchés au niveau géographique le plus fin pour plus de 190 sociétés commercialisant des médicaments et/ou produits de santé.

En matière de promotion, *Cegedim* est le leader⁶ français, tant sur la Publicité sur le Lieu de Vente (PLV) en pharmacie par le nombre de pharmacies couvertes par son réseau d'affichage, que sur le lieu de prescription (compte tenu de son parc de médecins informatisés).

Division Professionnels de santé

LOGICIELS MEDECINS

Aux États-Unis

Avec plus de 28 000 utilisateurs à travers les États-Unis dans 40 spécialités différentes, *Pulse* occupe une place de premier ordre en matière de gestion des dossiers médicaux électroniques. Ses plus importants concurrents sont : Allscripts, Cerner, NextGen, Greenway, eClinicalWorks, McKesson et athenahealth.

Au Royaume-Uni

Cegedim, avec sa filiale *INPS* est l'un des trois principaux acteurs du marché en nombre d'utilisateurs (part de marché estimée à environ 17%), derrière EMIS (part de marché estimée à 50%) et TPP (31%).

En France

Cegedim Logiciels Médicaux est un des leaders⁷ du marché. Ses principaux concurrents sont le groupe Allemand CompuGroup (avec en particulier les logiciels AxiSanté et HelloDoc) et Prokov Editions (logiciel MédiStory), et sur le segment des maisons de santé : WEDA et ICT.

En Belgique

Cegedim est un acteur de premier plan sur ce marché très fragmenté comptant un nombre important d'éditeurs santé parmi lesquels Corilus et Compugroup Medical. Toutefois, les derniers tests d'accréditation de 2014, ont entraîné une diminution du nombre de logiciels (de 21 à 11) sur ce marché et la disparition de très petits acteurs régionaux.

En Espagne

Avec 35% de part de marché estimée chez les médecins généralistes, *Cegedim*, avec sa filiale *Stacks*, est leader⁸ sur ce créneau. Indra et Siemens figurent parmi ses principaux concurrents dans le domaine de la santé. IBM est un nouvel entrant sur ce secteur, avec lequel *Stacks* collabore.

En Italie

Millennium et ses filiales détiennent 44% du marché et comptent parmi leurs concurrents : Compogrup (Profim, Phronesis, FPS, Venere, Bracco), Koinè, Iatros, Perseo.

En Roumanie

Cegedim Rx est l'un des principaux acteurs avec une part de marché estimée à 20%. Son offre est concurrencée par une application publique gratuite (SIUI) et celles d'acteurs privés tels que : Syonic, Setrio et Softeh.

LOGICIELS PHARMACIENS

En France

Smart Rx (*Alliadis*, *PGInformatique*, *ASpline* et *NtPharm*) qui appartient à *Cegedim* et *Pharmagest Interactive* sont les deux principaux acteurs sur le marché de l'informatique officinale en France.

Au Royaume-Uni

Cegedim est entré sur ce marché fin 2004, avec l'acquisition des sociétés *NDC Health* et *Enigma Health*, aujourd'hui regroupées en une seule entité dénommée *Cegedim Rx*. Avec environ 50% de part de marché estimée et des références comme les chaînes de pharmacies Walgreen Alliance Boots et Well Pharmacy Group (anciennement Co-op Group), *Cegedim Rx* continue à occuper une position de premier plan en nombre d'officines britanniques informatisées.

Plus de 3 000 pharmacies et centres d'ophtalmologie utilisent aujourd'hui les solutions applicatives de *Webstar Health* pour diffuser les données de consultation de leurs patients. Son principal concurrent est *PharmOutcomes*.

⁶ RNP est la référence française de la publicité sur le lieu de vente, par le nombre d'officines couvertes par son réseau d'affichage.

⁷ *Cegedim* est l'un des principaux éditeurs de logiciels pour les professionnels de santé, en nombre de postes installés.

⁸ *Stacks* est le leader des logiciels médecins en Espagne en nombre de postes installés.

En Roumanie

Cegedim Rx est l'un des principaux acteurs avec une part de marché estimée à 36%. *Setrio*, *Softeh* et *Winsoft* sont ses principaux concurrents sur le marché des logiciels pharmaciens.

En Tunisie

Next Software dispose de 25% de part de marché dans le domaine de l'informatisation des pharmacies en Tunisie. Ses principaux concurrents sont : *3S*, *Pharmasoft*, et *EasyPharm*.

LOGICIEL PARAMEDICAUX

En France

Leader⁹ sur le marché des logiciels de gestion pour kinésithérapeutes, orthophonistes, podologues et orthoptistes, *RM Ingénierie* occupe une position de 1^{er} plan en France dans le domaine de l'informatisation des paramédicaux, son principal concurrent étant la société *Epsilon*.

BASE DE DONNÉES MEDICAMENTEUSE

La *BCB* de *Cegedim* et son concurrent *Vidal* sont les principaux acteurs dans le domaine des bases de données sur les médicaments et produits de santé en France.

Bien que n'ayant pas de déclinaison papier, le principal concurrent de la *BCB* est le *Vidal* sur les marchés de la pharmacie, de la médecine de ville et des établissements de soins. Viennent ensuite deux concurrents, uniquement présents sur le marché des établissements hospitaliers et cliniques : les bases *Thésorimed* et *Thériaque*.

LOCATION FINANCIERE

La concurrence est exacerbée par la baisse des taux de refinancement, en particulier les établissements bancaires. Le manque de visibilité sur leur avenir n'incite pas les professionnels de santé à investir.

1.4.4 Contrats importants

Les contrats importants, pour les deux années précédant la publication du présent Document de Référence, autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, auxquels *Cegedim* ou tout autre membre du Groupe est partie, concernent les opérations de croissance externe. Ils sont systématiquement couverts par des accords de confidentialité.

Lorsque ces transactions sont conclues et qu'elles sont susceptibles de présenter une incidence significative sur la situation de l'émetteur, elles font l'objet d'un communiqué de presse, également consultable sur le site de la Société (www.cegedim.com). Cf. note 12.6 du point 4.6 du présent Document de Référence pour un rappel de ces opérations.

Tout contrat souscrit par un membre quelconque du Groupe et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du Groupe une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, à la date du présent Document de Référence, fait l'objet d'une mention au point 12.6 en annexes des comptes consolidés présentés au chapitre 4.6 du présent Document de Référence.

1.4.5 Stratégie

A la suite de la cession de l'activité *CRM et Données Stratégiques* à *IMS Health* le 1^{er} avril 2015, *Cegedim* s'est recentré sur les logiciels et bases de données pour les professionnels de santé et compagnies d'assurance santé, ainsi que sur ses activités à forte croissance multi-industrielles telles que l'e-business et l'externalisation de la paie et des ressources humaines. Recentré et désendetté, *Cegedim* dispose à présent de la flexibilité financière pour assurer sereinement la migration de l'ensemble de ses offres en mode Cloud-SaaS, pour déployer ses offres de BPO et pour étendre ses offres digitales.

Dans le même temps, *Cegedim* reste attentif aux opportunités d'acquisitions ciblées, en particulier de sociétés présentes sur de nouveaux marchés ou offrant de nouveaux produits et services qui lui permettraient d'enrichir ses métiers ou d'élargir sa gamme de produits et services.

Dans la division *Assurance santé, RH et e-services*, le Groupe s'appuie sur ses infrastructures et sa position en France pour répondre aux nouveaux besoins des acteurs de l'assurance santé en termes de recherche d'efficacité et de baisse des coûts. Il bénéficie des évolutions des nouveaux contrats d'assurances santé (ACS, ANI, contrats responsables) et du besoin d'automatisation des processus de tiers payant : contrôle des droits en ligne, facturation et paiement en ligne.

Le Groupe bénéficie également de la transformation du modèle économique global avec la révolution du digital dans ses offres media et également dans tous les métiers administratifs. Enfin, les métiers de gestion des ressources humaines deviennent de plus en plus complexes avec l'intégration de la gestion de la formation, du temps de travail, des talents, de la complémentaire santé et des retraites complémentaires, par exemple.

Dans la division *Professionnels de santé*, le Groupe continue d'améliorer son offre de produits et services à destination des professionnels de santé. Le Groupe bénéficie des réformes et mesures de réduction des coûts engagées par les États conduisant les professionnels de santé à plus d'efficacité, notamment par l'utilisation de logiciels de gestion des dossiers médicaux et pharmaceutiques. Il profite également du développement de la télémédecine et de la coordination des soins et des patients entre professionnels de santé.

Enfin, le Groupe bénéficie de la transformation des logiciels de prescription et de délivrance des médicaments liée à l'émergence des objets connectés. Dans le même temps, *Cegedim* travaille constamment à l'amélioration de ses leviers opérationnels et à l'accroissement de sa génération de trésorerie.

⁹ *RMI* est le leader auprès des kinésithérapeutes, des orthophonistes, des pédicures, des orthoptistes en nombre de FSE transmises (source GIE SESAM- Vitale, janvier 2016).



1.5 Recherche et développement

1.5.1 Activité en matière de recherche et développement au niveau de Cegedim SA

Cegedim SA regroupe les équipes de développement mutualisées, affectées aux projets utilisant l'infrastructure informatique partagée du Groupe. Les projets de développement réalisés au cours de l'exercice 2015 sont immobilisés dans les comptes sociaux à hauteur de 3,8 millions d'euros, tous projets confondus. Ceux-ci ont été activés au bilan, les conditions posées par le Plan Comptable Général pour cette activation étant remplies.

La Société a poursuivi et intensifié le développement de son offre GIS, une plateforme en mode SaaS, assurant la dématérialisation et la gestion de tous types de documents (papiers, fichiers structurés, images) et de processus.

Ce montant inclut l'immobilisation de R&D des activités cédées le 1^{er} avril 2015.

Outre ces développements spécifiques, Cegedim assure la maintenance applicative quotidienne de l'ensemble des offres mutualisées du Groupe, selon un budget relativement comparable chaque année.

1.5.2 Activité en matière de recherche et développement au niveau du Groupe Cegedim

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les dépenses de développement de nouveaux projets internes sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés, conformément à la norme IAS 38 :

- le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

À défaut, les dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Au moment de sa mise en service, le projet dont le développement est achevé est transféré au bilan dans la catégorie d'actifs à laquelle il correspond (généralement en logiciels) et les amortissements sont pratiqués sur la base de la durée prévisible d'utilisation.

Les coûts de développement activés en 2015 dans les comptes consolidés s'élèvent à 28,2 millions d'euros.

Les principaux projets concernent :

- *Activ'Infinite* avec des développements significatifs afin de limiter les coûts de gestion de ses clients assureurs ;
- La poursuite et l'intensification du développement des offres à destination des médecins et pharmaciens au Royaume-Uni et en France ;
- Le développement de modules additionnels pour Cegedim SRH ;
- Les offres à destination des médecins américains.

Cegedim SA regroupe les équipes de recherche et de développement mutualisées, affectées aux projets utilisant l'infrastructure informatique partagée du Groupe. Des centres de R&D régionaux ainsi que certaines filiales disposent également de leurs propres équipes et conduisent leurs actions de recherche et développement sous la coordination exclusive du siège.

Les projets menés par le Groupe concernent les divisions :

- *Assurance santé, RH et e-services* pour 13,6 millions d'euros,
- *Professionnels de santé* pour 14,5 millions d'euros ;
- *Activités non réparties* pour 0,1 million d'euros.

Ces efforts de développement spécifiques sont complétés par des investissements logiciels et matériels. Des travaux d'équipes informatiques dédiées, réalisés au quotidien au sein des différentes filiales du Groupe, permettent d'assurer la maintenance applicative de l'ensemble des offres commercialisées (le coût est affecté en charges de l'exercice).

Au total, le Groupe Cegedim consacre environ 6,6% de son chiffre d'affaires annuel à la recherche et au développement, sans que ce chiffre soit un objectif.

1.5.3 Les innovations 2015

Au sein de la division Assurance santé, RH et e-services

EN MATIERE D'INFORMATISATION DES ASSUREURS ET MUTUELLES DE SANTE

En 2015, *Cegedim Activ* a mis en place des évolutions structurantes pour ses suites progiciels. Des développements significatifs ont ainsi été apportés à *Activ'Infinite* afin de limiter les coûts de gestion de ses clients assureurs : la nouvelle version 7.0 en est la preuve avec une ergonomie transfigurée, le pré-paramétrage des accords collectifs, un pilotage dynamique des processus et un reporting à l'image des différentes dimensions d'un accord collectif.

Sur le plan commercial, des signatures de contrats sont intervenues avec la mise en place d'*Activ'Infinite* chez Unéo, la mutuelle des forces armées, pour près de 1,2 million de personnes protégées.

Le déploiement à l'international d'*Activ'Premium* s'est poursuivi avec la signature d'un contrat en Nouvelle Calédonie, et le déploiement au Maroc de la solution de Back Office pour l'ONEE (Office National des Eaux et Électricité) et la CMIM (Caisse Mutualiste Interprofessionnelle Marocaine).

L'acquisition d'*Activus* en juillet 2015 a permis de renforcer les activités à l'international en accédant à de nouveaux marchés : Royaume-Uni, Irlande, Etats-Unis, Chine, Moyen-Orient, Extrême-Orient, Afrique de l'Est et Asie Pacifique. Cette opération a permis de renforcer la suite logicielle, avec l'offre *Act-isure*, solution ayant reçu l'Award « functionality » et classée par CELENT solution numéro 1 parmi 29 progiciels internationaux répertoriés dans son étude 2015.

Enfin, *Cegedim Activ* a poursuivi ses efforts en matière d'accréditation ISAE 3402 de Type II, confirmant ainsi la pertinence de son dispositif de contrôle interne au regard des risques encourus, et attestant d'une parfaite maîtrise des activités gérées pour le compte de ses clients.

EN MATIERE DE FLUX ET TIERS PAYANT

L'année 2015 a permis le développement de nouvelles offres de services, en particulier le déploiement de *Visiodroits* avec les pharmaciens, afin de mettre en place la consultation des droits en ligne et de proposer demain des garanties diversifiées et des services à valeur ajoutée en matière de remboursement, de prévention, indépendamment des régimes obligatoires. La mutuelle CCMO et la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France, en partenariat avec *Cegedim*, ont lancé ce nouveau dispositif *Visiodroits*, déployé au niveau national au 1^{er} janvier 2016, permettant aux officines pharmaceutiques et aux organismes d'assurance complémentaire d'accéder en temps réel aux informations des contrats santé.

De plus, les travaux pour proposer aux clients du *Cetip* des expérimentations en matière de tiers payant médecin ont abouti, en collaboration avec les entités du Groupe *Cegedim* en charge des logiciels médicaux. Le *Cetip* propose désormais le conventionnement et le contrôle des droits en ligne, puis intégrera en 2016 également la facturation et le paiement en ligne.

De nouvelles références du marché ont rejoint le tiers payant de *iSanté*, notamment JUST, MME et MHV, puis le Groupe MNH par exemple, qui a étendu la gestion de son tiers payant auprès des établissements de santé.

Enfin, les efforts en matière de conventionnement ont été poursuivis, avec désormais plus de 200 000 professionnels de santé conventionnés chez *iSanté* et 190 000 chez *SP santé*.

EN MATIERE DE GESTION DELEGUEE

L'année 2015 a permis de consolider l'offre de services pour répondre aux enjeux de gestion du collectif, en s'appuyant sur toutes les composantes et savoir-faire de *Cegedim Insurance Solutions* avec notamment la souscription en ligne pour les contrats frais de santé collectifs et la surcomplémentaire individuelle, permettant ainsi de répondre aux enjeux de l'ANI qui bouleverse le marché de la complémentaire santé.

EN MATIERE DE PREVENTION SANTE

Cegedim Insurance Solutions a mis en place en 2015 une plateforme qui combine 4 solutions digitales et innovantes en prévention santé : *MyWellnessPartner*, *MyHospiPartner*, *MyCarePartner* et *MyLifePartner*.

MyWellnessPartner propose une palette de services pour aider l'assuré à améliorer au quotidien ses habitudes de vie au travers de programmes de coaching en ligne, de quizz, de fiches pratiques, de vidéos, d'un réseau social,... tout en gardant une approche ludique.

MyHospiPartner propose un accompagnement tout au long de l'hospitalisation grâce à des services qui sont mis en avant au bon moment : géolocalisation des établissements hospitaliers, devis en ligne, simulateur de reste à charge, prise de rendez-vous en ligne avec des auxiliaires ainsi que des fiches pratiques pour mieux préparer l'intervention et le retour à domicile.

MyCarePartner proposera un accompagnement spécifique pour l'aidant familial afin de lui faciliter le suivi à distance d'un proche en situation de dépendance et retrouver un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. De la même façon, *MyLifePartner* couvrira des prestations d'accompagnement de l'assuré atteint d'une maladie chronique (hypertension, diabète...).

EN MATIERE D'ECHANGES DEMATERIALISES

La solution ePDF de dématérialisation fiscale des factures en mode piste d'audit issue de la nouvelle réglementation française publiée au Bulletin Officiel des Impôts le 18 octobre 2013 s'est déployée avec succès pendant l'année 2015. Au cours de cette année, *Cegedim* a développé sa

nouvelle offre de dématérialisation des factures fournisseurs *KISS* (Keep Invoicing Smart and Simple). A l'image du portail Chorus, cette solution conviviale permet à tous les fournisseurs des clients donneurs d'ordres de *Cegedim* de déposer leurs factures sur le portail *KISS* afin d'en assurer la dématérialisation pour leur compte et pour celui de leurs grands clients. Cette nouvelle offre, en cours de déploiement, a d'ores et déjà été retenue par plusieurs très grands donneurs d'ordres.

Sous l'impulsion de l'Etat rendant obligatoire le recours à la facture électronique dans les contrats de marchés publics entre 2017 et 2020, *Hospitalis* a déployé avec succès la connexion au portail Chorus pour les premiers laboratoires échangeant des factures avec des entités publiques.

L'année 2015 a également été marquée par le développement de la solution de signature de contrats et de documents permettant d'optimiser et de simplifier le processus de signature en y intégrant des services de preuve et d'archivage. Mise en place avec succès auprès des clients laboratoires pharmaceutiques de *Cegedim*, la solution *CG-PASS* a également été mise en œuvre dans le secteur immobilier afin d'optimiser la gestion administrative du cycle de vente des biens. Elle a enfin été déclinée en collaboration avec *Cegedim SRH* à la signature des documents RH (contrat de travail, avenants...).

EN MATIERE DE GESTION EXTERNALISEE DE LA PAIE ET DES RH

Cegedim SRH innove en 2015 avec *TEAMS PMS*, solution Cloud de pilotage de la masse salariale. *TEAMS PMS* est compatible avec tous les SIRH présents sur le marché. La solution répond à la montée en puissance d'un besoin de plus grande maîtrise de l'évolution des frais de personnel, garantie d'une meilleure compétitivité de l'entreprise. La masse salariale peut en effet représenter jusqu'à 80% des charges de l'entreprise. Ce module satisfait les usages respectifs des contrôleurs de gestion, des DRH et des directions financières, afin de sécuriser leurs décisions au service d'un développement durable de l'entreprise.

En réponse à une demande forte de ses clients, *Cegedim SRH* a également lancé en 2015 l'*@ppel juridique*, un service de renseignement téléphonique dédié au droit de la paie. Plus de douze réformes sociales ont vu le jour en 2014 et 2015, créant un écosystème juridique complexe, parfois difficile à appréhender pour les gestionnaires de paie et RH des entreprises. Ce nouveau service est la réponse rapide et personnalisée à toute problématique liée au droit social ayant un impact paie.

Autre innovation, la signature électronique de documents RH a été lancée. En phase avec les besoins de dématérialisation des entreprises, *TEAMS Signature RH* vise un allègement significatif des tâches administratives, l'accélération des processus RH et l'optimisation des délais de signature. Elle bénéficie de tout le savoir-faire du Groupe *Cegedim* et d'une plateforme de signature électronique éprouvée et conforme à la réglementation européenne. Plus de 200 millions de documents sont en effet traités annuellement sur ce back-office habituellement utilisé pour la signature de factures et de contrats médicaux.

Projet phare de 2015, la DSN (Déclaration Sociale Nominative) est un nouveau dispositif légal qui s'inscrit dans la loi de simplification et qui va permettre de remplacer progressivement (3 phases DSN) l'ensemble des déclarations dites traditionnelles. Révolutionnaire dans le monde de la paie et des déclaratifs, la DSN induit une transformation technique et métier, et généralise des nouveaux concepts : unicité de l'information, convergence des flux, dématérialisation complète et collecte d'information en flux continu. A la suite de la mise en œuvre réussie des phases 1 et 2 en 2015 et pour atteindre le niveau de simplification attendu par ses clients, *Cegedim SRH* a innové avec la disposition des outils d'automatisation des tâches récurrentes comme le Machine To Machine.

EN MATIERE DE DONNEES DE VENTES

Poursuivant le développement de la mise à disposition des données par point de vente, *GERS SAS* a mis en œuvre en 2015 des solutions Analytics innovantes permettant une meilleure exploitation des indicateurs de performance. *GERS SAS* a également développé une nouvelle gamme d'outils de visualisation de données en s'appuyant sur les dernières technologies en termes de diffusion et présentation de données en mode connecté

EN MATIERE D’AFFICHAGE NUMERIQUE SANTE

En 2015, *RNP* a encore développé son réseau de vitrines digitales avec 100 nouveaux écrans géants (2,5 m²) soit un parc total de 250 écrans situés dans les meilleurs emplacements du territoire.

RNP a également poursuivi le développement de l'activité parapharmacies d'enseigne et été notamment sélectionné par Carrefour comme partenaire unique pour 2016.

Au sein de la division Professionnels de santé

En 2015, *Cegedim Healthcare Software* a continué de renforcer les synergies internationales entre ses différentes entités ainsi que son positionnement au cœur des échanges de données de santé dans l'ensemble des pays où la Business Unit intervient (Belgique, Chili, Espagne, États-Unis, France, Italie, Roumanie, Royaume-Uni, Tunisie).

AU ROYAUME-UNI :

En 2015, *INPS* a lancé un vaste programme de modernisation de sa gamme de logiciels en vue de se positionner comme l'acteur le plus à la pointe en termes de technologies et de satisfaction client.

Les versions mobiles de son logiciel *Vision* pour tablettes et Smartphones des principales plateformes du marché ont de plus connu une progression constante.

Son système de prise de rendez-vous auprès de généralistes a rencontré un certain succès, avec notamment les premières mises en place de la solution auprès de la fédération des médecins généralistes nouvellement créée en Angleterre. Il permet à un patient d'une certaine localité de prendre rendez-vous le soir ou le week-end avec un généraliste consultant à ces plages horaires même s'il ne s'agit pas du médecin auquel il est rattaché. Les détails de la consultation sont alors transmis de façon codée au

médecin de rattachement, quel que soit le système informatique utilisé par celui-ci.

Cegedim Rx a poursuivi, en 2015, le déploiement du programme gouvernemental de prescriptions électroniques en Angleterre, un système aujourd'hui utilisé par près de 95% des pharmacies. Le développement de ces services est basé sur les directives gouvernementales visant à fournir davantage de services cliniques à travers les pharmacies avec notamment la mise en place d'un portail clinique dénommé *Healthi*, véritable plateforme d'enregistrement et de gestion de ce type de services. *Healthi* est en phase pilote dans de multiples pharmacies afin d'aider les infirmières à enregistrer et suivre l'administration des vaccins contre la grippe.

En Écosse, *Cegedim Rx* a finalisé le lancement des services *Electronic Minor Ailment* (infections bénignes) et *Chronic Medication* (traitement des maladies chroniques).

Webstar Health a poursuivi le développement de ses services pour l'ophtalmologie. *Webstar* gère désormais le remboursement des frais d'optique à travers une application intégrée à *OptoManager*.

Webstar Health a également lancé *Refer to Pharmacy*, une solution de gestion de la sortie d'hôpital. Cette application prend en charge la gestion des patients entre le secondary et le primary care. Cette solution a déjà été mise en œuvre au sein de l'établissement hospitalier East Lancashire Hospital Trust où elle a été étendue à la gestion des patients de l'ophtalmologie.

EN BELGIQUE :

La plateforme *eHealth* a poursuivi son développement avec notamment la mise en production de nombreux nouveaux services : *Recip-e* (la prescription électronique), *MyCareNet* (assurabilité, médicament chapitre IV, eDMG et eFact), le système *HUB-MetaHUB* (communication entre la première ligne et la deuxième), les coffres forts première ligne *Vitalink*, *Intermed* et *Brusafe* (stockage des SumEHR¹⁰, vaccins, schémas de médication). Pionniers sur ce marché, *HDMP* et sa plateforme *eHealth* ont connu un véritable succès en Belgique en 2015.

EN ESPAGNE ET AU CHILI :

En 2015, *Stacks* a lancé une nouvelle version de *OMI360*, sa solution pour le secteur privé et de *mispacientes*, sa plateforme Cloud pour le secteur privé et les compagnies d'assurance. Avec plus de 2 000 postes de travail connectés chaque jour à sa plateforme, *Stacks* se positionne comme un fournisseur de services en ligne de premier plan pour le monde de la santé en Espagne. Dans le cadre de la modernisation technique de l'ensemble de sa gamme, *Stacks* a poursuivi le développement de sa solution *HIS* pour les hôpitaux dont le lancement officiel en Espagne est prévu en juin 2016, tout comme la finalisation de son déploiement au Chili.

¹⁰ SumEHR : Summarized Electronic Health Record pour dossier santé électronique résumé.

La solution Cloud *OMlap* a de plus été lancée sur le marché espagnol et actuellement plus de 400 000 dossiers patients totalement informatisés sont hébergés sur le Cloud. Enfin, *Stacks* a obtenu les certifications CMMI niveau II et ISO 15504 illustrant sa volonté d'améliorer ses processus de production.

AUX ÉTATS-UNIS :

En 2015, la version 5.0 de *Pulse Complete EHR*, a été certifiée ONC HIT Édition Complète EHR, certification permettant aux utilisateurs de ce logiciel d'accéder aux subventions attribuées aux professionnels de santé respectant les mesures des phases 1 et 2 de l'American Recovery and Reinvestment Act (ARRA). Cette version 5.0 a été certifiée par ICSA Labs (organisme de certification national agréé) et est conforme aux critères adoptés par le Secretary of Health and Human Services. Eligible pour soumettre des données de qualité au CMS (Centres Medicare et Medicaid Services) et officiellement reconnu membre du Physician Quality Reporting System (PQRS), *Pulse* continue de faire bénéficier ses clients de ce statut afin de soumettre leurs données au CMS et recevoir les subventions PQRS.

L'acquisition, en octobre 2015, des activités de gestion médicale basées aux Etats-Unis de Nightingale Informatix Corporation a, de plus, permis à *Pulse* de proposer à ses clients une offre de gestion médicale et de dossier patient électronique en mode client-serveur et Cloud.

Pulse a par ailleurs continué à développer sa présence marketing et commerciale aux États-Unis, apportant des améliorations stratégiques à tous niveaux et pour chacune des spécialités médicales ciblées.

EN FRANCE :

En 2015, *Smart Rx* a investi fortement sur l'innovation de ses solutions afin de proposer des produits répondant aux nouvelles attentes du marché. Le logiciel de gestion d'officine est maintenant une partie d'une suite beaucoup plus large permettant des fonctionnalités de statistiques ou d'achats groupés. Ces fonctionnalités reposent sur des solutions Cloud qui hébergent les données économiques tout en préservant l'intégrité des données de santé. D'un point de vue équipement de l'officine, *Smart Rx* a continué de répondre efficacement aux besoins des officines avec une nouvelle version de sa solution Clip Santé pour la dynamisation du point de vente. Les groupements Pharm & You, Pharmavance et le Groupe Legall ont renforcé leur partenariat avec *Smart Rx* en faisant le choix du partenaire unique pour la solution informatique.

En 2015, les logiciels de *Cegedim Logiciels Médicaux* se sont enrichis d'une fonction de connexion sans fil aux appareils de mesure du cabinet médical (objets connectés). Le logiciel *Crossway* a de plus été labellisé pour les centres de santé.

En fin d'année, *CLM* a lancé un nouveau service *Docavenue* (docavenue.com) qui permet aux médecins de publier sur Internet leurs créneaux de consultation disponibles et aux patients de prendre rendez-vous en ligne. Ce service est la première brique de la relation médecin-patient qui s'étoffera d'autres services dans les mois à venir (portail patient).

Grâce à son système *Simply Vitale* sur tablette tactile, *RM Ingénierie* a réalisé une croissance exceptionnelle sur le marché des infirmières libérales en 2014 et 2015. À l'international, l'exportation de systèmes d'Ingénierie de rééducation se développe lentement en Europe et en Asie.

En 2015, *RESIP* a conforté ses positions sur le marché des logiciels médicaux.

La *BCB* est progressivement présente sur tous les postes des professionnels de santé informatisés du Groupe Cegedim en France ainsi que sur ceux des utilisateurs des éditeurs de logiciels en dehors du Groupe qui l'intègrent. *RESIP* poursuit également le développement de nouvelles fonctionnalités dans la solution Web *BCB Dexter* destinée aux établissements de santé, hôpitaux et cliniques et industrialise son modèle *BCB Dexter* « étranger » dans le cadre de son internationalisation.

Après le Royaume-Uni (la base est nommée « Gesmscript ») et la Tunisie, la mise en service de la *BCB* en Roumanie se termine, et plusieurs autres projets à l'international devraient voir le jour notamment en Belgique et au Maroc.

2

Gouvernance

2.1	Constitution et organisation du Conseil d'Administration	28	2.6	Rapport du Président du Conseil d'Administration	57
2.2	Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux	37	2.7	Rapport des commissaires aux comptes, établis en application de l'article L.225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration	62
2.3	Participations des mandataires sociaux dans le capital de la société et opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres de la société	38			
2.4	Facteurs de risques et assurances	40			
2.5	Politiques envers les salariés	56			

2.1 Constitution et organisation du Conseil d'Administration

2.1.1 Constitution du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, au cours de l'exercice 2015, se compose de la manière suivante :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> – Jean-Claude Labrune, Président-Directeur-Général et Fondateur de Cegedim SA ; – FCB SAS, société exerçant des activités de holding animatrice, représentée par Pierre Marucchi, également Directeur Général Délégué de Cegedim SA ; – GERS, GIE regroupant les laboratoires pharmaceutiques opérant en France, représenté par Philippe Tcheng ; | <ul style="list-style-type: none"> – Alliance Healthcare France, société détenue par le répartiteur pharmaceutique Alliance Boots, représentée par Anthony Roberts ; – Laurent Labrune, Directeur Général Délégué de Cegedim SA ; – Aude Labrune ; – Valérie Raoul-Desprez ; – Jean-Louis Mery ; – Jean-Pierre Cassan ; – Bpifrance Participations, représenté depuis le 20 septembre 2013 par Anne-Sophie Hérelle. |
|--|---|

Jean-Claude Labrune est le père d'Aude Labrune et de Laurent Labrune.

L'adresse professionnelle des Administrateurs est située au siège de la Société.

2.1.2 Mandats et expérience

Jean-Claude Labrune

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2015

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Président du Conseil d'Administration de Cetip
- Président des SAS GERS et Hospitalis
- Gérant de RNP
- Administrateur de Cegedim depuis le 12 avril 1989
- Président Directeur Général depuis le 18 août 1994

Mandats actuellement exercés en dehors filiales du Groupe Cegedim

- Président du Conseil de Surveillance de FCB depuis le 5 février 2013
- Gérant de JCL depuis le 30 novembre 1994

Autres mandats exercés durant les 5 dernières années

- Président de FCB du 24 juin 2005 au 5 février 2013

Expérience

Il est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers. Au cours de ses années d'expérience chez IBM, en tant qu'ingénieur commercial, il démarque notamment l'industrie pharmaceutique. Il a été parmi les promoteurs de groupes de réflexion professionnels réunissant les Directeurs Informatiques des laboratoires pharmaceutiques, tels que le Cedhys. Soucieux d'apporter des réponses aux problématiques soulevées par la profession, il crée Cegedim en 1969.

Date de première nomination

1^{er} décembre 1969

Date d'échéance de mandat

2016

Laurent Labrune

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2015**Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim**

- Administrateur de Cegedim depuis le 18 avril 2001
- Directeur Général Délégué de Cegedim depuis le 26 novembre 2015
- Président de la SAS Cegedim SRH et Cegedim Kadrigé
- Représentant permanent d'Alliadis au Conseil d'Administration d'AspLine
- Gérant de Cegedim Support Montargis
- Directeur de Cegedim SRH (UK)

Mandats actuellement exercés en dehors filiales du Groupe Cegedim

- Membre du directoire de FCB depuis le 5 février 2013

Autres mandats exercés durant les 5 dernières années

- Administrateur et Directeur Général Délégué de FCB du 21 novembre 2005 au 5 février 2013

Expérience

Il est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers. Il rejoint Cegedim en 1995, où il occupe notamment le poste de coordination des développements informatiques du Groupe, avant de prendre la Direction de la filiale Cegedim SRH puis d'être Président Exécutif de la nouvelle entité Cegedim Relationship Management. Il est aujourd'hui Directeur Général délégué de Cegedim depuis le 26 novembre 2015.

Date de première nomination

18 avril 2001

Date d'échéance de mandat

2019

Aude Labrune

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2015**Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim**

- Administrateur de Cegedim depuis le 27 avril 2007
- Administrateur de Cetip
- Gérant de Santestat

Mandats actuellement exercés en dehors filiales du Groupe Cegedim

- Présidente du directoire de FCB depuis le 5 février 2013

Autres mandats exercés durant les 5 dernières années

- Administrateur et Directeur Général Délégué de FCB du 21 novembre 2005 au 5 février 2013

Expérience

Elle est diplômée d'une maîtrise de droit des affaires et d'un DESS de fiscalité internationale. Elle rejoint Cegedim en 1999 avant de prendre la Direction de Rosenwald, filiale de Cegedim, et d'occuper un poste de Directrice Générale Déléguée en charge des questions juridiques au sein de la holding animatrice FCB puis Présidente du Directoire de FCB.

Date de première nomination

27 avril 2007

Date d'échéance de mandat

2019

FCB

Représenté par Pierre Marucchi

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2015

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Représentant de FCB au Conseil d'Administration de Cegedim SA depuis le 12 avril 1989
- Directeur Général Délégué depuis le 23 avril 2002
- Administrateur de Cetip
- Représentant permanent CHS au Conseil d'Administration d'AspLine ;
- Président des SAS : Cegedim Ingénierie, DRE, Incams, Cegedim Logiciels Médicaux France, RM Ingénierie, Cegedim Assurances, Cegedim Healthcare Software, Cegedim Software, Cegedim Dynamic Framework, Cegedim IT, I-Assurances.
- Directeur Général de Cegedim SRH ;
- Gérant de Resip et Cegedim SRH Montargis ;
- Co-Gérant de Cegedim Maroc
- Président de Croissance 2006, Stacks Consulting E Ingeniera de Software (Espagne), Stacks Servicios Technologicos (Espagne), Cegedim SRH Switzerland.
- Administrateur délégué de Cegedim Belgium, Stacks Servicios Technologicos (Chili) et OEPO (Belgique) ;
- Directeur de Health Data Management Partners (Belgique), Millenium (Italie), Alliadis Europe (UK), Cegedim Rx (UK), Cegedim SRH (UK), Cegedim World International Services Ltd (UK), Compufile (UK), INPS (UK), INPS Enterprise Solution (UK), THIN (UK), Cegedim Healthcare Software (UK) (ex Resip Drug Database (UK)), Acrossduty Ltd (UK), Pembroke Fitzwilliam Investment (Irlande), Cegedim Data Services (UK), Activus Ltd (UK).

Mandats actuellement exercés en dehors filiales du Groupe Cegedim

- Président de la SAS Chebranmic depuis le 29 juin 2007
- Président de MARUCCHI SAS depuis novembre 2010
- Membre du Conseil de Surveillance de FCB depuis le 5 février 2013
- Gérant de IRIS depuis 1997

Autres mandats exercés durant les 5 dernières années

–

Expérience

Il est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications, de l'Université de Stanford (USA) et du Centre d'Études Supérieures Bancaires. Il est également Membre de l'Institut des Actuaire Français. Il débute sa carrière en 1977 au Crédit Lyonnais où il occupe différentes fonctions techniques et commerciales. Il rejoint la Direction du Groupe Cegedim en 1984.

Date de première nomination

12 avril 1989

Date d'échéance de mandat

2016

GERS

Représenté par Philippe Tcheng

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2015**Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim**

- Représentant du GERS au Conseil d'Administration de Cegedim depuis le 10 février 2012

Mandats actuellement exercés en dehors filiales du Groupe Cegedim

- Membre du Conseil d'Administration du LEEM depuis le 6 mars 2007
- Membre du Bureau du LEEM depuis le 11 décembre 2009
- Président de la Commission des Affaires économiques du LEEM depuis le 1^{er} juin 2013
- Membre du Bureau et du Conseil d'Administration de Paris Développement depuis le 15 septembre 2006
- Président du GIE-GERS depuis le 1^{er} février 2012
- Administrateur (personne physique) de Sanofi-Aventis France depuis le 3 mai 2012
- Président du Comité Stratégique de la Fondation Bordeaux Université depuis le 1^{er} mars 2015

Autres mandats exercés durant les 5 dernières années

- Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Bordeaux Université du 1^{er} avril 2013 au 1^{er} mars 2015
- Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Paris-Diderot du 31 janvier 2012 au 5 mars 2015
- Président du Comité Stratégique de Fonds Innobio du 1^{er} février 2011 au 1^{er} janvier 2012

Expérience

Le GIE GERS, en tant que groupement des laboratoires pharmaceutiques opérant en France, est un Administrateur parfaitement informé des attentes de l'industrie. Il exerce une vigilance particulière sur la nature et la qualité des services fournis par Cegedim et constitue une force de proposition particulièrement avisée

Date de première nominationDate d'échéance de mandat

GIE GERS depuis le 6 mars 1995

2016

Philippe Tcheng depuis février 2012

Jean-Louis Mery

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2015**Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim**

- Administrateur de Cegedim depuis le 8 janvier 2010

Mandats actuellement exercés en dehors filiales du Groupe Cegedim

–

Autres mandats exercés durant les 5 dernières années

- Représentant d'AHF au Conseil d'Administration entre mai 2013 et septembre 2010

Expérience

Pharmacien diplômé de la faculté de pharmacie de Tours, ancien interne des hôpitaux de Tours et diplômé ICG. Jean-Louis Mery a consacré toute sa carrière professionnelle au métier de la répartition au sein du groupe Alliance Boots, étant tour à tour, Directeur d'établissement, Directeur Régional, Président d'Alliance Santé Répartition puis Président d'Alliance Healthcare France.

Date de première nominationDate d'échéance de mandat

8 janvier 2010

2016

Jean-Pierre Cassan

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2015

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Administrateur de Cegedim depuis le 8 janvier 2010

Mandats actuellement exercés en dehors filiales du Groupe Cegedim

- Gérant de Eratos santé depuis le 25 mai 2004

Autres mandats exercés durant les 5 dernières années

- Vice-Président de Inserm
- Administrateur de Fondation Cœur et Recherche
- Vice-Président de IFIS

Expérience

Administrateur indépendant, membre correspondant de la société française de cardiologie, gérant de la SARL Eratos Santé, Jean-Pierre Cassan est Président d'honneur des Entreprises du Médicament (LEEM) et de la Fédération Française des Industries de Santé (FEFIS), ancien vice-Président du Comité de Surveillance de l'Inserm-Transfert et Président de son Comité Stratégique. Ancien administrateur de la Fondation Cœur à Recherche. Ancien Président Directeur Général d'Astra France, puis d'Astra Zeneca France. Ancien administrateur de l'Afssaps. Ex Vice Président de l'Institut de Formation des Industries de Santé (IFIS). Membre d'Honneur du Collège des Pneumologues des Hôpitaux Généraux (CPHG).

Date de première nomination

8 janvier 2010

Date d'échéance de mandat

2016

Valérie Raoul-Desprez

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2015

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Administrateur de Cegedim depuis le 31 janvier 2013

Mandats actuellement exercés en dehors filiales du Groupe Cegedim

- Membre du Conseil d'Administration de Dassault Systèmes KK le 3 décembre 2007
- Membre du Conseil des Gérants, Président, Trésorière de Dassault Systèmes Holdings LLC depuis le 16 juin 2008

Autres mandats exercés durant les 5 dernières années

- Membre du Conseil d'Administration de Icem Limited entre le 28 juillet 2008 et le 28 novembre 2013
- Présidente de Syena SAS entre le 21 juin 2010 et le 3 janvier 2011
- Membre du Conseil de Surveillance de Dassault Systèmes 3DEXcite GmbH (anciennement 3DS Acquisition AG) du 14 septembre 2013 au 15 décembre 2014
- Membre du Conseil d'Administration de 3DS Financial Services Ltd du 4 mars 2015 au 27 mars 2015
- Membre du Conseil d'Administration de 3DS store Ltd du 4 mars 2015 au 17 septembre 2015

Expérience

Diplômée de l'ESCP et dispose de plus de 25 ans d'expérience financière en environnement international et d'une très bonne connaissance des secteurs Pharmacie, Chimie et Logiciels. Après une carrière au sein des groupes Rhône-Poulenc et Rhodia, elle devient, en septembre 2007, Directeur Financier du Groupe Dassault Systèmes.

Date de première nomination

31 janvier 2013

Date d'échéance de mandat

2016

**Alliance Healthcare
France****Représenté par Anthony Roberts****Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2015****Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim**

- Représentant d'Alliance Healthcare France au Conseil Administrateur de Cegedim depuis le 21 décembre 2009

Mandats actuellement exercés en dehors filiales du Groupe Cegedim

- Administrateur de Alliance Healthcare IT services depuis Juillet 2000
- Administrateur de Alliance Healthcare Deutschland depuis Juillet 2011

Autres mandats exercés durant les 5 dernières années

- Néant

Expérience

La société Alliance Healthcare France, filiale d'un des principaux répartiteurs pharmaceutiques européens, Alliance Boots, fait également bénéficier Cegedim de son excellente connaissance du marché pharmaceutique. Elle contribue à des échanges de vue fructueux sur les opportunités, les enjeux et les stratégies propres à l'environnement de Cegedim.

Date de première nomination**Date d'échéance de mandat**

Alliance Healthcare France le 15 novembre 2015

2016

Anthony Roberts en décembre 2009

**Bpifrance
Participations****Représenté par Anne-Sophie Hérelle****Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2015****Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim**

- Représentant de Bpifrance Participations au Conseil Administrateur de Cegedim depuis le 20 septembre 2013

Mandats actuellement exercés en dehors filiales du Groupe Cegedim

- Administrateur de Altia Industry depuis mai 2014
- Administrateur de CDC Entreprises Capital Investissement depuis décembre 2013
- Administrateur de Cylande depuis décembre 2011
- Administrateur de HPC depuis avril 2014
- Administrateur de Farinia depuis avril 2009
- Administrateur de FT1CI depuis mars 2011
- Administrateur de G2 Mobility depuis mai 2013
- Administrateur de NTL Holding depuis juin 2012
- Administrateur de Paprec Holding depuis novembre 2012
- Administrateur de Stentys depuis mars 2013
- Administrateur de Soitec depuis juillet 2013
- Administrateur de Tyrol Acquisition 1 (Luxembourg) depuis avril 2010
- Administrateur de Tyrol Acquisition 2 (Luxembourg) depuis avril 2010
- Membre du comité de suivi de Fidec depuis juillet 2010
- Membre du conseil de surveillance et du comité d'audit de Inside Secure depuis octobre 2010
- Administrateur de Eutelsat Communication depuis novembre 2011
- Administrateur de Gruau depuis octobre 2012
- Administrateur de Isorg depuis juillet 2014
- Administrateur de Limagrain (CGH) depuis novembre 2014
- Administrateur de Metnext depuis juin 2014
- **Membre du conseil de surveillance de Novasep Holding SAS depuis novembre 2013**
- Administrateur de Orange depuis mai 2013

- Administrateur de Poxel depuis juillet 2014
- Administrateur de Vexim depuis mai 2014
- Administrateur de Viadéo depuis avril 2012
- Administrateur de Tinubu Square depuis octobre 2011
- Administrateur de Tokheim Luxco (Luxembourg) depuis avril 2010
- Administrateur de Tokheim Luxco 2 (Luxembourg) depuis avril 2010
- Membre du comité collégial de AD Industrie depuis décembre 2011
- Membre du conseil de surveillance de Crystal depuis juin 2011
- Membre du conseil de surveillance de De Dietrich depuis octobre 2011
- **Membre du conseil de surveillance de NGE entre septembre 2011**
- Membre du conseil de surveillance de Financière du Millénium depuis octobre 2012
- Membre du conseil de surveillance de Grimaud depuis novembre 2010
- Membre du conseil de surveillance de Mäder depuis septembre 2010
- Membre du conseil de surveillance de Mecachrome depuis janvier 2014
- Membre du conseil de surveillance de Neoen depuis juin 2014
- Membre du conseil de surveillance de Voluntis depuis janvier 2014
- Membre du conseil de surveillance de Mersen depuis octobre 2013
- Membre du conseil de surveillance de Vergnet depuis mai 2011
- Censeur de Avanquest depuis juillet 2010
- Censeur de Financière Carso depuis octobre 2011
- Censeur de Innate Pharma depuis juin 2011
- Censeur de Valneva depuis juillet 2013
- Censeur de Cerenis depuis juillet 2010
- Censeur de Groupe Gorgé depuis juin 2012
- Censeur de Meca Dev depuis février 2010
- Censeur de Vittal Finances depuis Juin 2012
- Censeur de Withings depuis novembre 2013
- Censeur de Qosmos depuis juillet 2011
- Censeur de Siclaé depuis février 2011

Autres mandats exercés durant les 5 dernières années

- Administrateur de Soprol entre mai 2011 et juin 2014
- Membre du conseil de surveillance de Assystem entre novembre 2009 et 2013
- Administrateur de HIME entre octobre 2009 et 2013
- Administrateur de SuperSonic Imagine entre mars 2013 et mai 2013
- Administrateur de Windhurst entre février 2011 et 2013
- Administrateur de HPC entre avril 2014 et octobre 2014
- Censeur de Dailymotion entre octobre 2009 et 2012
- Censeur de Tokheim Group entre octobre 2012 et octobre 2013

Expérience

Bpifrance Participations (ex-FSI Fonds Stratégique d'Investissement) est une filiale à 100 % de Bpifrance, elle-même détenue conjointement par l'État Français et la Caisse des Dépôts. Bpifrance Participations est un investisseur avisé qui intervient en fonds propres pour prendre des participations minoritaires dans des entreprises françaises porteuses de projets industriels créateurs de valeur et de compétitivité pour l'économie.

Date de première nomination

Bpifrance Participations : 23 septembre 2010

Anne-Sophie Hérelle : 20 septembre 2013

Date d'échéance de mandat

2016

Les mandats exercés par Anne Sophie Hérelle sont indiqué en gras, les autres mandats sont des mandats Bpifrance participations.

2.1.3 Déclarations liées au gouvernement d'entreprise

Au cours des cinq dernières années et à la connaissance de la Société :

- Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre des organes d'administration et de direction ;
- Aucun membre des organes d'administration et de direction n'a été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation ;
- Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre ces personnes par des autorités statutaires ou réglementaires et des organismes professionnels désignés ;
- Aucun membre des organes d'administration et de direction n'a été empêché par un tribunal d'agir en sa qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

2.1.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France

Cegedim se conforme à l'ensemble des prescriptions du droit des sociétés et du Code de commerce régissant les règles de fonctionnement et d'organisation de ses organes d'administration et de direction. Ainsi, la Société considère que l'ensemble des dispositions légales en matière de gouvernance offrent des garanties tout à fait satisfaisantes et adaptées, en vue de s'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

2.1.5 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction de Cegedim.

Cegedim entretient des relations commerciales avec certains de ses actionnaires et/ou Administrateurs et leurs groupes respectifs. Il s'agit notamment de GIE GERS (groupement réunissant des laboratoires pharmaceutiques) et Alliance Healthcare France du fait de son activité de répartiteur pharmaceutique.

Cegers est détenue à 100 % par Cegedim depuis le 16 avril 2010. Elle a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans Cegedim à effet du 03 janvier 2011. GERS n'est plus actionnaire de Cegedim depuis le 11 mai 2010 mais conserve un siège d'Administrateur.

Alliance Healthcare France n'est plus actionnaire de Cegedim depuis le 18 juin 2015 mais conserve un siège d'Administrateur.

Les contrats conclus avec les groupes Alliance Healthcare France et GIE GERS l'ont été aux conditions de marché et représentent un montant de chiffre d'affaires inférieur à respectivement 0,9 % et 0,4 % du chiffre d'affaires consolidé 2015 des activités poursuivies. Par conséquent, les relations entre Cegedim et les entités susmentionnées ne présentent pas de conflits d'intérêts.

Pour l'essentiel, les sociétés du Groupe Cegedim sont locataires des immeubles dans lesquels elles exercent leurs activités. Notamment, Cegedim SA est locataire de l'ensemble des locaux qu'elle occupe à Boulogne-Billancourt. Certains loyers sont versés à des sociétés (holding animatrice FCB ou différentes SCI) ayant des Administrateurs communs avec Cegedim SA, comme indiqué dans le Rapport Spécial des Commissaires aux comptes reproduit en annexe du présent Document de Référence. Le total des loyers concernés (locaux et parkings) s'élève à 1,4 millions d'euros hors charges locatives pour l'année 2015. Les loyers sont établis à des conditions de marché et le resteront.

2.1.5 Gouvernement d'entreprise

Cegedim a adopté, lors du Conseil d'Administration du 22 mars 2010, un nouveau règlement interne. Ce règlement interne fixe, notamment, les règles régissant sa composition, ses missions, son fonctionnement et ses responsabilités.

Certaines décisions importantes du Conseil d'Administration (notamment dissolution ou liquidation de Cegedim, émission de valeurs mobilières, investissements, endettement additionnel, convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce, révocation de tout membre du Conseil d'Administration nommé sur proposition de Bpifrance Participations, détermination du budget annuel indicatif) sont prises à une majorité qualifiée des 6/10 comprenant au moins un Administrateur représentant Bpifrance Participations, étant précisé que les droits de Bpifrance Participations sont réduits en cas de réduction de sa participation en capital ou en droits de vote.

Dans le cadre de la détermination du budget annuel indicatif mentionné ci-dessus, Bpifrance Participations dispose, en particulier, d'un droit de consultation renforcé au titre duquel, en cas de désaccord persistant entre Bpifrance Participations et le Directeur Général de Cegedim sur ce budget, le budget de l'année précédente est reconduit moyennant un ajustement tenant compte de l'inflation et des projets en cours déjà autorisés par le Conseil, sans préjudice du droit pour le Directeur Général de le modifier par la suite, le cas échéant après en avoir informé les membres du Conseil d'Administration en cas de modification significative, tant que la participation de Bpifrance Participations en capital ou en droit de vote ne devient pas inférieure à certains seuils.

Le Conseil d'Administration est doté de quatre comités spécialisés permanents qui ont pour objectif d'améliorer le fonctionnement du Conseil d'Administration et de faciliter ses prises de décision par la revue en amont de sujets spécifiques. Ces comités sont :

- Le Comité d'Audit ;
- Le Comité des Nominations ;
- Le Comité des Rémunérations ;
- Le Comité de Stratégie.

2.1.5.1 Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit de Cegedim est composé de 4 membres du Conseil d'Administration, dont un membre indépendant. Les membres du Comité d'Audit sont : Mme Valérie Raoul-Desprez, Présidente, Mme Aude Labrune, M. Pierre Marucchi et M. Jean-Pierre Cassan en qualité de membre indépendant. De par leurs responsabilités professionnelles actuelles et/ou passées, décrites dans le Document de Référence, les quatre membres du Comité d'Audit sont, individuellement ou collectivement, compétents en matière de comptabilité et d'audit et dans le domaine financier, notamment au regard des domaines d'activité du Groupe.

Le Directeur Financier et le Directeur des Investissements sont invités à participer à chaque réunion du Comité d'Audit, ainsi que les Commissaires aux comptes du Groupe Cegedim.

Le Comité d'Audit aide le Conseil d'Administration à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidé de la Société et à la qualité de l'information délivrée. Il a notamment :

- Procédé à l'examen des comptes trimestriels et annuels ;
- Assuré le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- Effectué la revue de la cession de la division *CRM et données stratégiques* à la société IMS Health ;
- Effectué la revue du plan d'affaires à 5 ans et des comptes prévisionnels de Cegedim SA ;
- Effectué la revue de la stratégie financière du Groupe, notamment en matière de refinancement de la dette ;
- Assuré le suivi des règles d'indépendance et d'objectivité des Commissaires aux comptes.

Le Comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an, avant l'arrêt des comptes semestriels et des comptes annuels de la Société. Le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2015, en date du 25 mars 2015, du 26 mai 2015, du 24 septembre 2015, et du 24 novembre 2015.

2.1.5.2 Le Comité des Nominations

Le Comité des Nominations de Cegedim est composé de 3 membres du Conseil d'Administration, dont un membre indépendant. Les membres du Comité des Nominations sont :

M. Jean-Claude Labrune, Président, Mme Valérie Raoul-Desprez et M. Jean-Pierre Cassan, en qualité d'Administrateur indépendant.

Le Comité des Nominations a pour missions principales d'examiner et de faire des propositions au Conseil d'Administration sur les questions suivantes :

- Formuler des propositions sur la sélection des Administrateurs au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société ;
- Formuler des propositions sur la sélection des Administrateurs indépendants en réalisant ses propres études sur les candidats potentiels avant qu'aucune démarche n'ait été faite auprès de ces derniers ;
- Etablir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession en cas de vacances imprévisibles.

Le Comité des Nominations se réunit au moins une fois par an, avant le Conseil qui convoque l'Assemblée Générale Annuelle et qui arrête l'ordre du jour de cette Assemblée. Le Comité des Nominations s'est réuni une fois au cours de l'exercice écoulé, en date du 2 mars 2015.

2.1.5.3 Le Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est composé de trois Administrateurs : M. Jean-Pierre Cassan (Administrateur indépendant et Président du Comité des Rémunérations), Mme Aude Labrune et M. Jean-Louis Mery.

Le Comité des Rémunérations propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux de la Société. Il a pour mission d'examiner et de faire des propositions au Conseil en matière de rémunération des Administrateurs, du Président, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué de la Société et d'examiner les politiques d'attribution gratuite d'actions et de rémunérations variables, et d'examiner toute proposition d'augmentation du capital de la Société sous la forme d'une offre exclusive aux salariés.

Le Comité des Rémunérations se réunit au moins une fois par an, avant le Conseil qui convoque l'Assemblée Générale Annuelle et qui arrête l'ordre du jour de cette Assemblée. Le Comité des Rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice écoulé, en date du 25 mars 2015.

2.1.5.4 Le Comité de Stratégie

Le Comité Stratégique est composé de trois Administrateurs. Le Président du Conseil préside le Comité Stratégique : M. Jean-Claude Labrune, Président, M. Laurent Labrune et Mme Anne- Sophie Hérelle.

Le Comité Stratégique propose au Conseil des axes de développement de la Société et identifie les cibles potentielles.

Il se réunit habituellement deux fois par an. Le Comité de Stratégie s'est réuni une fois au cours de l'exercice écoulé, en date du 26 novembre 2015.

2.2 Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux

2.2.1 Principes de rémunération des mandataires sociaux

2.2.1.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

Le montant de la partie variable est fonction des résultats du Groupe. La rémunération variable de Pierre Marucchi, et de Laurent Labrune est un pourcentage de l'EBIT courant du Groupe.

En dehors de l'attribution d'actions gratuites (cf. point 7.6.2), il n'existe pas d'engagements pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Il n'existe pas de systèmes de stock-option (options de souscription ou d'achat) au sein du Groupe Cegedim.

Il n'existe pas d'instrument financier donnant accès au capital, ni d'autre instrument optionnel de quelque nature que ce soit, souscrits par les dirigeants ou les salariés dans le cadre d'opérations réservées. Il existe des conventions de management fees liant Cegedim à sa société détentrice FCB, ayant des Administrateurs communs avec elle. Il s'agit des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce correspondant à des conventions courantes conclues à des conditions normales. Cegedim verse quatre acomptes trimestriels basés sur la facturation de l'année précédente, puis une régularisation est faite en fin d'année en fonction de l'utilisation des services. Pour 2015, une provision annuelle de 1,4 million d'euros a été passée. Ce montant correspond à la refacturation des charges de salaires et des charges d'honoraires de conseils supportées par FCB et imputables à Cegedim. Les honoraires de conseils représentent moins de 10 % du total. La partie salaires correspond à la refacturation d'une partie de la rémunération de Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune, Aude Labrune, Pierre Marucchi ainsi que la rémunération de non dirigeants.

2.2.1.2 Pensions, retraites ou autres avantages

Il n'existe pas de régimes complémentaires de retraite spécifiques mis en place pour certains mandataires sociaux. Toutes les informations utiles relatives au calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite sont présentées dans les principes comptables et la note 11.1 – Engagement retraite – des comptes consolidés, figurant au chapitre 4.6 du présent Document de Référence.

2.2.1.3 Jetons de présence de Cegedim SA

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de statuer sur le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours de Cegedim SA, qui pourrait être fixé à 120 milliers d'euros.

2.2.1.4 Stock-options

Il n'existe pas de systèmes de stock-option (options de souscription ou d'achat) au sein du Groupe Cegedim, ni en faveur des dirigeants, ni en faveur de toute autre catégorie de personnel. Le Groupe a cependant mis en place récemment un système d'attribution d'actions gratuites (cf. point 7.6.2 du présent Document de Référence pour la description des actions gratuites attribuées).

2.2.3 Rémunération totale de chaque mandataire social

Les rémunérations des mandataires sociaux tiennent compte des recommandations de l'AMF relatives à l'information à donner dans les Documents de Référence, en particulier, lorsque la société cotée appartient à un groupe, l'information sur la rémunération du dirigeant mandataire social porte sur les sommes dues, par toutes les sociétés de la chaîne de contrôle, en lien avec le mandat exercé dans la société cotée.

Les rémunérations brutes totales et incluant les avantages de toute nature versé durant l'exercice, de manière direct ou indirect, nominativement à chaque mandataire social, par Cegedim et par toute société du Groupe sont les suivantes :

Exercice 2015 En euros	Rémunération totale hors avantages en nature	Partie fixe	Partie variable	Partie variable exceptionnelle	Jetons de présence	Avantage en nature	Nature
Jean-Claude Labrune	494 000	494 000	-	-	13 000	3 667	Véhicule
Laurent Labrune	621 727	236 000	385 727	-	13 000	7 181	Véhicule
Aude Labrune	234 000	234 000	-	-	13 000	8 711	Véhicule
Pierre Marucchi	477 693	300 000	177 693	-	13 000	5 457	Véhicule
Jean-Louis Mery	-	-	-	-	13 000	-	-
Anthony Roberts ⁽¹⁾	-	-	-	-	6 250	-	-
Valérie Raoul-Desprez	-	-	-	-	25 000	-	-
Jean-Pierre Cassan	-	-	-	-	17 500	-	-
Anne-Sophie Hérelle ⁽²⁾	-	-	-	-	6 250	-	-
Philippe Tcheng	-	-	-	-	-	-	-

(1) Jetons de présence versés directement à Alliance Healthcare France.

(2) Jetons de présence versés directement à Bpifrance Participations.

2.3 Participations des mandataires sociaux dans le capital de la société et opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres de la société

2.3.1 Participations des mandataires sociaux dans le capital de la société

Au 31 décembre 2015 :

- Jean-Claude Labrune, Président-Directeur Général de Cegedim, ne détient, au nominatif, aucune action de Cegedim ;
- Jean-Claude Labrune, Président de FCB, détient en indirect 52,7 % du capital et 62,79 % des droits de vote ;
- Pierre Marucchi, Directeur Général Délégué de Cegedim, détient au nominatif 13 761 actions de Cegedim à droit de vote double, représentant une part négligeable du capital et des droits de vote ;

- Laurent Labrune détient au nominatif 1 601 actions de Cegedim à droit de vote double, représentant une part négligeable du capital et des droits de vote ;
- Aude Labrune détient au nominatif une seule action de Cegedim, à droit de vote double, représentant une part négligeable du capital et des droits de vote ;
- Jean-Louis Mery détient au nominatif 10 actions de Cegedim, à droit à vote double, représentant une part négligeable du capital et des droits de vote.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres membres des organes d'administration et de direction qui soient inscrits au nominatif.

2.3.2 Opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres de la société

Etat récapitulatifs, à la connaissance de la Société, des opérations sur titres des mandataires sociaux sur la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

	Nombre de titres achetés	Nombre de titres vendus
Jean-Claude Labrune	-	-
FCB	14 847	-
Laurent Labrune	-	-
Aude Labrune	-	-
Pierre Marucchi		8 284
GIE GERS	-	-
Philippe Tcheng	-	-
Alliance Healthcare France	-	1 215 431
Anthony Roberts	-	-
Jean-Pierre Cassan	-	-
Jean-Louis Mery	-	-
Bpifrance participations	-	-
Anne-Sophie Hérelle	-	-
Valérie Raoul-Desprez	-	-
Total	14 847	1 223 715

2.4 Facteurs de risques et assurances

Les risques énoncés ci-après, ainsi que d'autres dont Cegedim n'a pas actuellement connaissance ou que le Groupe considère comme non significatifs à ce jour, pourraient avoir un effet négatif sur son activité et ses résultats. Après une revue de ces risques, le Groupe estime qu'il n'existe pas de risques significatifs à l'exception de ceux détaillés ci-après.

Afin d'apprécier la façon dont le Groupe évalue les risques ainsi que les procédures mises en place pour en assurer le suivi, il convient également de se référer au rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de Contrôle interne, reproduits intégralement dans les annexes du présent Document de Référence

2.4.1 Risques financiers

2.4.1.1 Le niveau d'endettement de Cegedim est susceptible d'avoir un impact négatif sur sa condition financière et de l'empêcher de remplir ses obligations liées aux accords de dette

En mai 2007, Cegedim a contracté un prêt de 50,0 millions d'euros auprès de son principal actionnaire FCB, le prêt FCB. L'accord de prêt entre Cegedim SA et FCB a été signé le 7 mai 2007 ; il a ensuite été amendé le 5 septembre 2008 puis le 21 septembre 2011 en vue d'une prorogation de la durée du prêt et d'une modification du taux d'intérêt applicable. En décembre 2009, FCB a souscrit pour 4,9 millions d'euros d'actions au titre des remboursements d'une portion de la dette, ce qui a entraîné une réduction du solde du prêt FCB qui est passé à 45,1 millions d'euros.

Le 10 juin 2011, Cegedim a conclu un accord de prêt à terme et une facilité de crédit revolving multidevises pour un total de 280,0 millions d'euros. Le prêt à terme se monte à 200 millions d'euros. La facilité de crédit revolving s'élève à 80 millions d'euros. Le prêt à terme et la facilité de crédit revolving arrivent à échéance le 10 juin 2016.

Le 27 juillet 2010, le Groupe a émis un emprunt obligataire de premier rang au taux de 7,0% d'un montant de 300,0 millions d'euros remboursable le 27 juillet 2015. Cette émission n'était pas soumise aux exigences de déclaration de la Loi américaine sur les valeurs mobilières. L'emprunt obligataire est coté en Bourse de Luxembourg et son code ISIN est FR0010925172. En novembre 2011, Cegedim a procédé à un rachat d'obligations sur le marché, pour un montant de 20 millions d'euros et les a annulées. Par conséquent, le montant global en circulation des obligations était de 280,0 millions d'euros.

Le 20 mars 2013, Cegedim a émis un emprunt obligataire de premier rang à 6,75% d'un montant de 300 millions d'euros selon les règles Reg S et 144A, arrivant à échéance le 1^{er} avril 2020. L'emprunt obligataire est coté en Bourse de Luxembourg et les codes ISIN sont XS0906984272 et XS0906984355. Le prix d'émission a été de 100% de la valeur nominale. Cegedim a utilisé le produit de l'émission pour les opérations suivantes :

- racheter les obligations à 7% arrivant à échéance en 2015, suite à une offre de rachat au prix de 108%, sur un montant en principal de 111,5 millions d'euros. En incluant les intérêts échus et non versés, le montant total s'élève à 121,5 millions d'euros. Il reste 168,6 millions d'euros d'obligations en circulation ;
- rembourser l'intégralité du prêt à terme ;
- rembourser les tirages faits sur le crédit revolving ;
- payer les frais et dépenses liés à ces opérations.

Le 7 avril 2014, Cegedim a émis 125 millions d'euros d'obligations additionnelles à son émission de 300 millions d'euros à 6,75% arrivant à échéance en 2020. Le prix d'émission a été de 105,75% augmenté des intérêts courus depuis le 1^{er} avril 2014. À l'exception de la date et du prix d'émission, ces nouvelles obligations sont identiques aux obligations émises dans le cadre de l'emprunt obligataire 6,75% de 300 millions d'euros à échéance 2020 émis le 20 mars 2013. Cegedim a utilisé le produit de l'émission pour racheter 105,950 millions d'euros à 108,102% de son emprunt obligataire de 300 millions d'euros à 7,0% à échéance 2015 émises le 27 juillet 2010 ainsi que pour les frais y afférent.

Entre le 6 mai 2015 et le 31 décembre 2015, Cegedim a procédé sur le marché au rachat de l'emprunt obligataire 6,75% à échéance 2020 pour un montant total en principal de 84,9 millions d'euros. La société a procédé à l'annulation de ces titres. Ainsi le montant restant en circulation est de 340,1 millions d'euros en principal.

Le 27 juillet 2015, à l'échéance, Cegedim a procédé au remboursement de l'intégralité des 62,6 millions d'euros restant en circulation de l'émission obligataire d'échéance 2015 et portant coupon de 7,0% (ISIN : FR0010925172).

LA STRUCTURE DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2015 EST LA SUIVANTE :

- Emprunt obligataire de 340,1 millions d'euros à 6,75 % arrivant à échéance le 1^{er} avril 2020 ;
- Crédit revolving de 80 millions d'euros, non tirés au 31 décembre 2015, arrivant à échéance le 10 juin 2016 ;
- Prêt de FCB de 45,1 millions d'euros arrivant à échéance en juin 2016 ;
- 26,0 millions d'euros de facilités de découvert dont 0,0 million d'euros utilisés au 31 décembre 2015.

TAUX D'INTERET

L'emprunt obligataire de 62,6 millions d'euros arrivant à échéance le 27 juillet 2015 est à un taux d'intérêt annuel de 7,0 %, payable semestriellement.

L'emprunt obligataire de 425 millions d'euros arrivant à échéance le 1^{er} avril 2020 est à un taux d'intérêt annuel de 6,75 %, payable semestriellement.

L'intérêt payable sur la facilité de crédit revolving est la somme de la marge applicable sur l'Euribor (ou le Libor dans le cas des prêts en dollar US) et de certains coûts obligatoires (commission de non-utilisation égale à 40% de la marge applicable et commission d'utilisation égale à 25 points de base (bps), si le montant du tirage est supérieur à 50% du montant total du crédit revolving). La marge applicable est fonction du ratio de levier financier consolidé et de la devise dans laquelle le prêt est libellé. Le tableau ci-contre indique le barème des marges applicables pour la facilité de crédit revolving.

Ratio de levier financier	Marge applicable (% par an)	
	En EUR	En USD
>3	3,25	3,75
≤ 3,00 et > 2,5	3,00	3,50
≤ 2,50 et > 2,00	2,50	3,00
≤ 2,00	2,25	2,75

Au 31 décembre 2015, la marge applicable sur les tirages au titre de la facilité de crédit revolving est de 2,25 %.

Le prêt FCB porte intérêt à un taux supérieur de 200 bps au taux applicable dans le cadre de l'accord de la facilité de crédit revolving. L'intérêt est payable chaque semestre, le 30 juin et le 31 décembre.

AMORTISSEMENT DE LA DETTE

Date	Obligation à 6,75%	Prêt FCB
30.06.2016	-	45,1M€
01.04.2020	340,1M€	-

L'accord de facilité du crédit revolving arrive à échéance le 10 juin 2016.

Cegedim peut, occasionnellement, recourir à une dette supplémentaire substantielle pour financer le fonds de roulement, les dépenses d'investissement, les prises de participation, les acquisitions ou à d'autres fins. Dans ce cas, le Groupe voit croître les risques liés à son niveau d'endettement. Un haut niveau d'endettement peut, notamment, avoir d'importantes répercussions pour les détenteurs de la dette et d'actions, à savoir :

- restriction de la capacité du Groupe à obtenir des financements supplémentaires pour le fonds de roulement, les dépenses en capital, les acquisitions et autres besoins d'ordre général ;
- nécessité de consacrer une part substantielle de son flux de trésorerie aux paiements du service de la dette (principal et intérêts) et non à d'autres fins, réduisant par conséquent la trésorerie disponible pour le Besoin en Fonds de Roulement, les dépenses d'investissement, les acquisitions et autres besoins d'ordre général ;
- difficulté accrue pour le Groupe de remplir ses obligations liées à la dette ;
- accroissement de la vulnérabilité du Groupe au regard de la conjoncture économique et industrielle défavorable ;
- exposition du Groupe au risque de hausse de taux d'intérêt, en effet certains des emprunts sont à taux d'intérêt variables ;
- moindre flexibilité du Groupe pour anticiper et réagir aux évolutions de son secteur d'activité ;
- effet négatif sur les conditions de crédit auprès de ses créanciers ;
- désavantage du Groupe face à des concurrents ayant un levier financier moindre ou des ressources financières supérieures ; et
- augmentation du coût de financement.

Le 16 janvier 2016, le Groupe a mis en place une nouvelle facilité de crédit sous la forme d'un RCF de 200 millions d'euros sur 5 ans. Cette facilité combinée au produit de cession à IMS Health permettra de racheter d'ici au 30 juin 2016 l'intégralité de l'émission obligataire d'échéance 2020. Dans le même temps le contrat de prêt FCB a été subordonné au nouveau RCF et prolongé jusqu'en janvier 2021.

En outre, Cegedim doit respecter des clauses restrictives qui limitent sa capacité à entreprendre des activités qui pourraient servir au mieux ses intérêts à long terme. L'incapacité du Groupe à respecter ces engagements peut être à l'origine d'un cas de défaut qui peut, en l'absence de correction ou de renonciation, entraîner l'accélération du remboursement d'une portion significative de sa dette. L'un ou l'autre de ces événements ou conséquences peut avoir une incidence défavorable significative sur sa capacité à remplir ses obligations au regard de la dette. La capacité du Groupe à effectuer les paiements du service de la dette et à refinancer son endettement et à financer les futurs besoins en fonds de roulement, les dépenses d'investissement, les acquisitions et autres besoins d'ordre général dépendra de ses performances opérationnelles futures et de sa capacité à générer de la trésorerie à partir de ses activités. La capacité de Cegedim à générer de la trésorerie à partir des opérations dépend, en grande partie, de facteurs économiques, concurrentiels, légaux et réglementaires ainsi que d'autres facteurs échappant à son contrôle. Le Groupe pourrait ne pas pouvoir générer suffisamment de flux de trésorerie ou réunir suffisamment de capitaux pour le paiement du service de la dette ou le financement de ses futures acquisitions ou d'autres dépenses en besoins de fonds de roulement. Si une nouvelle dette s'ajoute aux dettes en cours, les risques auxquels fait face le Groupe actuellement pourraient s'intensifier. Pour en savoir plus sur les flux de trésorerie et les liquidités de Cegedim consultez les points 3.4.3 et 3.5 du présent Document de Référence.

2.4.1.2 L'endettement à taux variable de Cegedim soumet le Groupe au risque de taux d'intérêt, ce qui pourrait entraîner l'augmentation significative de ses obligations concernant le paiement du service de la dette

Les emprunts contractés au titre de l'accord de facilité de crédit revolving, de ses facilités de découvert, du prêt d'actionnaire de FCB et de l'accord d'affacturage sont à des taux d'intérêt variables et exposent Cegedim au risque de taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, ses obligations de paiement du service de la dette dans le cadre de l'endettement à taux variable non couvert augmenteront, même si le montant emprunté reste le même, ce qui obligerait le Groupe à utiliser davantage de trésorerie disponible pour le paiement du service de sa dette. Même si Cegedim entend gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, si les taux d'intérêt augmentent de façon significative, le Groupe pourrait être dans l'incapacité de satisfaire aux obligations de paiement du service de sa dette, ce qui pourrait avoir une incidence négative significative sur son activité, sa condition financière, ses résultats et ses flux de trésorerie. Consultez les points 3.1, 3.3, 3.4 et 3.5 du présent Document de Référence et les risques liés aux taux d'intérêt de ce chapitre.

Afin de limiter les effets d'une hausse des taux d'intérêt sur le niveau de ses frais financiers, le Groupe a mis en œuvre une politique de couverture des risques consistant à protéger un taux de financement maximum annuel sur la durée de sa dette. Seule Cegedim SA a mis en place,

lorsque nécessaires, une couverture du risque de taux. Les couvertures de taux sont suivies de façon centralisée permettant ainsi de mesurer l'exposition globale du risque de taux du Groupe et de maîtriser les instruments de marché utilisés dans le cadre des couvertures mises en place.

Le Groupe assure la couverture du risque de taux tant en fonction de la dette actuelle que de l'évolution probable de sa dette, en tenant compte, en particulier, de l'évolution des tirages sur sa ligne de revolving et des modifications dans la structure de sa dette. En fonction de la position à gérer et du taux de référence retenu, une stratégie de couverture est mise en place. Elle a pour but de protéger le taux de référence et de permettre de profiter, au moins en partie, des évolutions favorables. Ces stratégies de couverture sont constituées d'instruments dérivés fermes et d'instruments dérivés optionnels. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la capacité du Groupe à se couvrir efficacement contre les risques de taux.

DESCRIPTION DES COUVERTURES MISES EN PLACE PAR LE GROUPE

L'exposition de la dette euro à la variation des taux euro est partiellement couverte. Le montant de notionnel couvert est de 40,0 millions d'euros pour une dette euro de 45,1 millions d'euros en moyenne sur l'année 2015.

La couverture se compose, au 31 décembre 2015, de deux swaps à prime nulle receveur Euribor 1 mois pré-fixé, payeur taux fixe défini comme suit :

- taux de 4,57 % sur un montant notionnel couvert de 20,0 millions d'euros jusqu'au 29 décembre 2017 ;
- taux de 4,58 % sur un montant notionnel couvert de 20,0 millions d'euros jusqu'au 29 décembre 2017.

Au 31 décembre 2015, le montant des prêts exposés au risque de taux d'intérêt est de 5,1 millions d'euros.

ÉVALUATION DU RISQUE DE TAUX D'INTERET

Au 31 décembre 2015, une hausse de 1% des taux appliqués à la partie non couverte de la dette aurait un impact d'environ 0,1 million d'euros sur le résultat du Groupe avant impôt.

2.4.1.3 Les clauses restrictives des accords de dette existants de Cegedim peuvent limiter sa capacité à exercer son activité et à financer ses futures opérations ou besoins en capital, ou à développer d'autres activités

Les accords de dette comprennent différents engagements restrictifs qui imposent des restrictions financières et opérationnelles significatives au Groupe et peuvent limiter sa capacité à entreprendre des actions qui pourraient servir au mieux ses intérêts à long terme, dont des restrictions sur sa capacité à :

- recourir à une dette supplémentaire ;
- payer des dividendes ou réaliser d'autres versements ou rachats, ou racheter des actions ;
- prépayer, rembourser ou racheter des dettes ;
- réaliser des emprunts et investissements ;
- vendre des actifs ;
- contracter avec les parties liées ;
- effectuer des transactions avec des filiales ;
- altérer les activités du Groupe ;
- signer des accords limitant les filiales du Groupe à payer les dividendes ;
- consolider, amalgamer, fusionner ou vendre tout ou partie des actifs du Groupe

Ces restrictions font l'objet d'un certain nombre de conditions et d'exceptions. Pour respecter les restrictions contenues dans certains de ces engagements, *Cegedim* doit se conformer à certains ratios et tests. L'obligation, pour le Groupe, de respecter ces clauses peut avoir une incidence négative significative sur sa capacité à réagir aux évolutions du marché, à tirer partie des opportunités développement que le Groupe estime intéressantes, à obtenir des financements futurs, à trouver les fonds nécessaires pour faire face à ses investissements, ou à gérer un déclin futur ou continu de son activité.

De plus, dans le cadre de l'accord de facilité de crédit revolving, *Cegedim* doit se conformer à un test semestriel de ratio de levier financier maximal et un test de ratio de couverture minimal, qui deviennent de plus en plus restrictifs avec le temps. La capacité du Groupe à respecter ces engagements financiers peut être mise à mal par des événements échappant au contrôle du Groupe, et *Cegedim* pourrait ne pas être en mesure de respecter ces engagements.

Le non-respect de ces engagements au titre des accords de dette existant et de tout futur accord de dette pourrait occasionnellement générer un cas de défaut au regard des accords de dette applicables. Un tel cas de défaut pourrait permettre aux créanciers d'accélérer la dette en question et entraîner l'accélération du paiement de toute autre dette faisant l'objet d'une clause de défaut croisé ou d'accélération croisée. Dans le cas où les porteurs des titres de créances ou d'autres créanciers accéléreraient le remboursement des emprunts, le Groupe et ses filiales pourraient ne pas bénéficier de suffisamment d'actifs pour rembourser cette dette. En conséquence de ces restrictions, le Groupe pourrait être :

- limité dans sa capacité à gérer son activité ;
- dans l'incapacité à recourir à une dette ou des fonds propres supplémentaires pour faire gérer l'activité en période de ralentissement économique ou d'activité ;
- dans l'incapacité à rester compétitif ou à tirer parti de nouvelles opportunités commerciales.

Ces restrictions peuvent influencer sur la capacité du Groupe à se développer selon sa stratégie.

Le risque de liquidité du Groupe est induit principalement par l'échéance, l'amortissement et les paiements d'intérêt de la facilité de crédit revolving, du prêt FCB, des accords de découvert bancaire et de l'emprunt obligataire de maturité 2020. Les emprunts sont suivis de façon centralisée.

L'endettement financier net au 31 décembre 2015 a reculé de 336,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014 à la suite de la cession de la division CRM et données stratégiques.

Dette financière nette	En millions d'euros
31.12.2014	495,8
31.03.2015	511,0
30.06.2015	157,6
30.09.2015	168,7
31.12.2015	159,3

FACILITE DE CREDIT REVOLVING

Structure

L'accord de facilité de crédit revolving porte sur un crédit revolving multidevises d'un montant de 80,0 millions d'euros. La facilité de crédit revolving peut être libellée en EUR ou USD.

L'accord de facilité de crédit revolving n'est pas assorti de sûretés et n'est garanti par aucune des filiales du Groupe. Les obligations de paiement au titre de l'accord de facilité de crédit revolving sont de même rang que les autres obligations non assorties de sûretés et non subordonnées du Groupe.

Remboursement

Chaque tirage fait au titre de la facilité de crédit revolving est payable à la fin de la période d'intérêt.

Covenants financiers

Cegedim est soumis à deux covenants de maintenance dans le cadre de l'accord de facilité de crédit revolving. La conformité à ces engagements financiers est déterminée conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Le 3 octobre 2012, *Cegedim* a obtenu l'accord de ses prêteurs pour amender les covenants financiers relatifs à l'accord de facilité de crédit revolving en vue de réduire le caractère restrictif de ces engagements. Suite à cet amendement, le Groupe doit s'assurer que jusqu'à la date de fin de cette facilité et pour les périodes de 12 mois pertinentes, le ratio de levier financier est inférieur au chiffre indiqué dans le tableau ci-dessous et que le ratio de couverture d'intérêt est supérieur au chiffre indiqué dans ce même tableau.

Période de 12 mois se terminant le	Ration de levier financier	Ratio de couverture d'intérêt
31.12.2013	3,50	3,00
30.06.2014	3,50	3,00
31.12.2014	3,25	3,25
30.06.2015	3,25	3,25
31.12.2015	3,00	3,50

L'endettement financier net considéré ne prend pas en compte la dette de participation des salariés ni le prêt FCB.

Les covenants bancaires sont testés semestriellement (en juin et décembre). Les ratios de levier financier et de couverture d'intérêt du Groupe sont indiqués ci-dessous :

Période de 12 mois se terminant le	Ration de levier financier	Ratio de couverture d'intérêt
31.12.2014	2,94	3,39
30.06.2015*	0,76	3,60
31.12.2015	Non applicable	Non applicable

* Covenants non audités.

En janvier 2016, le Groupe a mis en place une nouvelle facilité de crédit sous la forme d'un RCF de 200 millions d'euros sur 5 ans. Cette facilité combinée au produit de cession à IMS Health permettra de racheter d'ici au 30 juin 2016 l'intégralité de l'émission obligataire d'échéance 2020 et portant coupon de 6,75%. Ainsi il n'existe pas de covenants au 31 décembre 2015. Les prochains devront être testés au 30 juin 2016.

Le Groupe respecte l'ensemble de ses covenants obligataires au 31 décembre 2015.

Covenants non financiers et autres clauses

Au titre de l'accord de facilité de crédit revolving, Cegedim est soumise à des interdictions en matière d'octroi de sûretés sur tout ou partie de ses actifs et sur la cession de tout ou partie de ses actifs dans le cadre de transactions visant à augmenter le niveau d'endettement ou à réaliser une acquisition.

L'accord de facilité de crédit revolving prévoit également des engagements d'ordre général, notamment une interdiction d'encourir des dettes supplémentaires, sous réserve d'exceptions limitées, et relativement à la cession d'actifs, ainsi que des restrictions sur l'octroi de prêts, de crédits, de garanties, sur la distribution de dividendes et sur la réalisation de fusions.

L'accord de facilité de crédit revolving comprend également des clauses d'obligations conventionnelles, de représentations, des garanties et des engagements.

En plus de ce qui précède et suite à l'amendement des covenants financier contractés le 3 octobre 2012 au titre de l'accord de facilité de crédit revolving, Cegedim a convenu d'amender certains des covenants non financiers.

Ces amendements portent sur les points suivants :

- l'interdiction de payer des dividendes si le ratio de levier financier est supérieur à 2,50 ;
- une réduction du montant que le Groupe peut investir dans des joint-ventures, de 200 millions d'euros à 50 millions d'euros ;
- une limite pour les acquisitions (i) de 5,0 millions d'euros par exercice fiscal si le ratio de levier financier est supérieur à 3,00, (ii) de 25,0 millions d'euros par exercice fiscal si le ratio de levier financier se maintient entre 2,00 et 3,00 ;
- une limite à 5,0 millions d'euros du total des remboursements faits au titre du prêt FCB si le ratio de levier financier est supérieur à 2,00 ; et
- l'autorisation de remboursement intégral du prêt FCB si le ratio de levier financier est inférieur à 2,00.

Au titre de l'accord de facilité de crédit revolving, tout remboursement fait par Cegedim sur le prêt FCB constitue un cas de défaut sauf dans les circonstances suivantes : (i) le ratio de levier financier est supérieur à 2,00 mais inférieur à 3,00 et le Groupe rembourse au plus 50% du montant en cours à la date de signature du prêt FCB et ce remboursement ne fait pas passer le ratio de levier financier au-delà de 3,00 ni ne constitue un cas de défaut ; (ii) le ratio de levier financier est inférieur à 2,00, le Groupe rembourse jusqu'à 100% du montant en cours du prêt FCB et ce remboursement ne fait pas passer le ratio de levier financier au-delà de 2,00 ni ne constitue un cas de défaut.

L'accord de facilité de crédit revolving prévoit également d'autres cas conventionnels de défaut.

Loi applicable

L'accord de facilité de crédit revolving est régi par le droit français.

EMPRUNT OBLIGATAIRE A ECHEANCE 2020

Structure

L'emprunt obligataire à échéance 2020 comporte les caractéristiques suivantes :

- il fait partie des obligations de premier rang non assorties de sûretés de Cegedim SA ;
- le droit à remboursement se situe au même rang que les dettes actuelles et futures non assorties de sûretés qui ne sont pas subordonnées dans leur droit à remboursement à l'emprunt obligataire à échéance 2020 ;
- il est subordonné aux dettes actuelles et futures assorties de sûretés de Cegedim SA jusqu'à concurrence de la valeur des actifs garantissant cet endettement ;
- le droit à remboursement se situe au premier rang par rapport aux dettes actuelles et futures non assorties de sûretés de Cegedim SA qui sont

subordonnées dans leur droit à remboursement aux emprunts obligataires ; et

- il est subordonné dans sa structure aux dettes actuelles et futures des filiales de Cegedim SA, que ces dettes soient assorties de sûretés ou non.

Remboursement

L'emprunt obligataire à échéance 2020 est remboursable à sa date d'échéance. À tout moment, avant le 1^{er} avril 2016, ou à cette date, Cegedim SA peut, en une ou plusieurs fois, rembourser jusqu'à 35% du total du principal en cours de l'obligation à échéance 2020, à un prix de rachat égal à 106,750%, majoré des intérêts courus et impayés. À compter du 1^{er} avril 2016, Cegedim SA peut, en une seule ou plusieurs fois, rembourser en partie ou en totalité l'obligation à échéance 2020, aux prix de rachat stipulés dans le tableau ci-dessous (exprimés en pourcentage du principal), majorés des intérêts courus et impayés.

Année	Prix de rachat
2016	105,0625%
2017	103,3750%
2018	101,6875%
2019 et après	100,0000%

L'emprunt obligataire à échéance 2020 peut être remboursé avant la date d'échéance en cas de modification de la fiscalité, d'un changement de contrôle de la Société ou de la survenance d'un cas de défaut.

Cegedim est autorisée à racheter à tout moment et occasionnellement des titres de l'obligation à échéance 2020 sur le marché ou d'une autre manière.

Covenants et autres clauses

Série d'engagements conventionnels sur des obligations à haut rendement.

Loi applicable

L'emprunt obligataire à échéance 2020 est régi par le droit de l'État de New York.

Post clôture

Le 16 janvier 2016, le Groupe a mis en place une nouvelle facilité de crédit sous la forme d'un RCF de 200 millions d'euros sur 5 ans. Cette facilité combinée au produit de cession à IMS Health permettra de racheter d'ici au 30 juin 2016 l'intégralité de l'émission obligataire d'échéance 2020.

PRET FCB

Structure

Le prêt FCB n'est pas assorti de sûreté et n'est garanti par aucune des filiales de Cegedim. Les obligations de paiement au titre du prêt FCB sont de même rang que les autres obligations actuelles et futures non assorties de sûretés et non subordonnées du Groupe.

Covenants non financiers et autres clauses

Selon les termes de l'accord de prêt FCB, le Groupe peut rembourser en partie ou en totalité le prêt avant l'échéance du 10 juin 2016.

FCB peut accélérer l'obligation de remboursement aux termes de l'accord de prêt FCB dans les cas suivants : i) Cegedim SA cesse ses activités ou est dissoute ; ii) Cegedim SA manque à une de ses obligations dans le cadre de l'accord de prêt FCB ; iii) Cegedim SA se voit suspendre le droit de faire émettre un chèque de banque.

Loi applicable

L'accord de prêt FCB est régi par le droit français.

Post clôture

Le 16 janvier 2016, le contrat de prêt FCB a été subordonné au nouveau RCF et prolongé jusqu'en janvier 2021.

FACILITES DE DECOUVERT

Le Groupe a mis en place des facilités de découvert avec plusieurs banques françaises pouvant aller jusqu'à 26,0 millions d'euros. Ces facilités sont conclues pour une durée indéfinie ; l'une ou l'autre des parties peut y mettre fin à tout moment. Leurs taux d'intérêt sont variables et indexés sur l'Euribor. Au 31 décembre 2015, le Groupe a un encours de 0,1 million d'euros au titre de ces facilités.

PRINCIPAUX FINANCEMENTS

Le tableau ci-dessous présente les principaux financements de Cegedim en date du 31 décembre 2015.

En millions d'euros	Total	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt obligataire à échéance 2020	340,1	340,1	-	-
Facilité de crédit revolver	0,0	0,0	-	-
Prêt FCB	45,1	-	45,1	-
Facilité de découvert	0,1	0,1	-	-
Total	385,3	45,2	-	340,1

Au 31 décembre 2015, les lignes de crédit confirmées du Groupe s'élèvent à 80,0 millions d'euros, intégralement non utilisées.

2.4.1.4 Le risque de change auquel Cegedim est exposé peut affecter sa situation financière

80,6 % des activités du Groupe sont réalisées par des filiales situées dans la zone euro, exposant ainsi Cegedim au risque de change. Les effets de change ont impacté positivement le chiffre d'affaires 2015 des activités poursuivies de 2,2 %. Ces effets sont principalement liés à la livre sterling (15,1 % du chiffre d'affaires). Le Groupe n'a pas mis en place de politique de couverture du risque de change.

En raison du nombre de devises concernées, de l'exposition aux variations des devises et de la volatilité des taux de change, le Groupe ne peut prévoir l'effet des fluctuations des taux de change sur ses résultats opérationnels futurs. Cependant, les filiales du Groupe opèrent principalement dans leurs monnaies nationales.

La répartition du bilan consolidé du Groupe par devise d'établissement des comptes des filiales faisant partie du périmètre de consolidation du Groupe, au 31 décembre 2015, est la suivante :

Total bilan consolidé au 31.12.2015	GBP	USD	Autres devises	Total
Montant (en millions d'euros)	104,3	734,2	25,7	864,3
Part en %	12,1%	85,0%	3,0%	100,0%

Le tableau ci-dessous permet de calculer le risque de perte sur la position nette globale en devises dans une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 1% de la devise d'établissement des comptes contre la totalité des devises concernées. À titre d'information, l'impact en cas d'une évolution défavorable et uniforme de 1% de la parité :

- euro-dollar sur les comptes 2015 des filiales dont la devise d'établissement des comptes est le dollar américain aurait un impact négatif de 0,2 millions d'euros sur les capitaux propres du Groupe ;
- euro-sterling sur les comptes 2015 des filiales dont la devise d'établissement des comptes est la livre sterling aurait un impact négatif de 0,7 million d'euros sur les capitaux propres du Groupe.

En milliers d'euros	GBP	USD
Total bilan	-1 060	-375
Position hors-bilan	-	-
Position nette après gestion	-1 060	-375

Dans l'hypothèse où la structure chiffre d'affaires/coûts reste similaire, toute appréciation de l'euro par rapport à la livre sterling entraînerait une baisse du résultat exprimé en euros. Sur la base de l'exercice 2015, toutes les autres devises restant au même niveau par rapport à la livre sterling, une appréciation théorique de l'euro de 1 % par rapport à la livre sterling impacterait négativement le chiffre d'affaires de 0,6 million d'euros et le résultat opérationnel courant de Cegedim de 0,1 million euros.

Dans l'hypothèse où la structure chiffre d'affaires/coûts reste similaire, toute appréciation de l'euro par rapport au dollar US entraînerait une baisse du résultat exprimé en euros. Sur la base de l'exercice 2015, toutes les autres devises restant au même niveau par rapport au dollar américain, une appréciation théorique de l'euro de 1 % par rapport au dollar américain impacterait négativement le chiffre d'affaires de 0,1 million euros et le résultat opérationnel courant de Cegedim de 0,0 million euros.

Les effets de change ont eu un effet positif de 9,2 millions d'euros sur le chiffre d'affaires 2015 des activités poursuivies. Il convient de noter que la livre sterling a eu un effet de change positif de 6,7 millions d'euros. Le montant des écarts de conversion du chiffre d'affaires est déterminé en recalculant le chiffre d'affaires 2014 sur la base des taux de change 2015. Les taux des devises utilisés sont les taux moyens sur l'exercice.

2.4.1.5 En lien avec les acquisitions passées et futures une partie significative du prix d'acquisition a été ou pourrait être allouée aux écarts d'acquisition et marques acquises. Une évolution défavorable des prévisions d'activité, pourrait entraîner la comptabilisation de dépréciations

En lien avec les acquisitions du Groupe, une partie significative du prix d'acquisition a été et pourrait être allouée aux écarts d'acquisition et marques acquises à durée de vie indéfinie. Plus particulièrement, une grande partie du prix d'acquisition a été allouée aux écarts d'acquisition et aux marques acquises à durée de vie indéfinie en lien avec l'acquisition de Dendrite en 2007 et, dans une moindre mesure, en lien avec l'acquisition de SK&A et de Pulse en 2010. Par ailleurs, la cession de la division CRM et données stratégiques a induit la constatation d'une moins-value de cession significative.

Les écarts d'acquisition et les marques à durée de vie indéfinie ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation de perte de valeur.

Une évolution défavorable des prévisions et hypothèses d'activité utilisées dans la projection des flux de trésorerie dans le cadre du test de dépréciation, en particulier à l'égard des écarts d'acquisition, pourrait entraîner la comptabilisation de dépréciations. Ces dépréciations pourraient avoir un effet majeur sur les résultats du Groupe.

Pour plus de renseignements, veuillez-vous reporter à la note 6.1 de l'annexe aux comptes consolidés (point 4.6) et au rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux comptes au point 4.7.

2.4.2 Risques de marché

2.4.2.1 Cegedim n'ayant pas versé dans le passé des dividendes réguliers, les actionnaires pourraient obtenir aucun retour sur investissement à moins de vendre leurs actions à un prix supérieur à celui qu'ils auraient payé

Bien que Cegedim prévoit à l'avenir de verser des dividendes réguliers en numéraire, toute décision de déclarer et de verser des dividendes à l'avenir relèvera de la discrétion du Conseil d'Administration de Cegedim et dépendra, notamment, des résultats des opérations du Groupe, de sa situation financière, de ses besoins de trésorerie, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs que son Conseil d'Administration jugera pertinents. En outre, la capacité du Groupe à verser des dividendes est, et peut être, limitée par les covenants d'endettement conclus ou à conclure par le Groupe ou ses filiales.

Par conséquent, tout retour sur investissement obtenu sur les actions du Groupe pourrait dépendre exclusivement de l'éventuelle appréciation de leur cours sur le marché. Pour plus d'informations, veuillez consulter le point 3.6.1 « Politique de distribution de dividendes ».

2.4.2.2 Les résultats de Cegedim peuvent fluctuer significativement, ce qui peut nuire à la valeur de ses actions

Les futurs résultats de Cegedim, y compris son chiffre d'affaires, sa marge brute, sa rentabilité et ses flux de trésorerie, peuvent varier de manière significative et la comparaison des résultats du Groupe d'une période à l'autre risque de ne pas être significative. En conséquence, les résultats passés du Groupe ne présument pas des performances futures. Les résultats financiers de Cegedim fluctuent en fonction de différents facteurs, dont certains échappent à son contrôle. La fluctuation des résultats peut nuire à la valeur des actions. Les facteurs pouvant causer une fluctuation des résultats financiers du Groupe comprennent, notamment et sans limitations, les facteurs énumérés ailleurs dans la présente section « Facteurs de risque » et ceux énumérés ci-dessous :

- Le gain ou la perte de clients importants, y compris via la fusion ou le regroupement de ceux-ci ;
- Le montant et le calendrier des dépenses d'exploitation liées à la continuation et à l'expansion de l'activité, des opérations et de l'infrastructure du Groupe ;
- Les pannes de réseau ou failles de sécurité ;
- La situation des sociétés des sciences de la vie et plus généralement du secteur de la santé ;
- La situation économique générale, sectorielle et boursière ;
- La capacité du Groupe à attirer de nouveaux clients ;
- Le niveau de services commandés par ses clients ;

- Le taux de renouvellement de la clientèle ainsi que le calendrier et les modalités de ce renouvellement ;
- Les augmentations ou diminutions du nombre d'utilisateurs des solutions du Groupe ou les changements de prix ;
- Les modifications des politiques tarifaires du Groupe ou de celles de ses concurrents ;
- Le mix des solutions et services vendus au cours d'une période ;
- Les variations du calendrier de vente des solutions du Groupe ;
- Le calendrier et le succès de l'introduction de nouvelles solutions par le Groupe ou ses concurrents ou toute autre modification de la dynamique concurrentielle du secteur, y compris les regroupements entre concurrents, clients ou partenaires stratégiques ; et
- Le calendrier des dépenses liées au développement ou à l'acquisition de technologies ou d'entreprises et les charges futures potentielles en cas de dépréciation des écarts d'acquisition des sociétés acquises.

2.4.2.3 Les investisseurs peuvent faire face à des risques de change en investissant dans les actions de Cegedim

Les actions sont libellées et payables en euros. Si les investisseurs mesurent leur retour sur investissement dans une autre devise que l'euro, l'investissement dans les actions comporte des risques de change liés, notamment, à de possibles fluctuations significatives de l'euro par rapport à la devise de référence dans laquelle ces investisseurs mesurent leur retour sur investissement. Ces fluctuations peuvent être dues, notamment, à des facteurs économiques et politiques sur lesquels Cegedim n'a aucun contrôle.

La dépréciation de l'euro par rapport à la devise servant de référence aux investisseurs pour mesurer leur retour sur investissement pourrait entraîner une perte pour les investisseurs lors de la conversion du rendement des actions dans la devise utilisée comme référence par ces investisseurs pour mesurer leurs retours sur investissement. L'investissement dans les actions par des investisseurs américains peut également avoir des conséquences fiscales importantes attachées aux éventuels gains ou pertes de change.

2.4.2.4 La préparation des états financiers implique que Cegedim procède à des estimations ; retienne certaines hypothèses et méthodes qui pourraient impacter négativement ses résultats financiers. Des contrôles internes inefficaces pourraient également nuire à ses activités et à ses résultats

Les méthodes, estimations et hypothèses adoptées par Cegedim dans l'application des méthodes comptables ont une incidence significative sur ses résultats. Pour plus de

renseignements, veuillez-vous reporter à la note 13 des notes annexes aux états financiers consolidés (point 4.6) compris dans le présent Document de Référence. Ces méthodes, estimations et hypothèses sont soumises à des risques, incertitudes et interprétations dont l'évolution pourrait affecter les résultats du Groupe. En outre, il se peut que le Contrôle interne exercé par Cegedim sur les communications d'informations financières n'empêche pas ou ne permette pas de détecter les inexactitudes en raison des limites qui lui sont inhérentes, y compris en cas d'erreur humaine, de contournement des contrôles ou de fraude. Même des contrôles internes efficaces ne peuvent fournir qu'une simple assurance raisonnable quant à la préparation et à l'image fidèle donnée par la présentation des états financiers. Si le Groupe ne parvient pas à mettre en œuvre des contrôles internes pertinents, y compris en ne mettant pas en place les améliorations ou nouveaux contrôles requis, ou si le Groupe éprouve des difficultés dans cette exécution, ses activités et ses résultats pourraient en souffrir et le Groupe pourrait ne pas respecter les obligations lui incombant en matière de publication.

2.4.2.5 Si des analystes financiers ou sectoriels ne publient aucune recherche ou aucun rapport sur Cegedim, ou s'ils dégradent leurs recommandations au sujet des actions ou si ses résultats ne répondent pas à leurs attentes, le cours de l'action Cegedim ainsi que le volume des échanges pourraient baisser

Le marché d'échange des actions de Cegedim est influencé par les études et rapports que les analystes financiers ou sectoriels publient au sujet du Groupe ou de ses activités. Ces analystes sont totalement indépendants de Cegedim. Si un ou plusieurs analystes cessent de couvrir Cegedim ou ne publient pas régulièrement de rapports au sujet du Groupe, Cegedim pourrait perdre sa visibilité sur les marchés financiers, ce qui pourrait provoquer une baisse de ses actions ainsi que du volume des échanges. En outre, si un ou plusieurs analystes suivant le Groupe dégradent les actions ou si les résultats du Groupe ne répondent pas à leurs attentes, le cours des actions de Cegedim pourraient baisser. Par ailleurs, les places financières mondiales connaissent d'importantes fluctuations du cours des actions. Le cours de l'action de Cegedim pourrait être sensible aux variations des marchés financiers ainsi qu'aux conditions générales économiques, politiques et boursières.

2.4.3 Autres Risques

2.4.3.1 Cegedim pourrait ne pas parvenir à accroître son activité avec les clients existants ou perdre un ou plusieurs de ses principaux clients

La rétention des clients existants est au cœur du modèle d'entreprise des différentes divisions de Cegedim, et la réussite du Groupe dépend de sa capacité à continuer de vendre ses produits et services, notamment les mises à jour

et les offres additionnelles de ses produits et services, à ses clients existants. Certains des clients existants du Groupe achètent initialement un seul ou un nombre limité de ses produits et services. Ces clients pourraient choisir de ne pas utiliser ou acheter d'autres modules ou de nouveaux logiciels et services. Si le Groupe ne parvenait pas à accroître son activité avec ses clients actuels, son chiffre d'affaires pourrait croître à un rythme plus lent voire diminuer. Le premier, les 5 premiers et les 10 premiers clients du Groupe représentent, respectivement, 1,7%, 6,2% et 10,3% du chiffre d'affaires des activités poursuivies du Groupe au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

2.4.3.2 Cegedim pourrait ne pas être en mesure de lancer avec succès de nouveaux produits ou services ou de suivre le rythme des progrès technologiques

La pertinence du modèle d'entreprise de Cegedim dépend de la capacité du Groupe à s'adapter à l'évolution des technologies et aux normes de plus en plus strictes du secteur, ainsi que de son aptitude à lancer de nouveaux produits et services en conséquence. Le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure de lancer de nouveaux produits ou de les lancer dans les délais, ou encore que ces produits seront acceptés par le marché. En outre, le Groupe doit obtenir des certifications de conformité de diverses autorités dans le cadre du développement de logiciels et de bases de données médicamenteuses pour s'assurer que ses produits répondent aux exigences réglementaires de ces autorités. Cegedim ne peut garantir qu'il sera en mesure d'obtenir toutes les certifications de conformité pertinentes. Même s'il était en mesure de le faire, il pourrait encourir des frais importants et subir des retards. En outre, les concurrents du Groupe pourraient développer des produits plus efficaces que les siens et réduire ainsi sa part de marché. L'éventuelle incapacité du Groupe à s'adapter à l'évolution des technologies pourrait entraîner l'obsolescence de ses produits et services et nuire à son activité. Le marché des technologies de l'information sur la santé se caractérisant par une évolution technologique rapide, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'anticiper l'évolution des besoins de ses clients actuels et potentiels qui pourraient limiter sa compétitivité ou entraîner l'obsolescence de sa technologie existante. Sa réussite et sa compétitivité future dépendront en partie de sa capacité à continuer d'améliorer ses produits et services existants, à développer de nouvelles technologies qui répondent aux besoins de plus en plus sophistiqués et variés de ses clients potentiels, à concéder des technologies de pointe sous licence et à intégrer en temps opportun et de manière rentable les progrès technologiques et les nouvelles normes et pratiques du secteur. Le développement de sa technologie propriétaire comporte des risques techniques et commerciaux importants. Cegedim pourrait ne pas parvenir à utiliser efficacement les nouvelles technologies ou à adapter sa technologie propriétaire à l'évolution des exigences des clients ou aux nouvelles normes du secteur, et son activité pourrait en pâtir. S'il ne parvenait pas à lancer les produits prévus dans les délais, à améliorer ses produits et services actuels ou à développer de nouveaux

produits compatibles avec les nouvelles technologies et normes du secteur, le Groupe pourrait perdre des clients au profit de ses concurrents actuels ou futurs, ce qui pourrait fortement nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats.

2.4.3.3 L'activité de Cegedim dépend de la protection adéquate et effective de ses droits de propriété intellectuelle

Le modèle de Cegedim repose sur des produits technologiques et sur ses droits de propriété intellectuelle des dits produits. La protection de ses droits de propriété intellectuelle est donc essentielle à la réussite de Cegedim et à sa capacité à maintenir sa position concurrentielle. Outre ses marques existantes, ses secrets commerciaux et ses droits d'auteur, le Groupe protège ses droits de propriété au moyen d'accords de confidentialité et de mesures techniques. Il ne compte généralement pas sur des brevets pour protéger sa technologie. Il conclut habituellement des accords de non-divulgence et de devoir avec ses employés et ses consultants, et limite l'accès à ses secrets commerciaux et à sa technologie. En règle générale, ses contrats de travail comprennent également des clauses imposant à ses employés de céder toutes les inventions et tous les droits de propriété intellectuelle qu'ils développent dans le cadre de leur emploi et d'accepter de ne pas divulguer ses informations confidentielles, même au-delà de la durée de leur contrat de travail. Malgré ses efforts, son code source, son savoir-faire et ses secrets commerciaux pourraient être divulgués à des tiers, faisant ainsi perdre au Groupe l'avantage concurrentiel résultant de ce code source, ce savoir-faire ou ces secrets commerciaux.

Cegedim minimise également la nécessité de divulguer son code source aux utilisateurs ou à d'autres tiers. Cela étant, le Groupe ne peut être certain que ces mesures empêcheront des tiers d'accéder à ses logiciels, son code source ou ses informations confidentielles. L'utilisation et la distribution par le Groupe de logiciels et modules open source dans le cadre de son activité exposent également sa propriété intellectuelle à des risques. L'expression « open source » s'applique communément aux logiciels dont le code source est soumis à une licence autorisant sa modification, sa conjugaison à d'autres logiciels et sa redistribution, sous réserve des restrictions énoncées dans la licence. Sous certaines conditions, l'utilisation d'un code open source afin de créer un code dérivé pourrait obliger le Groupe à mettre gratuitement ce code dérivé à la disposition d'autrui. Cegedim surveille très attentivement son utilisation de code open source dans le but d'éviter les situations qui exigeraient la libre diffusion d'une partie de sa principale technologie exclusive sous forme de code open source, et utilise en général uniquement du code disponible en vertu de licences de type open source qui lui permettent de redistribuer et vendre librement les produits résultants sans restriction. Cegedim ne peut toutefois garantir qu'il n'utilisera pas de code régi par des licences plus restrictives ou qu'un tribunal n'interprétera pas une licence comme une obligation de diffuser sa technologie sous forme de code open source. Le Groupe ne peut garantir que les mesures qu'il a prises ont empêché ou empêcheront le détournement de sa technologie. Il a déjà été impliqué dans des

procédures judiciaires pour ce qu'il soupçonnait être des détournements de sa propriété intellectuelle. Le détournement de sa propriété intellectuelle pourrait nuire à sa position concurrentielle. En outre, Cegedim pourrait se voir contraint d'engager des poursuites pour faire respecter ou protéger ses droits de propriété intellectuelle ou se défendre contre des réclamations pour violation, détournement ou autres violations des droits de propriété intellectuelle de tiers. Si le Groupe n'était pas en mesure de protéger adéquatement sa propriété intellectuelle ou si, ce faisant, il encourait des coûts substantiels, résultant notamment du temps et de l'attention consacrés par sa Direction, son activité, sa situation financière et ses résultats pourraient fortement en pâtir.

2.4.3.4 Cegedim pourrait être tenu responsable de l'utilisation inappropriée de ses produits et services ou des informations fournies

Les produits et services de Cegedim pourraient être utilisés autrement que prévu, notamment par des moyens qui pourraient causer des dommages, constituer une fraude, d'autre infraction pénale ou civile, ou encore attirer l'attention négative du public. Bien que le Groupe puisse ne pas être responsable de l'utilisation abusive de ses produits et services ou de tout acte répréhensible commis en utilisant ses produits et services, il pourrait faire l'objet d'enquêtes ou de poursuites judiciaires et voir sa réputation remise en cause. Par exemple, au cours des dernières années, certains pharmaciens situés en France ont été poursuivis pour avoir rédigé de faux documents comptables à des fins de fraude fiscale et pour avoir soumis des demandes de remboursement frauduleuses à la Sécurité Sociale en utilisant de manière abusive certaines fonctionnalités d'un logiciel conçu par Alliadis, filiale du groupe Cegedim. Bien que le Groupe n'ait pris part à aucune de ces procédures judiciaires, il a été suggéré dans la presse française que son logiciel contenait des fonctionnalités qui facilitaient ce comportement des pharmaciens et qu'il n'intégrait pas suffisamment de contrôles pour empêcher ses utilisateurs de frauder ou de commettre des erreurs. Si des actions légales ou réglementaires découlaient de ces incidents, Cegedim pourrait faire l'objet d'amendes et voir sa réputation ternie.

Cegedim fournit des informations que les professionnels de santé utilisent dans le traitement des patients. Si ces informations étaient incorrectes ou incomplètes, le Groupe pourrait être tenu responsable du manque de fiabilité de ses produits et faire l'objet d'autres réclamations en raison de conséquences négatives, notamment le décès de patients. Le Groupe fournit également un logiciel qui contient des informations cliniques sur le patient. Un tribunal ou un organisme gouvernemental pourrait décider que la fourniture d'informations sur la santé expose le Groupe au risque d'être tenu responsable de dommages corporels, d'erreurs de prescriptions ou de traitement ou d'informations de santé. Bien que Cegedim ait souscrit une assurance relative à sa responsabilité en matière de produits portant sur le montant que sa Direction estime suffisant pour son activité, le Groupe ne peut garantir que la protection offerte par cette assurance se révélera suffisante ou qu'il pourra

continuer d'en jouir, le cas échéant, à des conditions acceptables. Une plainte déposée contre Cegedim et contre laquelle le Groupe ne serait pas assuré ou ne serait pas suffisamment assuré pourrait nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats, et une plainte pourrait, en dépit de son rejet, entraîner des coûts importants et le détournement des ressources de gestion.

2.4.3.5 Les erreurs de traitement de données, les retards de livraison ou les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des produits et services de Cegedim pourraient entraîner une perte de confiance des clients

Les erreurs de traitement des données ou les défauts importants des produits de Cegedim pourraient entraîner une perte de chiffre d'affaires, une hausse des avoirs clients, l'obligation de refaire le même travail, le paiement de dommages et intérêts, le rejet futur des produits du Groupe, notamment des nouvelles versions et mises à jour, et de ses services par les clients actuels et prospectifs, ainsi que nuire de manière irréparable à sa réputation. Ces amendes, pertes de chiffre d'affaires ou augmentations des coûts de service et de support peuvent également résulter des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des produits et services du Groupe, de la non-fourniture des produits et services dans les conditions requises ou du non-respect des objectifs spécifiés dans les délais contractuels. Cegedim ne peut garantir qu'il ne rencontrera pas des difficultés ou ne connaîtra de retards dans la livraison ou la mise en œuvre de produits et services futurs qui pourraient fortement nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats.

2.4.3.6 Si la sécurité de Cegedim était enfreinte, le Groupe pourrait être tenu responsable, et ses clients pourraient refuser d'utiliser ses produits et services

L'activité de Cegedim repose sur la transmission, le stockage et l'hébergement en toute sécurité d'informations sensibles, notamment d'informations protégées sur la santé, d'informations financières et d'autres informations relatives à ses clients, la Société et ses collaborateurs. En conséquence, le Groupe pourrait pâtir de l'accès illicite à ses systèmes informatiques, délibéré ou non, qui pourrait perturber son activité, notamment en raison du détournement ou de la perte d'informations sensibles et de l'altération de données. Cegedim pourrait également pâtir d'attaques par déni de service et d'autres attaques sur l'Internet allant du simple vandalisme de ses systèmes électroniques au vol systématique des informations sensibles et de la propriété intellectuelle. Le Groupe ne peut garantir que ses programmes et contrôles suffiront à prévenir toutes les menaces possibles pour la sécurité. Cegedim estime que tout dommage causé à ses systèmes électroniques, notamment l'accès frauduleux à des informations sensibles, l'utilisation ou la divulgation illicite de ces informations ou une perturbation importante de ses

actifs et réseaux informatiques (i) nuirait à sa réputation et sa capacité à remplir ses obligations contractuelles, (ii) l'obligerait à consacrer des ressources financières et autres importantes à l'atténuation de ces problèmes et (iii) entraînerait une augmentation de ses coûts en matière de cyber-sécurité, notamment par le biais de changements organisationnels, du déploiement de personnel supplémentaire et de technologies de protection, de la formation supplémentaire des employés et du recours à des experts et consultants externes.

En outre, l'accès illicite à ces informations sensibles ou leur utilisation ou divulgation frauduleuse pourrait entraîner une responsabilité civile ou pénale ou la prise d'une mesure réglementaire, notamment l'imposition d'amendes et de pénalités potentielles. Récemment, d'autres entreprises ont pâti de nombreux incidents très médiatisés impliquant des atteintes à la sécurité des données par les entités qui transmettent et stockent des informations sensibles. Les poursuites engagées à l'issue de ces violations de la sécurité visent des dommages et intérêts très importants, même si beaucoup d'entre elles n'ont pas encore abouti. Bien que le Groupe ait souscrit à une assurance pour couvrir ces types de dommages et de coûts, s'il était poursuivi pour ce type de violation de la sécurité, il n'est pas certain que cette assurance couvrirait les coûts et les dommages et intérêts évalués dans le cadre des procès intentés au Groupe. Toute violation réelle ou perçue de sa sécurité ou la divulgation de toute information sensible pourrait entraîner une baisse du chiffre d'affaires en dissuadant les clients d'utiliser ou d'acheter ses produits et services à l'avenir. Si sa sécurité est compromise, son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient fortement en pâtir.

2.4.3.7 Les logiciels complexes peuvent contenir des défauts

Les logiciels complexes peuvent contenir des défauts. Le Groupe met continuellement en place de nouveaux logiciels, notamment des améliorations à ses logiciels existants, qui peuvent contenir des défauts. La détection par Cegedim d'un défaut dans un nouveau logiciel avant sa mise en place pourrait contraindre le Groupe à retarder le déploiement dudit logiciel en attendant d'avoir résolu le problème, nuire à son chiffre d'affaires et l'obliger à encourir des coûts supplémentaires. Si Cegedim ne découvrait les défauts affectant ses logiciels qu'après leur déploiement, ceci pourrait nuire à sa réputation et peser sur son chiffre d'affaires ; le Groupe pourrait également pâtir des retards de commercialisation, faire l'objet de réclamations, et subir l'acceptation tardive ou le rejet de ses applications par le marché, la résiliation ou la renégociation de licences, des dépenses imprévues et le détournement des ressources requises pour remédier à ces défauts et à la faible protection offerte par ses logiciels en matière de vie privée et/ou de sécurité.

Les clients de Cegedim peuvent également utiliser ses logiciels avec les produits d'autres sociétés ou ceux qu'ils ont développés en interne. En conséquence, il pourrait être délicat d'identifier la source des problèmes. Même si les logiciels de Cegedim ne provoquent pas ces problèmes, l'existence de ces défauts pourrait amener le Groupe à encourir des frais importants, détourner l'attention de son

personnel technique de ses efforts en matière de développement de logiciels, nuire à la réputation du Groupe et causer des problèmes importants en termes de relations avec les clients. Chacune de ces retombées pourrait fortement nuire à l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

2.4.3.8 Les perturbations et les défaillances de systèmes pourraient entraîner le mécontentement et la perte de clients

Les systèmes de Cegedim peuvent former une partie intégrante des activités commerciales de ses clients, car ils sont utilisés pour gérer les données des clients et assurer le traitement des paiements. La performance continue et ininterrompue des systèmes du Groupe est essentielle à sa réussite, car la défaillance de tout système qui nuirait à sa capacité à fournir des services à ses clients pourrait susciter le mécontentement de ces derniers. La capacité de Cegedim à satisfaire en permanence ses clients dépend de son aptitude à protéger ses systèmes informatiques contre les dégâts causés par les incendies, les pertes de puissance, les inondations, les pannes de télécommunications, les tremblements de terre, les attentats, le vandalisme et tout événement similaire indésirable et imprévu. En dépit des mesures adoptées par Cegedim pour protéger ses réseaux, ses systèmes pourraient également pâtir de virus informatiques, d'effractions et de perturbations similaires résultant d'une manipulation illicite. Les événements météorologiques majeurs et pandémies majeures pourraient également empêcher le Groupe d'exercer normalement ses activités. Bien que le Groupe ait souscrit une assurance qu'il estime être adaptée à son activité et à son secteur, cette assurance pourrait ne pas compenser les pertes importantes résultant de ces événements. Une panne prolongée ou de fréquentes pannes de l'ensemble de ses systèmes pourraient nuire à la réputation de Cegedim et inciter ses clients à imputer au Groupe la responsabilité des dommages qui auraient été causés par une panne ou une interruption. Un dommage ou une défaillance qui interromprait ou retarderait ses systèmes, ou des dommages ou pannes prolongés ou répétés pourraient fortement réduire l'attractivité des services du Groupe et peser sur la demande dont font l'objet ses produits et services et donc fortement nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats.

2.4.3.9 Les fournisseurs de données pourraient récupérer des données que Cegedim a déjà recueillies, empêcher le Groupe d'accéder à certaines données à l'avenir ou enfreindre les normes du Groupe en matière de qualité des données, entravant ainsi la fourniture de ses produits et services à ses clients

Cegedim s'appuie non seulement sur ses données prioritaires provenant de sources d'informations accessibles au grand public, mais également sur celles achetées auprès

de fournisseurs de données tiers. Le Groupe compte sur ces fournisseurs pour fournir les licences de données nécessaires à des conditions commercialement raisonnables. La capacité de Cegedim à continuer de fournir des produits et services à ses clients pâtirait de la non-diffusion de certaines données par ces fournisseurs, en raison de l'incapacité du Groupe à entretenir des relations suffisantes avec ces fournisseurs, de préoccupations juridiques, contractuelles, relatives à la vie privée, à la concurrence ou d'autres préoccupations de nature économique. Par exemple, les fournisseurs de données pourraient ne pas diffuser leurs données s'il existait une raison concurrentielle de le faire, si Cegedim ne respectait pas son contrat avec eux, s'ils étaient acquis par l'un de ses concurrents, en cas d'adoption d'une loi limitant l'utilisation des données qu'ils fournissent ou d'interprétations judiciaires limitant l'utilisation de ces données. Les fournisseurs de données de Cegedim pourraient également enfreindre les normes de qualité de Cegedim et amener le Groupe à mettre un terme à sa relation avec eux. Si un nombre élevé de fournisseurs de données cessaient de diffuser leurs données, en interrompaient la diffusion ou enfreignaient les normes de Cegedim en matière de qualité des données, la capacité de Cegedim à fournir des produits et services à ses clients pourrait en pâtir, ce qui pourrait fortement nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats.

2.4.3.10 Cegedim est soumis à un certain nombre de lois, règlements et initiatives sectorielles dans un cadre réglementaire en évolution

L'activité de Cegedim et celle de ses clients sont régies par un certain nombre d'entités gouvernementales dans plusieurs pays. Les lois et règlements de ces entités pourraient affecter le Groupe directement par leur application, ou indirectement au travers de leur application à ses clients, car ces derniers doivent pouvoir utiliser les produits de Cegedim d'une manière conforme à ces lois et règlements. Si tel n'était pas le cas, Cegedim pourrait éprouver des difficultés à commercialiser ses produits ou à respecter les contrats qu'il a signés avec ses clients. Dans le cas des règlements qui s'appliquent uniquement à ses clients, on pourrait néanmoins reprocher à Cegedim d'avoir en théorie aidé ses clients à enfreindre des lois ou règlements relatifs à la santé.

Le secteur des technologies de l'information relatives à la santé étant relativement nouveau, l'application de nombreux règlements aux activités des entreprises concernées et aux activités de leurs clients est incertaine. Dans de nombreux pays, des lois peuvent s'appliquer directement ou indirectement à l'activité de Cegedim et à celle de ses clients, notamment des lois interdisant les ristournes et limitant les recommandations des médecins. En outre, ces lois et règlements diffèrent d'un pays à l'autre et les produits et services de Cegedim doivent être adaptés pour satisfaire les régimes juridiques et réglementaires de chaque pays, ajoutant à la complexité de la conformité légale et réglementaire. Toute décision prise à l'issue de l'examen des pratiques commerciales de Cegedim et de celles de ses

clients par les tribunaux ou les autorités de contrôle pourrait nuire au Groupe.

Les règles régissant la santé pourraient également évoluer d'une manière qui limiterait les activités existantes de Cegedim ou sa croissance. En France par exemple, les chaînes de pharmacies ne sont pas autorisées, mais l'Union européenne s'efforce de faire en sorte que la loi soit modifiée afin de permettre leurs existences. Une modification de la loi pourrait nuire au pouvoir de négociation de Cegedim avec les pharmacies en France. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de continuer de profiter de son atout actuel en matière de conclusion d'arrangements commerciaux avec des chaînes de pharmacies en France, malgré l'avantage potentiel d'avoir moins de parties avec lesquelles conclure des affaires. Si son pouvoir de négociation diminuait ou si la réduction de ses coûts opérationnels ne suffisait pas à compenser l'impact négatif sur son pouvoir de négociation, ceci pourrait fortement nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats.

Les lois et règlements applicables au secteur de la santé en général et au secteur des technologies de l'information relatives de la santé en particulier devraient continuer d'évoluer à court terme. L'incapacité éventuelle du Groupe à se conformer aux changements de législations, réglementation en vigueur, ou l'évolution du cadre réglementaire de la santé pourrait fortement nuire à son activité, sa situation financière et ses résultats.

2.4.3.11 Le marché pour les produits et services de Cegedim est concurrentiel

Le marché pour les produits et services de Cegedim est concurrentiel et se caractérise par une évolution rapide des normes et des technologies, des besoins des utilisateurs, ainsi que par l'introduction fréquente de nouveaux produits et services. Certains de ses concurrents peuvent être mieux établis, bénéficier d'une marque plus reconnue et compter sur des ressources financières, techniques et de marketing nettement supérieures. Le Groupe s'attend en outre à ce que la consolidation des industries des technologies de l'information et de la santé intensifie encore la concurrence. Si un ou plusieurs de ses concurrents ou concurrents potentiels venaient à fusionner ou à conclure un partenariat avec un autre de ses concurrents, la modification du contexte concurrentiel pourrait compromettre sa capacité à rivaliser efficacement sur le marché. La compétitivité de Cegedim repose sur plusieurs facteurs : largeur et profondeur des services, réputation, fiabilité, précision et sécurité, service à la clientèle, prix et expertise et expérience dans l'industrie, entre autres. Les ressources attribuées à chaque marché où opère le Groupe varient, tout comme le nombre et la taille de ses concurrents sur ces différents marchés. Ses concurrents peuvent être mieux placés pour développer de nouveaux produits et de nouvelles stratégies tarifaires répondant de façon plus rapide et efficace aux changements des exigences des clients de n'importe lequel de ces marchés et obtenir une meilleure acceptation de leurs produits et services par le marché. La concurrence peut soumettre les futures ventes à des pressions tarifaires et obliger Cegedim à une réduction des prix compromettant la rentabilité de son activité. Rien ne garantit que le Groupe soit capable de concurrencer

efficacement ses compétiteurs actuels et futurs ou que les pressions concurrentielles auxquelles il fait face n'aient pas une influence défavorable importante sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

2.4.3.12 Cegedim est exposée aux conditions générales des marchés et de l'économie mondiale, et en particulier à celles influant sur les industries de la santé et des technologies de l'information

Une large majorité du chiffre d'affaires de Cegedim provient de la vente de ses produits et services aux sociétés de la santé. La demande pour ses produits et services ou le prix qu'elle peut facturer à ses clients peuvent se réduire si les entreprises qu'elle sert sont soumises à des pressions financières telles qu'une augmentation des coûts ou un fléchissement de la demande pour leurs produits. La récente récession mondiale aggravée par la crise des dettes souveraines européennes et l'incertitude persistante sur la reprise économique mondiale a eu des répercussions négatives sur ses clients et son activité, dont des pressions financières qui conduisent les acteurs de l'industrie à réduire les dépenses et l'investissement dans les projets à forte intensité capitalistique. Les conditions difficiles sur les marchés peuvent avoir un impact négatif sur son activité en réduisant le nombre de contrats signés avec de nouveaux clients, le montant des engagements de dépenses initiales et le niveau de dépenses discrétionnaires des clients existants. Un allongement des délais de décisions d'achat pourrait qui plus est limiter son aptitude à prévoir le flux de nouveaux contrats. L'une quelconque de ces circonstances pourrait exercer un impact défavorable important sur son activité, sa santé financière et ses résultats.

2.4.3.13 Les engagements pris avec certains clients, notamment lors d'accords sur le long terme, pourraient s'avérer plus coûteux que prévu

Les tarifs et autres conditions des contrats signés entre Cegedim et ses clients sont basés sur des estimations et des hypothèses faites au moment de la conclusion de ces contrats. Ces estimations et hypothèses reflètent au mieux les anticipations de la nature de l'engagement et des coûts attendus pour fournir les services prévus au contrat, mais peuvent ne pas coïncider avec la nature de l'engagement et les coûts réels. Les coûts accrus ou imprévus ou les retards associés à l'exécution de ces engagements, y compris les retards causés par des facteurs échappant à son contrôle, peuvent rendre ces contrats moins ou non rentables et donc compromettre sa marge bénéficiaire. Son exposition à ce risque est en règle générale proportionnelle à la taille du contrat avec le client et est plus élevée en début de contrat. En outre, la plupart des contrats d'externalisation du secteur des technologies de l'information comportent des mesures incitatives ou d'autres conditions tarifaires conditionnant la rémunération versée à sa capacité à atteindre des objectifs définis. La non-satisfaction par le Groupe des exigences

d'un contrat, quel qu'il soit, signé avec un client peut compromettre la rentabilité de l'engagement.

2.4.3.14 Des cycles de vente prolongés pourraient pénaliser l'activité de Cegedim

L'activité de Cegedim est directement affectée par la durée de son cycle de vente, c'est-à-dire le délai qui s'écoule avant qu'un client achète un produit ou service. La durée du cycle de vente dépend d'un certain nombre de facteurs difficiles à anticiper, parmi lesquels la nature et la taille du client potentiel et l'ampleur de l'engagement pris par ce client. Les systèmes de technologies de l'information sont complexes et leur achat suppose généralement un engagement en capital important, ce qui engendre fréquemment des retards dans leurs procédures d'acquisition. Les procédures d'acquisition peuvent requérir la coordination et l'accord de nombreux services différents. Si la décision des clients potentiels d'acheter prend plus de temps que prévu par Cegedim, les coûts de vente peuvent être accrus et la comptabilisation du chiffre d'affaires peut être retardée. Durant les périodes de ralentissement économique, le cycle de vente habituel de Cegedim est particulièrement enclin à être prolongé. L'une quelconque de ces circonstances pourrait exercer un effet défavorable important sur son activité, sa santé financière et ses résultats.

2.4.3.15 La présence internationale de Cegedim expose le Groupe à des risques associés aux conditions politiques, culturelles, légales, financières et économiques variables et changeantes

Le Groupe Cegedim est exposé à des risques associés à la conduite de son activité à l'internationale. Le Groupe opère dans 11 pays principalement situés en Europe. Bien que plus de 80% du chiffre d'affaires des activités poursuivies de l'exercice 2015 ait été généré par des clients français, une partie non négligeable du chiffre d'affaires provient de ses clients européens (hors France) et situés en Amérique du Nord et du Sud. La stratégie de Cegedim est de poursuivre l'élargissement de sa clientèle existante et de se développer sur les marchés internationaux. Les opérations mondiales du Groupe l'exposent à certains risques inhérents aux activités sur les marchés internationaux, y compris :

- Acceptation insuffisante des produits non localisés et concurrence de produits déjà présents ;
- Différences légales et culturelles dans la conduite des affaires ;
- Difficultés à gérer les opérations à l'étranger et à engager le personnel correspondant ;
- Cycles de paiement plus longs ;
- Difficultés à percevoir les sommes dues et retenues d'impôt limitant le rapatriement des profits ;
- Barrières commerciales ;
- Fluctuations du taux de change des devises ;
- Difficultés à respecter les diverses exigences légales et réglementaires des différents pays ;

- Difficultés à satisfaire aux règles imposant des sanctions, dont celles du Bureau du contrôle des avoirs étrangers (Office of Foreign Assets Control) du département du Trésor des États-Unis, et aux lois anti-blanchiment et anticorruption applicables, notamment aux lois anticorruption américaine (Foreign Corrupt Practices Act) et britannique (Bribery Act) ;
- Difficultés à respecter le droit fiscal des différents pays, ainsi que les changements apportés à ce droit ou à son application ;
- Protections juridiques insuffisantes des droits de propriété et protections juridiques insuffisantes contre le crime ;
- Législations sur l'immigration limitant sa capacité à déployer ses employés ;
- Instabilité économique et politique et menaces de terrorisme ;
- Variations du taux d'imposition effectif dans les différents pays où Cegedim conduit ses affaires.

La présence de l'un ou de plusieurs de ces facteurs pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses opérations internationales, impactant négativement son activité, sa situation financière et ses résultats.

2.4.3.16 Cegedim peut chercher à acquérir des sociétés ou technologies dont l'intégration pourrait s'avérer plus difficile que prévu et mobiliser l'attention de sa Direction Générale

Cegedim réalise des acquisitions et d'autres initiatives afin d'offrir de nouveaux produits ou services, améliorer sa position sur le marché et renforcer ses atouts stratégiques. Le Groupe a réalisé de nombreuses acquisitions ces dernières années. Dans le futur, Cegedim pourrait acquérir d'autres sociétés pour poursuivre sa stratégie. Le Groupe ne peut garantir que des candidats appropriés à l'acquisition pourront être trouvés à l'avenir, que les acquisitions pourront être conclues à des conditions favorables ou que des acquisitions par ailleurs favorables ne seront pas compromises par des lois anticorruption ou d'autres dispositions législatives. De même, Cegedim ne peut garantir que les acquisitions déjà réalisées, ou celles qu'elle réalisera à l'avenir, permettront d'accroître le chiffre d'affaires, de réduire les coûts et d'obtenir les autres avantages espérés.

Le Groupe pourrait faire face à des difficultés inattendues pour intégrer la technologie ou les systèmes d'une société acquise. Il est également possible qu'il ne parvienne pas à identifier tous les problèmes matériels liés à l'intégration de ses acquisitions, comme des défauts importants des politiques de contrôles internes et les obligations inconnues des sociétés acquises. Même s'il est indemnisé par le vendeur, l'indemnisation peut être insuffisante ou indisponible pour satisfaire aux obligations spécifiques contractées à l'occasion de l'acquisition. Cegedim peut en outre éprouver des difficultés à intégrer le personnel et les activités acquises et à conserver et motiver les collaborateurs clés de ces sociétés. Les acquisitions

peuvent par ailleurs perturber ses opérations existantes, distraire la Direction de ses responsabilités quotidiennes, accroître ses dépenses et nuire à ses résultats ou à sa situation financière. L'un quelconque de ces événements pourrait exercer un effet défavorable important sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

2.4.3.17 Le Groupe pourrait être contraint à des dépenses imprévues et se voir incapable de fournir ses produits et services si Cegedim est reconnue coupable d'infraction, de détournement ou de toute autre violation des droits de propriété de tiers

Cegedim a été visée par le passé, et pourrait être visée à l'avenir, par des allégations d'infraction, de détournement ou d'autres violations des droits de propriété intellectuelle ; certaines fonctionnalités de son logiciel sont similaires à celles de produits concurrents et des tiers peuvent donc alléguer que le Groupe ne possède pas tous les droits de propriété intellectuelle requis pour ses logiciels. Le Groupe estime n'avoir enfreint et n'enfreindre aucun droit de propriété valable ou exécutoire de tiers. Des réclamations sont toutefois occasionnellement déposées contre le Groupe et la Direction ne peut garantir que les allégations d'infraction, de détournement ou d'autres violations des droits de propriété intellectuelle ne seront pas jugées fondées ou que des réclamations ne seront pas déposées contre le Groupe dans le futur. La défense contre de telles réclamations pourrait imposer des coûts substantiels à Cegedim et distraire le management de ses responsabilités quotidiennes. Un tiers déposant une réclamation contre le Groupe pourrait en outre obtenir un jugement accordant des dommages et intérêts substantiels, ainsi qu'une mesure injonctive ou toute autre mesure de redressement équitable susceptible de bloquer effectivement sa capacité à fournir ses produits et services. De même, le Groupe ne peut garantir que les licences protégeant la propriété intellectuelle de tiers éventuellement requises pour ses produits et services seront disponibles à des conditions commerciales raisonnables, ou à quelque condition que ce soit. Ces réclamations pourraient de plus exiger une indemnisation de ses clients synonyme de dépenses significatives. Des poursuites pourraient être intentées si les licences nécessaires ne peuvent être obtenues ou si les licences existantes ne sont pas renouvelées. Les résultats des poursuites sont foncièrement incertains et toute décision contraire pourrait faire perdre au Groupe ses droits de propriété, l'exposer à des obligations financières substantielles, le contraindre à chercher à obtenir des licences auprès d'autres sociétés et, en général, exercer un impact défavorable important sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

2.4.3.18 Le personnel compétent et qualifié dont Cegedim a besoin pour développer, mettre en œuvre et modifier ses produits et services peut être difficile à engager, former et conserver et le Groupe pourrait voir ses coûts augmenter pour attirer et retenir les collaborateurs compétents

Les activités de Cegedim reposent en grande partie sur son aptitude à attirer, former, motiver et conserver des professionnels des technologies de l'information, des programmeurs informatiques et des ingénieurs des communications hautement qualifiés possédant une compréhension approfondie des industries de la santé et des technologies de l'information pour la santé à l'échelle internationale. En raison de la complexité de ses produits et services et du fait que ceux-ci sont habituellement utilisés par ses clients pour accomplir des fonctions essentielles, le Groupe dépend fortement de professionnels des technologies de l'information compétents, qui sont souvent à la fois rares et très demandés. Si elle ne réussit pas à recruter ou à retenir des professionnels des technologies de l'information qualifiés à même de développer, mettre en œuvre et modifier ses produits et services, Cegedim pourrait être dans l'incapacité de répondre aux besoins de ses clients.

Cegedim consacre des ressources financières et un temps significatif à la formation de ses collaborateurs, accroissant leur valeur pour les clients et les concurrents, ce qui peut pousser ces derniers à les recruter et augmente les frais liés à leur remplacement. Le service de plusieurs nouveaux clients ou la mise en œuvre de plusieurs nouveaux projets à grande échelle dans un laps de temps réduit peuvent exiger de recruter et de former des professionnels des IT supplémentaires à un rythme rapide. Bien que le Groupe consente des investissements significatifs pour former ses nouveaux collaborateurs, il pourrait ne pas être capable de les former assez rapidement pour satisfaire les demandes croissantes de son activité. L'incapacité à retenir les collaborateurs pourrait se répercuter sur la qualité des services de Cegedim. Son, éventuelle, inaptitude à recruter, former et conserver le personnel approprié pourrait accroître les coûts liés à la volonté de conserver les effectifs qualifiés et compliquer la gestion de ses opérations, le respect de ses engagements et la signature de contrats avec de nouveaux clients. L'une quelconque de ces situations pourrait exercer un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

2.4.3.19 Le renouvellement de la Direction et des employés clés ou l'incapacité à attirer et conserver des cadres de direction qualifiés pourraient compromettre les opérations de Cegedim

Le succès de Cegedim dépend des compétences, de l'expérience, des efforts et des politiques de sa Direction et de la participation active soutenue d'un groupe relativement restreint de cadres de direction supérieure, parmi lesquels son Président-Directeur Général, M. Jean-Claude Labrune, et ces Directeurs Généraux Délégués, M. Pierre Marucchi et M. Laurent Labrune. Le départ de certains ou de l'ensemble de ces cadres pourrait nuire à ses opérations et compromettre ses efforts d'expansion de son activité. En cas de départ d'un ou de plusieurs de ses employés clés, Cegedim devrait trouver des remplaçants possédant les compétences nécessaires à l'exécution de sa stratégie. La concurrence pour les employés compétents étant intense et le processus d'embauche de personnes qualifiées pouvant être long et coûteux, le départ de membres clés du personnel pourrait exercer un impact défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats. Le Groupe ne peut garantir qu'il pourra conserver ce personnel.

2.4.3.20 Des conflits juridiques ou des enquêtes publiques pourraient se solder par des jugements ou des règlements à l'amiable défavorables à Cegedim

Cegedim a été impliquée, et pourrait l'être à l'avenir, dans diverses réclamations et poursuites pouvant résulter de la conduite normale de ses affaires ou d'enquêtes, d'investigations ou d'audits de ses activités menés par les gouvernements et autorités administratives indépendantes. Par exemple, le 24 septembre 2015, la Cour d'Appel de Paris a rejeté la requête de Cegedim et a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 8 juillet 2014 concernant les allégations de pratiques anticoncurrentielles sur le marché français des bases de données des professionnels de santé formulées par un ancien distributeur d'une base de données de Dendrite. Le montant de l'amende était de 5,8 millions d'euros. Le Groupe a formé un pourvoi en cassation qui est en cours de procédure.

Les résultats de toute poursuite lancée contre le Groupe sont foncièrement incertains et des jugements ou règlements à l'amiable contraires pourraient se solder par le versement de dommages pécuniaires ou l'imposition d'une injonction susceptible d'exercer un impact défavorable significatif. Même en cas d'indemnisation ou d'assurance complète, tout litige ou réclamation peut nuire à la réputation et à la capacité à faire face efficacement à la concurrence ou à obtenir une assurance appropriée dans le futur et donc exercer une influence défavorable importante sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

2.4.3.21 Des conflits commerciaux pourraient se solder par des jugements ou des règlements à l'amiable défavorables à Cegedim

Cegedim a été impliquée, et pourrait l'être à l'avenir, dans divers conflits commerciaux avec ces clients ou fournisseurs. Par exemple la filiale US de Cegedim est en conflit avec un client qui utilise des licences non déclarées. Des procédures pour rupture de contrat ont été engagées contre ce client.

Les résultats de toute procédure engagée par le Groupe sont foncièrement incertains et des jugements ou règlements à l'amiable contraire pourraient se solder par le versement de dommages pécuniaires ou l'imposition d'une injonction susceptible d'exercer un impact défavorable significatif. Même en cas d'indemnisation ou d'assurance complète, tout litige ou réclamation peut nuire à la réputation et à la capacité à faire face efficacement à la concurrence ou à obtenir une assurance appropriée dans le futur et donc exercer une influence défavorable importante sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

2.4.4 Assurance

Cegedim SA a souscrit un programme d'assurance auprès de compagnies réputées garantissant Cegedim et toutes les sociétés du Groupe contre tout risque inhérent à sa responsabilité civile tant professionnelle que d'exploitation. Ces contrats assurent les sommes suivantes :

- responsabilité civile exploitation : 30 millions d'euros par sinistre ;
- responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile produits ou responsabilité civile après livraison : 20 millions d'euros par sinistre et par année d'assurance.

Cegedim a par ailleurs souscrit, entre autres, auprès de ces mêmes compagnies une police garantissant les bâtiments et/ou risques locatifs pour l'ensemble des sites occupés par elle-même ou par les sociétés du Groupe. Ce contrat comporte une garantie tous risques informatiques à concurrence de 14,7 millions d'euros à l'exclusion des événements relevant de la limite générale et du vol relevant de la limite « vol ».

En juin 2013, Cegedim SA a souscrit une garantie Rapports Sociaux (risques liés à l'emploi) dont la limite est de 10 millions d'euros par période d'assurance.

La filiale américaine Pulse est couverte en responsabilité civile à hauteur de :

- 2 millions de dollars par année d'assurance au titre de la garantie responsabilité civile professionnelle à raison de 1 million par sinistre.

Le programme d'assurance souscrit par Cegedim SA intervient en différence de conditions et en complément ou après épuisement de ces garanties américaines.

2.5 Politiques envers les salariés

Les charges de personnels représentent un des postes de coûts les plus significatifs. Les collaborateurs du Groupe sont la principale richesse et ressource de Cegedim. Ainsi, Cegedim adapte sa politique salariale en conséquence afin de motiver les talents, assurer la formation et le recrutement tout en contenant l'évolution de la masse salariale dans une croissance raisonnable. Pour 2016, les évolutions de salaire seront individualisées.

2.5.1 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de Cegedim

Il existe des accords de participation des salariés aux fruits de l'expansion, conformes aux dispositions légales, avec application de la formule de calcul de droit commun. La participation peut être, au choix du salarié, versée sur un support en Fonds Commun de Placement, ou laissée dans un compte courant bloqué dans les comptes de l'entreprise.

Au 31 décembre 2015, le Fonds Commun de Placement d'Entreprise est composé de 90 706 actions Cegedim, représentant 0,65 % du capital.

2.5.2 Attribution d'actions gratuites

Cf. chapitre 7.6.2 du présent Document de Référence.

2.6 Rapport du Président du Conseil d'Administration

2.6.1 Introduction

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, tel que modifié par la loi de sécurité financière n°2003-706 du 1^{er} août 2003, l'objet de ce rapport est de rendre compte :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ;
- Des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ;
- Des procédures de Contrôle interne mises en place au sein du Groupe Cegedim.

Ce rapport a été préparé sur la base de comptes rendus et d'entretiens animés par la Direction Générale auprès de l'ensemble des organes participant au dispositif de Contrôle interne du Groupe mentionnés dans la suite de ce document.

2.6.2 Gouvernement d'entreprise et fonctionnement du Conseil d'Administration

2.6.2.1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de dix membres au 31 décembre 2015.

Le 5 novembre 2009, la Société a adhéré au protocole d'accord signé le 28 octobre 2009 entre M. Jean-Claude Labrune, FCB et Bpifrance Participations qui a fait l'objet d'une transmission à l'AMF. Ce protocole prévoit des modifications à la gouvernance de la Société.

La liste des Administrateurs de la Société Cegedim SA incluant les fonctions exercées dans d'autres sociétés est jointe au Rapport de Gestion.

2.6.2.2 Fréquence des réunions

L'article 13 des statuts de la Société Cegedim SA prévoit que le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois en 2015.

Outre les délibérations et décisions mises à l'ordre du jour de ses réunions conformément à la loi (notamment convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires ou établissement du Rapport Annuel de Gestion), le Conseil d'Administration a été appelé à intervenir principalement dans les domaines suivants :

- La stratégie financière du Groupe notamment en matière de refinancement de la dette ;
- Les comptes et le budget (arrêté des comptes annuels et consolidés 2014, des comptes consolidés trimestriels 2015, des comptes prévisionnels 2015), le plan d'affaires à 5 ans, le Conseil a été tenu informé de la situation financière du Groupe par les comptes rendus du Comité d'Audit et les présentations faites à chaque réunion par le Directeur Général Délégué ;
- L'attribution d'actions gratuites ;
- L'autorisation à donner dans le cadre de l'exercice de la promesse de vente et la signature du contrat de cession avec la société IMS Health ;
- La nomination d'un Directeur Général Délégué.

2.6.2.3 Convocation des Administrateurs

Les Administrateurs ont été convoqués par télécopie et courrier électronique dans le respect de l'article 13 des statuts de la Société Cegedim SA.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et intermédiaires.

2.6.2.4 Information des Administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués préalablement à chaque réunion du Conseil d'Administration.

À toute époque de l'année, le Conseil d'Administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Dans ce cadre, chaque Administrateur peut se faire communiquer les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission ; à cet effet, il en adresse la demande au Président du Conseil d'Administration.

2.6.2.5 Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social de la Société.

2.6.2.6 Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion, communiqués aux Administrateurs et validés par les Administrateurs lors de la séance suivante.

2.6.2.7 Rémunération des Administrateurs

La rémunération des Administrateurs est précisée dans la liste des Administrateurs de la Société Cegedim SA jointe au point 2.2 du présent Document de Référence. Le Comité des Rémunérations propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux de la Société. Il examine les politiques d'attribution d'actions gratuites et toute proposition d'augmentation de capital de la Société sous la forme d'une offre exclusive aux salariés.

2.6.2.8 Limitation des pouvoirs du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs de M. Jean-Claude Labrune, Président-Directeur Général, de M. Pierre Marucchi, Directeur Général Délégué ni à ceux de M. Laurent Labrune.

2.6.3 Procédures de contrôle interne

2.6.3.1 Enjeux du Contrôle interne au sein du Groupe Cegedim

Le Contrôle interne a pour but de donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des priorités de la Société et à la sincérité des chiffres publiés. Son efficacité repose sur le comportement des collaborateurs responsables, sans que l'atteinte de tous ces objectifs soit systématiquement garantie. Il veille, d'une part, à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que le comportement des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables ainsi que par les valeurs décrites dans la charte de conduite d'affaires, normes et règles internes de la Société. D'autre part, il vérifie que les informations comptables et financières sont conformes aux normes en vigueur.

Les enjeux du Contrôle interne au sein du Groupe Cegedim se déclinent autour des thématiques suivantes :

LA COORDINATION DE SES ACTIVITES

Le développement de Cegedim repose notamment sur sa capacité à anticiper les besoins de ses clients et à y répondre en conjuguant un grand nombre de compétences « métier ».

La réussite de ce modèle requiert, sur le plan du Contrôle interne, l'harmonisation des actes de gestion et des comportements des personnels. Elle implique que ceux-ci s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités du Groupe par ses organes sociaux, par les lois et règlements en vigueur, et par les normes internes du Groupe.

LE CONTROLE ET LA TRANSPARENCE DE SES INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES

Les procédures de Contrôle interne régissent l'élaboration et la communication des informations comptables et financières du Groupe. Elles sont établies de façon à en garantir la disponibilité, l'intégrité, la conformité et l'auditabilité.

L'ACCOMPAGNEMENT DE SA CROISSANCE

L'expansion du Groupe Cegedim, notamment par voie de croissance externe, s'appuie sur sa capacité à identifier les relais externes de croissance. Dans ce domaine, les mesures prises par Cegedim visent à accélérer l'intégration des nouvelles activités, maîtriser les risques inhérents aux opérations de croissance et en suivre la performance.

La Direction Générale du Groupe a créé début 2008 un pôle de « Excellence Opérationnelle » (OPEX) chargé d'optimiser l'organisation et les circuits d'information, mais aussi de renforcer la culture Groupe orientée clients, dans le but de générer des économies par le jeu des synergies, de la rationalisation des processus et des outils et de l'optimisation de la productivité des équipes. OPEX est en mesure de proposer des améliorations en matière de Contrôle interne et de contrôle financier, en plaçant systématiquement la composante métier au cœur de la réflexion.

LA SECURITE DE SES OPERATIONS DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION

Leader dans le secteur des technologies et des services liés à l'information médicale, le Groupe Cegedim a pour priorité d'apporter à ses clients et partenaires toute satisfaction concernant la sécurité des données. Le Groupe Cegedim applique les législations de protection des données et de la vie privée dans l'ensemble des pays où il opère.

L'ACQUISITION DE COMPETENCES DE POINTE

Le Groupe Cegedim considère la formation de ses équipes comme un facteur clé de succès, permettant d'assurer la satisfaction de ses clients et la motivation de ses collaborateurs. En 2004, Cegedim fut l'une des premières entreprises à mettre en œuvre le droit individuel à la formation.

La politique générale de formation pratiquée chez Cegedim consiste principalement à adapter en permanence les compétences de ses équipes de recherche et développement et accompagner ses collaborateurs dans l'acquisition de compétences nouvelles nécessaires à leur pratique professionnelle.

2.6.3.2 Organisation des organes de direction participant au dispositif du Contrôle interne

Le dispositif de Contrôle interne de Cegedim est caractérisé par un fort niveau d'interaction entre Conseil d'Administration, Direction Générale et Direction des Activités, favorisant ainsi la transparence des stratégies, des risques et des actions mises en œuvre au sein du Groupe.

La Direction Générale de Cegedim s'est dotée d'organes centraux de direction et de contrôle, comprenant la Direction Financière, la Direction Comptable, la Direction du Contrôle de Gestion, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Juridique, le Secrétariat Général, la Direction Informatique et la Direction de la Communication et le pôle Excellence Opérationnelle.

Le Conseil d'Administration de Cegedim s'est doté, en 2010, d'un Comité d'Audit afin de veiller à l'exactitude, à la sincérité des comptes et à la qualité de l'information délivrée.

De manière constante depuis l'année 2006, le Groupe a souhaité renforcer les équipes dédiées au contrôle et à la coordination des opérations internationales. Rattachées à la Direction Générale, elles ont pour principale mission de formaliser, puis mettre en place des procédures communes aux filiales du Groupe, garantissant ainsi l'uniformité des méthodes de travail.

Le réseau de contrôleurs financiers, pays ou régions, a en charge de relayer au niveau local la politique du Siège, d'assurer au niveau local un contrôle financier des opérations dans le cadre de la gestion courante ou lors de processus de refontes opérationnelles tels que décidés par le Siège.

Dans leurs domaines respectifs, la mission de ces organes de direction et de contrôle consiste à réguler le fonctionnement du Groupe, et, dans le même temps, à mettre leurs compétences spécialisées au service de la conduite des opérations.

2.6.3.3 Élaboration des comptes du Groupe

L'élaboration des comptes du Groupe Cegedim s'articule autour des éléments suivants :

CENTRALISATION DE LA COMPTABILITE DES SOCIETES DU GROUPE CEGEDIM

La Direction Comptable de Cegedim établit les comptes sociaux des filiales constituant le périmètre français du Groupe et dirige l'ensemble du processus d'élaboration des comptes consolidés. S'agissant de la tenue de la comptabilité des filiales étrangères et des sociétés nouvellement acquises, la Direction Comptable a instauré une procédure normée de remontées de liasses de consolidation. Parallèlement, la Direction du Contrôle de Gestion veille à la remontée mensuelle de leurs données financières et opérationnelles clefs. Régulièrement, les deux Directions valident conjointement la cohérence de leurs données.

La création dès 2005 d'un service spécifiquement dédié à la consolidation internationale a permis à la Société de contribuer à fiabiliser les informations financières provenant des filiales étrangères, tout en s'adaptant aux nouvelles réglementations comptables. Par ailleurs, ce processus centralisé de consolidation a permis de réduire sensiblement les délais de remontées des informations internationales.

Les processus présentés ci-après contribuent au renforcement du Contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et financière publiée par le Groupe Cegedim.

Consolidation et rapports financiers : les comptes consolidés du Groupe et son reporting financier sont élaborés selon les normes comptables internationales (IFRS) à partir des données comptables élaborées sous la responsabilité des dirigeants des entités opérationnelles. Les normes IFRS et interprétations IFRIC utilisées sont celles adoptées dans l'Union européenne. Les principaux sujets touchant au Rapport Financier font l'objet de procédures spécifiques. Celles-ci incluent notamment le test de perte de valeur des actifs détenus par la société au cours de chaque exercice, l'appréciation du risque financier de liquidité, la valorisation des avantages accordés aux salariés, les impôts et taxes et les engagements non enregistrés au bilan. Les comptes consolidés sont arrêtés et revus par le Comité d'Audit. Les comptes du Groupe sont publiés trimestriellement. Ils font l'objet d'un audit annuel et d'une revue limitée semestrielle par les Commissaires aux comptes du Groupe.

Budget, Contrôle de gestion : chaque entité opérationnelle présente annuellement à la Direction Générale sa stratégie et le budget annuel de l'année suivante. Après validation, ces éléments sont intégrés au plan d'affaires présenté au Comité d'Audit et à la Direction Générale du Groupe. Des objectifs quantitatifs et qualitatifs, servant de base à l'évaluation de leur performance annuelle, sont ensuite assignés aux dirigeants des entités opérationnelles. Le budget fait l'objet d'un point de suivi régulier.

Investissements/cessions : toutes les opérations d'investissement et de cession (prises de participation, lancement de nouvelles activités ainsi qu'à tout autre engagement financier, achat de droits, contrat immobilier, etc.) sont soumises à une autorisation préalable par la Direction Générale. Celles supérieures à 20 millions d'euros sont soumises au Comité d'Audit. L'instruction des dossiers et la préparation des comptes rendus sont assurées par la Direction Financière et des investissements.

CONTROLE ET ENRICHISSEMENT DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE PAR LE CONTROLE DE GESTION

Les données fournies par la Direction Comptable sont systématiquement rapprochées des travaux menés par la Direction du Contrôle de Gestion, qu'il s'agisse du suivi analytique régulier des activités, du contrôle budgétaire, ou des comptes rendus d'inspection. Ces informations sont la base des tableaux de bord élaborés par le Contrôle de gestion, permettant le suivi régulier d'indicateurs clés.

OUTILS INFORMATIQUES UTILISES POUR L'ELABORATION DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE

Cegedim mène une politique visant à faire évoluer ses outils informatiques pour assurer au mieux la disponibilité, l'intégrité, la conformité et l'auditabilité de ses données financières et comptables.

Afin d'assurer une nécessaire cohérence interne ainsi qu'une parfaite adéquation avec les besoins de pilotage du Groupe, de nouveaux outils sont régulièrement mis en place sous la responsabilité directe du Directeur Général Délégué, assisté d'un responsable projet assurant l'interface avec la Direction Comptable et la Direction du Contrôle de Gestion. Les étapes ont été les suivantes : tout d'abord un outil de consolidation statutaire, puis un outil de reporting à l'international, et ensuite, un outil de business intelligence permettant d'analyser plus finement les informations analytiques.

ÉLÉMENTS CLES DU CONTROLE JURIDIQUE ET OPERATIONNEL EXERCES PAR LA SOCIETE MERE SUR LES FILIALES

Les principaux contentieux sont suivis directement par la Direction Juridique Groupe. La Direction Générale est tenue informée à tout moment par le Directeur Juridique Groupe de l'avancement des principaux contentieux, qui en informe régulièrement le Comité d'Audit.

CONTROLE DES ENGAGEMENTS

Le Secrétariat Général et la Direction Juridique du Groupe assurent la supervision centrale des autorisations et délégations et veillent, dès leur création, à leur limitation conformément aux règles internes du Groupe en matière d'engagements.

CONTROLE DE L'ACTIVITE JURIDIQUE DU GROUPE

Les procédures du Groupe Cegedim prévoient la consultation de la Direction Juridique préalablement à la conclusion des contrats avec des tiers, selon leur objet, les déclarations et les engagements qu'ils contiennent, et, le cas échéant, le caractère transnational des opérations qu'ils régissent. La Direction Juridique organise par ailleurs la centralisation des informations relatives à certains contrats clés.

2.6.4 Contrôle de la sécurité interne

Cegedim s'est dotée d'une structure de gouvernance de la sécurité. Ceci implique la prise en compte de la sécurité de l'ensemble des activités de l'entreprise et la mise en place de toutes les mesures de protection appropriées.

Un département Compliance directement rattaché à la Direction, dont fait partie le Responsable Sécurité du Système d'Information (RSSI), définit la politique sécurité du Groupe en s'appuyant sur l'analyse des risques et contrôles par des audits internes réguliers, que la politique est

appliquée conformément aux besoins de sécurité exprimés par la Direction.

Le Directeur des Systèmes d'Information (DSI) s'assure que les décisions de mise en œuvre des systèmes d'information et en particulier des moyens relatifs à la sécurité des données tiennent compte des priorités stratégiques de Cegedim.

Le Responsable des opérations informatiques, le Responsable sécurité de l'information ainsi que le Responsable de la sécurité physique mettent en application la stratégie de l'entreprise. Ils sont responsables de la mise en place des procédures de sécurité.

Le Directeur d'Exploitation s'assure, par un suivi quotidien, que toutes les activités fournissent le niveau de sécurité en adéquation avec les décisions stratégiques de Cegedim.

La politique de sécurité interne du système d'information, activement animée par la Direction Générale, couvre en particulier :

- La sécurité du personnel (réduire les risques d'erreur humaine, de vol, de fraude ou d'utilisation abusive des infrastructures) ;
- La sécurité physique (contrôler l'accès, les dommages et les perturbations aux actifs du Groupe) ;
- La sécurité des accès informatiques (contrôler l'accès aux informations) ;
- La sécurité des informations (assurer un niveau de protection approprié des informations) ;
- La sécurité de l'administration des systèmes et des réseaux (assurer le fonctionnement correct et sûr des infrastructures de traitement de l'information) ;
- La sécurité des développements informatiques (intégrer la sécurité dans les développements et assurer l'exécution sécurisée des activités de soutien) ;
- La prévention, la détection et la gestion de crise ;
- La conformité à la législation.

Les principaux laboratoires pharmaceutiques clients du Groupe Cegedim s'appuient sur des normes internationales reconnues, intégrant les plus hautes exigences en matière d'audit et de contrôle des systèmes d'information des entreprises.

Cegedim s'appuie sur des référentiels internationaux, tel l'ISO 27001, pour la sécurité de l'information et a créé son propre référentiel de processus intégrant l'état de l'art de l'ISO 20000/ ITIL en matière de management des services informatiques, l'ISO 9001 en matière de management de la qualité et CMMI pour la gestion de projet et le développement logiciel. Pour faire reconnaître et valider ce haut niveau de conformité, Cegedim IT a obtenu une accréditation ISAE 3402, un agrément hébergement de données de Santé HADS et une certification ISO27001 sur une partie de son activité qui sera étendue à l'ensemble du périmètre à la fin de l'année 2016.

2.6.5 Contrôle de la gestion des opérations

Le contrôle de la gestion des opérations du Groupe comporte trois volets :

- Le processus d'élaboration du budget annuel ;
- Le reporting mensuel « gestion » et la présentation de projections annuelles ;
- Les missions d'inspection effectuées ponctuellement auprès des départements et filiales du Groupe.

Ces procédures concernent l'ensemble des départements et filiales du Groupe. Par ailleurs, lors de nouvelles acquisitions, un processus normalisé d'intégration est mis en place afin d'assurer dans les plus courts délais les synergies opérationnelles et les remontées d'informations nécessaires au pilotage et au Contrôle de gestion selon les normes en vigueur.

2.6.5.1 Le processus d'élaboration du budget annuel

Chaque année, les Directeurs d'Activité présentent à la Direction Générale le budget annuel des activités placées sous leur responsabilité. Pour la préparation de ces budgets, le Contrôle de gestion est chargé de fournir toute assistance nécessaire aux responsables opérationnels, et d'orienter leurs travaux, afin d'en garantir la cohérence globale et d'en consigner les hypothèses clés en vue de leur suivi au cours de l'année.

2.6.5.2 Le reporting mensuel « gestion » et la présentation de projections annuelles

Le Contrôle de gestion est chargé d'établir le reporting mensuel de l'ensemble des filiales du Groupe, incluant leurs projections annuelles et leur suivi budgétaire. Systématiquement présenté à la Direction Générale du Groupe, ce reporting permet d'identifier les tendances de fonds relatives aux performances de chaque entité et d'orienter, le cas échéant, les mesures correctrices.

2.6.5.3 Les missions ponctuelles d'inspection

Des missions ponctuelles d'inspection sont décidées par la Direction Générale. Les autres organes de contrôle contribuent à orienter le choix et le contenu de ces missions et interviennent généralement pour en faciliter l'exécution. Le champ d'investigation de ces travaux s'étend à l'ensemble des domaines du Contrôle interne.

2.6.6 Objectifs 2016

Continuer à travailler à l'amélioration des leviers opérationnels du Groupe ;

- Maintenir les efforts d'investissement en R&D ;
- Optimiser les processus de Contrôle interne.

2.7 Rapport des Commissaires aux Comptes, établis en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Cegedim

Société CEGEDIM

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CEGEDIM et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- De vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- D'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et Courbevoie, le 29 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Solange Aïache

Associée

Mazars

Jérôme de Pastors

Associé

3

Commentaires sur l'exercice

3.1 Commentaires sur l'activité	64	3.4 Examen de la situation financière du Groupe Cegedim	66
3.2 Franchissements de seuils	65	3.5 Examen de la situation financière de Cegedim S.A.	77
3.3 Evènements postérieurs au 31 décembre 2015	65	3.6 Dividendes versés au titre des trois derniers exercices	79
		3.7 Perspectives	80

3.1 Commentaires sur l'activité

3.1.1 Faits marquants de l'exercice

Cession de la division « CRM et données stratégiques » à IMS Health

Le 1^{er} avril 2015, [Cegedim](#) a annoncé la réalisation de la cession à IMS Health de sa division *CRM et données stratégiques*. Le prix de cession définitif s'élève à 410,5 millions d'euros intégralement versés en 2015.

A la suite de l'annonce de l'opération, l'agence de notation Standard and Poor's a revu à la hausse le 13 avril 2015, la notation de [Cegedim](#) qui s'établit désormais à BB-, perspective positive.

Remboursement de l'émission obligataire 2015 de coupon 7,0%

[Cegedim](#) a procédé à l'échéance, le 27 juillet 2015, au remboursement de l'intégralité des 62,6 millions d'euros restant en circulation de l'émission obligataire d'échéance 2015 et portant coupon de 7,0% (ISIN : FR0010925172).

Résiliation des accords d'affacturage

Au cours du premier semestre 2015 le Groupe a résilié les accords d'affacturage portant sur la cession de créances clients, sans possibilité de recours, pour un total de 38,0 millions d'euros. Le montant de ces accords s'élevait à 14,2 millions d'euros à fin décembre 2014. Ces accords portaient principalement sur les sociétés cédées à IMS Health.

Rachat de titres obligataires Cegedim

Entre le 6 mai 2015 et le 31 décembre 2015, [Cegedim](#) a procédé sur le marché au rachat de l'emprunt obligataire 6,75% à échéance 2020, code ISIN XS0906984272, pour un montant total en principal de 84 904 000 euros. La société procède à l'annulation de ces titres. Ainsi, le montant en circulation est de 340 096 000,00 euros en principal.

Acquisition de la société Activus au Royaume-Uni

Le 20 juillet 2015, [Cegedim](#) a annoncé l'acquisition de 100% de la société [Activus](#) au Royaume-Uni, un des leaders de l'édition de logiciels en assurance santé et prévoyance sur ce marché. Cette opération permet à [Cegedim Insurance Solutions](#) d'accéder à de nouveaux marchés (Royaume-Uni, Etats-Unis, Moyen-Orient, APAC, Afrique,...) et de renforcer sa suite logicielle à destination de ses clients internationaux. La société Activus a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 7 millions d'euros en 2014.

Cette opération répond à la stratégie de développement ciblée définie par le Groupe afin de renforcer ses activités à l'international. Financée par fonds propres, elle contribue au périmètre de consolidation à compter de la date d'acquisition.

Evolution favorable des parités monétaires

A fin décembre, l'évolution des parités monétaires sur l'année est favorable et représente un impact positif de 9,2 millions d'euros sur le chiffre d'affaires consolidé 2015 des activités poursuivies.

Autorité de la concurrence

Le 24 septembre 2015, la Cour d'Appel de Paris a rejeté la requête de [Cegedim](#) et a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 8 juillet 2014. L'amende ayant déjà été intégralement payée en septembre 2014, cette décision n'aura pas d'impact dans les comptes de [Cegedim](#). Le Groupe a formé un pourvoi en cassation.

Acquisition des activités basées aux Etats-Unis de Nightingale

Début octobre 2015, [Cegedim](#) a annoncé l'acquisition par sa filiale américaine [Pulse Systems, Inc.](#), des activités de gestion médicale basées aux Etats-Unis de Nightingale Informatix Corporation.

[Pulse](#) pourra ainsi proposer à ses clients une offre de gestion médicale et de dossier patient électronique en mode client-serveur et Cloud.

A l'exception des faits indiqués ci-dessus, il n'y a eu, au cours de cette période et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

3.1.2 Informations sur les principales filiales et participations

Les participations de [Cegedim](#) sont exposées dans l'organigramme point 1.3.3 du présent Document de Référence. Elles sont prises en compte pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe, conformément aux méthodes exposées dans les principes comptables des comptes consolidés présentés au point 4.6 note 13.

Voici ci-dessous des commentaires spécifiques sur les principales filiales dont le chiffre d'affaires individuel dépasse 30 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Cegedim Activ

La Société Cegedim Activ a pour activité l'édition, la commercialisation et l'intégration de progiciels applicatifs dédiés à l'assurance de personnes (Santé, Prévoyance) et de services associés. Ces solutions couvrent plus de 40 millions d'assurés en régime obligatoire, complémentaire de santé et prévoyance. L'activité flux traite plus de 400 millions de flux. L'offre de Cegedim Activ s'adresse à tous les opérateurs du marché, tels que les compagnies d'assurance, mutuelles, institutions de prévoyance, intermédiaires.

L'entité Cegedim Activ conçoit, intègre et héberge les services liés à ses progiciels ACTIV'Infinite, ACTIV'Pro et ACTIV'Premium couvrant ainsi le remboursement des soins de santé de 40 millions de personnes.

INPS

INPS est la filiale britannique du pôle « logiciels médecins » du Groupe Cegedim, au sein de la Business Unit Cegedim Healthcare Software (CHS) et qui contribue aux résultats de la division *Professionnels de santé*.

Son logiciel Vision s'impose comme la référence des solutions Windows pour le Primary Care au Royaume-Uni. INPS est un acteur reconnu par les principaux « Local Service Providers » du marché et bénéficie également de la faculté de vendre directement ses logiciels aux médecins conformément au « GPSoc » (GP System of Choice). La société continue de faire évoluer ses offres afin de suivre les recommandations du programme gouvernemental du National Health Service.

Cegedim SRH

Cegedim SRH intervient sur le marché de l'externalisation RH en proposant des solutions et des services innovants depuis la gestion de la paie jusqu'à la gestion des Ressources Humaines. Acteur de référence sur ce marché, Cegedim SRH propose son offre de service SmartRH qui s'appuie sur TEAM^{RH}, sa propre solution SIRH pour offrir des solutions à forte valeur ajoutée, adaptées aux besoins, au contexte et à la taille de ses clients. TEAM^{RH} offre une large couverture fonctionnelle et un ensemble de modules permettant d'apporter une réponse personnalisée à chaque organisation.

3.2 Franchissements de seuils

Le 18 juin 2015 Alliance Healthcare France, indirectement contrôlé par Walgreens Boots Alliance, Inc déclare avoir franchi à la baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote suite à la cession de bloc hors marché à FMR LLC et ne plus détenir de titre Cegedim.

Le 18 juin 2015 FMR LLC (245 Summer Street, Boston, USA) déclare avoir franchi à la hausse le seuil des 5% du capital et des droits de vote avec 9,59% du capital et 5,73% des droits de vote.

3.3 Evènements postérieurs au 31 décembre 2015

Rachat de titres obligataires Cegedim

Depuis le 1^{er} janvier 2016, Cegedim a procédé sur le marché au rachat de l'emprunt obligataire 6,75% à échéance 2020, code ISIN XS0906984272, pour un montant total en principal de 24 682 000,00 euros. La société procède à l'annulation de ces titres. Ainsi le montant en circulation est de 315 414 000,00 euros en principal au 28 janvier 2016.

Nouvelle facilité de crédit

En janvier 2016, le Groupe a mis en place une nouvelle facilité de crédit sous la forme d'un RCF de 200 millions d'euros sur 5 ans. Cette facilité combinée au produit de cession à IMS Health permettra de racheter d'ici au 30 juin 2016 l'intégralité de l'émission obligataire d'échéance 2020 et portant coupon de 6,75%. A l'issue de cette opération, les frais financiers pro-forma (hors prime de rachat anticipé de la dette obligataire) seront divisés par environ 9.

A l'exception des faits indiqués ci-dessus, il n'y a eu postérieurement à la clôture et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

3.4 Examen de la situation financière du Groupe Cegedim

3.4.1 Comptes de résultat consolidé

En millions d'euros		31/12/2015	31/12/2014	Variation
Chiffre d'affaires	M€	426,2	412,2	+3,4%
Achats consommés	M€	-39,8	-36,0	+10,4%
Charges externes	M€	-109,1	-111,3	-1,9%
Frais de personnel	M€	-187,0	-171,6	+9,0%
EBITDA	M€	78,5	78,0	+0,7%
Marge EBITDA	%	18,4%	18,9%	-49bps
Dépréciation	M€	-30,4	-26,3	+15,5%
EBIT avant éléments exceptionnels	M€	48,1	51,6	-6,9%
Marge EBIT avant éléments exceptionnels	%	11,3%	12,5%	-124bps
Eléments exceptionnel	M€	-6,7	-11,0	-39,6%
EBIT	M€	41,4	40,6	+2,0%
Marge EBIT	%	9,7%	9,8%	-13bps
Coût de l'endettement financier net	M€	-40,8	-47,7	-14,5%
Total d'impôt	M€	17,6	-1,6	n.m.
Résultat net consolidé des activités poursuivis	M€	19,5	-7,5	n.m.
Résultat net des activités destinées à être cédées	M€	47,5	-192,2	n.m.
Résultat net part du groupe	M€	67,0	-199,7	n.m.

Les indicateurs financiers clés du Groupe Cegedim sont :

- Le chiffre d'affaires consolidé et par division ;
- Le résultat opérationnel courant consolidé ;
- Les investissements ;
- La structure financière.

Ils font l'objet de commentaires détaillés ci-dessous.

Les indicateurs clés de performance de nature non financière applicables à Cegedim SA le sont également au niveau du Groupe consolidé.

Correction du traitement comptable des activités de location dans les comptes consolidés de Cegedim

Cegelease est une filiale à 100% de Cegedim qui propose depuis 2001 des offres de location au travers des contrats principalement destinés aux officines pharmaceutiques et aux professionnels de santé en France.

L'activité de la société *Cegelease* a évolué, passant de revendeur exclusif des produits développés par le Groupe, à broker de contrats de location multi-solutions (concernant des produits du Groupe mais aussi des sociétés tierces) et multi-clients (certains clients n'étant pas communs à d'autres filiales du Groupe).

Suite à la cession des activités *CRM et données stratégiques* à IMS Health, Cegedim a procédé à une revue approfondie de ses activités. Cette revue s'est traduite par la requalification des contrats de location conformément à la norme IAS 17.

La société *Cegelease* représentant moins de 10% du chiffre d'affaires et de l'EBITDA consolidé, elle a été réintégrée dans la division *Professionnels de santé*.

Enfin, en mars 2015, *Cegedim Kadrigé* a été classée en activité visant à être cédée ainsi le chiffre d'affaires 2015 de la division *Assurance santé, RH et e-services* a été retraité de 1,8 million d'euros.

Les impacts sur les comptes antérieurement publiés et sur le chiffre d'affaires 2015 sont présentés ci-après :

Impact compte de résultat 2014

En millions d'euros	31.12.2014 publié	Correction contrats location	31.12.2014 retraité
Chiffres d'affaires	492,5	-80,3	412,2
Achats consommés	-91,4	55,4	-36,0
Charges externes	-125,1	13,9	-111,3
EBITDA	89,0	-11,0	78,0
Dotation aux amortissements	-37,4	11,1	-26,3
Résultat opérationnel courant	51,6	0,1	51,6

Chiffre d'affaires 2015 par division

En millions d'euros	31.12.2015 publié	31.12.2015 retraité
Assurance santé, RH et e-services	236,5	234,7
Professionnels de santé	152,1	187,2
Cegelease	117,0	-
Activités non réparties	4,2	4,2
Groupe Cegedim	509,9	426,2

Chiffre d'affaires 2014 par division

En millions d'euros	31.12.2014 publié	31.12.2014 retraité
Assurance santé, RH et e-services	222,2	221,2
Professionnels de santé	152,3	187,1
Cegelease	115,1	-
Activités non réparties	3,9	3,9
Groupe Cegedim	493,5	412,2

Croissance publiée du chiffre d'affaires

	Publiée	Retraité
Assurance santé, RH et e-services	+6,5%	+6,1%
Professionnels de santé	-0,1%	+0,1%
Cegelease	+1,7%	-
Activités non réparties	+7,8%	+7,8%
Groupe Cegedim	+3,3%	+3,4%

Croissance organique du chiffre d'affaires

	Publiée	Retraité
Assurance santé, RH et e-services	+4,7%	+4,4%
Professionnels de santé	-6,1%	-4,8%
Cegelease	+1,7%	-
Activités non réparties	+7,8%	+7,8%
Groupe Cegedim	+0,7%	+0,2%

Le chiffre d'affaires des activités poursuivies a progressé de 13,9 millions d'euros, soit 3,4%, passant de 412,2 millions d'euros en 2014 à 426,2 millions d'euros en 2015. Hors effets de change positif de 2,2%, et de périmètre de 0,9% le chiffre d'affaires a progressé de 0,2%.

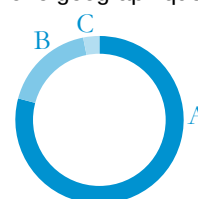
L'effet favorable de conversion de devises de 9,2 millions d'euros, soit 2,2%, est principalement dû à un impact positif de la Livre Sterling (15,1% du CA) de 6,7 millions d'euros et du dollar US (3,1% du CA) pour 2,4 millions d'euros.

L'effet favorable de périmètre de 3,8 millions d'euros, soit 0,9%, est dû à l'acquisition de la société *Activus* au Royaume-Uni en juillet 2015 et à *SoCall* en Avril 2014.

En 2015, le recul de 4,8% en données organiques du chiffre d'affaires de la division *Professionnels de santé* a été compensé par la croissance de 4,4% de la division *Assurance santé, RH et e-services* et de 7,8% de la division *Activités non réparties*.

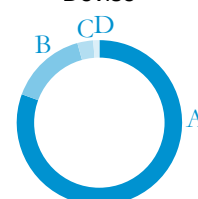
Ventilation du chiffre d'affaires 2015 par :

Zone géographique



A : France	79,1%
B : EMEA hors France	17,8%
C : Amériques	3,1%

Devise



A : EUR	80,6%
B : GBP	15,1%
C : USD	3,1%
D : Autres	1,2%

Par zone géographique, la contribution de la France recule de 0,6 point à 79,1% et l'EMEA (hors France) progresse de 0,4 point à 17,8% alors que les Amériques demeurent quasiment stables à 3,0%.

La répartition du chiffre d'affaires entre les différentes devises évolue peu par rapport à la même période il y a un an : l'Euro recule de 0,6 point à 80,6%, alors que la Livre Sterling progresse de 0,6 point à 15,1%, et que le dollar US et les autres devises demeurent relativement stables à respectivement 3,1% et 1,2%.

Par division, la répartition du chiffre d'affaires évolue peu. La division *Assurance santé, RH et e-services* progresse de 1,4 point à 55,1% alors que la division *Professionnels de santé* recule de 1,5 point à 43,9%. La division des *Activités non réparties* demeure relativement stable à 1,0%.

Charges d'exploitation

Les achats consommés ont progressé de 3,8 millions d'euros, soit 10,4%, passant de 36,0 millions d'euros en 2014 à 39,8 millions d'euros en 2015. Ils représentaient 8,7% du chiffre d'affaires en 2014 contre 10,4% en 2015. Cette progression des achats consommés résulte principalement de l'évolution de l'activité d'affichage digital, d'informatisation des pharmaciens et des compagnies d'assurances santé en France ainsi que des activités au Royaume-Uni.

Les charges externes ont reculé de 2,1 millions d'euros, soit 1,9%, passant de 111,3 millions d'euros en 2014 à 109,1 millions d'euros en 2015. Elles représentaient 27,0% du chiffre d'affaires en 2014 contre 25,6% en 2015. Ce recul résulte de la poursuite des mesures de maîtrise des coûts.

Les frais de personnel ont progressé de 15,4 millions d'euros, soit 9,0%, passant de 171,6 millions d'euros en 2014 à 187,0 millions d'euros en 2015. Ils représentaient

41,6% du chiffre d'affaires en 2014 contre 43,9% en 2015. Cette progression est le reflet d'une augmentation des effectifs principalement aux Etats-Unis à la suite du lancement de l'offre RCM et au Royaume-Uni suite à l'acquisition de la société *Activus* en juillet 2015.

Le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) introduit en France en 2013 vient réduire les charges de personnel. En 2015, l'impact sur les frais de personnel est une réduction de 2,0 millions d'euros contre une réduction de 2,6 millions d'euros en 2014.

L'EBITDA a progressé de 0,5 million d'euros, soit 0,7%, passant de 78,0 millions d'euros en 2014 à 78,5 millions en 2015. Il représentait 18,9% du chiffre d'affaires en 2014 contre 18,4% en 2015. Cette progression de l'EBITDA reflète l'évolution du chiffre d'affaires, des achats consommés, des charges externes et des frais de personnel (voir ci-dessus).

L'EBIT avant éléments exceptionnels (*Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels*) a reculé de 3,6 millions d'euros, soit 6,9% passant de 51,6 millions d'euros en 2014 à 48,1 millions d'euros en 2015. Il représentait 12,5% du chiffre d'affaires en 2014 contre 11,3% en 2015. Ce recul reflète principalement l'accroissement des dotations aux amortissements de 4,1 millions d'euros, passant de 26,3 millions d'euros en 2014 à 30,4 millions d'euros en 2015 légèrement compensé par la progression de 0,5 million d'euros de l'EBITDA.

Les éléments exceptionnels représentaient, en 2015, une charge de 6,7 millions d'euros contre une charge de 11,0 millions d'euros en 2014. La majeure partie de ces charges est liée aux coûts de réorganisation au sein de l'activité d'informatisation des médecins au Royaume-Uni, et aux honoraires relatifs à la cession de la division *CRM et données stratégiques* à IMS Health.

Ventilation par nature des éléments exceptionnels

En millions d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Plus ou moins-value de cession d'actifs et ajustement de prix	-	-
Frais de restructurations	-4,0	-0,9
Perte de valeurs sur immos. Corp. Et incorp. (y.c. ECA)	0,0	-1,8
Autres produits et charges non courants	-2,6	-8,4
Eléments exceptionnels	-6,7	-11,0

Ventilation par division

En millions d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Assurance santé, RH & e-services	-0,3	-0,4
Professionnels de santé	-3,8	-1,5
Activités non réparties	-2,6	-9,1
Eléments exceptionnels	-6,7	-11,0

L'EBIT a progressé de 0,8 million d'euros, passant de 40,6 millions d'euros en 2014 à 41,4 millions d'euros en 2015. Il représentait 9,8% du chiffre d'affaires en 2014 contre 9,7% en 2015. Cette progression résulte du recul de 3,6 millions d'euros du résultat opérationnel avant éléments exceptionnels plus que contrebalancé par le recul de 4,4 millions d'euros des charges exceptionnelles.

Charges financières

Le coût de l'endettement financier net a reculé de 6,9 millions d'euros, soit 14,5%, passant de 47,7 millions d'euros en 2014 à 40,8 millions d'euros en 2015. Ce recul reflète principalement l'impact positif de la restructuration de la dette obligataire intervenue en 2014 et 2015.

La charge d'impôts est passée d'une charge de 1,6 million d'euros en 2014 à un produit de 17,6 millions d'euros en 2015. Cette évolution résulte principalement de la comptabilisation à fin décembre 2015 d'un impôt différé actif de 20 millions d'euros correspondant à l'économie d'impôt attendue sur 4 ans suite à la cession de la division *CRM et données stratégiques* à IMS Health.

Résultat net

Le résultat net consolidé des activités poursuivies s'établit en bénéfice de 19,5 millions d'euros en 2015 contre une perte de 7,5 millions d'euros en 2014. Cette amélioration de 27,0 millions d'euros du résultat net consolidé des activités poursuivies reflète l'évolution de l'EBIT, des éléments exceptionnels, du coût de l'endettement financier net et de la charge d'impôts (voir précédemment).

Le résultat net des activités cédées s'établit à un bénéfice de 47,5 millions d'euros en 2015 contre une perte de 192,2 millions d'euros en 2014. Le bénéfice de 2015 est lié à l'ajustement du résultat de cession (cf. note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés).

Après prise en compte des intérêts minoritaires **le résultat consolidé net part du groupe** s'établit en bénéfice de 67,0 millions d'euros en 2015, contre une perte de 199,7 millions d'euros en 2014.

Le résultat par action des activités poursuivies avant éléments exceptionnels s'établit sur un bénéfice de 1,6 euro en 2015 contre une perte de 0,2 euro un an plus tôt.

Le résultat net par action ressort sur un bénéfice de 4,8 euros en 2015 contre une perte de 14,3 euros un an plus tôt.

3.4.2 Examen de la situation financière par division

3.4.2.1 Division Assurance santé, RH et e-services

En millions d'euros	31.12.2015	31.12.2014	Variation		
Chiffre d'affaires	234,7	221,2	+6,1%	46,5	43,7
EBIT avant éléments exceptionnels	30,5	28,7	+6,2%	234,7	221,2
Marge EBIT	13,0%	13,0%	+1bps	2015	2014
Eléments exceptionnels	-0,3	-0,4	-36,4%	■ Chiffre d'affaires	■ EBITDA
EBIT	30,2	28,3	+6,9%		
EBITDA	46,5	43,7	+6,4%		
Marge EBITDA	19,8%	19,8%	+5bps		
Dépréciation	-16,0	-15,0	+6,7%		

Le chiffre d'affaires de la division *Assurance santé, RH et e-services* a progressé de 13,5 millions d'euros, soit 6,1%, passant de 221,2 millions d'euros en 2014 à 234,7 millions d'euros en 2015. L'acquisition d'*Activus*, en juillet 2015 au Royaume-Uni, a contribué positivement à hauteur de 1,7%. L'effet de change est quasi inexistant. En données organiques, le chiffre d'affaires est en progression de 4,4% sur la période.

La division *Assurance santé, RH et e-services* a contribué pour 53,7% au chiffre d'affaires Groupe de 2014, contre 55,1% en 2015.

Par zone géographique, la contribution de la France recule de 1,4 point à 96,9% et l'EMEA (hors France) progresse de 1,4 point à 3,1%.

La répartition du chiffre d'affaires entre les différentes devises évolue peu par rapport à la même période il y a un an : l'Euro recule de 1,4 point à 96,9%, alors que la Livre sterling progresse de 1,6 point à 1,6% et que les autres devises demeurent relativement stables à 1,5%.

Cette croissance significative du chiffre d'affaires en 2015, malgré le basculement en mode Cloud d'une partie des offres de *Cegedim Insurance Solutions*, résulte principalement :

- De la stratégie d'innovation sur les offres BPO qui ont connu une croissance à deux chiffres en 2015 avec une accélération sur le dernier trimestre. Il s'agit des activités de *Cegedim SRH*, plateforme SaaS de gestion des ressources humaines, qui enregistre une croissance à deux chiffres en 2015 pour la 7^{ème} année consécutive. Des activités de BPO pour l'assurance santé avec *iGestion* et de l'exploitation de la plateforme SaaS *GIS* d'échanges dématérialisés de données de *Cegedim e-business* incluant les plateformes de paiement.
- De la croissance à deux chiffres de l'activité de traitement des flux de tiers payant ainsi que de l'acquisition de la société *Activus*, éditeur de logiciels en assurance santé et prévoyance, qui

permet à *Cegedim Insurance Solutions*, d'accéder à de nouveaux marchés (Royaume-Uni, Etats-Unis, Moyen-Orient, APAC, ...).

- Des activités de communication digitale qui ont enregistré une croissance à deux chiffres au dernier trimestre à la suite de la transition réussie vers le digital. Cette activité profitera en 2016, entre autres, de la signature du partenariat avec les hypermarchés Carrefour.

L'EBITDA a progressé de 2,8 millions d'euros, soit 6,4% passant de 43,7 millions d'euros en 2014 à 46,5 millions d'euros en 2015. Il représentait 19,8% du chiffre d'affaires de 2014 comme de celui de 2015.

Cette progression de l'EBITDA résulte principalement des activités de :

- *Cegedim Insurance Solutions* qui malgré l'impact négatif à court terme du basculement en mode Cloud d'une partie de ses offres a bénéficié de la bonne performance de l'activité de traitement des flux de tiers payant. Enfin, ce pôle bénéficie de l'acquisition de la société *Activus*, en juillet dernier.
- *RNP*, spécialiste de l'affichage classique et digital pour les vitrines des pharmacies en France, qui améliore sa rentabilité à la suite de la migration réussie vers le digital

Cette amélioration a été contrebalancée par un recul momentané de la rentabilité des activités *Cegedim SRH* à la suite de nombre démarrage de clients en BPO.

L'EBIT avant éléments exceptionnels (Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels) a progressé de 1,8 million d'euros, soit 6,2%, passant de 28,7 millions d'euros en 2014 à 30,5 millions d'euros en 2015. Il représentait 13,0% du chiffre d'affaires de 2014 comme de celui de 2015. Cette progression reflète l'évolution positive de 2,8 millions d'euros de l'EBITDA partiellement compensée par la hausse des dotations aux amortissements pour 1,0 million d'euros.

3.4.2.2 Division Professionnels de santé

En millions d'euros	31.12.2015	31.12.2014	Variation	
Chiffre d'affaires	187,2	187,1	+0,1%	
EBIT avant éléments exceptionnels	18,7	29,1	-35,5%	
Marge EBIT	10,0%	15,5%	-553bps	
Eléments exceptionnels	-3,8	-1,5	156,3%	
EBIT	14,9	27,6	-45,8%	
EBITDA	30,0	39,1	-23,1%	
Marge EBITDA	16,0%	20,9%	-484bps	
Dépréciation	-11,3	-10,0	+13,0%	

Le chiffre d'affaires de la division *Professionnels de santé* a progressé de 0,1 million d'euros, soit 0,1%, passant de 187,1 millions d'euros en 2014 à 187,2 millions d'euros en 2015. Les effets de change ont contribué positivement à hauteur de 4,9%. Il n'y a quasiment pas d'effet périmètre. En données organiques, le chiffre d'affaires est en recul de 4,8% sur la période.

La division *Professionnels de santé* a contribué pour 45,4% au chiffre d'affaires Groupe de 2014, contre 43,9% en 2015.

Par zone géographique, la contribution de la France recule de 0,9 point à 56,3% alors que les Amériques et l'EMEA (hors France) progressent respectivement de 0,5 point et 0,4 point à respectivement 7,1% et 36,6%.

La répartition du chiffre d'affaires entre les différentes devises évolue peu par rapport à la même période il y a un an : l'Euro recule 0,9 point à 59,8%, et le dollar US progresse de 0,5 point à 7,0%, la Livre Sterling progresse de 0,4 point à 32,3% alors que les autres devises restent quasiment inchangées à 1,0%.

Cette performance résulte principalement :

- Du ralentissement de l'activité d'informatisation des médecins anglais suite à la migration du marché vers les offres en mode Cloud. Cependant, les investissements réalisés pour disposer d'une offre Cloud devraient permettre de retrouver progressivement en 2016 une dynamique commerciale.
- De l'impact sur le chiffre d'affaires du déploiement de l'offre RCM (Revenue Cycle Management) aux Etats-Unis. Il s'agit d'une offre permettant de prendre en charge pour le compte des médecins les processus de remboursement avec les différents assureurs américains. Les démarrages progressifs des clients au 1^{er} semestre 2016 verront *Pulse Systems* retrouver le chemin de la croissance. Dans le cas des offres RCM, le chiffre d'affaires est reconnu sur la durée de vie du contrat.

- L'adoption définitive des normes ICD-10 aux Etats-Unis par le régulateur en octobre 2015 permet d'envisager une reprise progressive de la dynamique commerciale en 2016 sur les offres EHR après une période d'attente de la part des médecins.
- Enfin, l'acquisition des actifs US de Nightingale, en octobre 2015, permet de disposer d'une offre en environnement client-serveur comme en mode Cloud. Il est à noter que le passage à une commercialisation en mode SaaS impacte négativement le chiffre d'affaires les premières années de la transition.
- De la croissance des activités d'informatisation des médecins, des infirmières et kinésithérapeutes en France.
- De la croissance de la base de données médicamenteuse (*Base Claude Bernard*), dont le chiffre d'affaires se développe également au Royaume-Uni.

Il est à noter le lancement réussi sur la France en décembre 2015 de *Docavenue*, une solution innovante de prise de rendez-vous médicaux en ligne. Cette plateforme connecte directement le patient à l'agenda du professionnel de santé choisi. Une fois validé, le rendez-vous est confirmé par SMS. Ce service donne également accès au patient à des informations sur les pathologies, et sur les médicaments via la *Base Claude Bernard*. Il répond ainsi à la demande croissante, avant et après la consultation, d'informations validées sur les traitements, les indications, les effets indésirables et les contre-indications. Le Groupe prévoit d'étendre dans les prochains mois l'offre *Docavenue* à d'autres pays.

L'EBITDA a reculé de 9,0 millions d'euros, soit 23,1% passant de 39,1 millions d'euros en 2014 à 30,0 millions d'euros en 2015. Il représentait 20,9% du chiffre d'affaires de 2014 contre 16,0% de 2015. Ce recul de l'EBITDA résulte principalement d'investissements réalisés afin d'assurer la croissance future. En effet, le Groupe a été pénalisé par les investissements réalisés :

- Au Royaume-Uni, afin de disposer d'une offre Cloud à destination des médecins anglais d'ici la fin de l'année ;
- Aux Etats-Unis, afin de déployer l'offre RCM (Revenue Cycle Management), permettant de prendre en charge pour le compte des médecins les processus de remboursement par les différentes assurances américaines. L'offre RCM étant une activité de type BPO qui nécessite un

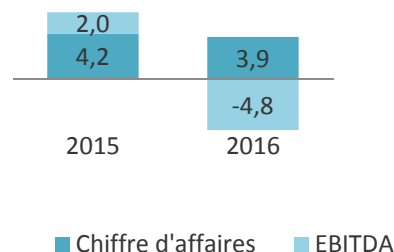
investissement préalable en ressources humaines au démarrage des clients.

Cette évolution est partiellement contrebalancée par la croissance de l'EBITDA des activités d'informatisation des infirmières et kinésithérapeutes en France et de la base de données médicamenteuse (Base Claude Bernard).

L'EBIT avant éléments exceptionnels (Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels) a reculé de 10,3 millions d'euros, soit 35,5%, passant de 29,1 millions d'euros en 2014 à 18,7 millions d'euros en 2015. Il représentait 15,5% du chiffre de 2014 contre 10,0% de 2015. Ce recul reflète l'évolution négative de l'EBITDA de 9,0 millions et la hausse des dotations aux amortissements pour 1,3 million d'euros.

3.2.4.4 Division Activités non réparties

En millions d'euros	31.12.2015	31.12.2014	Variation	
Chiffre d'affaires	4,2	3,9	+7,8%	
EBIT avant éléments exceptionnels	-1,1	-6,1	-81,6%	
Marge EBIT	-26,8%	-157,1%	n.s.	
Eléments exceptionnels	-2,6	-9,1	-71,5%	
EBIT	-3,7	-15,2	-75,5%	
EBITDA	2,0	-4,8	n.m.	
Marge EBITDA	47,4%	-122,9%	n.m.	
Dépréciation	-3,1	-1,3	+134,3%	



Le chiffre d'affaires de division *Activités non réparties* a progressé de 0,3 million d'euros, soit 7,8%, passant de 3,9 millions d'euros en 2014 à 4,2 millions d'euros en 2015. Il n'y a pas d'effet de change et aucune cession, ni acquisition.

La division *Activités non réparties* a contribué pour 0,9% au chiffre d'affaires Groupe de 2014, contre 1,0% de 2015.

La croissance du chiffre d'affaires de cette division résulte principalement de la facturation de prestations à IMS Health, en particulier au plan informatique.

L'EBITDA évolue positivement de 6,8 millions d'euros, passant d'une perte de 4,8 millions d'euros en 2014 à un profit de 2,0 millions d'euros en 2015. Il représentait 122,9% du chiffre d'affaires de 2014 contre 47,4% de 2015. Cette évolution favorable de l'EBITDA reflète les effets de maîtrise des coûts et l'impact de la facturation à IMS Health de prestation informatique.

L'EBIT avant éléments exceptionnels (Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels) évolue positivement de 5,0 millions d'euros, soit 81,6%, passant d'une perte de 6,1 millions d'euros en 2014 à une perte de 1,1 million d'euros en 2015. Il représentait 157,1% du chiffre d'affaires de 2014 contre 26,8% de 2015. Cette évolution favorable de l'EBIT reflète principalement l'évolution positive de l'EBITDA de 6,8 millions d'euros partiellement compensée par la hausse des dotations aux amortissements de 1,8 million d'euros.

3.4.3 Structure Financière

3.4.3.1 Bilan consolidé

En millions d'euros	Note	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Actif				
Ecart d'acquisition		188,5	175,4	+7,5%
Immobilisation corporelles et incorporelles		147,2	125,8	+17,0%
Immobilisation financières	a	10,0	12,2	-18,4%
Autres actifs non courants	b	66,5	47,4	-1,8%
Créances clients : part à moins d'un an		161,9	140,3	+15,4%
Trésorerie et équivalents		231,3	44,0	+425,3%
Autres actifs courants		58,1	43,3	+34,2%
Actifs des activités destinées à être cédées		0,8	584,9	-99,9%
Total actif		864,3	1 173,2	-28,0%
Passif				
Dettes financières long terme	c	51,7	476,0	-27,3%
Autres passifs non courants		44,3	48,4	-8,2%
Dettes financières court terme	c	347,2	72,2	-26,6%
Autres passifs courants	d	189,1	179,1	+5,6%
Total passif (hors capitaux propres)		636,1	956,4	-33,5%
Capitaux propres	e	228,1	216,8	-4,0%
Passifs des activités destinées à être cédées		3,7	180,6	-98,0%
Total passif		864,3	1 173,2	-28,0%

a) Hors titres des sociétés mises en équivalence

b) Incluant des impôts différés pour 28,7 millions d'euros au 31 décembre 2015 et 11,4 millions d'euros au 31 décembre 2014

c) Les dettes financières long terme et court terme comprennent la participation pour un montant de 8,0 millions d'euros au 31 décembre 2015 et 8,3 millions d'euros au 31 décembre 2014

d) Incluant les « dettes fiscales et sociales » pour 70,6 millions d'euros au 31 décembre 2015 et 69,2 millions d'euros au 31 décembre 2014. Cela inclut la TVA, la participation en France et aux Etats-Unis, les provisions pour congés payés, les contributions à la sécurité sociale en France, les couvertures d'assurance en France et les bonus

e) Incluant les intérêts minoritaires pour 0,1 million d'euros au 31 décembre 2015 et 0,1 million d'euros au 31 décembre 2014

Endettement financier net

En millions d'euros	Note	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Dettes financières long terme		51,7	476,0	-27,3%
Dettes financières court terme		347,2	72,2	-26,6%
Dettes brutes	f	398,9	548,2	-27,2%
Trésorerie et équivalents de trésorerie		231,3	44,0	+425,3%
Endettement financier net	f	167,6	504,2	-66,8%
Capitaux propres		228,1	216,8	-4,0%
Gearing	g	0,7	2,3	-

f) L'endettement financier net équivaut au total dette moins la participation des salariés pour 8,0 millions d'euros et autres pour 0,3 million d'euros au 31 décembre 2015

g) Ratio d'endettement financier net sur capitaux propres

CORRECTION DU TRAITEMENT COMPTABLE DES ACTIVITES DE LOCATION FINANCIERE

Cegelease est une filiale à 100% de Cegedim qui propose depuis 2001 des offres de location au travers des contrats principalement destinés aux officines pharmaceutiques et aux professionnels de santé en France.

L'activité de la société Cegelease a évolué, passant de revendeur exclusif des produits développés par le Groupe, à broker de contrats de location multi-solutions (concernant des produits du Groupe mais aussi des sociétés tierces) et multi-clients (certains clients n'étant pas communs à d'autres filiales du Groupe).

Suite à la cession des activités CRM et données stratégiques à IMS Health, Cegedim a procédé à une revue approfondie de ses activités. Cette revue s'est traduite par la requalification des contrats de location conformément à la norme IAS 17.

Enfin en mars 2015, **Cegedim Kadriga** a été classé en activité visant à être cédée.

Les impacts sur les comptes antérieurement publiés sont présentés ci-après :

En millions d'euros	31.12.2014 publié	Correction Contrats location	31.12.2014 retraité
Actifs non courants	349 793	10 958	360 751
Dont impôt différé	10 625	747	11 672
Dont créances clients part à plus d'un an	15 162	10 211	25 373
Actifs courants	214 579	13 035	227 615
Dont créances clients part à moins d'un an	127 264	13 035	127 264
Total de l'actif	1 149 229	23 993	1 173 222

COMMENTAIRES SUR LE BILAN CONSOLIDE

Le total bilan consolidé s'élevait à 864,3 millions d'euros au 31 décembre 2015, en recul de 26,3% par rapport au 31 décembre 2014.

Les écarts d'acquisition représentaient 188,5 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 175,4 millions d'euros à fin 2014. Cet accroissement de 13,2 millions, soit 7,5%, s'explique principalement par l'acquisition de la société **Activus** en juillet 2015 au Royaume-Uni et par le renforcement de certaines devises étrangères vis-à-vis de l'euro principalement dû à la Livre Sterling pour 1,9 million d'euros. Les écarts d'acquisition représentaient 21,8% du total du bilan au 31 décembre 2015, contre 14,9% au 31 décembre 2014.

Les immobilisations corporelles et incorporelles

s'élevaient à 147,2 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 125,8 millions d'euros au 31 décembre 2014, une hausse de 21,4 millions d'euros, soit 17,0%.

- Les immobilisations corporelles ont progressé de 1,4 million d'euros, soit 6,7%, s'élevaient à 22,1 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 20,7 millions d'euros au 31 décembre 2014.

- Les immobilisations incorporelles ont progressé de 20,1 millions d'euros, soit 19,1% par rapport au 31 décembre 2014, reflétant la hausse des frais de développement capitalisés, d'achat de licence informatique, l'acquisition de la société **Activus** et des actifs US de **Nightingale**.

La part des immobilisations corporelles et incorporelles dans le total bilan représentait 17,0% au 31 décembre 2015 contre 10,7% au 31 décembre 2014.

Les créances clients part à moins d'un an ont progressé de 21,6 millions, soit 15,4%, passant de 140,3 millions d'euros à fin décembre 2014 à 161,9 millions d'euros à fin décembre 2015. Cet accroissement résulte principalement de l'opération de cession de la division CRM et données stratégiques à IMS Health.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie

s'établissaient à 231,3 millions d'euros au 31 décembre 2015, en progression de 187,3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014. Cette progression résulte principalement de l'encaissement du prix de cession de l'activité CRM et données stratégiques à IMS Health net de la trésorerie des activités cédées pour 339 millions d'euros partiellement contrebalancée par le rachat sur le marché de l'emprunt obligataire 6,75% à échéance 2020 pour un coût total de 93,7 millions d'euros, et d'un besoin en fonds de roulement accru. La trésorerie et équivalents de trésorerie représentaient 26,8% du total bilan au 31 décembre 2015 contre 3,8% au 31 décembre 2014.

La dette financière à long terme a reculé de 424,3 millions d'euros, soit 89,1% s'établissant à 51,7 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 476,0 millions d'euros au 31 décembre 2014. Ce recul reflète principalement le reclassement en dette à court terme de l'emprunt obligataire à échéance 2020 de 340,1 millions d'euros dont le rachat interviendras au cours du deuxième trimestre 2016 contrebalancé par le reclassement du prêt FCB de 45,1 millions d'euros en dette long terme. En effet, à la suite de la signature en janvier 2016 d'un crédit revolving de 200 millions d'euros de maturité 2021, le prêt FCB est dorénavant un prêt subordonnée. Les dettes à long terme comprennent la dette de participation des salariés pour un montant total de 6,3 millions d'euros à fin décembre 2015, quasiment stable par rapport au 31 décembre 2014.

Les dettes à court terme ont progressé de 275,0 millions d'euros, soit 381,0%, s'établissant à 347,2 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 72,2 millions d'euros au 31 décembre 2014. Cette progression résulte principalement du remboursement à maturité en juillet 2015 de l'emprunt obligataire 7,0% pour un montant de 62,6 millions d'euros et du reclassement du prêt FCB en dette long terme (cf. ci-dessus) contrebalancé par le reclassement en dette court terme de l'emprunt obligataire 2020 de 340,1 millions d'euros. Les dettes à court terme comprennent la dette de participation des salariés pour un montant total de 1,7 million d'euros à fin décembre 2015.

Le total des dettes financières s'élève à 398,9 millions d'euros en recul de 149,3 millions d'euros, soit 27,2%. Le total des dettes financières nettes s'élève à 167,6 millions d'euros, en recul de 336,5 millions d'euros par rapport à il y a douze mois. Elles représentaient 232,5% des capitaux propres au 31 décembre 2014 contre 73,5% au 31 décembre 2015. Les dettes à long et court terme comprennent la dette de participation des salariés pour un montant total de 8,0 millions d'euros et 0,3 million d'euros d'autres dettes à fin décembre 2015. Ainsi, la dette nette financière s'élève à 159,3 millions d'euros contre 495,8 millions d'euros il y a douze mois.

Les capitaux propres ont progressé de 11,3 millions d'euros, soit 5,2%, s'établissant à 228,1 millions d'euros à la fin décembre 2015 contre 216,8 millions d'euros au 31 décembre 2014. Cette évolution résulte principalement du recul des écarts de conversion suite aux sorties de périmètre liées à l'opération de cession de l'activité *CRM et données stratégiques* à IMS Health compensé par une hausse du résultat Groupe. Les capitaux propres représentaient 18,5% du total bilan à fin décembre 2014, contre 26,4% à fin décembre 2015.

Engagements hors bilan

Cegedim S.A. donne des garanties et des sûretés, en lien avec des obligations financières ou opérationnelles de ses filiales dans le cours normal des affaires. Voir note 12.6 des annexes aux comptes consolidés.

3.4.3.2 Source et montant des flux de trésorerie consolidés

RESUME DU TABLEAU DE FLUX TRESORERIE

En millions d'euros	Note	31/12/2015	31/12/2014
Cash-flow brut		76,0	130,3
Impôt versé		-12,1	-13,7
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		-24,1	+10,5
Flux de trésorerie générés par l'activité		39,8	127,2
<i>Dont flux de trésorerie générés par les activités non poursuivies</i>	<i>f</i>	6,4	82,1
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		277,3	-63,6
<i>Dont flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités non poursuivies</i>		-7,5	-29,0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		-191,4	-26,0
<i>Dont flux de trésorerie liés aux opérations de financement des activités non poursuivies</i>		-0,9	-1,3
Variation des trésoreries hors effet devises	f	125,7	37,5
Incidence des variations de cours de devises		2,7	8,0
Trésorerie nette d'ouverture	g	99,7	54,2
Trésorerie nette de clôture		228,1	99,7

CORRECTION DU TRAITEMENT COMPTABLE DES ACTIVITES DE LOCATION FINANCIERE

Cegelease est une filiale à 100% de Cegedim qui propose depuis 2001 des offres de location au travers des contrats principalement destinés aux officines pharmaceutiques et aux professionnels de santé en France. L'activité de la société *Cegelease* a évolué, passant de revendeur exclusif des produits développés par le Groupe, à broker de contrats de location multi-solutions (concernant des produits du Groupe mais aussi des sociétés tierces) et multi-clients (certains clients n'étant pas communs à d'autres filiales du Groupe).

Suite à la cession des activités *CRM et données stratégiques* à IMS Health, Cegedim a procédé à une revue approfondie de ses activités. Cette revue s'est traduite par

la requalification des contrats de location conformément à la norme IAS 17.

Les impacts sur les comptes antérieurement publiés sont présentés au point 1.3 du chapitre 4.6 Notes annexes aux états financiers consolidés.

COMMENTAIRES SUR LE TABLEAU DE FLUX

Le Flux net de trésorerie provenant des activités d'exploitation a diminué de 87,3 millions d'euros passant de 127,2 millions d'euros en 2014 à 39,8 millions d'euros en 2015. Cette diminution reflète principalement l'impact de la cession de l'activité *CRM et données stratégiques* le 1^{er} avril 2015, un accroissement du besoin en fonds de roulement passant d'un dégagement de 10,5 millions d'euros au 31 décembre 2014 à un besoin de 24,1 millions d'euros au 31 décembre 2015. Ce besoin accru résulte, entre autre, de l'arrêt du programme d'affacturage.

Le Flux net de trésorerie provenant des activités d'investissement

a augmenté de 340,9 millions d'euros passant d'un décaissement de 63,6 millions d'euros en 2014 à un encaissement de 277,3 millions d'euros en 2015. Cette augmentation est principalement due à l'encaissement du prix de cession de 339 millions d'euros de la division *CRM et données stratégiques* en 2015, nette de la trésorerie des sociétés cédées.

Le Flux net de trésorerie provenant des activités de financement

a augmenté de 165,4 millions d'euros passant d'un décaissement de 26,0 millions d'euros en 2014 à un décaissement de 191,4 millions d'euros en 2015. Cette détérioration résulte principalement du remboursement à l'échéance de l'intégralité des 62,6 millions d'euros restant en circulation de l'émission obligataire d'échéance 2015 et du rachat sur le marché de l'émission obligataire 6,75% à échéance 2020 pour un

montant total de 93,7 millions d'euros incluant le principal, les intérêts et la prime de rachat.

Le Besoin en fonds de roulement fluctue sous l'influence de plusieurs facteurs, notamment des variations saisonnières et de l'efficacité dans le recouvrement des créances. Historiquement, Cegedim a financé son besoin en fonds de roulement grâce à sa trésorerie, au crédit revolving et à des facilités de découvert.

La variation du besoin en fonds de roulement s'établit en un besoin de 24,1 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre un dégagement de 10,5 millions d'euros douze mois plus tôt. Il est à noter que le BFR 2014 incluait le BFR des activités cédées à IMS Health le 1^{er} avril 2015 contrairement au BFR 2015. Le BFR est négativement impacté en 2015 par l'arrêt de l'affacturage et par les créances en lien avec la cession à IMS Health. Le besoin en fonds de roulement à fin décembre 2015 s'établit à 9,8% du chiffre d'affaires 2015.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En millions d'euros	31.12.2015	31.12.2014
R&D immobilisée	-28,2	-23,3
Investissement de maintenance	-15,4	-10,7
Impact acquisition actif US de Nightingale	-8,0	0,0
Acquisition / Cession	336,3	-0,6
Investissement activités non poursuivies	-7,5	-7,5
Total dépenses d'investissement	277,3	-63,6

Les dépenses d'investissement sont relativement stables d'une année sur l'autre hors impact des acquisitions et des cessions. Historiquement, il s'agit principalement des coûts de R&D, des investissements de maintenance et des acquisitions/cessions. Il n'existe pas d'engagements de dépenses d'investissement. La flexibilité est maintenue afin d'ajuster, de temps à autre, le niveau des dépenses d'investissement en fonction des besoins de l'activité de Cegedim.

En 2015, les dépenses d'investissement se sont établies à 59,0 millions d'euros hors impact de 336,3 millions d'euros des acquisitions/cessions dont l'essentiel provient de la cession de l'activité *CRM et données stratégiques* à IMS Health, nette de la trésorerie des sociétés cédées. Ces dépenses d'investissement se répartissent en 28,2 millions d'euros de R&D immobilisées, en 15,4 millions d'euros d'investissement de maintenance, en 8,0 millions d'euros liée à l'acquisition des actifs US de Nightingale et en 7,5 millions d'euros d'investissement dans les activités non poursuivies. Elles représentent 13,9% du chiffre d'affaires Groupe de 2015.

Les frais liés au personnel de Recherche et Développement

représentent la majorité du total des dépenses de R&D et environ 6,6% du chiffre d'affaires Groupe de 2015. Ce pourcentage, tout en ne constituant pas un objectif, est resté relativement stable au cours des dernières années. Environ la moitié des dépenses de R&D est immobilisée selon les normes IAS 38, qui stipulent (i) que l'immobilisation incorporelle doit être clairement identifiée et que les coûts associés doivent être séparables

et évalués de façon fiable, (ii) que la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle doit être démontrée et (iii) que la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables doit être démontrée.

En 2015, 28,2 millions d'euros de coûts de R&D ont été capitalisés. Ce montant vient en moins des frais de personnels et des charges externes. Le restant des dépenses de R&D est enregistré en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les variations de trésorerie issues des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement se traduisent par une variation positive de la trésorerie de 128,4 millions d'euros à fin décembre 2015 incluant 2,7 millions d'euros d'incidence positive des variations de cours des devises.

3.4.4 Activités cédées ou visant à être cédées

Le chiffre d'affaires s'établit à 106,0 millions d'euros en 2015. L'EBIT avant éléments exceptionnels s'élève à 4,5 millions d'euros en 2015. Ainsi, la marge EBIT avant éléments exceptionnels ressort à 4,3% en 2015.

Le résultat net des activités destinées cédées s'établit à 47,5 millions d'euros.

3.5 Examen de la situation financière de Cegedim S.A.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 que nous soumettons à l'approbation de l'Assemblée Générale ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Les indicateurs clés de performance de nature financière chez Cegedim SA sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires réalisé avec le Groupe et en dehors du Groupe ;
- Les dividendes perçus ;
- Les investissements ;
- La structure financière.

Ils ont fait l'objet de commentaires détaillés plus haut.

D'autre part, concernant les indicateurs clés de performance de nature non financière, Cegedim a mis en place la mutualisation des ressources informatiques à disposition de ses filiales et de leurs clients. Il est donc fondamental pour Cegedim d'être à la pointe des nouvelles technologies et de s'assurer du niveau optimum de fonctionnement de ces installations, d'en assurer la maintenance et la sécurité (sécurité physique, sécurité des accès, des informations, de l'administration des systèmes et des développements).

Cegedim considère la formation de ses équipes comme un facteur clé de succès, permettant d'assurer la satisfaction de ses clients et la motivation de ses collaborateurs. La politique générale de formation pratiquée chez Cegedim consiste principalement à adapter en permanence les compétences de ses équipes de recherche et développement, et à accompagner ses collaborateurs dans l'acquisition de compétences nouvelles nécessaires à leur pratique professionnelle.

L'expansion internationale du Groupe Cegedim, notamment par voie de croissance externe, s'appuie sur sa capacité à intégrer de nouvelles activités. Dans ce domaine, les mesures prises par Cegedim visent à accélérer l'intégration des nouvelles activités, maîtriser les risques inhérents aux opérations de croissance et en suivre la performance.

Chiffre d'affaires

L'activité de Cegedim SA a reculé de 68,4%, avec un chiffre d'affaires passant de 192,4 millions d'euros en 2014 à un chiffre d'affaires de 60,9 millions d'euros en 2015. Cette évolution négative résulte de la cession de l'activité *CRM et données stratégiques* à IMS Health en 2015. Les revenus de Cegedim SA sont principalement constitués de prestations de services et de ventes de logiciels, et le cas échéant de matériels. Il s'agit d'activités relativement matures, que Cegedim SA exerce depuis de nombreuses années. Elles n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les produits d'exploitation ont diminué de 67,2% passant de 223,0 millions d'euros en 2014 à 73,2 millions d'euros en 2015. **Les charges d'exploitation** ont reculé de 64,7% passant de 230,5 millions d'euros à 81,3 millions d'euros en 2015. Notamment, on constate sur l'exercice :

- Une baisse de la production immobilisée pour 21,9 millions d'euros par rapport à 2014 ;
- Une forte hausse des reprises sur amortissement et provisions sur la période pour 4,7 millions d'euros par rapport à 2014 ;
- Une forte baisse du poste « autres achats et charges externes » pour 76,5 millions d'euros par rapport à 2014 ;
- Une forte baisse des salaires et charges sociales chargés de 34,0 millions d'euros au cours de l'exercice ;
- Une baisse des dotations aux amortissements sur immobilisations de 19,7 millions d'euros, une quasi-stabilité des dotations aux provisions sur actif circulant, ainsi que des dotations aux provisions pour risques et charges.

L'ensemble de ces évolutions, résulte de la cession de l'activité *CRM et données stratégiques* à IMS Health en 2015.

Les autres postes de charges et produits d'exploitation enregistrent individuellement quelques variations dont l'impact en valeur absolue est peu significatif.

Le résultat d'exploitation s'établit en perte de 8,1 millions d'euros en recul de 0,7 million d'euros par rapport à 2014.

À l'exception des développements exposés dans le point 2.4, à la connaissance de la Société, il n'existe pas de stratégie ou de facteurs spécifiques, de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique susceptibles d'influer directement ou indirectement sur les opérations de Cegedim.

La balance âgée fournisseurs

La balance âgée fournisseurs de Cegedim SA, avec une répartition Groupe et hors Groupe, est la suivante :

En euros	Dettes fournisseurs 31.12.2015	Dettes fournisseurs non échues	Dettes fournisseurs échues	Dettes échues < 30 jours	Dettes échues 31 – 60 jours	Dettes échues > 60 jours
Fournisseurs Groupe	4 310 799	4 132 768	178 031	51 900	57 800	68 331
Fournisseurs hors Groupe	3 095 750	2 978 796	116 953	108 796	57 164	-49 007
Total dettes fournisseurs	7 406 548	7 111 564	294 984	160 696	114 964	19 324

En euros	Dettes fournisseurs 31.12.2014	Dettes fournisseurs non échues	Dettes fournisseurs échues	Dettes échues < 30 jours	Dettes échues 31 – 60 jours	Dettes échues > 60 jours
Fournisseurs Groupe	13 692 542	11 690 911	2 001 630	232 653	242 467	1 526 510
Fournisseurs hors Groupe	8 317 927	7 833 328	484 599	207 190	22 502	254 907
Total dettes fournisseurs	22 010 469	19 524 240	2 486 229	439 843	264 969	1 781 417

Le résultat financier s'établit à un produit de 31,0 millions d'euros en 2015 contre une perte de 200,9 millions d'euros en 2014. Il comprend 60,4 millions d'euros de charges financières dont 45,5 millions d'euros d'intérêts et charges assimilés, une différence négative de change de 0,6 million d'euros et des dotations financières aux amortissements et provisions de 14,3 millions d'euros. Les produits financiers s'élèvent à 91,3 millions d'euros en 2015. Ils tiennent compte, entre autres, de 8,4 millions d'euros d'autres intérêts et produits assimilés, de 35,3 millions d'euros de produits financiers de participations, 20,4 million d'euros de reprises sur provisions et transferts de charges, d'une différence positive de change de 4,2 millions d'euros et d'un produit nets sur cessions de 23,0 millions d'euros.

Le résultat courant avant impôt 2015 ressort en profit de 22,8 millions d'euros contre une perte de 208,4 millions d'euros en 2014.

Le résultat exceptionnel 2015 s'établit en perte de 45,4 millions d'euros, en recul de 41,6 millions d'euros par rapport à l'année dernière.

Le poste impôt en 2015 se solde par un produit de 12,2 millions d'euros.

Le résultat net de l'exercice 2015 se solde par une perte de 10,6 millions d'euros contre une perte de 201,1 millions d'euros en 2014.

Bilan

Au 31 décembre 2015, le **total du bilan** de Cegedim SA s'élève à 568,9 millions d'euros contre 814,3 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 30,1%.

Les capitaux propres s'élèvent à 45,7 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 57,5 millions d'euros au 31 décembre 2014. Cette progression s'explique principalement par l'évolution du résultat.

Les dettes financières reculent de 158,1 millions d'euros à 439,2 millions fin 2015 contre 597,4 fin 2014. Compte-tenu de la situation de trésorerie active, l'endettement financier net recule sur la période et s'élève à 213,5 millions d'euros à fin 2015 contre 596,1 millions d'euros à fin 2014.

3.6 Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

3.6.1 Politique de distribution de dividendes

Dans le passé, la politique de distribution de dividendes consistait à augmenter chaque année le dividende dans les mêmes proportions que le résultat net.

Le Groupe n'a pas versé de dividendes au titre des exercices 2013, 2014 et 2015.

Le Groupe ne prévoit pas de verser de dividendes réguliers en numéraire. Toute décision de distribuer et de verser des dividendes à l'avenir, relèvera de la discrétion du Conseil d'Administration de Cegedim et dépendra, notamment, des résultats des opérations du Groupe, de sa situation financière, de ses besoins de trésorerie, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs que son Conseil d'Administration jugera pertinents.

En outre, la capacité du Groupe à verser des dividendes est, et peut être, limitée par les covenants d'endettement conclus ou à conclure par le Groupe ou ses filiales.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention des dites actions, serait affecté au compte report à nouveau.

3.6.2 Tableau des distributions de dividende des 3 derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Nb. d'actions	Revenus éligibles à l'abattement			Revenus non éligibles à l'abattement
		Dividende		Autre revenus distribués	
		Par action	Global		
2013	13 997 173	Néant	Néant	Néant	Néant
2014	13 997 173	Néant	Néant	Néant	Néant
2015	13 997 173	Néant	Néant	Néant	Néant

3.7 Perspectives

L'activité de Cegedim est essentiellement impactée par les évolutions affectant les acteurs du monde de la santé qui sont les principaux clients du Groupe. Les principaux impacts sont d'ordres : réglementaires, économiques, technologiques, démographiques et comportementales.

Le Groupe bénéficie des réformes de santé engagées par les états, des nouveaux modes d'exercice de la santé, du développement rapide des nouvelles technologies et des évolutions des relations entre acteurs du monde de la santé. Il bénéficie de la hausse des dépenses de santé, suite au vieillissement de la population et au développement des maladies chroniques dans les pays où le Groupe exerce ces activités. Tout ceci nécessite de développer des outils de gestion de suivi du patient et de son dossier médical ainsi que de mettre en place des outils de coordination des soins entre professionnels de santé.

Le Groupe profite également de la complexité croissante de la connaissance médicale qui nécessite le développement des bases de connaissance sur les produits et les thérapeutiques et de s'équiper de logiciels destinés à la prescription et à la délivrance incluant la gestion des règles de prescription. Enfin, le Groupe déploie une stratégie sur les objets connectés, la télémédecine, sur les futurs examens biologiques en cabinet et les outils de rééducation. Les produits et services de Cegedim répondent également aux politiques de rémunération sur objectif de santé.

Les métiers liés à l'assurance santé s'inscrivent eux, dans les évolutions réglementaires des nouveaux contrats d'assurance (ACS, ANI, Contrats responsables) et de la généralisation et de l'automatisation des processus du tiers payant (contrôle des droits, facturation et paiement en ligne).

Le Groupe accompagne aussi la transformation du modèle économique des métiers administratifs avec la révolution du digital et de la complexification dans la gestion des ressources humaines avec la prise en charge de la formation, de la gestion du temps de travail, de la gestion des talents, du zéro papier, de la gestion des complémentaires santé et des retraites complémentaires.

Au vu de la transformation du groupe, du développement rapide des offres de BPO et de la transition de l'ensemble des offres logicielles d'un modèle de licence perpétuelle à un modèle SaaS / Cloud, avec comme corollaires les investissements nécessaires en R&D, Cegedim, anticipe pour 2016, année majeure de cette transition, une stabilité de son chiffre d'affaires et de son EBITDA.

Le Groupe n'anticipe pas d'acquisitions significatives en 2016 et ne communique pas de prévisions ni d'estimations du bénéfice.

Les données figurant ci-dessus comprennent des indications sur les objectifs de performances financière à venir de Cegedim. Ces informations, de nature prospective, se fondent sur les opinions et hypothèses des dirigeants du Groupe à la date du présent Document de Référence et impliquent des risques et incertitudes. Pour plus d'informations sur les risques affectant Cegedim, le lecteur est prié de se reporter 2.4 « Risques » du présent document de référence.

4

Comptes consolidés

4.1 Bilan consolidé	82	4.6 Notes annexes aux états financiers consolidés	88
4.2 Compte de résultat consolidé	84	4.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	141
4.3 Etat du résultat global consolidé	85		
4.4 Tableau des variations des capitaux propres consolidés	86		
4.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés	876		

4.1 Bilan consolidé

4.1.1 Bilan consolidé actif

<i>En milliers euros</i>	Note	31.12.2015 Net	31.12.2014 Net ⁽¹⁾
Ecart d'Acquisition	6.1	188 548	175 389
Frais de développement		16 923	12 059
Autres immobilisations incorporelles		108 166	92 979
Immobilisations Incorporelles	6.2	125 089	105 038
Terrains		459	389
Constructions		5 021	3 637
Autres immobilisations en cours		16 574	16 006
Immobilisations en cours		51	697
Immobilisations corporelles	6.3	22 107	20 727
Titre de participation		1 098	704
Prêts		3 146	2 684
Autres immobilisations financières		5 730	8 834
Immobilisations financières hors titres des sociétés mises en équivalence	6.4	9 973	12 222
Titres des sociétés mises en équivalence	2.4	10 105	8 819
Etat – Impôt différé	8.1	28 722	11 372
Créances clients : part à plus d'un an	4.5	26 544	25 373
Autres créances : part à plus d'un an	4.6	1 132	1 812
Actif non courant		412 219	360 751
En cours de services	4.4	0	0
Marchandises	4.4	8 978	8 563
Avances, acomptes sur commandes		218	77
Créances client : part à moins d'un an	4.5	161 923	140 299
Autres créances : part à moins d'un an	4.6	32 209	21 931
Equivalents de trésorerie		153 001	2 416
Trésorerie		78 298	41 619
Charge constatées d'avance		16 666	12 708
Actif courant		451 293	227 614
Actif des activités destinées à être cédées	3.3	768	584 857
TOTAL Actif		864 280	1 173 222

(1) retraité voir note 1.3

4.1.2 Bilan consolidé passif et capitaux propres

<i>En milliers euros</i>	Note	31.12.2015	31.12.2014 ⁽¹⁾
Capital social		13 337	13 337
Réserve Groupe		139 287	339 513
Ecart de conversion Groupe		8 469	63 577
Résultat Groupe		66 957	-199 724
Capitaux propres part du Groupe		228 051	216 703
Intérêts minoritaires (réserves)		39	118
Intérêts minoritaires (résultat)		41	24
Intérêts minoritaires		79	142
Capitaux propres		228 130	216 845
Dettes financières	7.1	51 723	476 024
Instruments financiers		3 877	8 094
Impôts différés passifs	8.1	6 731	7 620
Provisions	4.8	19 307	18 680
Autres passifs	4.7	14 376	14 017
Passif non courant		96 014	524 435
Dettes financières	7.1	347 213	72 192
Instruments financiers		5	8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		54 470	47 166
Dettes fiscales et sociales		70 632	69 188
Provisions	4.8	2 333	2 615
Autres passifs	4.7	61 657	60 124
Passif courant		536 311	251 293
Passifs des activités destinées à être cédées	3.3	3 823	180 649
TOTAL Passif		864 280	1 173 222

(1) retraité voir note 1.3

4.2 Compte de résultat consolidé

En milliers euros	Note	31.12.2015	31.12.2014 ⁽¹⁾	Variation
Chiffre d'affaires		426 158	412 246	+3.4%
Autres produits de l'activité				
Achats consommés		-39 787	-36 036	+10.4%
Charges externes	4.1	-109 142	-111 263	-1.9%
Impôts et taxes		-8 856	-10 253	-13.6%
Frais de personnel	5.1	-187 021	-171 636	+9.0%
Dotations et reprises aux provisions		-3 415	-4 523	-24.5%
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis			0	
Autres produits et charges d'exploitation		577	-563	-202.5%
EBITDA		78 513	77 973	+0.7%
Dotation aux amortissements		-30 438	-26 344	+15.5%
Résultat opérationnel courant		48 075	51 629	-6.9%
Dépréciation écarts d'acquisition			0	
Produits et charges non récurrents		-6 673	-11 045	-39.6%
Autres produits et charges opérationnels non courants	4.2	-6 673	-11 045	-39.6%
Résultat opérationnel		41 402	40 585	+2.0%
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		1 369	426	+221.4%
Coût de l'endettement financier brut		-36 342	-47 909	-24.1%
Autres produits et charges financiers		-5 809	-189	n.s.
Coût de l'endettement financier net	7.2	-40 782	-47 672	-14.5%
Impôts sur les bénéfices		-2 383	-6 160	-61.3%
Impôts différés		19 996	4 567	+337.8%
Total d'impôts	8.1	17 612	-1 593	n.m.
Quote-part du Résultat net des sociétés mises en équivalence		1 305	1 194	+9.3%
Résultat net des activités poursuivies		19 538	-7 486	n.m.
Résultat net des activités cédées	3.3	47 460	-192 214	n.m.
Résultat net consolidé		66 998	-199 700	n.m.
Part du groupe	A	66 957	-199 724	n.m.
Intérêts minoritaires		41	24	+71.1%
Nombre moyen d'actions hors autocontrôle	B	13 958 112	13 962 873	
Résultat courant par action (en euros)		1,6	-0,2	n.m.
Résultat par action (en euros)	A/B	4,8	-14,3	n.m.
Instruments dilutifs		néant	néant	n.m.
Résultat dilué par action (en euro)		4,8	-14,3	n.m.

(1) retraité voir note 1.3

4.3 Etat du résultat global consolidé

<i>En milliers euros</i>	Note	31.12.2015	31.12.2014 ⁽¹⁾	Variation
Résultat net consolidé		66 998	-199 700	n.m.
Autres éléments du résultat global				
Ecart de conversion		-55 108	72 760	-175,7%
Actions gratuites		-904	-389	+132,3%
Couverture instruments financiers (net d'impôt)		754	-587	n.m.
Couverture d'investissements nets		0	0	
Ecart actuariel afférent aux provisions pour retraite		438	-24	n.m.
Eléments comptabilisés en capitaux propres net d'impôts		-54 819	71 760	n.m.
Résultat global total		12 179	-127 940	n.m.
Part des minoritaires		41	24	+68,9%
Part du Groupe		12 139	-127 964	n.m.

(1) retraité voir note 1.3

4.4 Tableau des variations des capitaux propres consolidés

En milliers euros	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Ecarts de conversion	Total part Groupe	Minoritaires	Total
Solde au 01.01.2013	13 337	185 561	212 360	13 498	424 757	507	425 264
Résultat de la période			-58 634		-58 634	-43	-58 677
Résultat enregistrés directement en capitaux propres							
• Opérations sur titres			-76		-76		-76
• Couverture instruments financiers			2 841		2 841		2 841
• Couverture d'investissements nets							0
• Ecarts de conversion				-22 756	-22 756	4	-22 752
• Ecarts actuariels afférents aux prov. pour retraites			-218		-218		-218
Résultat global de la période			-56 088	-22 756	-78 844	-39	-78 883
Transactions avec les actionnaires							
• Opération sur capital							-
• Distribution de dividendes (1)						-94	94
• Actions propres			-234		-234		-234
Total des transactions avec les actionnaires			-234	-	-234	-94	-328
Autre variations			-255		-255	2	-252
Variations de périmètre				25	25		25
Solde au 31.12.2013	13 337	185 561	155 784	-9 234	345 448	376	345 825
Impact des corrections d'erreur			-1 251		-1 251		-1 251
Solde au 31.12.2013 corrigé	13 337	185 561	154 533	-9 234	344 198	376	-344 574
Résultat de la période			-199 724		-199 724	24	-199 700
Résultat enregistrés directement en capitaux propres					0		0
• Opérations sur titres			-389		-389		-389
• Couverture instruments financiers			-587		-587		-587
• Couverture d'investissements nets					0		0
• Ecarts de conversion				72 760	72 760		72 760
• Ecarts actuariels afférents aux prov. pour retraites			-24		-24		-24
Résultat global de la période			-200 724	72 760	-127 964	24	-127 940
Transactions avec les actionnaires							
• Opération sur capital						-53	-53
• Distribution de dividendes (1)						-74	-74
• Actions propres			650		650		650
Total des transactions avec les actionnaires			650	-	650	-127	523
Autre variations		-2 606	2 380		-226		-226
Variations de périmètre			-5	51	46	-131	-85
Solde au 31.12.2014	13 337	182 955	-43 166	63 578	216 704	142	216 846
Résultat de la période			66 957		66 957	41	66 998
Résultat enregistrés directement en capitaux propres					0		0
• Opérations sur titres			-904		-904		-904
• Couverture instruments financiers			754		754		754
• Couverture d'investissements nets					0		0
• Ecarts de conversion				-55 108	-55 108		-55 108
• Ecarts actuariels afférents aux prov. pour retraites			438		438		438
Résultat global de la période			67 246	-55 108	12 138	41	12 179
Transactions avec les actionnaires							
• Opération sur capital						-33	-33
• Distribution de dividendes (1)						-70	-70
• Actions propres			-707		-707		-707
Total des transactions avec les actionnaires	0	0	-707	0	-707	-103	-810
Autre variations		-182 955	182 871		-84		-84
Variations de périmètre					0		0
Solde au 31.12.2015	13 337	0	206 244	8 469	228 051	80	228 131

(1) Le montant total des dividendes est distribué au titre d'action ordinaire. Il n'existe pas d'autre catégorie d'actions. Il n'y a pas eu d'émission, de rachat ou de remboursement de titres de capitaux sur les années 2013 à 2015 hormis les actions achetées dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites.

4.5 Tableau de flux de trésorerie consolidés

En milliers euros	Note	31.12.2015	31.12.2014 ⁽¹⁾
Résultat net consolidé		66 998	-199 700
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		-1 348	-1 265
Dotations aux amortissements et provisions		31 546	267 750
Plus ou moins-values de cession		-46 857	2 241
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		50 339	69 026
Coût de l'endettement financier net		40 120	48 854
Charges d'impôt		-14 431	12 447
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		76 028	130 327
Impôt versé		-12 127	-13 676
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité : Besoin ⁽²⁾		-24 072	-
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité : Dégagement ⁽²⁾		-	10 504
Flux de trésorerie générés par l'activité après impôt versé et variation du besoin en fond de roulement	A	39 829	127 155
<i>Dont flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités non poursuivies</i>		6 419	82 100
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-51 229	-52 043
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-10 231	-11 461
Acquisitions d'immobilisations financières		-	-1 405
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 416	960
Cessions d'immobilisations financières		927	-
Incidence des variations de périmètre		336 347	-595
Dividendes reçus hors groupe		81	941
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	B	277 311	-63 602
<i>Dont flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités non poursuivies</i>		-7 482	-28 985
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-69	-74
Augmentation de capital en numéraire		-	-53
Émissions d'emprunts		-	125 000
Remboursements d'emprunts		-147 563	-107 197
Intérêts versés sur emprunts		-42 681	-39 396
Autres produits et charges financiers versés ou reçus		-1 130	-4 310
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	C	-191 443	-26 030
<i>Dont flux nets de trésorerie liée aux opérations de financement des activités non poursuivies</i>		-852	-1 307
Variation de trésorerie hors effet devises	A+B+C	125 698	37 522
Incidence des variations de cours des devises		2 707	7 966
Variation de trésorerie		128 405	45 488
Trésorerie nette d'ouverture		99 715	54 227
Trésorerie nette de clôture		228 120	99 714

(1) retraité voir note 1.3

(2) La variation du BFR a été impactée par l'arrêt de l'affacturage ainsi que la cession de l'activité CRM et données stratégiques à IMS Health le 1^{er} avril 2015

4.6 Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1	Principes Comptables	89	Note 7	Financement et instruments financiers	116
Note 2	Périmètre de consolidation	95	7.1	Endettement financier net	116
2.1	Liste des entreprises consolidées	95	7.2	Coût de l'endettement net	121
2.2	Tableau de variation de périmètre	98	7.3	Gestion des risques	121
2.3	Impact variation de périmètre	100	Note 8	Impôts	122
2.4	Titres mis en équivalence	101	8.1	Impôt différé	122
Note 3	Information sectorielle	102	Note 9	Capitaux propres et résultats par actions	125
3.1	Information sectorielle 2015	102	9.1	Capital	125
3.2	Information sectorielle 2014	104	9.2	Résultat par action	125
3.3	Actifs détenus en vue de la vente, activités non poursuivies ou cédées	107	9.3	Résultat dilué par action	125
Note 4	Données opérationnelles	109	9.4	Actions propres	125
4.1	Charges externes	109	Note 10	Capital et dividende	126
4.2	Autres produits et charges opérationnels non courants	109	10.1	Répartition du capital	126
4.3	Production immobilisée	109	10.2	Dividendes	126
4.4	Stocks et en-cours	110	Note 11	Engagements	127
4.5	Créances clients	110	11.1	Engagement retraite	127
4.6	Autres créances	111	11.2	Engagement des locations	129
4.7	Autres passifs	111	11.3	Retraitements du crédit-bail	130
4.8	Provisions courantes et non courantes	112	Note 12	Autres informations	130
Note 5	Charges et avantages au personnel	112	12.1	Saisonnalité	130
5.1	Frais de personnel	112	12.2	Faits marquants de l'exercice	131
5.2	Effectifs	112	12.3	Événements post-clôture	132
5.3	Parties liées	113	12.4	Honoraires des Commissaires aux Comptes	132
5.4	Rémunération des dirigeants	113	12.5	Engagements hors bilan	133
Note 6	Immobilisations incorporelles, corporelles et financière	114	Note 13	Méthodes et principes comptables	133
6.1	Ecarts d'acquisition	114			
6.2	Immobilisations incorporelles	115			
6.3	Immobilisation corporelles	115			
6.4	Immobilisations financières (hors titres mis en équivalences)	116			

Note 1 Principes Comptables

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales modifié par le règlement CE n° 297/2008 du 11 mars 2008 ainsi que des règlements européens suivants sur les normes IAS/IFRS, les états financiers consolidés du Groupe Cegedim sont établis au 31 décembre 2015 conformément aux normes comptables internationales. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (« International Financial Reporting Standards »), les IAS (« International Accounting Standards ») et leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêt.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de Cegedim SA du 23/03/2016. Ils ont fait l'objet d'un examen par le Comité d'Audit du 21/03/2016 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

1.1 Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les états financiers sont préparés principalement selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et les actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur.

Les nouvelles normes IFRS, interprétations et amendements, tels qu'adoptés par l'Union européenne pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015 ont été appliqués par la Société et n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation des actifs, passifs, produits et charges.

Principales normes, amendements et interprétations d'applications obligatoires au 1^{er} janvier 2015

- IFRIC 21 « Taxes ».

Cette interprétation n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés de l'exercice 2015.

Principales normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB d'application non obligatoire au 1^{er} janvier 2015 au sein de l'Union Européenne

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation ces normes, amendements et interprétations dans les comptes consolidés de l'exercice 2015 et estime qu'ils ne devraient pas avoir un impact significatif sur ses résultats et sa situation financière.

Principales normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB non encore adoptés par l'Union européenne

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers ».

1.2 Utilisation d'estimation et d'hypothèses

La préparation des états financiers implique que la Direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour.

Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les hypothèses et estimations concernent principalement :

- L'évaluation des engagements de retraite (hypothèses décrites dans la note 11.1).
- Reconnaissance des impôts différés actifs (note 8.1)
- Capitalisation des frais de R&D (note 4.3)
- Tests de dépréciation des actifs (note 6.1)

1.3 Réconciliation entre les comptes 2014 publiés et ceux présentés en comparatif

CORRECTION DU TRAITEMENT COMPTABLE DES ACTIVITES DE LOCATION DANS LES COMPTES CONSOLIDES DE CEGEDIM

Cegelease est une filiale à 100% de Cegedim qui propose depuis 2001 des offres de location au travers de contrats principalement destinés aux officines pharmaceutiques et aux professionnels de santé en France.

A l'origine, ces solutions de location s'adressaient aux pharmaciens clients du Groupe Cegedim qui souhaitaient louer, plutôt qu'acheter comptant, leurs logiciels de gestion d'officine.

Au fil du temps, l'activité de la société Cegelease a évolué, passant de revendeur exclusif des produits développés par le Groupe, à broker de contrats de location multi-solutions (concernant des produits du Groupe mais aussi de sociétés tierces) et multi-clients (certains clients n'étant pas communs à d'autres filiales du Groupe).

Suite à la cession des activités CRM et données stratégiques à IMS Health, Cegedim a procédé à une revue approfondie de ces activités. Cette revue s'est traduite par la requalification des contrats de location en fonction de la typologie exposée ci-dessous, requérant certaines corrections comptable.

Contrats « portés » : Le Groupe Cegedim achète l'équipement et le loue au client final.

Traitement comptable

Ces contrats sont qualifiés de contrats de location financement selon la norme IAS 17 car ils transfèrent la totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif. Conformément au paragraphe § 37 de la norme, le paiement à recevoir au titre de la location est représentatif du remboursement du principal et de la rémunération du service de location

Au bilan

- Les immobilisations sont annulées par la constatation d'une créance financière représentative des loyers futurs actualisés.
- Cette créance est considérée comme un élément du besoin en fonds de roulement, eu égard au caractère opérationnel de l'activité de location sous-jacente.

Au compte de résultat

- Le produit financier rémunérant le service de location est comptabilisé sur la durée du contrat. Ce produit résulte de l'écart entre l'annulation des dotations aux amortissements (qui sont le pendant de l'annulation des immobilisations à l'actif) et l'annulation des loyers perçus (qui sont exclus du chiffre d'affaires) conformément à la norme IAS 17.
- Ce produit financier est classé en chiffre d'affaires consolidé, eu égard au caractère opérationnel de l'activité de location, qui s'exerce en synergie directe avec les métiers de la division Professionnels de santé.
- De plus, lorsque la location porte sur des biens développés par le Groupe, en tant que « bailleur-fabricant » le Groupe reconnaît immédiatement en chiffre d'affaires consolidé la juste valeur du bien cédé (IAS 17 § 43 (b)).

Correction pratiquée sur les comptes 2014 et le chiffre d'affaires 2015 précédemment publiés

- Le bilan était correctement traité.
- La correction porte sur le compte de résultat. Elle est sans incidence sur le résultat opérationnel, mais elle impacte les agrégats le composant : baisse du chiffre d'affaires consolidé, des charges d'exploitation et notamment des dotations aux amortissements (et donc de l'EBITDA) précédemment publiés.

Contrats « cédés avec mandat de gestion » : *Le Groupe Cegedim achète l'équipement et le loue, puis revend le contrat de location à une banque. La banque donne ensuite mandat au Groupe pour collecter les loyers pour son compte.*

Traitement comptable

Conformément à la norme IAS 39 ces contrats sont qualifiés de cession déconsolidante de créances financières car l'intégralité des risques est transférée à l'établissement de crédit.

Au bilan

- Aucun poste de bilan ne se trouve impacté par ces opérations étant donné, d'une part, le caractère concomitant de la location et de la cession du contrat, et, d'autre part, le caractère déconsolidant de cette cession.

Au compte de résultat

- Le produit financier rémunérant le service de location est comptabilisé sur la durée du contrat. Il résulte de la différence entre les loyers versés à l'établissement de crédit (neutralisés des charges) et les loyers perçus (neutralisés du chiffre d'affaires) conformément à la norme IAS 17.
- Ce produit financier est reclassé en chiffre d'affaires consolidé, eu égard au caractère opérationnel de l'activité de location, qui s'exerce en synergie directe avec les métiers de la division Professionnels de santé.
- De plus, lorsque la location porte sur des biens développés par le Groupe, en tant que « bailleur-fabricant » le Groupe reconnaît immédiatement en chiffre d'affaires la juste valeur du bien cédé (IAS 17 § 43 (b)).

Correction pratiquée sur les comptes 2014 et le chiffre d'affaires 2015 précédemment publiés

- Cette typologie de contrat ne donnait pas lieu à retraitement entre les comptes individuels et les comptes consolidés.
- La correction porte sur l'ensemble des postes du compte de résultat décrits ci-dessus. Elle est sans incidence sur le résultat opérationnel et sans incidence sur l'EBITDA, mais impacte les agrégats (chiffre d'affaires et charges) le composant.

Contrats « adossés » : *Le Groupe Cegedim achète l'équipement et le revend à une banque (opération de cession). Cette banque loue ensuite l'équipement au Groupe qui le sous-loue au client final (opération de location et sous-location).*

Traitement comptable

- Conformément à la norme IAS 39 ces contrats sont qualifiés de cession non-déconsolidante de créances financières car le Groupe conserve les risques.

Au bilan

- Une créance et une dette, représentatives des loyers actualisés respectivement à recevoir et à verser sont matérialisées, et assimilées à des postes du besoin en fonds de roulement, eu égard au caractère opérationnel de l'activité de location sous-jacente.

Au compte de résultat

- Les flux de produits et charges relatifs aux contrats adossés sont comptabilisés sur la durée du contrat, en résultat opérationnel, eu égard au caractère opérationnel de l'activité de location qui s'exerce en synergie directe avec les métiers de la division Professionnels de santé.
- Les produits, comptabilisés en chiffre d'affaires consolidé, sont égaux à la différence entre les loyers reçus et la variation de la créance sur l'exercice.
- Les charges, comptabilisées en charges d'exploitation, sont égales à la différence entre les loyers versés et la variation de la dette sur l'exercice.
- De plus, lorsque la location porte sur des biens développés par le Groupe, en tant que « bailleur-fabricant » le Groupe reconnaît immédiatement en chiffre d'affaires consolidé la juste valeur du bien cédé (IAS 17 § 43 (b)).

Correction pratiquée sur les comptes 2014 et le chiffre d'affaires 2015 précédemment publiés

- Cette typologie de contrat ne donnait pas lieu à retraitement entre les comptes individuels et les comptes consolidés. La correction porte sur l'ensemble des postes du compte de résultat et de bilan décrits ci-dessus.
- Elle est sans incidence sur le résultat opérationnel et sans incidence sur l'EBITDA, mais impacte les agrégats (chiffre d'affaires et charges) le composant

Les impacts chiffrés sur les comptes 2014 et sur le chiffre d'affaires 2015, antérieurement publiés, sont présentés ci-après :

Bilan 2014

En milliers euros	31.12.2014 publié	Correction contrats location	31.12.2014 pour comparatif
Actifs non courants	349 793	10 958	360 751
<i>Dont Impôt différé</i>	10 625	747	11 672
<i>Dont Créances clients part à + 1an</i>	15 162	10 211	25 373
Actifs courants	214 579	13 035	227 615
<i>Dont créances clients part à -1 an</i>	127 264	13 035	127 264
TOTAL DE L'ACTIF	1 149 229	23 993	1 173 222

En milliers euros	31.12.2014 publié	Correction contrats location	31.12.2014 pour comparatif
Capitaux propres (part du Groupe)	217 921	-1 218	216 703
Passifs non courants	511 541	12 895	524 435
<i>Dont Autres passifs</i>	1 123	12 895	14 017
Passifs courants	238 976	12 316	251 293
<i>Dont Autres passifs</i>	47 808	12 316	60 124
TOTAL DU PASSIF	1 149 229	23 993	1 173 222

Compte de résultat 2014

<i>En milliers euros</i>	31.12.2014 publié	Correction contrats location	31.12.2014 pour comparatif
Chiffre d'affaires	492 522	-80 276	412 246
Autres produits de l'activité	-	-	-
Achats consommés	-91 431	55 395	-36 036
Charges externes	-125 129	13 866	-111 263
Impôts et taxes	-10 253	-	-10 253
Frais de personnel	-171 636	-	-171 636
Dotations et reprises aux provisions	-4 523	-	-4 523
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	-	-	-
Autres produits et charges d'exploitation	-563	-	-563
EBITDA	88 989	-11 014	77 974
Dotation aux amortissements	-37 411	11 067	-26 344
Résultat opérationnel courant	51 577	53	51 630
Dépréciation écarts d'acquisition	-	-	-
Produits et charges non récurrents	-11 045	-	-11 045
Autres produits et charges opérationnels non courants	-11 045	-	-11 045
Résultat opérationnel	40 532	53	40 585
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	426	-	426
Coût de l'endettement financier brut	-47 909	-	-47 909
Autres produits et charges financiers	-189	-	-189
Coût de l'endettement financier net	-47 672	-	-47 672
Impôts sur les bénéfices	-6 160	-	-6 160
Impôts différés	4 587	-20	4 567
Total d'impôts	-1 573	-20	-1 593
Quote-part du Résultat net des sociétés mises en équivalence	1 194	-	1 194
Résultat net des activités poursuivies	-7 518	33	-7 486
Résultat net des activités cédées	-192 214	-	-192 214
Résultat net consolidé	-199 732	33	-199 700
Part du groupe	-199 756	33	-199 723
Intérêts minoritaires	24	-	24

Tableau de flux de trésorerie 2014

<i>En milliers euros</i>	31.12.2014 publié	Correction contrats location	31.12.2014 pour comparatif
Résultat net consolidé	-199 733	33	-199 700
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-1 265		-1 265
Dotations aux amortissements et provisions	278 817	-11 067	267 750
Plus ou moins-values de cession	2 241		2 241
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	80 060	-11 034	69 026
Coût de l'endettement financier net	48 854		48 854
Charges d'impôt	12 427	20	12 447
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	141 341	-11 034	130 327
Impôt versé	-13 676		-13 676
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité : Besoin			0
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité : Dégagement	11 350	-846	10 504
Flux de trésorerie générés par l'activité après impôt versé et variation du besoin en fond de roulement	139 015	-11 861	127 154
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-52 768	725	-52 043
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-22 596	11 135	-11 461
Acquisitions d'immobilisations financières	-1 405		-1 405
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	960		960
Cessions d'immobilisations financières	0		0
Incidence des variations de périmètre	-595		-595
Dividendes reçus hors groupe	941		941
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-75 463	11 861	-63 602
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			0
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-74		-74
Augmentation de capital en numéraire	-53		-53
Émissions d'emprunts	125 000		125 000
Remboursements d'emprunts	-107 197		-107 197
Intérêts versés sur emprunts	-39 396		-39 396
Autres produits et charges financiers versés ou reçus	-4 310		-4 310
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-26 030	0	-26 030
Variation de trésorerie hors effet devises	37 522	0	37 522
Incidence des variations de cours des devises	7 966		7 966
Variation de trésorerie	45 488	0	45 488
Trésorerie nette d'ouverture	54 227		54 227
Trésorerie nette de clôture	99 714		99 714

Chiffre d'affaires 2015 par division

En millions d'euros	31.12.2015 publié	Impact IFRS 5 Cegedim Kadrige	Correction contrats location	Regroupement de division	31.12.2015 retraité
		(1)	(2)	(3)	
Assurance santé, RH et e-services	236,5	-1,8	-	-	234,7
Professionnels de santé	152,1	-	-	35,1	187,2
Cegelease	117,0	-	-81,9	-35,1	-
Activités non réparties	4,2	-	-	-	4,2
Groupe Cegedim	509,9	-1,8	-81,9	0	426,2

(1) : postérieurement à la publication du chiffre d'affaires 2015 dans son communiqué du 28 janvier 2016, le Groupe Cegedim a décidé de céder la société Cegedim Kadrige et fait donc apparaître l'incidence de cette activité dans des postes séparés du compte de résultat et du bilan consolidés, conformément à la norme IFRS 5.

(2) : La correction du traitement comptable des contrats portés, ainsi que des contrats cédés avec mandat de gestion et des contrats adossés, impacte négativement le chiffre d'affaires consolidé 2015 précédemment publié de 82 M€.

(3) : Le chiffre d'affaires reconnu au titre des activités de location s'élève à 10 M€ et celui reconnu au titre de bailleur-fabricant s'élève à 25 M€, soit 35 M€, désormais reconnus intégralement dans la division « Professionnels de santé ». Les activités de location représentant moins de 10% du chiffre d'affaires et de l'EBITDA du Groupe, le reporting interne du Groupe ne suit plus ces activités de façon séparée. Elles sont classées au sein du secteur « Professionnels de santé », comme c'était le cas à la clôture annuelle 2014.

Chiffre d'affaires 2014 par division

En millions d'euros	31.12.2014 publié (*)	Impact IFRS 5 Cegedim Kadrige	Correction contrats location	Regroupement de division	31.12.2014 retraité
Assurance santé, RH et e-services	222,2	-1,0			221,2
Professionnels de santé	267,4		-80,3		187,1
Activités non réparties	3,9				3,9
Groupe Cegedim	493,5	-1,0	-80,3	0	412,2

(*) 31.12.2014 tel que publié dans le Document de référence 2014, déposé à l'AMF le 31 mars 2015

Croissance publiée du chiffre d'affaires 2015

	Publiée	Retraité
Assurance santé, RH et e-services	+6,5%	+6,1%
Professionnels de santé	-0,1%	+0,1%
Cegelease	+1,7%	
Activités non réparties	+7,8%	+7,8%
Groupe Cegedim	+3,3%	+3,4%

Croissance organique du chiffre d'affaires 2015

	Publiée	Retraité
Assurance santé, RH et e-services	+4,7%	+4,4%
Professionnels de santé	-6,1%	-4,8%
Cegelease	+1,7%	-
Activités non réparties	+7,8%	+7,8%
Groupe Cegedim	+0,7%	+0,2%

Note 2 Périmètre de consolidation

2.1 Liste des entreprises consolidées au 31.12.2015

2.1.1 SOCIETES INTEGRES GLOBALEMENT FRANCE

Entreprises	Etablissement principal	Ville	N° Siren	% de contrôle	% intérêt	Méthode
Cegedim	127, rue d'Aguesseau	Boulogne	350422622	100,00 %	100,00 %	IG
Alliance software	Le Crystal Palace – 369/371 Promenade des Anglais	Nice	407702208	100,00 %	100,00 %	IG
Alliadis	3, impasse des Chênes	Niort	342280609	100,00 %	100,00 %	IG
ASP Line	13, rue Emile Decors – Parc Atlantique	Villeurbanne	384121000	99,96 %	99,96 %	IG
Cegedim Activ	114-116, rue d'Aguesseau	Boulogne	400891586	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Assurances	127, rue d'Aguesseau	Boulogne	790172217	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Dynamic Framework	127, rue d'Aguesseau	Boulogne	790172795	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Healthcare Software	127, rue d'Aguesseau	Boulogne	789997871	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Ingénierie	326, rue du Gros Moulin – AMILLY	Montargis	402338719	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim IT	127, rue d'Aguesseau	Boulogne	790173066	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Logiciels Médicaux	110-112, rue d'Aguesseau	Boulogne	353754088	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Kadrigé	127, rue d'Aguesseau	Boulogne	790172092	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Prestation Conseil Outsourcing	15, rue Paul Dautier	Velizy	303529184	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim Software	17, rue de l'Ancienne Mairie	Boulogne	752466516	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim SRH	17, rue de l'Ancienne Mairie	Boulogne	332665371	100,00 %	100,00 %	IG
Cegedim SRH Montargis	326, rue du Gros Moulin – AMILLY	Montargis	752466805	100,00 %	100,00 %	IG
Cegelease	Rue de la Zamin	Capinghem	622018091	100,00 %	100,00 %	IG
Cetip	114, rue d'Aguesseau	Boulogne	410489165	99,88 %	99,88 %	IG
Decision research Europe	127, rue d'Aguesseau	Boulogne	322548371	100,00 %	100,00 %	IG
Eurofarmat	Rue de la Zamin Immeuble Guilaur	Capinghem	489278978	100,00 %	100,00 %	IG
GERS	127, rue d'Aguesseau	Boulogne	521625582	100,00 %	100,00 %	IG
Hospitalis	127, rue d'Aguesseau	Boulogne	452121320	100,00 %	100,00 %	IG
I-Assurances	127, rue d'Aguesseau	Boulogne	790172225	100,00 %	100,00 %	IG
iGestion	114, rue d'Aguesseau	Boulogne	440367357	100,00 %	100,00 %	IG
Incams	114-116, rue d'Aguesseau	Boulogne	429216351	100,00 %	100,00 %	IG
MedExact	127, rue d'Aguesseau	Boulogne	432451912	100,00 %	100,00 %	IG

Entreprises	Etablissement principal	Ville	N° Siren	% de contrôle	% intérêt	Méthode
Pharmacie gestion informatique	3 impasse des Chênes	Niort Bessines	391865847	100,00 %	100,00 %	IG
Pharmastock	127, rue d'Aguesseau	Montargis	403286446	100,00 %	100,00 %	IG
Resip	95, rue de Billancourt	Boulogne	332087964	100,00 %	100,00 %	IG
RM Ingénierie	av de la Gineste	Rodez	327755393	100,00 %	100,00 %	IG
RNP	15 rue de l'Ancienne Mairie	Boulogne	602006306	100,00 %	100,00 %	IG
Santestat	127, rue d'Aguesseau	Boulogne	790172175	100,00 %	100,00 %	IG
SCI Montargis 2000	326, rue du Gros Moulin	Montargis	324215128	68,83 %	68,83 %	IG
Services Premium Santé (sps)	100, rue des Fougères	Lyon	513188771	40,00 %	40,00 %	IG
Sofiloca	127, rue d'Aguesseau	Boulogne	348940255	100,00 %	100,00 %	IG

2.1.2 SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE FRANCE

Entreprises	Etablissement principal	Ville	N° Siren	% de contrôle	% intérêt	Méthode
Edipharm	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	381819309	20,00 %	20,00 %	MEE
Galaxysanté	Zone industrielle, route de Feuquières	Grandvilliers	800997868	49,00 %	49,00 %	MEE
Infodisk	Immeuble CPL – Californie 2	Le lamentein	490029774	34,00 %	34,00 %	MEE

2.1.3 SOCIETES INTERNATIONALES INTEGREES GLOBALEMENT

Entreprises	Pays	Ville	% de contrôle	% intérêt	Méthode
Alliadis Europe Ltd	Grande-Bretagne	Londres	100,00%	100;00%	IG
Activus Ltd	Grande-Bretagne	Hertford	100,00%	100;00%	IG
Cegedim Belgium	Belgique	Drogenbos	99,97%	99;97%	IG
Cegedim Customer Information SRL	Roumanie	Bucarest	100,00%	100;00%	IG
Cegedim Data Services Limited	Grande-Bretagne	Preston	100,00%	100;00%	IG
Cegedim Outsourcing Maroc	Maroc	Rabat	100,00%	100;00%	IG
Cegedim Maroc	Maroc	Rabat	100,00%	100;00%	IG
Cegedim RX Limited	Grande-Bretagne	Chertsey Surrey	100,00%	100;00%	IG
Cegedim RX South Africa	Afrique du Sud	Illovo	100,00%	100;00%	IG
Cegedim SRH Ltd	Grande-Bretagne	Chertsey Surrey	100,00%	100;00%	IG
Cegedim SRH SA Switzerland	Suisse	Genève	100,00%	100;00%	IG
Cegedim World Internal services limited	Grande-Bretagne	Londres	100,00%	100;00%	IG
Compufile Ltd	Grande-Bretagne	Chertsey Surrey	100,00%	100;00%	IG
Croissance 2006	Belgique	Forest	100,00%	100;00%	IG
Health Data Management Partners	Belgique	Drogendos	100,00%	100;00%	IG
InPractice Systems	Grande-Bretagne	Londres	100,00%	100;00%	IG
Inpractice Enterprise Solution Ltd	Grande-Bretagne	Dundee	100,00%	100;00%	IG
Next Plus	Tunisie	Tunis	49,00%	49,00%	IG
Next Software	Tunisie	Tunis	100,00%	100;00%	IG
Oepo	Belgique	Drogendos	100,00%	99,97%	IG
Pharmec Health care Software	Roumanie	Bucarest	100,00%	100;00%	IG
Pulse System Inc	USA	Wichita	100,00%	100;00%	IG
Resip Drug Database UK Limited	Grande-Bretagne	Loughborough	100,00%	100;00%	IG
SGBTIF	Luxembourg	Luxembourg	100,00%	99,97%	IG
Stacks consulting e Ingeniera de Software	Espagne	Barcelone	100,00%	100;00%	IG
Stacks Servicios Technologicos SI	Espagne	Barcelone	100,00%	100;00%	IG
Stacks Servicios Technologicos SL Chile Ltda	Chili	Providencia	100,00%	100;00%	IG
Thin	Grande-Bretagne	Chertsey Surrey	100,00%	100;00%	IG
Webstar Health Ltd	Grande-Bretagne	Harrow	100,00%	100;00%	IG

2.1.4 SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE INTERNATIONALES

Entreprises	Etablissement principal	Ville	N° Siren	% de contrôle	% intérêt	Méthode
Millennium	Italie	Florence	49,22%	49,22%	49,22%	MEE
Tech Care Solutions	Île Maurice	Ebene	50,00%	50,00%	50,00%	MEE

2.2 Tableau de variation de périmètre

2.2.1 ENTREPRISES ENTRANTES DANS LE PERIMETRE

Entreprises concernées	% de détention à la clôture	% de détention de l'exercice	% de détention exercice précédent	Méthode de conso. de l'exercice	Méthode de conso. de l'exercice précédent	Observations
Cegedim Outsourcing Maroc	100,00%	100,00%	-	IG	-	Création
Cegedim RX South Africa	100,00%	100,00%	-	IG	-	Création
Activus	100,00%	100,00%	-	IG	-	Acquisition

2.2.2 ENTREPRISES SORTANTES DU PERIMETRE

Entreprises concernées	% de détention à la clôture	% de détention de l'exercice	% de détention exercice précédent	Méthode de conso. de l'exercice	Méthode de conso. de l'exercice précédent	Observations
Amix	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Icomed	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Reportive	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
CDS – Centre De Service	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
CSD France (Cegedimp Strategic Data France)	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Primeum Cegedim	0,00%	50,00%	50,00%	MEE	MEE	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Secteur 1	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Support Montargis	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Switzerland	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim gmbh	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Algerie	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Strategic Data Belgium	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Icomed Belgium	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim CZ sro	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Denmark AS	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Trend LLC	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Finland	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Deutschland gmbh	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Holding gmbh	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Strategic Data gmbh	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Medimed gmbh	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Schwarzeck verlag gmbh	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Helas	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim computer Tecnics Development and Trading Co. LTD	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Intercam Ltd Irlande	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Strategic Data Italia	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Strategic Data Medical research Ltd	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015

Entreprises concernées	% de détention à la clôture	% de détention de l'exercice	% de détention exercice précédent	Méthode de conso. de l'exercice	Méthode de conso. de l'exercice précédent	Observations
Cegedim Italia	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Longimetrica	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Netherland	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Norway AS	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Group Poland	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Portugal	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Romania srl	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim LLC	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Ukraine LLC	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Institute of Medical Communication	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Kazakhstan	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim SK sro	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Strategic Data Espana	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Hispania	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Sweden AB	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim AB	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Nordisk Medicin Information AB	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
GERS Maghreb	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Bilisim AS	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim UK Ltd	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Strategic Data UK Limited	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Infopharm Ltd	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Hospital Marketing Services Ltd	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Strategic Data Australia Pty. Ltd	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Australia Pty. Ltd	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cgedim Strategic Data China Co. Ltd.	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim China	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim India Private Limited	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Software India Private Limited	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Strategic Data KK	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim KK	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Strategic Data Korea	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Korea Ltd	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim New Zealand Ltd	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Asia Pacific Pte. Ltd.	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Taiwan Co. Ltd.	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Canada Ltd.	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015

Entreprises concernées	% de détention à la clôture	% de détention de l'exercice	% de détention exercice précédent	Méthode de conso. de l'exercice	Méthode de conso. de l'exercice précédent	Observations
Cegedim Strategic Data USA LLC	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim USA	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Inc	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
SK&A Information System	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Strategic Data Argentina	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Do Brazil	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Colombia Ltda	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
MS Centroamerica y el Caribe SA	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Mexico	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Cegedim Venezuela	0,00%	100,00%	100,00%	IG	IG	Cession le 1 ^{er} avril 2015
Midiway	-	100,00%	100,00%	IG	IG	TUP de Midiway dans Cegedim Activ
Socall	-	100,00%	100,00%	IG	IG	TUP de Socall dans Cegedim Logiciels Médicaux

2.3 Impact variation de périmètre

2.3.1 SUR LE BILAN A LA DATE DE CLOTURE

En milliers euros	Consolidé avant variation au 31.12.2015	Variation 2015	Consolidé après variation au 31.12.2015
Ecart d'acquisition	180 878	7 670	188 548
Autre actif non courant (hors écarts d'acquisition)	220 600	3 070	223 670
Actif courant	445 846	5 446	451 293
Actifs destinés à la vente	768	-	768
Total Bilan	848 093	16 187	864 279

Les chiffres mentionnés ne font pas références aux valeurs d'entrée dans le périmètre mais aux valeurs arrêtées en date du 31 décembre 2015.

Les impacts à la date d'acquisition des sociétés entrantes sont :

- Sur les actifs : 6 276 milliers d'euros ;
- Sur les passifs : 3 320 milliers d'euros.

2.3.2 SUR LE COMPTE DE RESULTAT A LA DATE DE CLOTURE

En milliers euros	Consolidé avant variation au 31.12.2015	Variation 2015	Consolidé après variation au 31.12.2015
Chiffre d'affaires	422 408	3 750	426 158
Résultat opérationnel	40 911	491	41 402
Résultat net consolidé	66 556	442	66 998

Les chiffres mentionnés font référence aux créations et aux rachats d'entreprises et cela à compter de leur date d'entrée dans le Groupe et ne sont donc pas représentatifs de l'impact sur une année pleine.

2.3.3 FINANCEMENT DES ACQUISITIONS DE SOCIÉTÉS

En 2015, les acquisitions de sociétés, de fonds de commerce ainsi que le paiement des compléments de prix ont été autofinancées pour un montant de 7 509 milliers d'euros.

2.4 Titres mis en équivalence

2.4.1 VALEUR DES TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Entité	%intérêt 31.12.2014	Résultat 31.12.2014	QP résultat 31.12.2014	Situation nette 31.12.2014	QP situation nette total 31.12.2014	Ecarts d'acquisition	Provision risque	Valeur nette des titres ME au 31.12.2014
Edipharm	20,00%	7	1	167	33	-	-	33
Infodisk	34,00%	-9	-3	-55	-19	-	-	-19
Millennium	49,22%	2 452	1 207	11 980	5 897	2 859	-	8 756
Tech Care Solutions	50,00%	-23	-12	82	41	-	-	41
Galaxy Santé	49,00%	1	1	16	8	-	-	8
Total		2 428	1 194	12 190	5 960	2 859	0	8 819
Primeum Cegedim	50,00%	141	71	258	129	-	-	129
Total des actifs destinés à la vente		141	71	258	129	0	0	129

Entité	%intérêt 31.12.2015	Résultat 31.12.2015	QP résultat 31.12.2015	Situation nette 31.12.2015	QP situation nette total 31.12.2015	Ecarts d'acquisition	Provision risque	Valeur nette des titres ME au 31.12.2015
Edipharm	20,00%	284	57	354	71	-	-	71
Infodisk	34,00%	-8	-3	-63	-22	-	-	-22
Millennium	49,22%	2 663	1 311	14 643	7 207	2 859	-	10 066
Tech Care Solutions	50,00%	-117	-58	-35	-17	-	-	-17
Galaxy Santé	49,00%	-1	0	16	8	-	-	8
Total		2 822	1 306	286	47	2 859	0	10 106

2.4.2 VARIATION DES TITRES MIS EN EQUIVALENCE

La variation des titres mis en équivalence s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	
Titres mis en équivalence au 01.01.2015	8 819
Distribution dividendes	-20
Augmentation de capital	-
Quote-part résultat au 31.12.2015	1 305
Entrée de périmètre	-
Total	10 105

Note 3 Information sectorielle

3.1 Information sectorielle 2015

Les activités du Groupe Cegedim sont réparties au sein de 2 divisions opérationnelles, qui ont été légèrement remaniées suite à la cession de la division *CRM et données stratégiques* à IMS Health effective au 1^{er} avril 2015. L'information sectorielle publiée à compter du 1^{er} trimestre 2015 suit le découpage de ces nouvelles divisions, qui sont le reflet du reporting interne.

Les modifications concernent notamment (1) le classement de la division *CRM et données stratégiques* en activités destinées à être cédées ou en Activités cédées selon la période concernée, (2) le changement de nom de la division *Assurances et services* désormais désignée *Assurance santé, RH et e-services*, (3) le reclassement au sein de la division *Assurance santé, RH et e-services* des activités *GERS* (anciennement classées dans *GERS et*

Reconciliations) et des activités de communication digitale (*Medexact* et *RNP*, anciennement classées dans *Professionnels de santé*), (4) la division *Activités non réparties* ne recouvrant désormais que les activités en rapport avec le statut de tête de groupe.

Ces changements ont également été appliqués sur les informations sectorielles 2014 précédemment publiées, afin de faciliter les comparaisons.

Le Groupe a, ponctuellement en 2015, fait apparaître les activités Cegelease au sein d'une division distincte. Ce découpage n'est plus d'actualité et la présentation retenue pour la clôture 2015 est identique à celle qui prévalait au 31 décembre 2014, avec les activités Cegelease incluses dans la division *Professionnels de santé*.

3.1.1 ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015

En milliers d'euros		Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Activités non réparties	Activités poursuivies 31.12.2015	Activités cédées	Retraitem ents IFRS 5	Total 31.12.2015	Total France	Total Reste du monde
Produits sectoriels										
	Ventes HG (sauf CA vers activités cédées)	234 562	185 847	3 711	424 119	105 534	-	529 654	365 592	164 062
	CA vers activités cédées	157	1 391	490	2 038	-	-2 038	-	-	-
	CA vers les activités poursuivies	-	-	-	-	453	-453	-	-	-
A	Ventes HG	234 719	187 238	4 201	426 158	105 987	-2 491	529 654	365 592	164 062
B	Ventes entre les activités poursuivies	2 632	2 750	12 909	18 291	-	-	18 291	16 055	2 236
A+B	CA total secteur	237 350	189 989	17 110	444 449	105 987	-2 491	547 945	381 647	166 298
Résultat sectoriel										
C	Résultat opérationnel courant	30 477	18 725	-1 126	48 076	4 517	-	52 592		
D	EBITDA courant	46 496	30 027	1 990	78 513	4 517	-	83 030		
C/A	Marge opérationnelle courante	13,0%	10,0%	-26,8%	11,3%	4,3%	-	15,5%		
D/A	Marge EBITDA courante	19,8%	16,0%	47,4%	18,4%	4,3%	-	15,7%		
Dotations aux amortissements sectoriels										
	Dotation aux amortissements	16 019	11 302	3 117	30 438	-	-	30 438		

3.1.2 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2015

En milliers d'euros		France	Zone Euro hors France	Zone Livre Sterling	Reste du monde	31.12.2015
Activités poursuivies	Répartition géographique	337 151	6 503	64 164	18 339	426 158
	%	79%	2%	15%	4%	100%
Activités cédées	Répartition géographique	28 441	19 204	5 354	50 497	103 496
	%	27%	19%	5%	47%	100%
Total	Répartition géographique	365 593	25 707	69 518	68 837	529 654
	%	69%	5%	13%	13%	100%

3.1.3 ELEMENTS DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

En milliers d'euros	CRM et données stratégiques non apportées	Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Activités non réparties	Activités poursuivies 31.12.2015	Activités destinées à être cédées	Total 31.12.2015	Total France	Total reste du monde
Actif sectoriels									
Ecart d'acquisition (Note 6.1)	-	57 926	130 622	0	188 548	-	188 548	102 965	85 583
Immobilisations incorporelles	-	49 410	72 345	3 333	125 089	-	125 089	66 818	58 271
Immobilisations corporelles	-	5 588	9 039	7 480	22 107	-	22 107	15 704	6 403
Titres mis équivalence (Note 2.4)	-	53	10 052	-	10 105	-	10 105	56	10 049
Total net	-	112 977	222 058	10 814	345 849	-	345 849	185 543	160 306
Investissements de l'exercice (en valeurs brutes)									
Ecart d'acquisition (Note 6.1)	-	7 670	4 038	-	11 709	-	11 709	-	11 709
Immobilisations incorporelles	-	15 117	22 085	1 741	38 943	-	38 943	22 434	16 509
Immobilisations corporelles	-	3 023	3 651	3 117	9 791	-	9 791	6 301	3 490
Titres mis équivalence (Note 2.4)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total brut	-	15 811	29 774	4 858	60 443	-	60 443	28 735	31 708
Passifs sectoriels (1)									
Passifs non courants									
Provisions	-	11 612	7 290	405	19 307	193	19 500	19 474	27
Autres passifs	-	1 466	12 910	-	14 376	-	14 376	14 376	-
Passifs courants									
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	27 439	23 893	3 139	54 470	132	54 603	40 426	14 176
Dettes fiscales et sociales	-	49 232	19 560	1 840	70 633	318	70 950	63 150	7 801
Provisions	-	1 261	1 073	-	2 333	-	2 333	2 333	-
Autres passifs	-	23 297	37 971	390	61 658	2	61 660	50 650	11 009

(1) La contribution de la société Cegedim SA dans les passifs reste affectée par défaut dans le secteur Assurance santé, RH & e-services, sans éclatement sectoriel.

3.2 Information sectorielle 2014

Des modifications de présentation ont été apportées aux comptes IFRS au 31 décembre 2014, initialement publiés le 31 mars 2015, suite à la cession de la division *CRM et données stratégiques*. Ces modifications portent sur la suppression du secteur *CRM et Données Stratégiques*, sur la réorganisation des divisions en fonction du nouveau reporting interne, et sur le reclassement de la zone US dollar en "Reste du monde".

3.2.1 ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2014

En milliers d'euros	Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Activités non réparties	Activités poursuivies 31.12.2014	Activités cédées	Retraitements IFRS 5	Total 31.12.2014	Total France	Total Reste du monde
Produits sectoriels									
Ventes HG (sauf CA vers activités cédées)	219 910	181 442	1 505	402 857	428 396	-	831 253	447 208	384 046
CA vers activités cédées	1 319	5 678	9 389	6 581	-	-9 389	-	-	-
CA vers les activités poursuivies	-	-	-	-	2 334	-2 334	-	-	-
A Ventes HG	221 229	187 120	3 897	412 246	430 730	-11 723	831 253	447 208	384 046
B Ventes entre les activités poursuivies	5 338	2 762	10 489	18 589	-	-	18 589	16 703	1 886
A+B CA total secteur	226 567	189 882	14 386	430 835	430 730	-11 723	849 842	463 911	385 932
Résultat sectoriel									
C Résultat opérationnel courant	28 699	29 051	-6 121	51 629	43 257	-	94 886		
D EBITDA courant	43 710	39 054	-4 791	77 973	64 161	-	142 134		
C / A Marge opérationnelle courante	12,9%	15,5%	-157,1%	12,5%	10,04%	-	11,4%		
D / A Marge EBITDA courante	19,7%	20,8%	-122,9%	18,9%	14,9%	-	17,1%		
Dotations aux amortissements sectoriels									
Dotation aux amortissements	15 011	10 003	1 330	26 344	20 904	-	47 248		

3.2.2 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2014

En milliers d'euros		France	Zone Euro hors France	Zone Livre Sterling	Reste du monde	31.12.2014
Activités poursuivies	Répartition géographique	328 454	6 389	59 683	17 720	412 246
	%	80%	2%	14%	4%	100%
Activités cédées	Répartition géographique	118 754	83 203	20 487	196 564	419 007
	%	28%	20%	5%	47%	100%
Total	Répartition géographique	447 208	89 591	80 171	214 284	831 253
	%	54%	11%	10%	26%	100%

3.2.3 ELEMENTS DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

En milliers d'euros	CRM et données stratégiques non apportées	Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Activités non réparties	Activités poursuivies 31.12.2014	Activités destinées à être cédées	Total 31.12.2014	Total France	Total reste du monde
Actifs sectoriels									
Ecarts d'acquisition (Note 6.1)	-	50 456	124 603	330	175 389	201 804	377 193	119 773	257 420
Immobilisations incorporelles	-	46 617	54 829	3 592	105 038	138 709	243 747	206 019	37 727
Immobilisations corporelles	-	5 295	8 545	6 887	20 727	11 006	31 733	18 637	13 097
Titres mis équivalence (Note 2.4)	-	74	8 745	-	8 819	129	8 948	151	8 797
Total net	-	102 442	196 722	10 809	309 973	351 648	661 621	344 580	317 041
Investissements de l'exercice (en valeurs brutes)									
Ecarts d'acquisition	-	308	153	-	461	-	461	461	-
Immobilisations incorporelles	-	11 744	13 165	904	25 813	26 230	52 768	43 611	9 157
Immobilisations corporelles	-	2 173	4 312	2 117	8 602	2 843	22 579	18 066	4 514
Titres mis équivalence (Note 2.4)	-	-	8	-	8	-	8	8	-
Total brut	-	14 225	17 638	3 021	34 884	29 073	75 816	62 146	13 671
Passifs sectoriels (1)									
Passifs non courants									
Provisions	-	10 534	7 201	943	18 680	14 965	33 645	27 965	5 680
Autres passifs	-	-	14 017	-	14 017	1 429	15 446	12 894	2 552
Passifs courants									
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	17 447	22 720	6 999	47 166	25 534	71 700	43 395	28 305
Dettes fiscales et sociales	-	43 226	19 643	6 319	69 188	59 492	128 680	86 069	42 611
Provisions	-	1 525	877	213	2 615	1 704	4 319	2 973	1 346
Autres passifs	-	17 724	35 785	6 615	60 124	73 311	133 435	56 167	77 268

(1) La contribution de la société Cegedim SA dans les passifs reste affectée par défaut dans le secteur Assurance santé, RH & e-services, sans éclatement sectoriel.

Des modifications de présentation ont été apportées aux comptes IFRS arrêtés au 31 décembre 2014, initialement publiés le 31 mars 2015. Ces modifications s'expliquent par la cession de la division CRM et données stratégiques et par la réorganisation des divisions en fonction du reporting interne.

Actifs sectoriels (en valeurs nettes)

<i>En milliers d'euros</i>	CRM et données stratégiques non apportées	Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Activités non réparties	Activités poursuivies 31.12.2014	Activités destinées à être cédées	Total 31.12.2014
Ecart d'acquisition publiés	-	48 696	126 366	327	175 389	201 804	377 193
Réallocations	-	1 760	-1 763	3	-	-	-
Ecart d'acquisition au 31 décembre 2014	-	50 456	124 603	330	175 389	201 804	377 193
Immobilisations incorporelles publiées	1 210	44 292	54 894	4 643	105 038	138 709	243 747
Réallocations	-1 210	2 325	-65	-1 051	-	-	-
Immobilisations incorporelles publiées au 31 décembre 2014	-	46 617	54 829	3 592	105 038	138 709	243 747
Immobilisations corporelles publiées	1 929	3 697	10 022	5 079	20 727	11 006	31 733
Réallocations	-1 929	1 598	-1 477	1 808	-	-	-
Immobilisations corporelles au 31 décembre 2014	-	5 295	8 545	6 887	20 727	11 006	31 733

Investissements de l'exercice (en valeurs brutes)

<i>En milliers d'euros</i>	CRM et données stratégiques non apportées	Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Activités non réparties	Activités poursuivies 31.12.2014	Activités destinées à être cédées	Total 31.12.2014
Immobilisations incorporelles publiées	457	11 138	13 957	986	26 538	26 230	52 768
Réallocations	-457	606	-66	-82	-	-	-
Impact des corrections d'erreur	-	-	-726	-	-726	-	-726
Immobilisations incorporelles publiées au 31 décembre 2014	-	11 744	13 165	904	25 813	26 230	52 043
Immobilisations corporelles publiées	1 051	1 556	16 042	1 088	19 737	2 843	22 580
Réallocations	-1 051	617	-595	1 029	-	-	-
Impact des corrections d'erreur	-	-	-11 135	-	-11 135	-	-11 135
Immobilisations corporelles au 31 décembre 2014	-	2 173	4 315	2 117	8 602	2 843	11 445

Passifs sectoriels

En milliers d'euros	CRM et données stratégiques non apportées	Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Activités non réparties	Activités poursuivies 31.12.2014	Activités destinées à être cédées	Total 31.12.2014
Provisions non courantes publiées	-	8 272	8 894	1 513	18 680	14 965	33 645
Réallocations	-	2 262	-1 693	-569	-	-	-
Provisions non courantes au 31 décembre 2014	-	10 534	7 201	945	18 680	14 965	33 645
Autres passifs non courants publiés	-	-	1 123	-	1 123	1 429	2 552
Impact des corrections d'erreur	-	-	12 894	-	12 894	-	12 894
Autres passifs non courants au 31 décembre 2014	-	-	14 017	-	14 017	1 429	15 446
Dettes fournisseurs et cpt. rattachés publiés	-	10 911	24 572	11 683	47 166	24 534	71 700
Réallocations	-	6 536	-1 852	-4 684	-	-	-
Dettes fournisseurs et cpt. rattachés publiés au 31 décembre 2014	-	17 447	22 720	6 999	47 166	24 534	71 700
Dettes fiscales et sociales publiées	-	35 396	24 987	8 805	69 188	59 492	128 680
Réallocations	-	7 830	-5 344	-2 486	-	-	-
Dettes fiscales et sociales au 31 décembre 2014	-	43 226	19 643	6 319	69 188	59 492	128 680
Provisions courantes publiées	-	1 210	1 192	213	2 615	1 704	4 319
Réallocations	-	315	-315	-	-	-	-
Provisions courantes publiées au 31 décembre 2014	-	1 525	877	213	2 615	1 704	4 319
Autres passifs courants publiés	-	17 440	23 677	6 691	47 808	73 311	121 119
Réallocations	-	284	-208	-75	1	-	1
Impact des corrections d'erreur	-	-	12 316	-	12 316	-	12 316
Autres passifs courants publiés au 31 décembre 2014	-	17 724	35 785	6 616	60 125	73 311	133 436

3.3 Actifs détenus en vue de la vente, activités non poursuivies ou cédées

Cegedim a cédé sa division *CRM et données stratégiques* à IMS Health le 1^{er} avril 2015.

ACTIVITES NON POURSUIVIES

Dans le compte de résultat consolidé présenté en comparatif, les résultats des activités cédées ou en cours de cession, ont été reclassés ligne par ligne sur le poste "Résultat net des activités destinées à être cédées" pour décembre 2014 et "Résultat net des activités cédées" pour décembre 2015.

Les principaux indicateurs du compte de résultat consolidé au 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014 des activités non poursuivies sont :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2015	31.12.2014
Chiffre d'affaires	105 987	430 730
Achats consommés	-3 703	-17 539
Charges externes (1)	-30 283	-119 841
Impôts et taxes	-1 967	-4 450
Frais de personnel (1)	-63 136	-221 028
Dotations et reprises aux provisions	-1 394	-2 151
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	-1	-2
Autres produits et charges d'exploitation	-987	-1 560
EBITDA	4 517	64 160
Dotations aux amortissements	0	-20 904
Résultat opérationnel courant	4 517	43 256
Dépréciation écarts d'acquisition		-218 869
Produits et charges non récurrents	-1 666	-4 636
Autres produits et charges opérationnels non courants	-1 666	-223 505
Résultat opérationnel	2 851	-180 249
Coût de l'endettement financier net	665	-1 182
Résultat de cession	47 084	
Impôts sur les bénéfices	-3 801	-9 300
Impôts différés sur les bénéfices	619	-1 554
Quote-part du Résultat net des sociétés mises en équivalence	43	71
Résultat net des activités destinées à être cédées	-2 617	-192 214
Résultat net des activités cédées	50 077	

(1) La production immobilisée a été reclassée en frais de personnel et charges externes comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

(2) Le résultat de cession de 47 M€ provient principalement :

- des écarts de conversion des activités CRM et données stratégiques qui n'avaient pas été intégrés dans le calcul du résultat de cession au 31 décembre 2014 conformément à IFRS 5,
- et de l'augmentation de l'actif net cédé liée à l'activité du premier trimestre 2015.

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2015	31.12.2014
Frais de personnel	5 344	20 778
Charges externes	1 336	5 194
Production immobilisée	6 681	25 972

Flux de trésorerie des activités non poursuivies

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2015	31.12.2014
Flux net de trésorerie lié à l'activité	6 419	82 100
Flux net de trésorerie lié aux investissements	-7 482	-28 985
Flux net de trésorerie lié aux financements	-852	-1 307

Note 4 Données opérationnelles

4.1 Charges externes

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2015	31.12.2014
Achats d'études & prestations et achats non stockés	-36 638	-47 373
Services extérieurs (location, entretien, assurance)	-30 201	-25 016
Autres : publicité, personnel détaché, frais de réception, frais postaux...	-42 303	-38 874
Total charges externes	-109 142	-111 263

4.2 Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants s'analysent en fonction des éléments suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2015	31.12.2014
Résultat opérationnel courant	48 075	51 629
Perte de valeurs sur immos corp et incorp (y.c. ECA)		
Frais de restructuration	-4 037	-864
Plus ou moins-value de cession d'actifs et ajustement de prix		-1 811
Autres produits et charges non courants (dont opération IMS)	-2 636	-8 369
Résultat Opérationnel	41 402	40 585

4.3 Production immobilisée

La production immobilisée a été reclassée en diminution des frais de personnel et charges externes comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2015	31.12.2014
Frais de personnel	22 532	18 661
Charges externes	5 633	4 665
Production immobilisée	28 165	23 327

4.4 Stocks et en-cours

En milliers d'euros	Valeurs brutes au 31.12.2015	Provision	Valeur nettes au 31.12.2015	Valeurs nettes au 31.12.2014
En-cours de services	0	0	0	0
Stocks de marchandises	9 919	941	8 978	8 563
Total stocks et en-cours	9 919	941	8 978	8 563

4.5 Créances clients

En milliers d'euros	Clients courants	Clients non courants	31.12.2015	31.12.2014
Sociétés françaises (1)	138 409	26 544	164 953	148 459
Sociétés étrangères	31 924	-	31 924	22 892
Total valeurs brutes	170 333	26 544	196 877	171 351
Provisions	8 410	-	8 410	5 679
Total valeurs nettes	161 924	26 544	188 468	165 672

(1) dont la valeur actualisée des loyers à encaisser retraitement Cegelease

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. Ainsi, les clients en redressement ou liquidation judiciaire sont systématiquement dépréciés à 100 % et les créances échues de plus de six mois sont suivies au cas par cas et, éventuellement, dépréciées à hauteur du risque estimé de non recouvrement.

La part des échus dans le total des créances clients en valeur brute s'élève à 26 millions d'euros au 31 décembre 2015.

BALANCE AGE

En milliers d'euros	Total créances clients échues	Créances < à 1 mois	Créances de 1 à 2 mois	Créances de 2 à 3 mois	Créances de 3 à 4 mois	Créances > à 4 mois
Sociétés françaises	14 691	3 656	2 864	1 565	103	6 503
Sociétés étrangères	11 669	2 374	891	844	442	7 118
Total	26 359	6 029	3 755	2 409	545	13 621

Les créances échues de plus de 4 mois sur les sociétés françaises sont pour l'essentiel en rapport avec la cession à IMS Health et se sont apurées en grande partie postérieurement à la clôture.

Sur les sociétés étrangères, les créances échues de plus de 4 mois correspondent notamment à un litige bien identifié, qui fait l'objet d'un suivi attentif.

4.6 Autres créances

<i>En milliers d'euros</i>	Débiteurs sociaux	Débiteurs fiscaux	Autres créances	31.12.2015	31.12.2014
Créances courantes					
Sociétés françaises	546	21 314	7 819	29 679	20 570
Sociétés étrangères	87	2 356	110	2 554	1 383
Total valeurs brutes	633	23 670	7 929	32 233	21 954
Provisions			24	24	22
Total créances courantes (valeurs nettes)	633	23 670	7 906	32 209	21 931
Créances non-courantes					
Sociétés françaises	0	0	0	0	0
Sociétés étrangères	0	0	1 132	1 132	1 812
Total valeurs brutes	0	0	1 132	1 132	1 812
Provisions					0
Total créances non-courantes (valeurs nettes)	0	0	1 132	1 132	1 812

4.7 Autres passifs

<i>En milliers d'euros</i>	Courants		Non-courants		Total	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Avances et acomptes reçus	3 327	3 308	0	0	3 327	3 308
Clients – Avoir à établir	0	0	0	0	0	0
Charges à payer	0	0	0	0	0	0
Créditeurs divers (1)	27 242	27 447	12 910	12 894	40 152	40 341
Autres dettes	27 242	27 447	12 910	12 894	40 152	40 341
Dettes sur acquisitions actifs	2 865	22	1 466	1 123	4 331	1 145
Dividendes à payer	0	0	0	0	0	0
Produits constatés d'avance	28 223	29 347	0	0	28 223	29 347
Total autres passifs)	61 657	60 124	14 376	14 017	76 033	74 141

(1) dont la valeur actualisée des loyers à payer retraitement Cegelease

4.8 Provisions courantes et non courantes

Les provisions sont déterminées sur la base d'une estimation des coûts futurs pour l'entreprise.

Les montants concernés sont individuellement non significatifs.

En milliers d'euros	31.12.2014	Reclass ement	Variation de périmètre	Dotation complément de provisions	Dotations nouvelles provisions	Reprises sur provisions utilisées	Reprises sur provisions non utilisées	Variation de taux	Actifs destinés à la vente	31.12.2015
Provisions litiges salariés	2 615	-	-	65	378	-614	-318	-	207	2 333
Autres provisions(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions courantes	2 615	-	-	65	378	-614	-318	-	207	2 333
Provisions pour restructuration	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions Prud'hommes	35	-	-	-	-	-	-	-	-	35
Provisions retraite	17 119	-	-1 852	-	3 282	-528	-289	-	-98	17 634
Provisions pour litiges	-	-	-	-	16	-	-	-	-	16
Provisions pour garanties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques	336	-	-	-	79	-50	-95	-	-	270
Autres provisions pour charges	1 189	-	-	424	-	-	-261	-	-	1 352
Provisions non courantes	18 680	-	-1 852	424	3 378	-579	-645	-	-98	19 307
Total provisions courantes et non courantes	21 295	-	-1 852	489	3 755	-1 193	-963	-	109	21 640

(1) Provisions de types risques clients, risqués fournisseurs, risques fiscaux.

Note 5 Charges et avantages au personnel

5.1 Frais de personnel

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Coût du personnel	-184 667	-167 475
Participation et intéressement	-3 257	-4 028
Actions gratuites	904	-133
Frais de personnel	-187 021	-171 636

5.2 Effectifs

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
France	2 525	2 415
International	1 130	939
Total effectif	3 655	3 354

5.3 Parties liées

L'objet de la présente note est de présenter les transactions qui existent entre le Groupe et ses parties liées. Les rémunérations des principaux dirigeants sont précisées dans la note 5.4.

IDENTITE DE LA SOCIETE MERE DE CEGEDIM : FCB

SA détenue principalement par Jean-Claude Labrune, Président- Directeur Général de Cegedim SA, sa famille et par certains membres du Conseil d'Administration de Cegedim SA.

ÉLEMENTS CHIFFRES LIES AUX PARTIES LIEES

Certaines opérations sont réalisées avec des sociétés ayant des Administrateurs communs avec Cegedim SA.

Les principales filiales (sociétés consolidées en intégration globale) sont listées dans la note 2. Seules les opérations significatives sont décrites ci-dessous :

FCB

- La FCB refacture des loyers à certaines sociétés du Groupe Cegedim pour un montant de 758 milliers d'euros;
- La FCB a refacturé des frais de siège pour 1 374 milliers d'euros ;
- La FCB a accordé un prêt à Cegedim SA de 50 000 milliers d'euros en 2007. À l'occasion de l'augmentation de capital de Cegedim, FCB a souscrit pour 4 906 milliers d'euros par compensation de créance entraînant une diminution de la créance de 50 000 milliers d'euros à 45 094 milliers d'euros. Les intérêts liés à cet emprunt au titre de l'année 2015 s'élèvent à 1 916 milliers d'euros.

En milliers d'euros	Sociétés sous contrôle conjoint ou influence notable		FCB		SCI familiales	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Produits		-	212	212	-	-
Charges		-	9 273	11 433	1 178	1 182
Prêts		-	45 094	45 094	-	-
Dépôts de garantie		-	-	1 074	58	289
Créances		-	8	18	-	-
Provisions sur créances		-	-	-	-	-
Dettes		-	2 687	438	-	307
Engagements donnés		-	-	-	-	-
Engagements reçus		-	-	-	-	-

5.4 Rémunération des dirigeants

Le montant des jetons de présence versés aux Administrateurs s'est élevé à 140 milliers d'euros au 31 décembre 2015 et est comptabilisé dans le poste « Autres achats et charges externes » du compte de résultat. Conformément à la norme IAS 24 la notion de « principaux dirigeants » chez Cegedim correspond aux

personnes siégeant au Conseil d'Administration ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la Direction et du contrôle des activités de Cegedim ou de toute société du Groupe, directement ou indirectement. Conformément à l'IAS 24.17, les avantages en nature sont pris en compte dans le poste « Avantages à court terme ».

En milliers d'euros – montant brut	31.12.2015	31.12.2014
Avantages à court terme (salaires, primes, etc.)	1 827	1 698
Avantages postérieurs à l'emploi	néant	néant
Indemnités de rupture de travail	néant	néant
Autres avantages à long terme	néant	néant
Avantages comptabilisés	1 827	1 698
Indemnités de rupture de contrat de travail	néant	néant
Avantages non comptabilisés	néant	néant

Les avantages à court terme comprennent la partie variable et fixe de la rémunération des dirigeants.

Note 6 Immobilisations incorporelles, corporelles et financière

6.1 Ecarts d'acquisition

Au 31 décembre 2015, les écarts d'acquisition en valeur nette s'élèvent à 188 M€ contre 175 M€ au 31 décembre 2014. Cette augmentation de 13 M€ correspond majoritairement à (1) l'acquisition de la société *Activus*, éditeur de logiciels pour les assurances santé basée au

Royaume-Uni, (2) à l'acquisition du fonds de commerce de Nightingale, dans l'activité d'édition de logiciels pour les médecins aux Etats-Unis et (3) aux effets de change sur les écarts d'acquisition libellés en livre sterling.

Secteur	31.12.2014	Reclassement	Périmètre	Impairment	Ecarts de conversion et autres variations	Actifs destinés à la vente	31.12.2015
Assurance santé, RH, e-services	48 696	1 560	7 670	-		-	57 926
Professionnels de santé	126 365	-1 763	4 038	-	1 982	-	130 622
Activités non réparties	327	3	-330	-		-	0
Actifs destinés à la vente	-	200	-	-		-200	0
Total écarts d'acquisition	175 388	0	11 378	0	1 982	-200	188 548

La norme IAS 36 paragraphe 90 indique que les UGT (unités génératrices de trésorerie) dans lesquelles un goodwill a été alloué doivent être testées au minimum sur une base annuelle et à chaque fois qu'il y a lieu de craindre une dépréciation. Cette dépréciation est définie comme la différence entre la valeur recouvrable de l'UGT et sa valeur dans les livres. La valeur recouvrable est définie par la norme IAS 36.18 comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, moins les coûts de vente, et la valeur d'utilité de l'actif (somme des flux actualisés attendus par la société pour cet actif).

Les tests d'impairment visent à s'assurer que la valeur comptable des actifs nécessaires à l'exploitation affectés à chacune des UGT (y compris les écarts d'acquisition) n'est pas supérieure à la valeur recouvrable.

Le Groupe a procédé au réexamen des niveaux de regroupement des Unités Génératrices de Trésorerie auxquelles doivent être affectés les écarts d'acquisition de la division Professionnels de santé. Les activités logiciels médecins et logiciels pharmaciens, pour lesquelles il n'est plus possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants, ont été regroupés en une seule Unité Génératrice de trésorerie (Professionnels de santé). En effet, le groupe a mis en œuvre des synergies fortes entre

les réseaux assurant le support des solutions médecins et pharmaciens sur le terrain et met en place une direction de la R&D centralisée pour l'ensemble des solutions développées à l'échelle internationale. L'ensemble des activités été regroupé sous un management unique début 2016, pour couvrir l'ensemble des activités logicielles de la division *Professionnels de santé*. Le périmètre de cette division a en outre été marginalement redéfini, afin de rattacher les sociétés de communication digitale (sans prépondérance logicielle) à la première division du groupe.

Des tests d'impairment ont été réalisés dans le cadre de la clôture des comptes 2015, dans les 3 UGT telles qu'elles existaient à la précédente clôture, ainsi que dans l'UGT résultant du regroupement exposé ci-dessus.

Ces tests n'ont pas conduit à constater de perte de valeur.

Les tests ont consisté à remettre à jour les principales hypothèses sous tendant l'évaluation des actifs affectés aux UGT du Groupe. On rappelle que ces tests ne visent pas seulement à justifier la valeur des écarts d'acquisition (188 M€), mais bien de l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation attribuables aux UGT (soit 349 M€ testés à la clôture 2015). Comme les années précédentes, le Groupe a fait appel à un cabinet indépendant pour l'aider à conduire ces tests.

	31.12.2015	31.12.2014
Taux d'actualisation	8,89%	8,90%
Taux de croissance à l'infini		
Assurances et services	1,75%	2,00%
Professionnels de santé	1,50%	-
activités logiciels médecins	1,50%	2,00%
activités logiciels pharmaciens	1,50%	1,50%

Les tendances retranscrites dans les plans d'affaires sont les suivantes :

- Les plans ont notamment été corrigés les années 2016 et 2017, afin de tenir compte de la conversion des offres du groupe en mode Saas, qui génèrent un décalage dans la reconnaissance du chiffre d'affaires et des marges, mais permet pour la suite du plan, de bénéficier d'une activité récurrente renforcée.
- Les hypothèses de croissance du chiffre d'affaires retenues sur 5 ans sont en moyenne de 3,8% sur les logiciels médecins, 1,8% sur les logiciels pharmaciens et 5,8% sur les activités d'Assurance santé, RH et e-services.
- Les taux de croissance à l'infini ont été révisés en baisse dans toutes les UGT par rapport à la précédente clôture, afin de tenir compte de l'environnement macro-économique.

La sensibilité des tests a été mesurée autour des paramètres suivants dans toutes les UGT :

- Evolution du taux d'actualisation de +/- 50 points de base ;
- Evolution du taux de croissance à l'infini de +/- 50 points de base ;
- Eventualité d'une baisse temporaire de marge en 2^{ème} et 3^{ème} années du plan (dégradées de moitié) ;
- Eventualité d'une baisse prolongée de marge (marge moyenne terminale réduite de 180 à 248 points de base) ;
- Eventualité d'un décalage d'un an dans l'atteinte des niveaux de marge prévus par le plan.

Ces calculs de sensibilité ne conduiraient pas à déprécier les écarts d'acquisition. La sensibilité la plus proche de l'équilibre concerne l'activité logiciels médecins, en cas de baisse de moitié de la marge en 2^{ème} et 3^{ème} année du plan.

6.2 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31.12.2014	Reclassement et correction à nouveau	Acquisitions	Variation périmètre	Diminution	Variation de taux	Actifs destinés à la vente	31.12.2015
Frais de développement	12 059	-6 077	10 109	-	-	658	175	16 923
Logiciels internes ^{(1) (2)}	176 009	6 015	22 089	5 958	-6 957	2 923	-175	205 863
Logiciels externes ⁽²⁾	50 197	70	6 745	-	-7 340	-8	-727	48 937
Total valeurs brutes	238 265	8	38 943	5 958	-14 297	3 573	-727	271 723
Amortissement logiciels	133 227	8	23 353	3 694	-14 332	612	72	146 634
Total amortissements et dépréciations	133 227	8	23 353	3 694	-14 332	612	72	146 634
Total immobilisations incorporelles valeurs nettes	105 038	0	15 590	2 265	35	2 961	-799	125 089

(1) Les projets issus des développements internes actuellement en service ont une durée d'amortissement moyenne d'environ 5 ans à 15 ans.

(2) Le reclassement entre Frais de développement et Logiciels internes pour un montant de 6 M€ correspond à la mise en service des projets.

6.3 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31.12.2014	Reclassement et correction à nouveau	Acquisitions	Variation périmètre	Diminution	Variation de taux	31.12.2015
Terrains	389	-	71	-	-	-	459
Constructions	8 105	1 806	35	-	-	87	10 033
Autres immobilisations corporelles	79 630	142	8 419	488	-18 128	1 693	72 244
Immobilisations en cours	696	-1 912	1 266	-	-	-	50
Total valeurs brutes	88 819	36	9 791	488	-18 128	1 780	82 787
Dépréciations des terrains	0	-	-	-	-	-	0
Amortissements constructions	4 468	-	494	-	-	49	5 011
Amortissements autres immo. corporelles	63 624	36	6 592	432	-16 390	1 374	55 669
Total amortissements	68 092	36	7 086	432	-16 390	1 423	60 680
Total immobilisations corporelles valeurs nettes	20 727	0	2 705	56	-1 737	356	22 107

6.4 Immobilisations financières (hors titres mis en équivalence)

En milliers d'euros	31.12.2014	Reclass ement	Acquisitions Dotations	Variation périmètre	Diminution Reprises	Variation de taux	Actifs destinés à la vente	31.12.2015
Titres de participation (1)	1 066	-	-	-	-	-	85	1 151
Prêts	2 717	-32	531	-	-73	4	-	3 146
Dépôts de garantie	8 162	-	1 217	-	-4 627	213	-	4 966
Autres immobilisations financières	672	-	-	-	-	108	-	780
Total valeurs brutes	12 617	-32	1 747	0	-4 700	325	85	10 043
Provisions titres de participation	363	-	-	-	-310	-	-	53
Provisions sur prêts	32	-32	-	-	-	-	-	0
Provisions sur autres immo. financières	0	-	17	-	-	-	-	17
Total provisions	395	-32	17	0	-310	0	0	70
Total immobilisations financières valeurs nettes	12 222	0	1 731	0	-4 390	325	85	9 973

(1) Dont Netflective pour 912 milliers d'euros

Note 7 Financement et instruments financiers

7.1 Endettement financier net

En milliers d'euros	31.12.2015			31.12.2014
	Financiers	Divers ⁽¹⁾	Total	
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 5 ans)	0	0	0	424 551
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 1 an, < 5 ans)	45 096	6 627	51 723	51 473
Emprunts et dettes financières à court terme (> 6 mois, < 1 an)	1	0	1	57 732
Emprunts et dettes financières à court terme (> 1 mois, < 6 mois)	345 524	1 687	347 211	7 247
Emprunts et dettes financières à court terme (< 1 mois)	-	-	0	1 854
Concours bancaires courants	2	-	2	5 359
Total dettes financières	390 623	8 314	398 937	548 216
Trésorerie active	231 299	-	231 299	44 036
Endettement Financier Net	159 324	8 314	167 638	504 180

(1) Le poste divers comprend principalement la participation pour un montant de 7 695 milliers d'euros

TRESORERIE NETTE

En milliers d'euros	Financier	31.12.2015	31.12.2014
Concours bancaire courants	2	2	5 359
Trésorerie active	231 299	231 299	44 036
Trésorerie nette	231 297	231 297	38 677

TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET

En milliers d'euros		31.12.2015	31.12.2014
Endettement net en début d'exercice	A	504 180	471 241
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt		76 028	130 326
Impôt versé		-12 127	-13 676
Variation du besoin en fonds de roulement		-24 072	10 504
Flux net de trésorerie générée par l'activité		39 829	127 154
Variation liée aux opérations d'investissement		-59 036	-63 008
Incidence des variations de périmètre		336 347	-595
Dividendes		-	0
Augmentation du capital en numéraire		-	-53
Incidence des variations de cours des devises		2 707	7 966
Intérêts versés sur emprunts		-42 681	-39 396
Autres produits et charges financiers versés ou reçus		-1 130	-4 310
Autres variations		-3 986	-727
Variation nette totale de l'exercice	B	272 050	27 031
Impact des sociétés cédées	C	-61 314	-
Impact des activités destinées à la vente	D	-3 177	59 970
Endettement net en fin d'exercice	A- B+C+D	167 638	504 180

Les emprunts bancaires sont aux conditions suivantes :

En milliers d'euros	< 1 mois	> 1 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 an
Taux fixe	-	345 527	-	-	-
Taux Euribor 1 mois	2	-	-	45 096	-
Total	2	345 527	-	45 096	0

Les principaux emprunts sont assortis de conditions portant sur les comptes consolidés. Par exemple la facilité de crédit revolving multidevises comporte notamment un ratio du niveau d'endettement net par rapport à l'excédent brut

d'exploitation (ou EBITDA) consolidés et du niveau de l'excédent brut d'exploitation par rapport au niveau des frais financiers.

COUVERTURE DE TAUX

Date de départ	Date de fin	Nominal	Taux versé	Taux reçu	Taux variable	Flux annuel 2016	Flux annuel 2017	Flux annuel 2018	Duration
31.12.2015	30.06.2016	20 000 000	4,58%			-463			0,51
30.06.2016	31.12.2016	20 000 000	4,58%			-468			1,02
31.12.2016	30.06.2017	20 000 000	4,58%				-461		1,52
30.06.2017	29.12.2017	20 000 000	4,58%				-468		2,03
Jambe payeuse			4,58%			-931	-929		

Date de départ	Date de fin	Nominal	Taux versé	Taux reçu	Taux variable	Flux annuel 2016	Flux annuel 2017	Flux annuel 2018	Duration
31.12.2015	30.06.2016	20 000 000		EUR 1 M	0%				
30.06.2016	31.12.2016	20 000 000		EUR 1 M	0%				
31.12.2016	30.06.2017	20 000 000		EUR 1 M	0%				
30.06.2017	29.12.2017	20 000 000		EUR 1 M	0%				
Jambe receveuse				EUR 1 M	0%				

Date de départ	Date de fin	Nominal	Taux versé	Taux reçu	Taux variable	Flux annuel 2016	Flux annuel 2017	Flux annuel 2018	Duration
31.12.2015	30.06.2016	20 000 000	4,57%			-462			0,51
30.06.2016	31.12.2016	20 000 000	4,57%			-467			1,02
31.12.2016	30.06.2017	20 000 000	4,57%				-459		1,52
30.06.2017	29.12.2017	20 000 000	4,57%				-467		2,03
Jambe payeuse			4,57%			-929	-926		

Date de départ	Date de fin	Nominal	Taux versé	Taux reçu	Taux variable	Flux annuel 2016	Flux annuel 2017	Flux annuel 2018	Duration
31.12.2015	30.06.2016	20 000 000		EUR 1 M	0%				
30.06.2016	31.12.2016	20 000 000		EUR 1 M	0%				
31.12.2016	30.06.2017	20 000 000		EUR 1 M	0%				
30.06.2017	29.12.2017	20 000 000		EUR 1 M	0%				
Jambe receveuse				EUR 1 M	0%				

FINANCEMENT

En mai 2007, Cegedim a conclu auprès de FCB un prêt de 50,0 millions d'euros, son principal actionnaire (le Prêt FCB). L'accord de prêt entre Cegedim S.A et FCB a été signé le 7 mai 2007 ; il a ensuite été amendé le 5 septembre 2008 puis le 21 septembre 2011 en vue d'une prorogation de la durée du prêt et d'une modification du taux d'intérêt applicable. En décembre 2009, FCB a souscrit pour 4,9 millions d'euros d'actions à titre de remboursement d'une portion de la dette, ce qui a entraîné une réduction du solde du prêt FCB qui est passé à 45,1 millions d'euros. Le prêt

FCB arrive à maturité en juin 2016. Ce prêt est prolongé conformément aux clauses contractuelles du nouveau RCF signé en 2016 pour une durée de 5 ans.

Le 10 juin 2011, Cegedim a conclu un accord de prêt à terme et de facilité de crédit revolving multidevises pour un total de 280,0 millions d'euros.

Le 27 juillet 2010, le Groupe a émis un emprunt obligataire de premier rang au taux de 7,0 % d'un montant de 300,0 millions d'euros remboursable le 27 juillet 2015. Cette émission n'était pas soumise aux exigences de déclaration

de la Loi américaine sur les valeurs mobilières. L'emprunt obligataire est coté en bourse de Luxembourg et son code ISIN est FR0010925172. En novembre 2011, sur le marché, Cegedim a procédé à un rachat d'obligations pour un montant de 20 millions d'euros et les a annulées. Par conséquent, le montant global en circulation des obligations était de 280,0 millions d'euros.

Le 20 mars 2013, Cegedim a émis un emprunt obligataire de premier rang à 6,75 % d'un montant de 300 millions d'euros selon les règles Reg S et 144A, arrivant à échéance le 1^{er} avril 2020. L'emprunt obligataire est coté en bourse de Luxembourg et les codes ISIN sont XS0906984272 et S0906984355. Le prix d'émission a été de 100% de la valeur nominale.

Cegedim a utilisé le produit de l'émission pour les opérations suivantes :

- racheter les obligations à 7% arrivant à échéance en 2015, suite à une offre de rachat au prix de 108%, sur un montant en principal de 111,5 millions d'euros. En incluant les intérêts échus et non versés, le montant total s'élève à 121,5 millions d'euros. Le montant des obligations en circulation est de 168,6 millions d'euros.
- rembourser le prêt à terme ;
- rembourser les tirages faits sur le crédit revolving ;
- payer les frais et dépenses liés à ces opérations.

Le 7 avril 2014, Cegedim a lancé une émission obligataire additionnelle de 100 millions d'euros portée dans la journée à 125 millions d'euros, sur son emprunt obligataire 6,75% à échéance 2020. A l'exception de la date et du prix d'émission (105,75% augmenté des intérêts courus depuis le 1er avril 2014), les obligations nouvelles sont identiques aux obligations émises dans le cadre de l'emprunt obligataire 6,75% de 300 millions d'euros à échéance 2020 émis le 20 mars 2013. Le produit de cette émission obligataire a été utilisé, entre autres, pour financer le rachat de 106 millions d'euros de l'emprunt obligataire à échéance 2015 (au prix de 108,102%), payer la prime ainsi que les frais y afférant et rembourser les facilités de découvert bancaire.

Entre le 6 mai 2015 et le 31 décembre 2015, Cegedim a procédé sur le marché au rachat de l'emprunt obligataire 6,75% à échéance 2020 pour un montant total en principal de 84,9 millions d'euros. La société a procédé à l'annulation de ces titres. Ainsi le montant restant en circulation, à cette date, est de 340,1 millions d'euros en principal.

Le 27 juillet 2015, à l'échéance, Cegedim a procédé au remboursement de l'intégralité des 62,6 millions d'euros

restant en circulation de l'émission obligataire d'échéance 2015 et portant coupon de 7,0% (ISIN : FR0010925172).

Suite à ces opérations, au 31 décembre 2015, la dette était structurée de la manière suivante :

- emprunt obligataire de 340,1 millions d'euros à 6,75 % arrivant à échéance le 1^{er} avril 2020 ;
- crédit revolving de 80 millions d'euros, non tiré, arrivant à échéance le 10 juin 2016 ;
- prêt FCB de 45,1 millions d'euros arrivant à échéance en juin 2016 ;
- facilités de découvert de 26,0 millions d'euros dont 0,1 million d'euros utilisés.

Suite au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire 2020 prévu avant le 30 juin 2016, la dette a été reclassée à moins d'un an.

L'exposition de la dette à la variation des taux Euro est partiellement couverte par une couverture de taux Euro.

Le Groupe a revendu en juin 2015 un swap receveur Euribor 1 mois pré-fixé, payeur taux fixe de 4,565% sur un montant de notionnel couvert de 20 millions d'euros à échéance 29/12/2017 contre le versement d'une soulte.

Au 31 décembre 2015, la couverture de la dette à la variation des Taux Euro se compose de deux swap amortissables à prime nulle receveur Euribor 1 mois pré-fixé, payeur Taux Fixe défini comme suit :

- Taux de 4,57% sur un montant notionnel couvert de 20 000 milliers d'euros amortissable jusqu'à l'échéance du 29/12/2017 ;
- Taux de 4,58% sur un montant notionnel couvert de 20 000 milliers d'euros amortissable jusqu'à l'échéance du 29/12/2017 ;

Le montant total de notionnel couvert est de 40 000 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

La charge d'intérêt liée aux emprunts bancaires, obligataires, agios et commissions bancaires s'élève à 42 681 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Les intérêts liés au prêt d'actionnaire au 31 décembre 2015 s'élèvent à 1 916 milliers d'euros.

La variation de juste valeur de ces dérivés a été enregistrée en capitaux propres pour la part efficace de ceux qualifiés de couverture de flux de trésorerie (1 217 milliers d'euros) et en résultat pour leur part inefficace et pour le risque de contrepartie pris en compte conformément à IFRS 13 (3 002 milliers d'euros). La juste valeur à la date de clôture des instruments de couverture est de 3 877 milliers d'euros.

RISQUE DE LIQUIDITE

Les flux de trésorerie contractuels ne sont pas actualisés.

Lorsqu'il s'agit d'un taux fixe, le taux est utilisé pour calculer les tombées d'intérêts futures.

Flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	< 1mois	> 1 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 an
Emprunts bancaires et intérêts	160	352 171	699	50 804	
Instrument de couverture		-509			
Concours bancaires courants	2				
Crédit-bail					
Participations		1 687		6 317	
Divers dont dépôts & cautionnements				310	

Cash-flow prévisionnels instruments financiers

Hypothèse :

Taux variables EUR 1 mois 31 décembre 2015 : 0

<i>En milliers d'euros</i>	Taux	2016	2017	2018	Total
Swaps emprunteurs EUR					
Fixe payé	4,58%	-931	-929	0	-1 860
Variable reçu	0%	0	0	0	0
Swaps LT		-931	-929	0	-1 860
Swaps emprunteurs EUR					
Fixe payé	4,57%	-929	-927	0	-1 856
Variable reçu	0%	0	0	0	0
Swaps LT		-939	-927	0	-1 856
Total Swaps LT		-1 870	-1 856	0	-3 716

7.2 Coût de l'endettement net

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Produits ou équivalent de trésorerie	1 369	426
Intérêts sur emprunts ⁽¹⁾	-42 681	-39 396
Intérêts courus sur emprunts	3 125	-5 264
Intérêts sur dettes financières	-39 556	-44 660
Autres intérêts et charges financières ⁽²⁾	3 214	-3 249
Coût de l'endettement financier brut	-36 342	-47 909
Ecart de change nets	-369	-305
Valorisation instruments financiers	583	1 758
Autres produits et charges financiers non cash ⁽²⁾	-6 024	-1 642
Autres produits et charges financiers	-5 810	-189
Coût de l'endettement financier net	-40 783	-47 672

(1) Dont intérêts sur incidence rachat de la dette : -8 815k€

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
(2) Dont intérêts FCB	1 916	2 353
Intérêts sur participation	777	514
Total	2 693	2 867

7.3 Gestion des risques

Les activités du Groupe demeurent soumises aux risques habituels inhérents à l'exercice de ses métiers, aux risques de nature politique ou géopolitique liés à sa présence mondiale dans la plupart de ses activités, ainsi qu'aux événements imprévisibles liés à des cas de force majeure. Les principaux risques identifiés sont les suivants :

RISQUE DE TAUX

Afin de limiter les effets d'une hausse des taux d'intérêts sur le niveau de ses frais financiers, le Groupe a décidé de mettre en œuvre une politique de couverture des risques consistant à protéger un taux de financement maximum annuel sur la durée des emprunts. Seule Cegedim SA a mis en place, lorsque nécessaire, une couverture des emprunts. Le montant de notionnel couvert est de 40 millions d'euros au 31 décembre 2015. Le montant des emprunts exposés au risque de taux s'élève au 31 décembre 2015 à 5,1 million d'euros puisque l'ensemble de la dette à taux variable est couvert.

RISQUE DE CHANGE

Les devises représentant une part significative du chiffre d'affaires consolidé sont la livre sterling (15,1 %) et le dollar (3,1 %). Le Groupe n'a pas mis en place de politique de couverture du risque de change. Ceci est susceptible d'exposer le Groupe à un risque de change plus ou moins

significatif selon les années. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du risque de change au bilan :

En milliers d'euros	GBP	USD
Total bilan	1 060	375
Position hors-bilan		
Position nette après gestion	1 060	375

Ce tableau permet de calculer le risque de perte sur la position nette globale en devises du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 1 % de la devise d'établissement des comptes contre la totalité des devises concernées. À titre d'information, l'impact en cas d'une évolution défavorable et uniforme de 1 % de la parité euro-livre sterling sur des comptes des filiales dont la monnaie d'établissement des comptes est la livre sterling aurait un impact négatif de 0,7 million d'euros sur les capitaux propres du Groupe.

Dans l'hypothèse où la structure chiffre d'affaires/coûts reste similaire, toute appréciation de l'euro par rapport à la livre sterling entraînerait une baisse du résultat exprimé en euros. Sur la base de l'exercice 2015, toutes les autres devises restant au même niveau par rapport à la livre sterling, une appréciation théorique de l'euro de 1 % par

rapport à la livre sterling impacterait négativement le chiffre d'affaires de 633 milliers d'euros et le résultat opérationnel de Cegedim de 93 milliers d'euros.

Les effets de change ont eu un effet positif total de 9,2 millions d'euros sur le chiffre d'affaires 2015, due pour 6,7 millions d'euros à la livre sterling et 2,4 millions d'euros au dollar US.

Note 8 Impôt

8.1 Impôt différé

8.1.1 VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT

Le produit d'impôt comptabilisé en résultat de l'exercice s'élève à 17 612 milliers d'euros contre une charge de 1 593 milliers d'euros en décembre 2014. La ventilation s'établit comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2015	31.12.2014
<i>Impôt exigible</i>		
France	-539	-2 255
Etranger	-1 844	-3 905
Total impôt exigible	-2 383	-6 160
<i>Impôts différés</i>		
France	20 355	5 912
Etranger	-359	-1 345
Total impôts différés	19 996	4 567
Produit total d'impôts comptabilisé en résultat	17 612	-1 593

8.1.2 CHARGE D'IMPOT THEORIQUE ET CHARGE D'IMPOT COMPTABILISEE

La réconciliation entre charge d'impôt théorique Groupe et la charge d'impôt effectivement comptabilisée est présentée dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Résultat net des activités poursuivies	19 538	-7 487
Quote-part dans les sociétés MEE	-1 305	-1 194
Impôt sur les bénéfices	-17 612	1 594
Résultat avant impôt des sociétés intégré (a)	620	-7 087
dont sociétés françaises intégrées	-120	-17 007
dont sociétés étrangères intégrées	740	9 920
Taux d'impôt normatif en France (b)	38,00%	38,00%
Charge d'impôt théorique (c) = (a) x (b)	-236	2 693
Impact des différences permanentes	-5 733	-8 638
Impact des différences de taux d'imposition sur résultats bénéficiaires	4 366	3 642
Activation des déficits antérieurs	20 000	0
Impôts non activés sur résultats déficitaires	-2 568	-451
Impact crédit d'impôt	1 783	2 428
Reprise sur activation antérieure	-	-1 267
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat	17 612	-1 593
Taux d'impôt effectif	0,00%	0,00%

Au 31 décembre 2015, Cegedim a comptabilisé un impôt différé actif de 20 millions d'euros correspondant à l'économie d'impôt attendue à 4 ans suite à la cession de sa division CRM et données stratégiques à IMS Health.

Calcul du taux d'impôt normatif en France

Base	33,33%
Contribution de 3,3% (IS > 763,000€)	1,10%
	34,43%
Contribution temporaire 10,7%	3,57%
Taux d'impôt normatif en France	38,00%

Les principaux pays contributifs à la ligne « impact des différences de taux d'imposition sur résultats bénéficiaires » sont :

(en milliers d'euros)	31.12.2015
UK	2 958
Irlande	969
Luxembourg	388
Autres	51
Total	4 366

8.1.3 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

Analyse par catégories de différence temporelle de la position nette d'impôts différés comptabilisée au bilan (avant compensation par entités fiscales des actifs et passifs d'impôts différés).

En milliers d'euros	31.12.2014	Correction ouverture	Reclass ement	Résultat	Variation de périmètre	Autres variation KP	Variation taux de change	Actifs/passifs destinés à la vente	31.12.2015
Reports déficitaires	-	-	-	20 000	-	-	-	-	20 000
Engagement de retraite	5 838	-	-	565	-	-796	-	15	5 622
Provisions non déductibles	2 599	-	-	248	-	-	-	-74	2 773
Mise à juste valeur des instruments financiers	2 977	-	-101	-1 141	-	-462	-		1 475
Annulation marge sur stock	9	-	-9	-	-	-	-		0
Annulation plus-value interne	3	-	-3	-45	-	184	-		139
Retraitement marge R&D	520	-	-	-330	-	-	-		190
Autres	457	-	12	185	-	-275	-		379
Total impôts différés actifs	12 403	0	101	19 482	0	-1349	0	-59	30 578
Ecart de conversion	0	-	-	350	-	-	-350		0
Annulation amortissement dérogatoire	-843	-	-	303	-	-	-	-	-540
Retraitement Cegelease	-1 434	747	-	125	-	-	-		-562
Annulation amortissement fonds de commerce	-38	-	-	-10	-	-	-		-48
Mise à juste valeur des instruments financiers	0	-	-101	10	-	-	-		--90
Crédit-bail	-111	-	-	13	-	-	-		98
Activation R&D	-5 949	-	-	-605	-	-	-		-6 553
Retraitement dotation sur marge R&D	-118	-	-	104	-	-	-		-14
Autres	-904	-	-	225	-	-	-		-679
Total impôts différés passifs	-9 396	747	-101	514	0	0	-350	0	-8 587
Impôt différés nets	3 006	747	0	19 997	0	-1 349	-350	-59	21 992

La variation des impôts différés constatés au bilan consolidé après compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés, se vérifie de la manière suivante :

En milliers d'euros	Actifs	Passifs	Net
Au 31 décembre 2014	10 625	-7 620	3 005
Impact correction d'erreur	747	-	747
Au 31 décembre 2014 corrigé	11 372	-7 620	3 752
Impact résultat de la période	19 481	514	19 996
Impact capitaux propres	-1 349	-350	-1 699
Impact de présentation nette par entité fiscale	-725	725	0
Reclassement en actifs / passifs destinés à la vente	-59	-	-59
Au 31 décembre 2015	28 721	-6 731	21 990

Le montant de l'impôt correspondant aux déficits non activés des activités poursuivies au 31 décembre 2015 s'élève à 65 276 milliers d'euros pour les sociétés françaises et à 14 853 milliers d'euros pour les sociétés internationales.

Note 9 Capitaux propres et résultats par actions

9.1 Capital

Au 31 décembre 2015, le capital est constitué de 13 997 173 actions (dont 42 469 actions d'auto contrôle) d'un nominal de 0,9528 euro soit un capital total de 13 336 506 euros.

(soit 13 958 112 actions au 31 décembre 2015 et 13 962 873 actions au 31 décembre 2014).

Le résultat courant par action des activités poursuivies s'élève à 1,6 euros au titre de l'exercice 2015.

Le résultat net par action s'élève à 4,8 euros au titre de l'exercice 2015.

9.2 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre d'actions composant le capital hors titres d'autocontrôle.

Le nombre d'actions doit être le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période

	31.12.2015	31.12.2014
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires Cegedim SA en circulation	13 997 173	13 997 173
Moins nombre moyen d'actions propres détenues	-39 061	-34 300
Nombre d'actions pour le calcul du résultat par action	13 958 112	13 962 873

9.3 Résultat dilué par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre d'actions composant le capital hors titres d'autocontrôle.

Le nombre d'actions doit être le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (soit 13 958 112 actions au 31/12/2015 et 13 962 873 actions au 31/12/2014).

9.4 Actions propres

ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Le conseil du 18 septembre 2014 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 2014 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Les conseils du 19 septembre 2012 et du 4 juin 2013 ont été autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2011 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

- Les actions attribuées gratuitement donneront droit aux dividendes dont la distribution aura été décidée à compter de la date d'attribution.

- Le plan du 19 septembre 2012 a autorisé une attribution maximum de 31 670 actions gratuites.
- Le plan du 04 juin 2013 a autorisé une attribution maximum de 48 870 actions gratuites.
- Le plan du 18 septembre 2014 a autorisé une attribution maximum de 19 280 actions gratuites.
- L'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution, et de quatre ans pour les bénéficiaires n'ayant pas leur résidence fiscale en France à la date d'attribution.
- Les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires sous la seule condition : absence de démission, révocation ou licenciement.
- A compter de la date d'attribution définitive, les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution devront conserver les dites actions pendant une durée de 2 ans à compter de la date d'attribution définitive.

En application de la norme IFRS 2, la charge mesurant "l'avantage" offert aux salariés est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires.

LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PLAN SONT LES SUIVANTES :

	Plan du 19.09.2012	Plan du 04.06.2013	Plan du 18.09.2014
Date de l'Assemblée Générale	08/06/2011	08/06/2011	10/06/2014
Date du Conseil d'administration	19/09/2012	04/06/2013	18/09/2014
Date d'ouverture du plan	19/09/2012	04/06/2013	18/09/2014
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	31 670 actions	48 870 actions	19 280 actions
Prix initial de souscription	15,70€	24,46€	27,11€
Date de libre disposition des actions gratuites			
France	18/09/2014	03/06/2015	17/09/2016
Etranger	18/09/2016	03/06/2017	17/09/2018

SITUATION DU PLAN AU 31 DECEMBRE 2015

	Plan du 19.09.2012	Plan du 04.06.2013	Plan du 18.09.2014
Nombre total d'actions attribuées	7 270 actions	4 500 actions	18 780 actions
Nombre total d'actions restant à acquérir, après levées d'options constatées et options annulées	0	0	714 actions
Prix d'acquisition ajusté des attributions d'actions gratuites			
France	15,24€	23,74€	26,31€
Etranger	13,35€	20,79€	23,04€

Note 10 Capital et dividendes

10.1 Répartition du capital

Compte-tenu des opérations intervenues au cours de l'année, la situation à la clôture de l'exercice examiné est la suivante :

Actionnaires	Nb actions détenues	% détenue	Nb de votes simples	Nb de votes doubles actions	Nb de votes doubles voix	Total voix	% droits de vote
FCB	7 375 891	52,70%	25 845	7 350 046	14 700 092	14 725 937	62,79%
Bpifrance Participations	2 102 061	15,02%	0	2 102 061	4 204 122	4 204 122	17,93%
Public	4 476 752	31,98%	4 430 476	46 276	92 552	4 523 028	19,29%
Cegedim(1)	42 469	0,30%	0	0	0	0	0,00%
TOTAL	13 997 173	100,00%	4 456 321	9 498 383	18 996 766	23 453 087	100,00%

(1) Y compris le contrat de liquidité

10.2 Dividendes

Aucun dividende n'a été versé au titre de l'exercice 2015, conformément à la décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2015.

Note 11 Engagements

11.1 Engagement retraite

11.1.1 ENGAGEMENT RETRAITE : SOCIÉTÉS FRANÇAISES

En milliers d'euros	Couvert par un fonds d'assurance	Par une provision pour charge
Engagement de retraite	2 075	17 634

Les salariés bénéficient, lors de leur départ à la retraite, d'une indemnité de départ à la retraite telle que définie dans les conventions collectives.

Afin de financer les engagements liés à ces indemnités, une évaluation actuarielle a été mise en place. Le montant total de l'engagement s'élève à 19 709 milliers d'euros dont 2 075 milliers d'euros versés à une compagnie d'assurance.

Le montant des cotisations retraite provisionné en charge sur l'exercice s'élève à 1 915 milliers d'euros.

Le Groupe a choisi d'appliquer l'option offerte par la norme IAS 19 révisée qui permet de comptabiliser directement en capitaux propres les gains et les pertes actuariels nés des changements d'hypothèses intervenus dans le calcul des engagements.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses économiques	2015	2014	2013
Taux d'intérêt net	2,43%	1,89%	3,17%
Taux de rendement attendu des actifs	2,43%	1,89%	3,17%
Augmentation des salaires (inflation comprises)	1,40%	1,40%	1,70%

Le taux d'actualisation retenu pour 2015 est de 2,43 % (taux Iboxx corporate + 10 ans retraité des deux dégradations effectuées le 2 janvier) contre 1,89 % en 2014.

Hypothèses démographiques

Mortalité : Tables H/F Insee 2009 – 2011

Mobilité : 7,5% par an jusqu'à 35 ans

3,5% jusqu'à 45 ans

1,8% jusqu'à 50 ans

0,9% pour les 51 ans et plus

Age de départ à la retraite : Départ volontaire à 65 ans

	2,18%	2,43%	2,68%
Sensibilité au taux d'actualisation	20 735	20 020	19 338

Les conventions collectives du Groupe sont les suivantes :

- Convention collective nationale de l'édition ;
- Convention collective nationale des voyageurs, représentants, placiers ;
- Convention collective nationale de la publicité ;
- Convention collective nationale de la pharmacie ;
- Convention collective nationale du Syntec ;
- Code de la papeterie ;
- Code du travail.

11.1.2 ENGAGEMENT RETRAITE : SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Le montant des cotisations retraite comptabilisé en charges et versé sur l'exercice s'élève à 936 milliers d'euros.

11.1.3 COMPARAISON DES ENGAGEMENTS ACTUARIELS ET DES ACTIFS DE COUVERTURES

Hypothèses économiques	2015	2014	2013
Engagements actuariels	19 709	19 134	26 813
Actifs de couvertures	(2 075)	(2 015)	(1 970)
Coût des services passés non comptabilisés			
Passifs reconnus	17 634	17 119	24 843

Variation du coût des services rendus et de la juste valeur des couvertures

En milliers d'euros		31.12.2015		
		Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total
Dette actuarielle à l'ouverture	1	19 134		19 134
Actifs destinés à la vente		-1 950		-1 950
Coûts des services rendus au cours de l'exercice		1 600		1 600
Coût financier de l'exercice		354		354
Coût des prestations passées non comptabilisées		-		-
Coût de la période	2	1 953		1 953
Prestations versées	3	-529		-529
Pertes (Gains) actuariels générés au cours de l'exercice au titre de l'obligation	4	1 100		1 100
Entrée de périmètre	5	-		-
Sortie de périmètre	6	-		-
Reclassement	7	-		-
Variations taux de change	8	-		-
Dette actuarielle à la clôture	1+2+3+4+5+6+7+8	19 709		19 709
Valeur des actifs de couverture				
Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture				
Rendement attendu des actifs		2 015		2 015
Cotisations		38		38
Prestations servies		-		-
Gains(Pertes) actuariels de l'exercice générés sur actif		-		-
Entrée de périmètre		22		22
Sortie de périmètre		-		-
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture		2 075		2 075

Montants comptabilisés au bilan et au compte de résultat

En milliers d'euros	31.12.2015	
	Sociétés françaises	Sociétés étrangères
Coûts des services rendus à la clôture	19 709	19 709
Juste valeur des actifs de couverture	-2 075	-2 075
Sous-total	17 634	17 634
Coût des services passées non comptabilisés	-	-
Passif comptabilisé au bilan	17 634	17 634
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	1 600	1 600
Coût financier de l'exercice	354	354
Rendement des actifs	-38	-38
Effet de réduction ou liquidation de régime	-	-
Charge comptabilisée au compte de résultat	1 915	1 915

Variation du passif net comptabilisé au bilan

En milliers d'euros	31.12.2015	
	Sociétés françaises	Sociétés étrangères
Passif net d'ouverture	17 119	17 119
Pertes (Gains) actuariels	1 078	1 078
Reclassement des coûts des services passées comptabilisés – droits acquis	-	-
Charge comptabilisée au compte de résultat	1 915	1 915
Prestations versées	-529	-529
Cotisation versées	-	-
Entrée de périmètre	-	-
Sortie de périmètre	-1 950	-1 950
Reclassement	-	-
Variation taux de change	-	-
Passif net à la clôture	17 634	17 634

11.2 Engagement des locations

LOCATION FINANCEMENT – GROUPE CEGEDIM BAILLEUR

La location financement concerne la société Cegelease qui propose des offres de financement aux officines pharmaceutiques et aux médecins.

ÉCHEANCIER DES PAIEMENTS A RECEVOIR ET VALEUR ACTUALISÉE

Ces locations sont des locations financières d'une durée de 24 à 60 mois pour le matériel informatique et de 36 à 84 mois pour les biens d'équipements.

<i>En milliers d'euros</i>	Loyer restant à recevoir	Loyer restant à verser
Moins d'un an	24 947	11 685
Plus d'un an, moins de 5 ans	26 544	12 910
Plus de 5 ans	81	-
Total	51 572	24 595

LOCATION SIMPLE – GROUPE CEGEDIM PRENEUR

Le Groupe répertorie différents types de locations simples au sein du Groupe :

- Immobilières ;
- Equipement informatique ;
- Photocopieurs ;
- Locations véhicules.

La charge liée à ces locations s'élève à 14 558 milliers d'euros pour l'année 2015.

Concernant les locations immobilières, les baux sont renouvelables 3-6-9.

Le Groupe conclut des contrats de location de type classique. Le taux d'actualisation retenu est de 8,9%.

ÉCHEANCIER DES PAIEMENTS ET VALEUR ACTUALISEE

<i>En milliers d'euros</i>	Loyer restant à payer	Valeur actualisée des paiements
Moins d'un an	10 699	-
Plus d'un an, moins de 5 ans	14 162	-
Plus de 5 ans	643	-
Total	25 504	22 725

11.3 Retraitements du crédit-bail

Les emprunts issus des crédits-baux antérieurs ont été complètement remboursés sur l'exercice 2011, il n'existe donc plus de retraitement sur les crédits-baux.

Note 12 Autres informations

12.1 Saisonnalité

Les activités du Groupe sont marquées par certains effets de saisonnalité du fait, entre autre, de son activité d'éditeur de logiciel.

Le résultat d'exploitation des deuxième et quatrième trimestres est généralement meilleur que celui des deux autres trimestres et, dans l'ensemble, le résultat d'exploitation du second semestre est meilleur que celui du

premier. Ceci est largement dû à la nature saisonnière des processus de décision de clients de Cegedim. En particulier les divisions *Assurance santé*, *RH*, *e-services* et *Professionnels de santé* sont marquées par un certain effet de saisonnalité puisque certains clients investissent dans les offres du Groupe à la fin de l'année afin de tirer pleinement parti des leurs budgets annuels.

12.2 Faits marquants de l'exercice

CESSION DE LA DIVISION « CRM ET DONNEES STRATEGIQUES » A IMS HEALTH

Le 1^{er} avril 2015, Cegedim a annoncé la réalisation de la cession à IMS Health de sa division CRM et données stratégiques. Le prix de cession définitif s'élève à 410,5 millions d'euros intégralement versés en 2015.

S&P a revu à la hausse la notation de Cegedim à BB- avec perspective positive

A la suite de l'annonce de l'opération, l'agence de notation Standard and Poor's a revu à la hausse le 13 avril 2015, la notation de Cegedim qui s'établit désormais à BB-, perspective positive.

REMBOURSEMENT DE L'EMISSION OBLIGATAIRE 2015 DE COUPON 7,0%

Cegedim a procédé à l'échéance, le 27 juillet 2015, au remboursement de l'intégralité des 62,6 millions d'euros restant en circulation de l'émission obligataire d'échéance 2015 et portant coupon de 7,0% (ISIN : FR0010925172).

RESILIATION DES ACCORDS D'AFFACTURAGE

Au cours du premier semestre 2015 le Groupe a résilié les accords d'affacturage portant sur la cession de créances clients, sans possibilité de recours, pour un total de 38,0 millions d'euros. Le montant de ces accords s'élevait à 14,2 millions d'euros à fin décembre 2014. Ces accords portaient principalement sur les sociétés cédées à IMS Health.

RACHAT DE TITRES OBLIGATAIRES CEGEDIM

Entre le 6 mai 2015 et le 31 décembre 2015, Cegedim a procédé sur le marché au rachat de l'emprunt obligataire 6,75% à échéance 2020, code ISIN XS0906984272, pour un montant total en principal de 84 904 000 euros. La société procède à l'annulation de ces titres. Ainsi, le montant en circulation est de 340 096 000,00 euros en principal.

ACQUISITION DE LA SOCIETE ACTIVUS AU ROYAUME-UNI

Le 20 juillet 2015, Cegedim a annoncé l'acquisition de 100 % de la société Activus au Royaume-Uni, un des leaders de l'édition de logiciels en assurance santé et prévoyance sur ce marché. Cette opération permet à Cegedim Insurance Solutions d'accéder à de nouveaux marchés (Royaume-Uni, Etats-Unis, Moyen-Orient, APAC, Afrique,...) et de renforcer sa suite logicielle à destination de ses clients internationaux. La société Activus a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 7 millions d'euros en 2014.

Cette opération répond à la stratégie de développement ciblée définie par le Groupe afin de renforcer ses activités à l'international. Financée par fonds propres, elle contribue au périmètre de consolidation à compter de la date d'acquisition.

EVOLUTION FAVORABLE DES PARITES MONETAIRES

A fin décembre, l'évolution des parités monétaires sur l'année est favorable et représente un impact positif de 9,2 millions d'euros sur le chiffre d'affaires consolidé 2015 des activités poursuivies.

AUTORITE DE LA CONCURRENCE

Le 24 septembre 2015, la Cour d'Appel de Paris a rejeté la requête de Cegedim et a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 8 juillet 2014. L'amende ayant déjà été intégralement payée en septembre 2014, cette décision n'aura pas d'impact dans les comptes de Cegedim. Le Groupe a formé un pourvoi en cassation.

ACQUISITION DES ACTIVITES BASEES AUX ETATS-UNIS DE NIGHTINGALE

Début octobre 2015, Cegedim a annoncé l'acquisition par sa filiale américaine Pulse Systems, Inc., des activités de gestion médicale basées aux Etats-Unis de Nightingale Informatix Corporation.

Pulse pourra ainsi proposer à ses clients une offre de gestion médicale et de dossier patient électronique en mode client-serveur et Cloud.

A l'exception des faits indiqués ci-dessus, il n'y a eu, au cours de cette période et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

12.3 Evénements post-clôture

RACHAT DE TITRES OBLIGATAIRES CEGEDIM

Depuis le 1^{er} janvier 2016, Cegedim a procédé sur le marché au rachat de l'emprunt obligataire 6,75% à échéance 2020, code ISIN XS0906984272, pour un montant total en principal de 24 682 000,00 euros. La société procède à l'annulation de ces titres. Ainsi le montant en circulation est de 315 414 000,00 euros en principal au 28 janvier 2016.

NOUVELLE FACILITE DE CREDIT

En janvier 2016, le Groupe a mis en place une nouvelle facilité de crédit sous la forme d'un RCF de 200 millions d'euros sur 5 ans. Cette facilité combinée au produit de cession à IMS Health permettra de racheter d'ici au 30 juin 2016 l'intégralité de l'émission obligataire d'échéance 2020 et portant coupon de 6,75%. A l'issue de cette opération, les frais financiers pro-forma (hors prime de rachat anticipé de la dette obligataire) seront divisés par plus de 9.

A l'exception des faits indiqués ci-dessus, il n'y a eu postérieurement à la clôture et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

12.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros	31/12/2015				31/12/2014			
	Mazars	%	Grant Thornton	%	Mazars	%	Grant Thornton	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Cegedim SA	140	36,84%	140	75,53%	200	32,15%	200	40,09%
Filiales intégrées globalement	240	63,16%	45	24,47%	278	44,63%	203	40,75%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	-	-	-	-	-	-	-	-
Cegedim SA	-	-	-	-	144	23,22%	96	19,16%
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	0	0,00%	0	0,00%
Sous-total audit	380	100,00%	185	100,00%	622	100,00%	499	100,00%
Juridique, fiscal, social					0	0,00%	0	0,00%
Autres	-	-	-	-	0	0,00%	0	0,00%
Sous-total autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	-	-	-	-	0	0,00%	0	0,00%
Total Honoraires	380	100,00%	185	100,00%	622	100,00%	499	100,00%

12.5 Engagements hors bilan

Il existe un engagement de 887 milliers de GBP lié au complément de prix de Webstar.

global de 5 millions d'euros sous réserve que chaque engagement ne dépasse pas le montant de 2 millions d'euros (autorisation du CA du 25 mars 2015).

CAUTIONS DE CEGEDIM A SES FILIALES

Filiale Cegedim IT

- Caution de 3 millions d'euros en faveur de Microsoft Ireland Operations Limited pour les commandes opérées par Cegedim IT et caution de 1,5 million d'euros en faveur de Obiane pour les commandes opérées par Cegedim IT.

Filiale InPS

- Caution de 4 millions de Livre sterling en faveur de Lancashire County Council dans le cadre du renouvellement du bail pour les locaux situés à Cherstey (Royaume-Uni) (autorisation du CA du 18 avril 2013).

Filiale Cegedim RX ltd

- Autorisation donnée à la société Cegedim SA de se porter garant dans le cadre du contrat de sous location entre sa filiale Cegedim RX ltd et la société Cegedim UK ltd (autorisation du CA du 25 mars 2015).

Toutes filiales

- Autorisation pour une durée d'un an à donner cautions, avals et autres garanties pour un montant

CAUTIONS DES FILIALES

Filiale Cegedim Activ

- Caution au profit de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale de Casablanca pour des montants de 45 milliers de MAD et 6 milliers d'euros.
- Caution au profit de la CNOPS pour un montant de 264 milliers d'euros.
- Caution au profit de l'Office National de l'Électricité pour un montant de 245 milliers d'euros.
- Caution au profit de la ANAM Maroc pour un montant de 20 milliers de MAD et de la ANAM pour 8 milliers d'euros.
- Caution au profit du Royaume du Maroc pour un montant de 60 milliers de MAD.
- Caution au profit de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale du Maroc pour un montant de 6 milliers d'euros.

Filiale iGestion

- Caution au profit de La Poste pour un montant de 80 milliers d'euros.

Note 13 Méthodes et principes comptables

13.1 Méthodes de consolidation

Les filiales et participations sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales et participations cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale, même si le pourcentage de détention est inférieur à 50 %. Le contrôle exclusif existe lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise de manière à tirer avantage de ses activités.

- La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.
- Les participations sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires, telles que les sociétés en participation sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

- Les participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient un pourcentage de droits de vote supérieur ou égal à 20 %. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé la «quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ».

La liste des entités consolidées est présentée en note 2. Certaines sociétés, non significatives au regard du Groupe, ne sont pas consolidées.

13.2 Regroupement d'entreprises (IFRS3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.

Les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

La différence existant entre le prix d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition est comptabilisée en écart d'acquisition (Goodwill). De manière générale, les acquisitions réalisées par le Groupe correspondent à des

acquisitions de parts de marché conduisant à des affectations limitées des écarts d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés acquis, l'écart (Badwill) est immédiatement reconnu en résultat.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise. La norme IAS 21 (§ 47) impose que les écarts d'acquisition dégagés en devises soient, à chaque clôture comptable, comptabilisés au cours de clôture et non au cours historique.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis, conformément à la norme IAS 36 révisée, à des tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an (voir § « dépréciations d'actifs »). Le cas échéant, les pertes de valeur sont comptabilisées dans le poste « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

Lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée à hauteur de la différence.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, moins les coûts de vente, et la valeur d'utilité de l'actif (somme des flux actualisés attendus par la société pour cet actif, estimée en fonction de la rentabilité présente et future de l'activité concernée).

13.3 Immobilisations incorporelles (IAS 38)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ACQUISES SEPARÉMENT OU DANS LE CADRE D'UN REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Les immobilisations incorporelles acquises séparément (principalement des logiciels) sont enregistrées initialement à leur coût. Elles sont comptabilisées à l'actif lorsque (i) il est probable que les avantages économiques futurs qui leur sont attribuables iront au Groupe et (ii) leur coût peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations dont la durée d'utilité est finie sont ensuite évaluées et comptabilisées selon le modèle du coût.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des fonds de commerce, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité économique (hors biens à durée d'utilité indéterminée). Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles sont revues périodiquement. Le cas échéant, les changements qui en résultent sont traités prospectivement.

La valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Les pertes de valeur résultant des tests d'évaluation sont comptabilisées, le cas échéant, en « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

DEPENSES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT/ LOGICIELS DEVELOPPES EN INTERNE

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les dépenses de développement de nouveaux projets internes sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés, conformément à la norme IAS 38 :

- Le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- La faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- Il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

À défaut, les dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Au moment de sa mise en service, l'actif dont le développement est achevé est sorti des dépenses de développement et comptabilisé dans le poste d'actif correspondant (généralement en logiciels).

Les amortissements sont pratiqués à compter de la mise en service de l'immobilisation et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci. La typologie des projets dépend des durées de vie et s'établit comme suit :

Type de projets	Durée	Mode	Nb de projets
Projets structurants	15 ans	Linéaire	Nombre de projets très limité
Projets stratégiques	8-10 ans	Linéaire	Nombre limité
Développement courants	5 ans	Linéaire	Essentiellement des projets du Groupe
Projets ciblés	2-4 ans	Linéaire	Nombre limité

13.4 Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de matériel informatique et de matériel industriel et sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité économique, la base amortissable retenue étant le coût d'acquisition, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement. Le cas échéant, les changements qui en résultent sont traités prospectivement.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

Les modalités d'amortissement (durée et mode) retenues sont les suivantes :

Type de projets	Durée	Mode
Matériel informatique		
Micro-ordinateurs à usage bureautique	3-4 ans	Linéaire
Systèmes Serveurs	5 ans	Linéaire
Matériel industriel		
Matériel d'imprimerie	8-10 ans	Linéaire
Matériel et Outillage industriel	5-8 ans	Linéaire
Agencements et installations	8 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel de bureau	4 ans	Linéaire
Mobilier	8 ans	Linéaire

Par ailleurs, la norme IAS 16 impose l'approche par composant pour les immobilisations décomposables constituées d'éléments ayant chacun des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent. Sont concernées, au sein du Groupe Cegedim, les constructions constituées de bureaux à usage administratif et de locaux à usage industriel (atelier, entrepôt, zone de stockage...) pour lesquels des plans d'amortissement distincts ont été établis en fonction de la durée d'utilisation des différents composants (gros œuvre, façades et étanchéité, installations générales et techniques, agencements).

13.5 Contrats de location-financement (IAS 17)

Un contrat de location-financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Les biens utilisés dans le cadre de contrats de location sont immobilisés à leur juste valeur, en contrepartie d'une dette financière, lorsque ces contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les paiements des loyers sont ventilés entre la charge financière (enregistrée au poste « coût de l'endettement financier net ») et l'amortissement de la dette.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location financement sont amortis selon les mêmes durées que les biens, de catégorie identique, acquis en propre.

13.6 Dépréciations d'actifs (IAS 36)

Le Groupe procède à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long terme selon le processus suivant :

- Actifs incorporels amortis (logiciels, bases de données);
- Bien qu'un amortissement soit pratiqué pour ces actifs incorporels, ils font l'objet d'un suivi individualisé. Ce suivi s'appuie sur des indices permettant de déceler une éventuelle perte de valeur : notamment productivité attendue de l'actif ou débouchés commerciaux. En présence d'un indice de perte de valeur, le Groupe réalise un test d'impairment susceptible de conduire à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire ;
- Actifs incorporels non amortis (marques, écarts d'acquisition).

Le Groupe réalise, une fois par an, des tests d'impairment afin d'évaluer les éventuelles pertes de valeur de ces actifs.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles les actifs peuvent être affectés.

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable.

Lorsque l'UGT testée comporte un écart d'acquisition, la dépréciation lui est affectée prioritairement.

La dépréciation est comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels non courants » et fait l'objet d'une mention expresse en annexe des états financiers consolidés.

Des tests de sensibilité sont réalisés sur différents paramètres, en faisant notamment varier les hypothèses retenues pour le taux d'actualisation, le taux de croissance

à l'infini, les performances en matière de marge d'EBITDA et de Free Cash Flows.

UNITES GENERATRICES DE TRESORERIE (UGT)

L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les UGT correspondent généralement à un ensemble d'entités contribuant au même secteur d'activité (nature des prestations) et exploitant les mêmes outils.

Les UGT suivent le découpage des principaux secteurs d'activité du Groupe, eux-mêmes découpés plus finement selon des composantes métier distinctes, lorsqu'elles sont pertinentes au sens des flux de trésorerie. Le premier découpage des secteurs d'activités en UGT a été réalisé en 2007 avec l'assistance d'un cabinet d'expertise indépendant. Il a été revu au premier semestre 2013 et fin 2015, avec le même cabinet. Fin 2015, le Groupe a procédé au réexamen des niveaux de regroupement des Unités Génératrices de Trésorerie auxquelles doivent être affectés les écarts d'acquisition de la division Professionnels de santé. Les activités logiciels médecins et logiciels pharmaciens, pour lesquelles il n'est plus possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants, ont été regroupées en une seule Unité Génératrice de trésorerie (Professionnels de santé) faisant de ce secteur une seule Unité Génératrice de Trésorerie.

Depuis ce regroupement, le Groupe Cegedim compte 2 UGT, correspondant à ses deux premiers secteurs d'activités, ainsi qu'un secteur « Activités non réparties » qui n'a pas vocation à comporter d'activités opérationnelles.

Les secteurs d'activité et UGT sont les suivants :

- Assurance santé, RH et e-services : ce secteur constitue une UGT à part entière. Il regroupe les savoir-faire permettant d'élaborer les services destinés aux assurances, mutuelles et autres organismes de la chaîne de traitement des flux de santé ainsi qu'aux clients issus de l'industrie pharmaceutique ou du monde de l'entreprise.
- Professionnels de santé : ce secteur constitue une UGT à part entière et regroupe l'ensemble des services fournis aux professionnels du monde médical : médecins, pharmaciens, paramédicaux.

Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement. Cette affectation est également en cohérence avec la manière dont la Direction du Groupe suit la performance des opérations.

VALEUR D'UTILITE

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF: discounting cash flows). La méthode de construction des plans d'affaires consiste à établir des projections sur 5 années, s'appuyant sur les hypothèses retenues par les différentes directions opérationnelles du Groupe dans leurs plans

stratégiques. Ils sont revus par le Comité d'audit et arrêtés par le Conseil d'administration. Les flux attendus au-delà de la cinquième année du plan sont appréhendés au travers d'une valeur terminale dont la détermination tient compte d'une marge projetée sur la base du taux moyen observé dans ces plans d'affaires et dans les proches années historiques.

TAUX D'ACTUALISATION

Le Groupe retient un taux d'actualisation unique pour toutes ses UGT. En effet, le centre de compétence, les développements de R&D ou les bases de données servant de support aux services du Groupe sont centralisés et la distribution est locale.

Pour répondre aux contraintes des paragraphes 55 et 56 de la norme IAS 36, le taux d'actualisation retenu est calculé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital sectoriel avant impôts. Ce taux avant impôt est appliqué à des flux d'exploitation avant impôt.

Le Groupe confie le calcul de ce taux d'actualisation à un cabinet d'expertise indépendant. Les calculs font notamment référence à des échantillons de comparables boursiers et à des indices de référence permettant de déterminer une prime de risque et un bêta propre à Cegedim, ainsi qu'un ratio d'endettement cible applicable au secteur d'activité de Cegedim. Le calcul est réactualisé dès que les conditions de marché l'exigent et au moins une fois par an.

TAUX DE CROISSANCE A L'INFINI

Le taux de croissance à l'infini retenu s'appuie sur des données économiques de place pondérées de façon à tenir compte des spécificités du Groupe Cegedim.

13.7 Immobilisations financières (IAS 32 / IAS 39)

Les titres représentatifs de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Ils sont initialement enregistrés au coût d'acquisition, puis évalués ultérieurement à leur juste valeur, lorsque celle-ci peut être déterminée de façon fiable.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres, date à laquelle elles sont recyclées en résultat.

Par ailleurs, lorsqu'une perte de valeur identifiée est considérée comme durable au regard des circonstances, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les créances financières à long terme sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est jugé significatif.

13.8 Impôts différés (IAS 12)

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs du Groupe. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été entérinés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant de pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront l'imputation des pertes fiscales non encore utilisées.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Ils sont compensés lorsque (1) l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, (2) ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

13.9 Stocks de marchandises et en-cours de services (IAS 2)

STOCKS DE MARCHANDISES

Les stocks de marchandises sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur d'inventaire (valeur nette de réalisation).

EN-COURS DE SERVICES

La valeur d'inventaire se compose uniquement des coûts directs constatés sur les contrats en cours de réalisation. Une dépréciation est constatée quand la facturation à venir sur les travaux en cours ne permet pas de couvrir les coûts directs correspondants.

13.10 Créances clients et créances d'exploitation

CREANCES CLIENTS

Les créances clients sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti et font l'objet d'un examen individuel. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

AUTRES CREANCES

Les créances sont comptabilisées pour leur montant actualisé lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et lorsque les effets de l'actualisation sont significatifs.

13.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

13.12 Actions propres (IAS 32)

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, en réduction des capitaux propres consolidés.

Les gains (pertes) découlant de la cession des actions propres sont ajoutés (déduits) des réserves consolidées pour leurs montants nets des effets d'impôt.

Les ventes des actions propres sont comptabilisées selon la méthode FIFO.

13.13 Provisions et passifs éventuels (IAS 37)

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation du Groupe, résultant d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut être raisonnablement évalué. Le classement en provision est maintenu tant que l'échéance ou le montant de la sortie de ressources reste incertain.

Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques lorsqu'elles comprennent une population nombreuse d'éléments. Elles sont actualisées lorsque leur échéance est supérieure à un an. Les principales provisions dans le Groupe Cegedim (hors indemnités de départ en retraite) sont destinées à couvrir les litiges salariés, clients et fournisseurs.

13.14 Indemnités de départ à la retraite (IAS 19)

REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Ces cotisations sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au titre duquel elles sont dues, aucun passif n'étant inscrit au bilan.

REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Il s'agit principalement des engagements de retraite. Lorsque ces engagements sont directement pris en charge par les sociétés du Groupe, le montant de l'engagement actuariel correspondant donne lieu à provision au bilan.

Le Groupe applique depuis 2011 la norme IAS 19 révisée qui permet de comptabiliser directement en capitaux propres les gains et pertes actuariels nés des changements d'hypothèses intervenus dans le calcul des engagements.

Cegedim SA applique les dispositions de la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC relative aux règles d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Conformément à cette recommandation, le coût des services passés non amortis au 31 décembre 2012 a été amorti par capitaux propres au 1er janvier 2014.

L'engagement actuariel est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées et sur la base d'évaluations propres à chaque pays et à chaque société du Groupe ; ces évaluations intègrent notamment des hypothèses de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, de rotation des effectifs. Le taux appliqué pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi a été déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entités de première catégorie. Dans les pays où ce type de marché n'était pas actif, le Groupe retient le taux à la clôture des obligations d'État.

Par ailleurs, l'impact sur l'évaluation de la provision pour indemnité de départ en retraite des changements de régime liés aux amendements des conventions collectives fait l'objet d'un étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés.

Enfin, lorsque cet engagement est couvert partiellement ou en totalité par des fonds versés par les sociétés du Groupe à des organismes financiers, le montant de ces placements dédiés vient en déduction, au bilan de l'engagement.

13.15 Dettes financières (IAS 32 / IAS 39)

Les frais et primes d'émission viennent impacter la valeur à l'entrée (juste valeur) des dettes financières, et sont intégrés dans le calcul du TIE (Taux d'Intérêt Effectif) conformément aux normes IAS 32 et 39. Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêts sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le Taux d'Intérêt Effectif de l'emprunt. Les frais sont ainsi étalés sur la durée de vie de l'emprunt via le TIE.

Dans le cas de dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

13.16 Instruments dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations ultérieures de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en fonction de la désignation, ou non, du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

L'utilisation par le Groupe d'instruments dérivés tels que des swaps de taux, des caps ou autres contrats à terme équivalents, a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts.

Ces instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont comptabilisées en résultat sauf pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs (flux liés à une dette à taux variable) pour lesquelles les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture.

Les éléments financiers couverts par des instruments dérivés suivent la comptabilité de couverture qui peut être de deux types :

- Couverture de juste valeur (fair value hedge) ;
- Couverture de flux futurs (cash flow hedge).

Dans le cas d'une couverture de juste valeur (fair value hedge), le passif financier sous-jacent à l'instrument dérivé est revalorisé au bilan au titre du risque couvert (risque lié à la fluctuation des taux d'intérêts). Ses variations de valeur sont enregistrées en résultat (en charges financières) et compensent les variations de valeur de l'instrument financier dérivé affecté au sous-jacent à hauteur de la partie couverte.

Dans le cas d'une couverture de flux futurs (cash flow hedge), le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres. Au fur et à mesure que les frais ou produits financiers au titre de l'élément couvert affectent le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument dérivé pour la même période sont transférés dans le compte de résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat (autres profits/pertes opérationnels).

13.17 Reconnaissance des revenus (IAS 18)

Les revenus du Groupe Cegedim sont principalement constitués de prestations de services et de ventes de logiciels et, dans une faible mesure, de matériels.

PRESTATIONS DE SERVICES

Les principales catégories de prestations de services et les modes de reconnaissance des revenus sont les suivants :

- L'accès aux bases de données du Groupe fait généralement l'objet d'un abonnement, avec une facturation périodique (mensuelle ou annuelle) ; le chiffre d'affaires est ensuite enregistré à l'avancement, sur la base du temps écoulé ;
- Les études standards et spécifiques fournies par le Groupe sont comptabilisées lors de leur livraison aux clients ;
- Les traitements informatiques réalisés pour le compte de clients sont enregistrés lors de la réalisation de la prestation ;
- Les services de support (assistance, maintenance...) font l'objet d'un contrat généralement annuel, calculé sur la base d'un forfait en rapport avec les coûts et les moyens engagés par le Groupe pour assurer ces prestations. Les produits relatifs à ces contrats sont enregistrés prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu, le cas échéant, à la comptabilisation de produits constatés d'avance.

VENTES DE LOGICIELS ET DE MATERIELS

Ces ventes sont enregistrées lors de la livraison, concomitante à l'installation chez le professionnel. Les éventuels escomptes et rabais sont enregistrés en diminution des ventes.

Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation à durée indéterminée ou déterminée de nouveaux logiciels est comptabilisé (à condition que le Groupe n'ait pas d'autres obligations à acquitter) lorsqu'il existe un accord avec le client, que la livraison et l'acceptation sont intervenues, que le montant du revenu et des coûts afférents peut être mesuré de façon fiable, et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront au Groupe.

Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis.

13.18 Méthodes de conversion des éléments en devises (IAS 21)

TRANSACTIONS EN DEVICES ETRANGERES

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture.

Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier. Sur les opérations d'exploitation l'exposition reste faible. Par conséquent, aucune gestion spécifique du risque de change n'est effectuée. Le Groupe n'est également pas couvert pour les amortissements des dettes en dollar, compte tenu des revenus en dollar du Groupe.

ÉTATS FINANCIERS DES ENTITES ETRANGERES

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des entités étrangères utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant :

- Le cours de clôture officiel pour les actifs et passifs ;
- Le cours moyen de l'exercice clôturé pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie ;
- Le cours historique pour les capitaux propres.

Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Écarts de conversion Groupe » des capitaux propres consolidés.

L'écart de change sur les prêts intragroupe est neutralisé via l'écart de conversion Groupe (en réserves) afin de lisser les fluctuations de change car ces prêts sont de longue durée (leur règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible) et peuvent être, le cas échéant, transformés en augmentation de capital.

13.19 Etat des flux de trésorerie (IAS 7)

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 7 « État des flux de trésorerie », le tableau des flux de trésorerie consolidés est préparé en utilisant la méthode indirecte.

Celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et les équivalents de trésorerie, constitués d'instruments de placement, sous déduction des concours bancaires courants.

13.20 Information sectorielle (IFRS 8)

L'information sectorielle est préparée conformément aux méthodes comptables appliquées pour l'établissement et la présentation des états financiers consolidés.

En application des dispositions de la norme IFRS 8, l'information sectorielle présente des segments opérationnels comparables aux secteurs d'activité identifiés antérieurement selon l'IAS 14.

Cette information sectorielle correspond à l'organisation du reporting interne du Groupe, qui conduit à l'élaboration des outils de pilotage utilisés par la Direction du Groupe. C'est également l'axe retenu pour la communication financière.

Les activités du Groupe sont découpées en deux secteurs d'activité opérationnels et un secteur *Activités non réparties* non opérationnel :

- *Assurance santé, RH et e-services*, regroupant les savoir-faire permettant d'élaborer les services destinés aux assurances, mutuelles et autres organismes de la chaîne de traitement des flux de santé ainsi qu'aux clients issus de l'industrie pharmaceutique ou du monde de l'entreprise.
- *Professionnels de santé* : regroupant l'ensemble des services fournis aux professionnels du monde médical : médecins, pharmaciens, paramédicaux (édition de logiciels avec mise à disposition d'informations promotionnelles) ;

- *Activités non réparties*, regroupant des activités inhérentes au statut de tête de Groupe coté ainsi que des activités de support aux deux secteurs opérationnels.

Le Groupe continue à communiquer une information par zone géographique, qui met en évidence la dichotomie France/ hors France. Cette analyse est affinée pour le chiffre d'affaires consolidé, afin de mettre en évidence l'exposition du Groupe aux différentes devises, pour autant que cette information présente un caractère significatif.

Les prix de transfert au sein du Groupe sont afférents à des conventions courantes conclues à des conditions normales.

4.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Société CEGEDIM

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société CEGEDIM, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurants dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 1.3 « Réconciliation entre les comptes 2014 publiés et ceux présentés en comparatif » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les corrections du traitement comptable des activités de location du groupe,
- la note 3.3 « Actifs détenus en vue de la vente, activités non poursuivies ou cédées » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose notamment les conséquences comptables au 31 décembre 2015 de la réalisation de la vente de la division CRM et données stratégiques à IMS Health.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Tests de dépréciation

La société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et recherche également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans le paragraphe « Principes comptables – Dépréciation d'actifs (IAS 36) » des états financiers.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que le paragraphe « Principes comptables – Dépréciations d'actifs (IAS 36) » ainsi que la note 6.1 aux états financiers donnent une information appropriée.

Activation de frais de développement

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que les paragraphes « Principes comptables – Immobilisations incorporelles et Dépréciations d'actifs » des états financiers fournissent une information appropriée.

Correction du traitement comptable des activités de location

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 1.3 de l'annexe décrit la correction sur les comptes 2014 du traitement comptable des activités de location du groupe.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le correct retraitement des comptes de l'exercice 2014 et l'information donnée à ce titre dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Engagement de retraite

Le paragraphe « Principes comptables – Indemnités de départ à la retraite » précise également les modalités d'évaluation des engagements de retraite. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 11.1 aux états financiers fournit une information appropriée

Impôts différés actifs

Les impôts différés actifs ont été évalués conformément aux règles et méthodes décrites dans le paragraphe 13.8 « Impôts différés (IAS 12) » de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités d'estimation des prévisions de résultats fiscaux et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que le paragraphe 13.8 « Impôts différés (IAS 12) » ainsi que la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations et approprié de l'information dans l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et Courbevoie, le 29 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Mazars

Membre français de Grant Thornton International

Solange Aïache

Jérôme de Pastors

Associée

Associé

5

Comptes sociaux

5.1 Bilan	144	5.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	172
5.2 Compte de résultat	146	5.5 Tableau des résultats des 5 derniers exercices	174
5.3 Annexes aux comptes sociaux	148		

5.1 Bilan

5.1.1 Bilan actif

En milliers euros	Montant brut	Amortissement et provision	31.12.2015 Net	31.12.2014 net	31.12.2013 net
Immobilisations Incorporelles					
Frais de développement	1 793	0	1 793	6 398	5 675
Concessions, brevets et droits similaires	495	385	110	123	135
Fonds commercial	5 071	160	4 911	4 911	5 415
Autre Immobilisations incorporelles	20 639	13 967	6 672	136 177	132 003
Immobilisations corporelles			0		
Constructions	3 197	1 864	1 333	1 599	1 866
Installations techniques, outillage	4 474	3 848	626	5 107	5 838
Autres immobilisations corporelles	930	900	30	113	79
Immobilisations en cours	0	0	0	58	0
Immobilisations financières			0		
Autre participations	285 885	12 005	273 880	501 375	765 286
Créances rattachées à participations	0	0	0	2 442	211
Prêts	17 098		17 098	41 265	11 491
Autres immobilisations financières an	1 111		1 111	3 890	3 767
Actif immobilisé	340 693	33 129	307 564	703 458	931 766
Stocks et en-cours					
Stocks de marchandises et matières premières	0	0	0	11	15
En-cours de production de services	0	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0	0
Avances, acomptes versés sur commandes	76	0	76	64	60
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	17 967	1 487	16 480	66 396	66 127
Autres créances	17 401		17 401	31 814	14 704
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0	0
Valeur mobilière de placement	154 529	58	154 471	835	2 134
Disponibilité	71 524		71 524	464	361
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance	1 046		1 046	4 270	5 717
Actif circulant	262 543	1 545	260 999	103 854	89 118
Frais émission d'emprunt à étaler	268		268	6 929	6 760
Ecarts de conversion actif	31		31	75	3 906
TOTAL Actif	603 535	34 674	568 862	814 318	1 031 550

5.1.2 Bilan passif et capitaux propres

<i>En milliers euros</i>	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013
Capital social	13 337	13 337	13 337
Prime d'émission de fusion, d'apport	40 605	241 706	244 313
Réserve légale	1 334	1 334	1 334
Réserves réglementées	1 029	322	972
Autres réserves	-57	650	46 143
Report à nouveau	0	0	188
Résultat de l'exercice	-10 613	-201 101	-48 937
Provisions réglementées	80	1 217	1 845
Capitaux propres	45 714	57 464	259 193
Provisions pour risques	11 814	5 551	8 523
Provisions pour charges	2 250	10 309	9 446
Intérêts minoritaires			
Provisions pour risques et charges	14 064	15 859	17 969
Dettes financières			
Autres emprunts obligataires	340 091	487 600	468 550
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	53 363	63 265	76 920
Emprunts et dettes financières divers	45 752	46 447	46 402
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	255	105	81
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 323	33 420	30 669
Dettes fiscales et sociales	7 789	24 453	22 537
Dettes divers			
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	51 850	67 647	108 125
Produits constatés d'avance	661	7 279	904
Dettes	509 083	730 215	754 189
Écarts de conversion passif	1	10 779	200
TOTAL Passif	568 862	814 318	1 031 550

5.2 Compte de résultat

5.2.1 Compte de résultat Partie I

En milliers euros	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013
Ventes de marchandises France	-	-	2
Ventes de marchandises Hors France	-	-	-
Production vendue de biens France	73	84	24
Production vendue de biens Hors France	229	895	453
Production vendue de services France	51 532	117 257	123 651
Production vendue de services Hors France	9 028	74 122	66 845
Chiffre d'affaires net	60 862	192 358	190 975
Production stockée	0	0	-4
Production immobilisée	3 831	25 769	26 295
Reprises s/amortissements-provisions et transfert de charges	7 635	2 921	9 090
Autres produits	833	1 941	861
Produits d'exploitation	73 161	222 989	227 216
Achats de marchandises	-	-	-2
Variation de stocks de marchandises et matières premières	-11	-4	-3
Achats de matières premières et approvisionnements	0	0	0
Autres achats et charges externes	-42 778	-119 287	-115 702
Impôts, taxes et versements assimilés	-2 619	-5 076	-5 222
Salaires et traitements	-19 431	-53 468	-51 110
Charges sociales	-8 498	-25 299	-24 527
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-4 551	-24 279	-28 464
Dotations aux provisions sur actif circulant	-928	-562	-607
Dotations aux provisions pour risques et charges	-2 341	-1 867	-1 264
Autres charges	-149	-635	-256
Charges d'exploitation	-81 306	-230 477	-227 157
Résultat d'exploitation	-8 145	-7 488	59

5.2.2 Compte de résultat Partie II

En milliers euros	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013
Produits financiers de participations	35 275	33 808	38 572
Autres intérêts et produits assimilés	8 425	7 537	8 618
Reprises sur provisions et transferts de charges	20 449	27 798	7 467
Différences positives de change	4 176	332	23 865
Produits nets sur cessions de VMP	22 993	0	0
Produits financiers	91 318	69 475	78 523
Dotations financières aux amortissements et provisions	-14 273	-215 048	-78 343
Intérêts et charges assimilées	-45 470	-54 373	-57 801
Différences négatives de change	-620	-943	-2 400
Charges financières	-60 363	-270 363	-138 544
Résultat financier	30 955	-200 888	-60 022
Résultat courant avant impôts	22 810	-208 376	-59 963
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	318 835	6 524	8
Reprises sur provisions et transferts de charges	397 347	1 601	975
Produits exceptionnelles	716 182	8 126	983
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-180	-5 767	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-761 349	-3 790	-3
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-52	-2 359	-594
Charges exceptionnelles	-761 581	-11 916	-597
Résultat exceptionnel	-45 399	-3 791	-386
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-246	-442	-373
Impôt sur les bénéfices	12 221	11 507	11 013
Total des produits	880 661	300 590	306 722
Total des charges	-891 274	-501 691	-355 659
Résultat net	-10 613	-201 101	-48 937
Résultat net par action (en euros)	-0.76	-14,37	-3,50
Résultat avant impôt par action (en euros)	-1.63	-15,19	-4,28
Résultat courant avant impôt par action (en euros)	1.63	-14,89	-4,28

5.3 Annexes aux comptes sociaux

5.3.1 Principes et méthodes comptables	149	5.3.4 Inventaires des valeurs mobilières	168
5.3.2 Méthodes appliquées	149	5.3.5 Tableau des filiales et des participations	170
5.3.3 Informations complémentaires	152		

5.3.1 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires françaises.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5.3.2 Méthodes appliquées

5.3.2.1 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels de Cegedim SA sont essentiellement constitués de frais de développement et de logiciels acquis.

DEPENSES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Cegedim engage des coûts dans le cadre d'opérations de développement de projets.

Les coûts de développement de nouveaux projets sont immobilisés dès lors que les critères suivants sont strictement respectés (règlement n° 2004-06 du CRC) :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

En cas de non-respect de l'un de ces critères, les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les coûts de développement comprennent toutes les dépenses pouvant être directement attribuées à l'immobilisation incorporelle et qui sont nécessaires à sa création, sa production et sa préparation afin d'être en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par la Direction.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire à compter de la mise en service de l'immobilisation sous-jacente et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci.

Les projets externes sont comptabilisés dans un premier temps dans un compte de charge « Études et recherches » et en fin d'année, constatés en immobilisations incorporelles en cours en contrepartie d'un compte de production immobilisée externe.

Les autres projets sont comptabilisés dans les comptes de charges liées à leur nature en cours d'année. À la clôture, ils sont transférés en frais de recherches et développement en contrepartie d'un compte de production immobilisée.

Cegedim SA a immobilisé en recherche et développement la somme de 16 484 milliers d'euros dont 3 718 milliers d'euros pour l'exercice 2015. Le montant activé de 3 718 milliers d'euros ne concerne que les logiciels développés par Cegedim et ses filiales.

Le principal projet concerne le département « GIS » pour un montant global de 13 374 milliers d'euros. La durée d'amortissement moyenne des projets concernant l'ensemble des secteurs d'activité de Cegedim SA est de 5 ans.

IMMOBILISATIONS ACQUISES

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur leur durée d'utilité économique.

5.3.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilité économique. La base amortissable retenue est constituée du coût d'acquisition. Les durées d'utilité sont revues périodiquement et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Les immobilisations corporelles de Cegedim SA sont essentiellement constituées de matériel informatique et d'agencements et installations.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont généralement les suivants :

MATERIELS INFORMATIQUES

- Micro-ordinateurs destinés à un usage bureautique : entre 3 et 4 ans en linéaire.
- Systèmes serveurs : amortissement linéaire entre 5 et 15 ans.

AGENCEMENT ET INSTALLATIONS

Les agencements et installations ont une durée d'utilisation de 8 à 15 ans (l'essentiel étant sur 8 ans). L'amortissement est constitué selon le mode linéaire.

5.3.2.3 Participations et autres titres

Leur valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires d'acquisition. Les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation le cas échéant.

La méthode d'évaluation des titres de participation consiste à comparer le montant des titres de participation à l'actif net comptable consolidé de la filiale.

5.3.2.4 Actions propres

Les actions propres détenues dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale sont valorisées à leur prix d'acquisition et comptabilisées en immobilisations financières ou en valeurs mobilières de placement selon leur nature. Une provision pour dépréciation est constituée si le cours moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur à la valeur d'acquisition. La provision est égale à cet écart.

Cependant, les actions propres existantes au 31 décembre 2015 concernent en totalité des actions propres destinées aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim (Confère note 23), de ce fait elles sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement et il n'y a pas lieu de constater de dépréciation.

5.3.2.5 Comptes clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. Ainsi, les clients en redressement ou liquidation judiciaire sont systématiquement dépréciés à 100 % et les créances échues de plus de six mois sont suivies au cas par cas et, éventuellement, dépréciées à hauteur du risque estimé de non-recouvrement.

5.3.2.6 Engagements de retraite

Cegedim SA applique les dispositions de la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC relative aux règles d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'engagement actuariel est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées et sur la base d'évaluations qui intègrent notamment des hypothèses de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, de rotation des effectifs et de rentabilité des placements dédiés. Les changements liés aux modifications périodiques des hypothèses actuarielles précédemment listées, relevant de la situation financière et économique générale ou des conditions démographiques, sont comptabilisés en compte de résultat.

Les engagements de retraite sont comptabilisés en provision pour charges et Cegedim SA a retenu l'option de comptabilisation des écarts actuariels en comptes de résultat.

Les engagements de Cegedim SA sont couverts partiellement par des fonds versés à un organisme financier ; le montant de ces placements dédiés vient donc en déduction de l'engagement total, au passif du bilan.

5.3.2.7 Reconnaissance des revenus

Les revenus de Cegedim SA sont principalement constitués de prestations de services et, le cas échéant, de ventes de logiciels et de matériels.

VENTES DE LOGICIELS ET DE MATERIELS

Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation de nouveaux logiciels, à durée indéterminée ou déterminée, est comptabilisé (à condition que Cegedim n'ait pas d'autres obligations à acquitter) lorsqu'il existe un accord avec le client, que la livraison et l'acceptation sont intervenues, que le montant du revenu et des coûts afférents peut être mesuré de façon fiable, et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à Cegedim. Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis.

PRESTATIONS DE SERVICES

Les principales catégories de prestations de services et les modes de reconnaissance des revenus sont les suivants :

- L'accès aux bases de données de Cegedim fait généralement l'objet d'un abonnement, avec une facturation périodique (mensuelle ou annuelle) ; le chiffre d'affaires est ensuite enregistré à l'avancement, sur la base du temps écoulé ;
- Les études standards et spécifiques fournies par Cegedim sont comptabilisées lors de leur livraison aux clients ;
- Les traitements informatiques réalisés pour le compte de clients sont enregistrés lors de la réalisation de la prestation ;
- Les services de support (assistance, maintenance...) font l'objet d'un contrat généralement annuel, calculé sur la base d'un forfait en rapport avec les coûts et les moyens engagés par Cegedim pour assurer ces prestations. Les produits relatifs à ces contrats sont enregistrés prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu à la comptabilisation de produits constatés d'avance

5.3.2.8 Operations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice. Les différences résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan en « écarts de conversion ». Les pertes latentes de change non couvertes font l'objet d'une provision pour risque.

5.3.2.9 Frais d'émission d'emprunts

Depuis 2013, les frais d'émission de l'emprunt obligataire de 300 000 milliers d'euros, soit 7 608 milliers d'euros, sont répartis sur la durée restante de l'emprunt d'une manière appropriée aux modalités de remboursement de l'emprunt (soit jusqu'au 19 mars 2020).

A ce titre, le montant total étalé sur l'exercice s'élève à 5 453 milliers d'euros.

En 2014, les frais d'émission de l'emprunt obligataire de 125 000 milliers d'euros, soit 1 428 milliers d'euros, sont répartis sur la durée restante de l'emprunt d'une manière appropriée aux modalités de remboursement de l'emprunt (soit jusqu'au 19 mars 2020).

À ce titre, le montant total étalé sur l'exercice s'élève à 1 208 milliers d'euros.

5.3.2.10 Honoraires des Commissaires aux comptes (décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008)

L'information sur les honoraires des Commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés de la société Cegedim SA.

5.3.2.11 Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi est comptabilisé en moins des charges de personnel et s'élève à 269 milliers d'euros sur 2015.

5.3.3 Informations complémentaires

Note 1	Immobilisations	153	Note 16	Périmètre d'intégration fiscale	1630
Note 2	Amortissements	154	Note 17	Répartition de l'impôt sur les bénéfices	164
Note 3	Provisions	155	Note 18	Situation fiscale différée et latente	164
Note 4	Échéances des créances et dettes	156	Note 19	Dépenses non déductibles fiscalement	164
Note 5	Endettement financier	157	Note 20	Avance aux dirigeants	164
Note 6	Frais d'émission d'emprunt	158	Note 21	Rémunération des organes de direction et d'administration	164
Note 7	Retraite	159	Note 22	Composition du capital social	165
Note 8	Tableau de variation des capitaux propres	160	Note 23	Actions propres	165
Note 9	Eléments relevant de plusieurs postes de bilan et compte de résultat	161	Note 24	Identité de la société mère de Cegedim : FCB	165
Note 10	Ventilation du chiffre d'affaires	161	Note 25	Attributions d'actions gratuites	165
Note 11	Détail des produits à recevoir	161	Note 26	Effectif moyen	166
Note 12	Détail des charges à payer	162	Note 27	Engagement hors bilan	166
Note 13	Détail des charges et produits constatés d'avance	162	Note 28	Faits marquants de l'exercice	166
Note 14	Charges et produits exceptionnels	163	Note 29	Evènements post clôture	167
Note 15	Résultat financier	163			

Note 1 Immobilisations

En milliers d'euros	31.12.2014	Reclassement poste à poste	Acquisitions / Apports	Cessions Sorties	Apport de branche ⁽³⁾	31.12.2015
Frais d'établissement et de développement	6 398	-4 978	1 967		-1 593	1 793
Autres immobilisations incorporelles	208 406	24 270	158	16 275	-190 466	26 093
Autres immobilisations incorporelles en-cours	20 093	-19 292	1 864		-2 553	112
Immobilisations incorporelles brutes	234 896	0	3 989	16 275	-194 612	27 998
Constructions sur sol d'autrui	0					0
Constructions install. générales	3 197					3 197
Installations techniques, outillage	24 112	91	212	13 965	-5 976	4 474
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 043		10	123		930
Immobilisations corporelles en cours	58	-91	33			0
Immobilisations corporelles brutes	28 410	0	255	14 088	-5 976	8 601
Autres participations ⁽¹⁾	929 331		232 789	876 235		285 885
Prêts, autres immobilisations financières ⁽²⁾	45 155		51 506	78 453		18 209
Immobilisations financières brutes	974 486	0	284 295	954 688		304 094
Total immobilisations brutes	1 237 793	0	288 539	985 051	-200 588	340 693

1) L'augmentation de la valeur des titres de participation :

- Acquisition des titres de la société Activus pour 10 625 K€.
- Augmentation de capital de la filiale Cegedim INC pour 120 324 K€.

La diminution de la valeur des titres de participation :

- Cession de la division CRM et données stratégiques pour 739 218 K€.
- Réductions de capital de CDS pour 30 008 K€, Cegedim Belgium pour 99 567 K€ et Cegedim Holding GMBH pour 5 000 K€.

2) Le poste « Prêts, autres immobilisations financières » est composé pour 1 111 milliers d'euros de dépôts de garantie, 15 606 milliers d'euros de prêts aux filiales et 1 492 milliers d'euros de prêts pour l'effort construction.

Les caractéristiques généralement utilisées dans le cadre des prêts accordés aux filiales sont :

- Un taux d'intérêt annuel de 3,5% pour les anciens prêts aux filiales françaises ;
- Un taux d'intérêt annuel de 4% pour les anciens prêts aux filiales étrangères ;
- Un taux d'intérêt annuel de 3 % pour les nouveaux prêts aux filiales françaises et étrangères ;
- Une durée variable ;
- L'absence d'une clause de tacite reconduction et autres clauses spécifiques.

3) Apport partiel d'actif à la société Cegedim Secteur 1 en date du 1^{er} février 2015

Note 2 Amortissements

En milliers d'euros	31.12.2014	Dotations	Reprises	Apport de Branche (1)	31.12.2015
Frais d'établissement et de développement	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	87 288	3 784	16 154	-60 407	14 512
Autres immobilisations incorporelles en-cours	0	0	0	0	0
Amortissement immobilisations incorporelles	87 288	3 784	16 154	-60 407	14 512
Constructions sur sol d'autrui	0				0
Constructions install. générales	1 597	266			1 864
Installations techniques, outillage	19 005	477	12 255	-3 379	3 848
Matériel de bureau et informatique	930	23	53		900
Amortissement immobilisations corporelles	21 533	766	12 308	-3 379	6 612
Total amortissements	108 821	4 550	28 462	-63 786	21 124

En milliers d'euros	Linéaire	Dégressif	Dotations dérogatoires	Reprises dérogatoires
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	3 784			
Autres immobilisations incorporelles en-cours				
Immobilisations incorporelles	3 784	0	0	0
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions install. générales	266			
Installations techniques, outillage	477		52	1 189
Matériel de bureau et informatique	23			
Immobilisations corporelles	766	0	52	1 189
Total dotations	4 550	0	52	1 189

(1) Apport partiel d'actif à la société Cegedim Secteur 1 en date du 1^{er} février 2015.

Note 3 Provisions

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2014	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Apport de Branche (1)	31.12.2015
Amortissements dérogatoires	1 217	52		1 189		80
Provisions réglementées	1 217	52	0	1 189	0	80
Provisions pour litiges	488	29	21	53		443
Provisions pour pertes de change	75	31		75		31
Provisions pour pensions et obligations similaires	8 845	1 872		27	-9 053	1 637
Provisions actions attribuées aux salariés	1 463	439		1 289		613
Autres provisions pour risques et charges	0					0
Provisions pour risques sur titres de participations	4 987	7 102		750		11 339
Provisions pour risques et charges	15 859	9 473	21	2 194	-9 053	14 064
Titres de participation	425 514	420		413 928		12 005
Autres immobilisations financières	0					0
Provisions sur stocks et en cours	0					0
Provisions pour dépréciation de créances clients	972	928		413		1 487
Autres prov. pour dépréciation	53	58		53		58
Provisions pour dépréciation de logiciels développés en interne	1 801				-1 801	0
Provisions pour dépréciation	428 340	1 406	0	414 394	-1 801	13 550
Total Provisions	445 416	10 931	21	417 777	- 10 854	27 694
Dotations et reprises d'exploitation		3 268	21	1 782		
Dotation et reprises financières		7 611	0	414 806		
Dotations et reprises exceptionnelles		52		1 189	-1 801	

(1) Apport partiel d'actif à la société Cegedim Secteur 1 en date du 1^{er} février 2015.

Note 4 Échéances des créances et dettes

<i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	17 098		17 098
Autres immobilisations financières	1 111		1 111
Clients douteux ou litigieux	375	375	
Autres créances clients	17 592	17 592	
Personnel et comptes rattachés	34	34	
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	1	1	
État : impôt sur les bénéfices	9 787	9 787	
État : taxe sur la valeur ajoutée	949	949	
État : créances diverses	1 196	1 196	
Groupe et associés	5 051	5 051	
Débiteurs divers	383	383	
Charges constatées d'avance	1 046	1 046	
Total créances	54 623	36 414	18 209
Prêts accordés en cours d'exercice	51 159		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	75 556		

<i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an, 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	340 091	340 091		
Emprunts à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts à plus d'1 an à l'origine	5 942	5 942		
Emprunts et dettes financières divers	45 752	97	45 655	
Fournisseurs et comptes rattachés	9 323	9 323		
Personnel et comptes rattachés	3 591	3 591		
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	1 474	1 474		
État : taxe sur la valeur ajoutée	2 239	2 239		
État : autres impôts, taxes assimilées	485	485		
Groupe et associés	51 431	51 431		
Autres dettes	419	419		
Produits constatés d'avance	661	661		
Total dettes	461 408	415 753	45 655	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	147 509			

Note 5 Endettement financier

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2015	31.12.2014
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 5 ans)		425 000
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 1 an, < 5 ans)	45 655	46 020
Emprunts et dettes financières à court terme (> 6 mois, < 1 an)	340 091	72 116
Emprunts et dettes financières à court terme (> 1 mois, < 6 mois)	6 039	
Emprunts et dettes financières à court terme (< 1 mois)		
Concours bancaires courants	47 421	54 176
Total dettes financières	439 206	597 312
Trésorerie active	225 995	1 299
Endettement Financier Net	213 211	596 013

FINANCEMENT

En mai 2007, Cegedim a conclu auprès de FCB un prêt de 50,0 millions d'euros, son principal actionnaire (le Prêt FCB). L'accord de prêt entre Cegedim S.A et FCB a été signé le 7 mai 2007 ; il a ensuite été amendé le 5 septembre 2008 puis le 21 septembre 2011 en vue d'une prorogation de la durée du prêt et d'une modification du taux d'intérêt applicable. En décembre 2009, FCB a souscrit pour 4,9 millions d'euros d'actions à titre de remboursement d'une portion de la dette, ce qui a entraîné une réduction du solde du prêt FCB qui est passé à 45,1 millions d'euros. Le prêt FCB arrive à maturité en juin 2016. Ce prêt est prolongé conformément aux clauses contractuelles du nouveau RCF signé en 2016 pour une durée de 5 ans.

Le 10 juin 2011, Cegedim a conclu un accord de prêt à terme et de facilité de crédit revolving multidevises pour un total de 280,0 millions d'euros. Le 27 juillet 2010, le Groupe a émis un emprunt obligataire de premier rang au taux de 7,0% d'un montant de 300,0 millions d'euros remboursable le 27 juillet 2015. Cette émission n'était pas soumise aux exigences de déclaration de la Loi américaine sur les valeurs mobilières. L'emprunt obligataire est coté en bourse de Luxembourg et son code ISIN est FR0010925172. En novembre 2011, sur le marché, Cegedim a procédé à un rachat d'obligations pour un montant de 20 millions d'euros et les a annulées. Par conséquent, le montant global en circulation des obligations était de 280,0 millions d'euros.

Le 20 mars 2013, Cegedim a émis un emprunt obligataire de premier rang à 6,75 % d'un montant de 300 millions d'euros selon les règles Reg S et 144A, arrivant à échéance le 1^{er} avril 2020. L'emprunt obligataire est coté en bourse de Luxembourg et les codes ISIN sont XS0906984272 et S0906984355. Le prix d'émission a été de 100% de la valeur nominale.

Cegedim a utilisé le produit de l'émission pour les opérations suivantes :

- racheter les obligations à 7 % arrivant à échéance en 2015, suite à une offre de rachat au prix de 108 %, sur un montant en principal de 111,5 millions d'euros. En incluant les intérêts échus et non versés, le montant total s'élève à 121,5 millions d'euros. Le montant des obligations en circulation est de 168,6 millions d'euros.
- rembourser le prêt à terme ;
- rembourser les tirages faits sur le crédit revolving ;
- payer les frais et dépenses liés à ces opérations.

Le 7 avril 2014, Cegedim a lancé une émission obligataire additionnelle de 100 millions d'euros portée dans la journée à 125 millions d'euros, sur son emprunt obligataire 6,75% à échéance 2020. A l'exception de la date et du prix d'émission (105,75% augmenté des intérêts courus depuis le 1^{er} avril 2014), les obligations nouvelles sont identiques aux obligations émises dans le cadre de l'emprunt obligataire 6,75% de 300 millions d'euros à échéance 2020 émis le 20 mars 2013. Le produit de cette émission obligataire a été utilisé, entre autres, pour financer le rachat de 106 millions d'euros de l'emprunt obligataire à échéance 2015 (au prix de 108,102%), payer la prime ainsi que les frais y afférant et rembourser les facilités de découvert bancaire.

Entre le 6 mai 2015 et le 31 décembre 2015, Cegedim a procédé sur le marché au rachat de l'emprunt obligataire 6,75% à échéance 2020 pour un montant total en principal de 84,9 millions d'euros. La société a procédé à l'annulation de ces titres. Ainsi le montant restant en circulation, à cette date, est de 340,1 millions d'euros en principal.

Le 27 juillet 2015, à l'échéance, Cegedim a procédé au remboursement de l'intégralité des 62,6 millions d'euros restant en circulation de l'émission obligataire d'échéance 2015 et portant coupon de 7,0% (ISIN : FR0010925172).

Suite à ces opérations, au 31 décembre 2015, la dette était structurée de la manière suivante :

- emprunt obligataire de 340,1 millions d'euros à 6,75 % arrivant à échéance le 1^{er} avril 2020 ;
- crédit revolving de 80,0 millions d'euros, non tiré, arrivant à échéance le 10 juin 2016 ;
- prêt FCB de 45,1 millions d'euros arrivant à échéance en juin 2016 ;
- facilités de découvert de 26,0 millions d'euros dont 0,1 million d'euros utilisés.

Suite au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire 2020 prévu avant le 30 juin 2016, la dette a été reclassée à moins d'un an.

L'exposition de la dette à la variation des taux Euro est partiellement couverte par une couverture de Taux Euro.

Le Groupe a revendu en juin 2015 un swap receveur Euribor 1 mois pré-fixé, payeur taux fixe de 4,565% sur un montant de notionnel couvert de 20 millions d'euros à échéance 29/12/2017 contre le versement d'une soulte.

Au 31 décembre 2015, la couverture de la dette à la variation des Taux Euro se compose de deux swap amortissables à prime nulle receveur Euribor 1 mois pré-fixé, payeur Taux Fixe défini comme suit :

- Taux de 4,57% sur un montant notionnel couvert de 20 000 milliers d'euros amortissable jusqu'à l'échéance du 29/12/2017 ;
- Taux de 4,58% sur un montant notionnel couvert de 20 000 milliers d'euros amortissable jusqu'à l'échéance du 29/12/2017 ;

Le montant total de notionnel couvert est de 40 000 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Note 6 Frais d'émission d'emprunt

En milliers d'euros	31.12.2014	Augmentation	Dotations	31.12.2015
Frais d'émission d'emprunts	6 929		6 662	267

Depuis 2013, les frais d'émission de l'emprunt obligataire de 300 000 milliers d'euros, soit 7 608 milliers d'euros, sont repartis sur la durée restante de l'emprunt d'une manière appropriée aux modalités de remboursement de l'emprunt (soit jusqu'au 19 mars 2020).

À ce titre, le montant total étalé sur l'exercice s'élève à 5 453 milliers d'euros.

En 2014, les frais d'émission de l'emprunt obligataire de 125 000 milliers d'euros, soit 1 428 milliers d'euros, sont repartis sur la durée restante de l'emprunt d'une manière appropriée aux modalités de remboursement de l'emprunt (soit jusqu'au 19/03/2020).

À ce titre, le montant total étalé sur l'exercice s'élève à 1 208 milliers d'euros.

L'étalement des frais d'emprunts a été accéléré compte tenu du remboursement anticipé d'ici au 30 juin 2016 de l'émission obligataire d'échéance 2020.

Note 7 Retraite

En milliers d'euros	Par un fonds d'assurance	Par une provision pour charge
Engagement de retraite couvert	1 704	1 637

Les salariés bénéficient, lors de leur départ à la retraite, du versement d'une indemnité de départ à la retraite telle que définie dans la convention collective.

Afin de financer les engagements liés à ces indemnités, un régime d'évaluation actuarielle a été mis en place. Le montant total de l'engagement s'élève à 3 341 313 euros dont 1 704 450 euros versés à une compagnie d'assurance.

LES HYPOTHESES ACTUARIELLES RETENUES SONT LES SUIVANTES :

Hypothèses économiques

Taux d'intérêt net : 2.43 %

Augmentation des salaires : 1,4% inflation comprise

Hypothèses démographiques

Mortalité : Les tables de mortalité utilisées sont les tables INSEE 2009-2011

Mobilité : 7,5% par an jusqu'à 35 ans

3,5% jusqu'à 45 ans

1,8% jusqu'à 50 ans

0,9% au-delà de 51 ans

Age de départ à la retraite : départ volontaire à la retraite à 65 ans pour les non-cadres

Age de départ à la retraite : départ volontaire à la retraite à 65 ans pour les cadres

Convention collective

La société Cegedim est rattachée à la convention collective nationale de la Pharmacie.

Note 8 Tableau de variation des capitaux propres

En milliers euros	Capital	Primes	Réserves légal	Réserves réglementées	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Au 31.12.2011⁽¹⁾	13 337	244 313	1 334	1 140	106 127	188	23 244	1 838	391 520
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2011					23 244		-23 244		0
Dividendes									0
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				-402	402				0
Provisions réglementées								387	387
Résultat 2012							-82 251		-82 251
Au 31.12.2012⁽¹⁾	13 337	244 313	1 334	738	129 774	188	-82 251	2 226	309 656
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2012					-82 251		82 251		0
Dividendes									0
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				234	-234				0
Coût services passés					-1 146				-1 146
Provisions réglementées								-381	-381
Résultat 2013							-48 937		-48 937
Au 31.12.2013⁽¹⁾	13 337	244 313	1 334	972	46 143	188	-48 937	1 845	259 193
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2013		-2 606			-46 143	-188	48 937		0
Dividendes									0
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				-650	650				0
Coût services passés									0
Provisions réglementées								-628	-628
Résultat 2014							-201 101		-201 101
Au 31.12.2014⁽¹⁾	13 337	241 706	1 334	322	650	0	-201 101	1 217	57 464
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2014		-201 101					201 101		0
Dividendes									0
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				707	-707				0
Coût services passés									0
Provisions réglementées								-1 137	-1 137
Résultat 2015							-10 613		-10 613
Au 31.12.2015⁽¹⁾	13 337	40 605	1 334	1 029	-57	0	-10 613	80	45 714

(1) Capitaux propres avant répartition.

Note 9 Eléments relevant de plusieurs postes de bilan et compte de résultat

En milliers euros	Entreprises consolidées	Participations	Entreprises liées
Actif immobilisé			
Dividendes à recevoir			
Participations	284 970	915	
Prêts			
Actif circulant			
Créances clients, comptes rattachés	3 696	3 480	13
Autres créances	5 117		
Dettes			
Dettes financières	-233		-45 094
Dettes fournisseurs, comptes ratt.	-342	-593	-2 687
Autres dettes	-48 316		
Financiers			
Charges financières	-498	-4	-1 916
Produits financiers	2 181		
Exploitation			
Management fees			-1 374
Loyers	-5		-365

Note 10 Ventilation du chiffre d'affaires

En milliers d'euros	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires hors France	Total chiffre d'affaires 31.12.2015
Ventes de marchandises			0
Production de biens	73	229	302
Production de services	51 532	9 028	60 560
Total chiffre d'affaires	51 605	9 257	60 862

Note 11 Détail des produits à recevoir

En milliers d'euros	31.12.2015
Dividendes à recevoir	0
Créances rattachées à des participations	0
Clients, factures à établir	1 079
Clients et comptes rattachés	1 079
Fournisseurs, avoir à recevoir	66
Personnel, produits à recevoir	0
Etat, TVA et produits à recevoir	1 454
Filiales, remboursement de capital à recevoir	3 064
Autres créances	4 584
Total produits à recevoir	5 663

Note 12 Détail des charges à payer

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2015
Intérêts courus à payer sur emprunts	5 942
Intérêts courus à payer sur participation	16
Emprunts et dettes financières	5 958
Fournisseurs, factures à recevoir	1 537
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 537
Provision pour congés payés	1 795
Provision RTT	389
Provision congés CET	45
Personnel, autres charges à payer	1 130
Etat, TVA et charges à payer	280
Dettes fiscales et sociales	3 639
Filiales, remboursement de capital à payer	733
Charges à payer	10
Clients, avoirs à établir	12
Total	11 889

Note 13 Détail des charges et produits constatés d'avance

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2015
Travail à façon	10
Transpac lignes informatiques	0
Loyers & charges locatives	722
Location matériel informatique	0
Redevance Logiciels	14
Entretien Mat. Informatique	0
Maintenance Logiciel	23
Abonnements	48
Charges Financières	15
Autres	214
Total charges constatées d'avance	1 046
Prestation de services	419
Produits financiers	242
Total produits constatés d'avance	661

Note 14 Charges et produits exceptionnels

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2015
Pénalités amendes fiscales et pénales	-180
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles cédées	-1 078
Valeurs comptables des immobilisations corporelles cédées	-1 781
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-758 491
Dotation aux Amortissements Dérogatoires	-52
Total charges exceptionnelles	-761 581
Produits de cession des immobilisations incorporelles	1 078
Produits de cession des immobilisations corporelles	1 397
Produits de cession des immobilisations financières	316 360
Reprise sur Amortissements Dérogatoires	1 189
Reprise sur dépréciations exceptionnelles	1 801
Reprise sur dépréciations titres et risques	394 358
Total produits exceptionnels	716 182

Note 15 Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2015	31.12.2014
Dotations / Reprises financières	6 176	-187 250
Charges et produits d'intérêt financiers	-36 768	-46 728
Dividendes reçus	35 275	33 808
Autre résultat financier (dont gain et pertes de change) (1)	26 272	-717
Résultat financier	30 955	-200 888

(1) Dont écart de change sur dénouement swap US pour 22 993 K€

Note 16 Périmètre d'intégration fiscale

Cegedim SA est la société mère tête de Groupe.

Les sociétés suivantes sont intégrées fiscalement en qualité de membre :

- *Alliadis, Alliance Software, CLM, Cegedim Activ, Cegedim Ingénierie, Cegedim SRH, Cegelease, Cetip, Euroformat, GERS SAS, Hospitalis, I gestion, Incams, Medexact, Cegedim Outsourcing, PG Informatique, Pharmastock, Resip, RNP, RMI, Sofiloca, Decisions Research Europe, Cegedim SRH Montargis, Cegedim Software, ASPLine, Cegedim Assurances, Cegedim Dynamic Framework, I-Assurances, Cegedim IT, Santestat, Cegedim Kadriga, Cegedim Healthcare Software.*

Le groupe d'intégration fiscale génère un déficit fiscal d'ensemble de 236 883 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées bénéficiaires et s'élèvent à 12 390 milliers d'euros.

La société mère Cegedim comptabilise un profit d'impôt égal à 12 390 milliers d'euros correspondant au profit d'impôt sur les filiales intégrées déficitaires, plafonné à la charge d'impôt des sociétés

Note 17 Répartition de l'impôt sur les bénéfices

<i>En milliers d'euros</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	22 810	31	22 841
Profit d'impôt		12 390	12 390
Résultat exceptionnel à court terme	-45 399		-45 399
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-246		-246
Impôt lié à des exercices antérieurs		-104	-104
Retenu à la source		-96	-96
Résultat comptable	-22 834	12 221	-10 613

Note 18 Situation fiscale différée et latente

L'exercice 2015 génère les charges suivantes déductibles sur exercices ultérieurs :

- Organique : 89 milliers d'euros ;
- Participation : 246 milliers d'euros ;
- Provision départ en retraite : 1 872 milliers d'euros ;
- Autres provisions non déductibles : 894 milliers d'euros.

L'impôt différé correspondant s'élève à 1 178 milliers d'euros (avec un taux d'IS de 38 %).

Note 19 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est à signaler que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 603 703 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement. Par conséquent, l'impôt correspondant auxdites dépenses et charges s'élève à 229 407 euros.

Note 20 Avance aux dirigeants

Conformément à l'article L. 225-43 du Code de commerce, il n'a été alloué aux dirigeants de la société ni avance, ni crédit.

Note 21 Rémunération des organes de direction et d'administration

Le montant des jetons de présence versés aux Administrateurs s'est élevé à 120 milliers d'euros en 2015 et est comptabilisé dans le poste « Autres charges » du compte de résultat.

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2015	31.12.2014
Avantages à court terme (salaires, primes, etc.)	-1 008	-898
Avantages postérieurs à l'emploi	néant	néant
Indemnités de rupture de travail	néant	néant
Avantages comptabilisés	-1 008	-898
Indemnités de rupture de contrat de travail	néant	néant
Avantages non comptabilisés	NEANT	NEANT

Note 22 Composition du capital social

Actionnaires	Nb actions détenues	% détenu	Nb de votes simples	Nb de votes doubles actions	Nb de votes doubles voix	Total voix	% droits de vote
FCB	7 375 891	52.70%	25 845	7 350 046	14 700 092	14 725 937	62,79%
Bpifrance (ex FSI)	2 102 061	15.02%	0	2 102 061	4 204 122	4 204 122	17,93%
Alliance Healthcare France	0	0.00%	0	0	0	0	0,00%
Public	4 476 752	31.98%	4 430 476	46 276	92 552	4 523 028	19,29%
Cegedim ⁽¹⁾	42 469	0.30%	0	0	0	0	0,00%
Totaux	13 997 173	100,00%	4 456 321	9 498 383	18 996 766	23 453 087	100,00%

(1) Y compris le contrat de liquidité

Catégorie de titre	Nb. de titres				Valeur nominal	
	A la clôture d'exercice	Créés pendant l'exercice	Créés par division du nominal	En début d'exercice	A la clôture d'exercice	En début d'exercice
Actions ordinaires	13 997 173			13 997 173	0,9528	0,9528

Note 23 Actions propres

14 530 actions propres ont été attribuées définitivement au cours du mois de juin 2015, au titre du plan du 4 juin 2013, pour un montant de 342 milliers d'euros.

17 610 actions propres ont été attribuées définitivement au cours du mois de juin 2015, au titre du plan du 29 juin 2011, pour un montant de 587 milliers d'euros.

Note 24 Identité de la société mère de Cegedim : FCB

SA détenue principalement par M. Labrune, sa famille et par certains membres du Conseil d'Administration de Cegedim SA.

Note 25 Attributions d'actions gratuites

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 2014 a renouvelé pour une nouvelle période de 38 mois l'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes au bénéfice des salariés de la Société et du Groupe Cegedim aux conditions fixées par le Conseil en séances des 21 mars 2008 et 5 novembre 2009.

Les Conseils du 29 juin 2011, du 19 septembre 2012 et du 4 juin 2013 ont été autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2011 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Les Conseils du 21 mars 2008, du 5 novembre 2009 et du 8 juin 2010 ont été autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 février 2008 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Les actions attribuées gratuitement donneront droit aux dividendes dont la distribution aura été décidée à compter de la date d'attribution.
 - o Le plan du 8 juin 2010 a autorisé une attribution maximum de 32 540 actions gratuites.
 - o Le plan du 29 juin 2011 a autorisé une attribution maximum de 41 640 actions gratuites.
 - o Le plan du 19 septembre 2012 a autorisé une attribution maximum de 31 670 actions gratuites.
 - o Le plan du 4 juin 2013 a autorisé une attribution maximum de 48 870 actions gratuites.
 - o Le plan du 18 septembre 2014 a autorisé une attribution maximum de 19 280 actions gratuites.
- L'attribution des dites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution et de quatre ans pour les bénéficiaires n'ayant pas leur résidence fiscale en France à la date d'attribution ;

- Les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires à leurs bénéficiaires sous la seule condition : absence de démission, révocation ou licenciement ;
- A compter de la date d'attribution définitive, les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution devront conserver les dites actions pendant une durée de deux ans à compter de la date d'attribution définitive.

À la clôture du 31 décembre 2015, Cegedim SA a dans ses comptes une provision de 613 milliers d'euros

Note 26 Effectif moyen

	31.12.2015
Cadres	162
Non-Cadres	90
Apprentis	11
Mandataires sociaux	3
Total personnel salarié	266

Note 27 Engagement hors bilan

CAUTION DE CEGEDIM A SES FILIALES

Filiale INPS

Caution de 4 millions de livres sterling en faveur de Lancashire County Council dans le cadre du renouvellement du bail pour les locaux situés à Cherstey (Royaume Uni) (autorisation du CA du 18 avril 2013)

Filiale Cegedim IT

Caution de 3 millions d'euros en faveur de Microsoft Ireland Operations Limited pour les commandes opérées par Cegedim IT.

Caution de 1,5 million d'euros en faveur d'Obiane pour les commandes opérées par Cegedim IT.

Filiale Cegedim RX ltd

Autorisation donnée à la société Cegedim SA de se porter garant dans le cadre du contrat de sous location entre sa filiale Cegedim RX ltd et la société Cegedim UK ltd (autorisation du CA du 25 mars 2015).

Toutes filiales

Autorisation pour une durée d'un an à donner cautions, avals et autres garanties pour un montant global de 5 millions d'euros sous réserve que chaque engagement ne dépasse pas le montant de 2 millions d'euros (autorisation du CA du 25 mars 2015).

Note 28 Faits marquants de l'exercice

CESSION DE LA DIVISION « CRM ET DONNEES STRATEGIQUES » A IMS HEALTH

Les activités *CRM et données stratégiques* logées au sein de Cegedim SA ont fait l'objet d'un apport partiel d'actif à la société IMS Health Technology Solutions France (ex-Cegedim Secteur 1) en date du 1^{er} février 2015.

Le 1^{er} avril 2015, Cegedim a annoncé la réalisation de la cession à IMS Health de sa division *CRM et données stratégiques*. Le prix de cession définitif s'élève à 410,5 millions d'euros intégralement versé en 2015.

Les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ne sont pas comparables avec ceux des exercices antérieurs car ils intègrent seulement les trois premiers mois d'activité de la division *CRM et données stratégiques*.

A la suite de l'annonce de l'opération, l'agence de notation Standard and Poor's a revu à la hausse le 13 avril 2015, la notation de Cegedim qui s'établit désormais à BB-, perspective positive.

REMBOURSEMENT DE L'EMISSION OBLIGATAIRE 2015 DE COUPON 7,0%

Cegedim a procédé à l'échéance, le 27 juillet 2015, au remboursement de l'intégralité des 62,6 millions d'euros restant en circulation de l'émission obligataire d'échéance 2015 et portant coupon de 7,0% (ISIN : FR0010925172).

RESILIATION DES ACCORDS D'AFFACTURAGE

Au cours du premier semestre 2015 le Groupe a résilié les accords d'affacturage portant sur la cession de créances clients, sans possibilité de recours, pour un total de 38,0 millions d'euros. Le montant de ces accords s'élevait à 14,2 millions d'euros à fin décembre 2014. Ces accords portaient principalement sur les sociétés cédées à IMS Health.

RACHAT DE TITRES OBLIGATAIRES CEGEDIM

Entre le 6 mai 2015 et le 31 décembre 2015, Cegedim a procédé sur le marché au rachat de l'emprunt obligataire 6,75% à échéance 2020, code ISIN XS0906984272, pour un montant total en principal de 84 904 000 euros. La société procède à l'annulation de ces titres. Ainsi, le montant en circulation est de 340 096 000 euros en principal.

ACQUISITION DE LA SOCIETE ACTIVUS AU ROYAUME-UNI

Le 20 juillet 2015, Cegedim a annoncé l'acquisition de 100 % de la société Activus au Royaume-Uni, un des leaders de l'édition de logiciels en assurance santé et prévoyance sur ce marché. Cette opération permet à Cegedim Insurance Solutions d'accéder à de nouveaux marchés (Royaume-Uni, Etats-Unis, Moyen-Orient, APAC, Afrique,...) et de renforcer sa suite logicielle à destination de ses clients internationaux. La société Activus a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 7 millions d'euros en 2014.

Cette opération répond à la stratégie de développement ciblée définie par le Groupe afin de renforcer ses activités à l'international. Financée par fonds propres, elle contribue au périmètre de consolidation à compter de la date d'acquisition.

EVOLUTION FAVORABLE DES PARITES MONETAIRES

A fin décembre, l'évolution des parités monétaires sur l'année est favorable et représente un impact positif de 9,2 millions d'euros sur le chiffre d'affaires consolidé 2015 des activités poursuivies.

AUTORITE DE LA CONCURRENCE

Le 24 septembre 2015, la Cour d'Appel de Paris a rejeté la requête de Cegedim et a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 8 juillet 2014. L'amende ayant déjà été intégralement payée en septembre 2014, cette décision n'aura pas d'impact dans les comptes de Cegedim. Le Groupe a formé un pourvoi en cassation.

ACQUISITION DES ACTIVITES BASEES AUX ETATS-UNIS DE NIGHTINGALE

Début octobre 2015, Cegedim a annoncé l'acquisition par sa filiale américaine Pulse Systems, Inc., des activités de gestion médicale basées aux Etats-Unis de Nightingale Informatix Corporation.

Pulse pourra ainsi proposer à ses clients une offre de gestion médicale et de dossier patient électronique en mode client-serveur et Cloud.

A l'exception des faits indiqués ci-dessus, il n'y a eu, au cours de cette période et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

Note 29 Evénements post-clôture

RACHAT DE TITRES OBLIGATAIRES CEGEDIM

Depuis le 1^{er} janvier 2016, Cegedim a procédé sur le marché au rachat de l'emprunt obligataire 6,75% à échéance 2020, code ISIN XS0906984272, pour un montant total en principal de 24 682 000,00 euros. La société procède à l'annulation de ces titres. Ainsi le montant en circulation est de 315 414 000,00 euros en principal au 28 janvier 2016.

NOUVELLE FACILITE DE CREDIT

En janvier 2016, le Groupe a mis en place une nouvelle facilité de crédit sous la forme d'un RCF de 200 millions d'euros sur 5 ans. Cette facilité combinée au produit de cession à IMS Health permettra de racheter d'ici au 30 juin 2016 l'intégralité de l'émission obligataire d'échéance 2020 et portant coupon de 6,75%. A l'issue de cette opération, les frais financiers pro-forma (hors prime de rachat anticipé de la dette obligataire) seront divisés par environ 9.

A l'exception des faits indiqués ci-dessus, il n'y a eu postérieurement à la clôture et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe

5.3.4 Inventaire des valeurs mobilières

Au 31 décembre 2015

Société	Nombre d'actions ou de parts	% participation	Valeurs nettes d'inventaires
Titres de participation Société Française			
Alliadis	8 161	100,00 %	44 224 377
Alliance Software	102 500	100,00 %	8 962 245
Cegedim Activ	873 900	100,00 %	30 000 000
Cegedim Assurances	10	100,00 %	100
Cegedim Dynamic Framework	10	100,00 %	0
Cegedim Healthcare Software	100	100,00 %	0
Cegedim IT	10	100,00 %	100
Cegedim Kadrige	10	100,00 %	0
Cegedim Logiciel Medicaux	1 000	100,00 %	21 672 998
Cegedim Outsourcing	25 000	100,00 %	4 024 976
Cegedim Software	193 000	100,00 %	19 300 000
Cegedim SRH	9 776 601	100,00 %	12 450 632
Cegelease	6 450	100,00 %	10 219 374
Cetip	39 340	99,74 %	1 215 767
Edipharm	200	20,00 %	3 049
Galaxy Santé	98	49,00 %	7 350
GERS SAS	50	100,00 %	0
Hospitalis	1 000	100,00 %	37 000
I-assurances	10	100,00 %	100
Incams	2 500	100,00 %	9 535 030
MedExact	6 549	100,00 %	654 900
Pharmastock	5 000	100,00 %	331 470
Resip	1 600	100,00 %	20 434 710
RNP	26 000	100,00 %	2 429 694
Sofiloca	1 000	100,00 %	15 245
SCI 2000	159	68,83 %	846 739
Netfective Technology	130 725	6,08 %	898 888
Nex & Com	240	20,00 %	13 332
Titres de participation Société Française			187 362 976
Activus	300	100,00 %	10 624 953
InPractice Systems (Angleterre)	14 000 000	100,00 %	1
Thin (Angleterre)	100	100,00 %	0
Cegedim World Int. Services Ltd	60 000 000	100,00 %	60 000 000
Croissance 2006 (Belgique)	13 781	100,00 %	6 242 793
Cegedim Belgique	2 999	99,97 %	9 471 943
Next Software (Tunisie)	34 424	94,51 %	177 033
Cegedim Outsourcing Maroc	34 424	94,51 %	177 033
Total titres de participation valeur nette			273 879 799

Société	Nombre d'action ou de parts	% participation	Valeurs nettes d'inventaires
Autre titres immobilisés	II		
Société françaises			
Titres cotés			Néant
Société étrangères			Néant
Valeurs mobilières de placement	III		
Actions attribuées aux salariés			1 028 710
Contrat liquidité Kepler Cheuvreux			500 000
Compte épargne SG			55 000 000
Compte épargne LCL			40 000 000
Compte épargne CIC			50 000 000
Compte épargne Humanis			8 000 000
Total général	I + II + III		428 408 509

5.3.5 Tableau des filiales et des participations

5.3.5.1 Filiales détenues à plus de 50%

Filiales	Capital social ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que capital social ⁽¹⁾	% de contrôle	Valeur comptable des titres détenus valeur brute	Provision pour dépréciation sur titres	Valeur nette des titres détenus	Prêt et avances consentis non remboursés provision	Provision risque	Chiffre d'affaires HT ⁽²⁾	Résultat net ⁽²⁾	Dividendes reçus
Cegedim Outsourcing	2 500	990	100,00	5 553	1 528	4 025			10 313	392	535
GERS SAS	50	-1 816	100,00	50	50	0		1 766	26 883	592	
Cetip	749	13 978	99,74	1 216	0	1 216			31 710	3 805	
SCI 2000	4	474	68,83	847	0	847			260	220	153
Incams	8 038	-381	100,00	10 626	1 091	9 535			2 495	172	
Pharmastock	576	-245	100,00	576	245	331			1 829	-103	
Cegelease	10 000	7 508	100,00	10 219	0	10 219			120 629	3 074	
Cegedim Logiciels Médicaux	1 000	-628	100,00	30 567	8 894	21 673			23 053	502	
Cegedim SRH	7 000	652	100,00	12 451	0	12 451			40 000	1 586	
RNP	495	977	100,00	2 430	0	2 430			24 356	865	700
Sofiloca	15	69	100,00	15	0	15			1 682	59	263
MedExact	37	2 538	100,00	655	0	655			4 803	734	446
Cegedim Activ	13 323	19 572	100,00	30 000	0	30 000			77 183	6 351	6 030
Hospitalis	37	813	100,00	37	0	37			3 170	809	1 800
Resip	159	2 319	100,00	20 435	0	20 435			7 832	2 245	2 052
Alliadis	1 244	407	100,00	44 224	0	44 224			38 939	-1 714	1 485
Alliance Software	1 563	1 602	100,00	8 962	0	8 962			22 390	-830	
Cegedim Software	19 300	-1 504	100,00	19 300	0	19 300			5 575	323	
Cegedim Healthcare Software	10	-4 439	100,00	10	10	0	14 500	4 429	0	-2 726	
Cegedim Assurances	0	-4	100,00	0	0	0			0	-2	
Cegedim Dynamic Framework	0	-5	100,00	0	0	0		346	0	-1	
I-Assurances	0	-3	100,00	0	0	0			221	-1	
Cegedim IT	0	-604	100,00	0	0	0			14 005	0	
Cegedim Kadrigé	0	-4 798	100,00	0	0	0		4 798	1 884	-2 480	
Cegedim Belgique	9 475	62 661	99,97	9 472	0	9 472	400		37	18 329	
Croissance 2006 Belgique	1 378	7 502	100,00	6 243	0	6 243			0	280	
Cegedim World Int.Services Ltd	60 000	3 442	100,00	60 000	0	60 000			321	3 326	2 500
Cegedim Algérie	85		100,00	85	0	85					
Thin	1	-879	100,00	188	188	0			921		
INPS	19 075	12 954	100,00	1	0	1			34 290		
Next Software	165	-191	94,51	177	0	177	181		41	-97	
Activus	0	3 596	100,00	10 625	0	10 625			3 750		
Total filiales détenues à plus de 50%				284 964	12 005	272 958	15 081	11 339	497 872	35 710	15 964

5.3.5.2 Filiales détenues à moins de 50%

Filiales	Capital social ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que capital social ⁽¹⁾	% de contrôle	Valeur comptable des titres détenus valeur brute	Provision pour dépréciation sur titres	Valeur nette des titres détenus	Prêt et avances consentis non remboursés provision	Provision risque	Chiffre d'affaires HT ⁽²⁾	Résultat net ⁽²⁾	Dividendes reçus
Edipharm	15	338	20,00	3	0	3			0	284	20
Galaxy Santé	15	1	49,00	7	0	7			117	-588	
Netfective Technology	675	15 003	6,08	899	0	899			7 484	1 935	12
Cegedim Outsourcing Maroc	111	34	0	0	0	0			551	34	
NEX & COM	500	252	20,00	13	0	13			2 232		
Total filiales détenues à moins de 50%											
Total				922	0	922			10 384	1 665	32

(1) Le capital et les capitaux propres des filiales hors zone euro sont indiqués pour leurs contre-valeurs en milliers euros aux dates historiques.

(2) Les chiffres d'affaires et résultat net des filiales hors zone euro sont indiqués pour leurs contre-valeurs en milliers euros au cours moyen annuel de l'exercice 2015.

5.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Société CEGEDIM

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société CEGEDIM, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1 « Immobilisations », 2 « Amortissements », 3 « Provisions », 14 « Charges et Produits exceptionnels » et 28 « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe qui exposent notamment les conséquences comptables au 31 décembre 2015 de la réalisation de la vente de la division CRM et données stratégiques à IMS Health et expliquent la non comparabilité des comptes.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Activation des frais de développement

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note 5.3.2.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.

Valorisation des participations

La note 5.3.2.3 « Participations et autres titres » de l'annexe aux comptes annuels décrit l'évaluation des titres de participation. La méthode a pour objectif de comparer le montant des titres de participation à l'actif net comptable consolidé de la filiale.

Nous avons procédé à des appréciations spécifiques des éléments pris en considération pour les estimations des valeurs d'inventaire et, le cas échéant, vérifié le calcul des provisions pour dépréciation.

Engagements de retraite

La note 5.3.2.6 « Engagements de retraite » de l'annexe aux comptes annuels précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes.

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 7 « Retraite » de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations et approprié de l'information donnée dans l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Courbevoie, le 29 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Mazars

Membre français de Grant Thornton International

Solange Aïache

Jérôme de Pastors

Associée

Associé

5.5 Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Date d'arrêté	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
Capital en fin d'exercice					
Capital social	13 336 506	13 336 506	13 336 506	13 336 506	13 336 506
Nombre d'actions					
ordinaires	13 997 173	13 997 173	13 997 173	13 997 173	13 997 173
à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer	-	-	-	-	-
par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
par droit de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	60 862 440	192 358 195	190 974 709	184 087 377	177 283 817
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	-420 044 403	972 566	39 909 091	35 116 400	34 317 933
Impôts sur les bénéfices	-12 220 826	-11 507 075	-11 012 546	-9 372 459	-4 165 197
Participation des salariés	245 870	441 631	372 976	195 158	451 211
Dot. amortissements et provisions	-397 455 908	213 138 813	99 485 405	126 545 120	14 787 823
Résultat net	-10 613 539	-201 100 804	-48 936 743	-82 251 419	23 244 096
Résultat distribué		-	-	-	-
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation, et avant dot. amortissements et provisions	-29,15	0,86	3,61	6,16	2,72
Résultat après impôt, participation, et dot. amortissements et provisions	-0,76	-14,37	-3,50	-5,88	1,66
Dividende attribué		-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés	266	1 006	1 018	1 052	1 077
Masse salariale	19 431 016	53 467 633	51 110 333	51 755 987	51 518 673
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales...)	8 497 931	25 298 555	24 527 369	25 226 189	24 061 562

6

Responsabilité Sociétale de Cegedim

6.1	Les valeurs de Cegedim	176	6.5	Pour aller plus loin	188
6.2	Informations sociales	177	6.6	Note méthodologique	189
6.3	Informations environnementales	183		Rapport de l'un des Commissaires aux comptes désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales	191
6.4	Informations sociétales	186	6.7		

6.1 Les valeurs de Cegedim

En 2015, le Groupe Cegedim a souhaité réaffirmer ses valeurs, mises en avant dans un nouveau support visant à fédérer ses collaborateurs autour des messages clés ci-dessous :



6.2 Informations sociales

6.2.1 Emploi

6.2.1.1 Effectifs

L'effectif total du Groupe Cegedim au 31 décembre 2015 est de 3 655 salariés, contre 7 922 salariés au 31 Décembre 2014. Il convient de noter que le Groupe Cegedim a cédé ses activités CRM et données stratégiques à IMS Health Inc., le 1^{er} avril 2015. Ces activités représentaient environ 45% du chiffre d'affaires consolidé et concernaient un effectif de 4 591 personnes à cette date. Les données chiffrées 2014, rétablies sur une base comparable au périmètre 2015 post cession, correspondent à un effectif de 3 356 salariés.

Dans la suite du document, lorsqu'il sera fait mention de données 2014, elles seront systématiquement retraitées afin de rétablir une base comparable. Lorsqu'il n'est pas aisé de retraiter les données 2014, il ne sera pas donné de comparatif.

Les effectifs en France en 2015 représentent 69 % des effectifs totaux du Groupe Cegedim.

Les salariés en contrat à durée indéterminée représentent 96 % des effectifs en France, 99 % des effectifs à l'international et 97 % des effectifs totaux du Groupe.

En 2015, le Groupe Cegedim a embauché 1 084 personnes. Parmi elles, 741 l'ont été en contrat à durée indéterminée (dont 54 % en France), 264 en contrat à durée déterminée (dont 99 % en France) et 79 ont rejoint le Groupe via des acquisitions d'entités.

	31.12.2014	31.12.2015
Effectif total du Groupe	3 356	3 655
Effectif en France	2 415	2 525
Salariés en contrat à durée indéterminée		3 535
En % des effectifs totaux		97%
En % des effectifs France		96%
En % des effectifs internationaux		99%
Entrées		1 084
Dont embauches en contrat à durée indéterminée		741
Dont embauches en contrat à durée déterminée		264
Dont variation de périmètre		79
Sorties		790

Afin d'accompagner les projets de l'entreprise, Cegedim :

- Recrute chaque année plusieurs centaines de collaborateurs en France, avec la volonté croissante d'agir en faveur de la diversité des salariés dans l'entreprise et de permettre l'accès à l'emploi de personnes handicapées ;
- Intègre un nombre important de stagiaires et de jeunes en contrat d'apprentissage ;
- Recrute à l'international à travers sa présence dans plus de 11 pays dans le monde.
- Le Groupe fait appel, en fonction de ses besoins, à des salariés intérimaires.

La répartition des effectifs au 31 décembre 2015 par zone géographique est la suivante :

Zone	% des salariés au 31 décembre 2015
France	69%
EMEA hors France	27%
Amérique	4%

En 2015, et sur la base des données légales disponibles, 61 % des effectifs du Groupe sont des hommes, pour un âge moyen de 41 ans, et 39 % sont des femmes, pour un âge moyen de 40 ans.

En 2015, le Groupe Cegedim a dénombré 790 départs de ses effectifs, 592 en France et 198 à l'international. Le terme de départ inclut les fins de contrats à durée déterminée, les fins de mission, les fins de période d'essai, les démissions, les changements de périmètre (entités cédées), les ruptures conventionnelles, les licenciements ou les décès.

En France, le Groupe dénombre 9 % de licenciements sur les 592 départs identifiés toutes causes confondues. On relève 31 procédures judiciaires initiées courant 2015, en rapport avec ces licenciements.

6.2.1.2 Rémunération et évaluation

La politique du Groupe en matière de rémunération vise à reconnaître les talents en récompensant à la fois la performance individuelle et la performance collective, avec une prépondérance accordée à la performance individuelle.

Une politique de rémunération, fixe et variable, est mise en œuvre pour certains collaborateurs afin d'encourager la performance :

- La part variable de la rémunération des Managers Opérationnels est fixée en fonction d'objectifs tenant compte des orientations générales de l'entreprise en matière de croissance, de rentabilité et de génération de trésorerie du Groupe ;
- La rémunération des commerciaux, des consultants et des Directeurs de projets, ainsi que de certains postes fonctionnels comporte également une partie variable. Elle repose sur la réalisation d'objectifs annuels, en majeure partie individuels, et, pour une moindre part, collectifs fixés par la Direction.

Chaque année, les Managers du Groupe Cegedim mènent un entretien individuel avec les membres de leurs équipes afin de les évaluer et de faire un point sur les objectifs fixés. Un guide d'entretien est remis aux participants afin d'aider à mener les discussions dans les meilleures conditions. L'évaluation est matérialisée au cours du premier trimestre de l'année suivante via l'outil informatique interne *Evaluadim*.

Des entretiens semi-annuels sont menés le cas échéant et d'autres, de fin de période d'essai, sont systématiquement réalisés pour faire le point sur le travail effectué par les collaborateurs.

Dans le cadre du « contrat génération » signé en 2014, le Groupe s'engage, entre autres, à maintenir l'emploi des seniors, à embaucher davantage de jeunes de moins de 25 ans et à aménager la fin de carrière de ses collaborateurs. Ce contrat de génération est suivi, bien qu'il ne soit plus obligatoire.

Un Comité des Rémunérations a été mis en place en 2010, et a pour missions essentielles d'examiner et de faire des propositions au Conseil d'Administration en matière de rémunération des Administrateurs, du Président-Directeur Général et des Directeurs Général Délégués de Cegedim. Il examine également les politiques d'attribution d'actions gratuites et de rémunérations variables. Il est composé de trois Administrateurs dont un Administrateur indépendant. Le Comité des Rémunérations s'est réuni 1 fois au cours de l'exercice écoulé, en date du 25 mars 2015.

6.2.1.3 Frais de personnel

Les frais de personnel regroupent les salaires nets, avantages en nature, variables, bonus et primes, ainsi que les charges sociales et cotisations aux régimes de protection sociale afférentes aux salariés. Leur évolution sur deux ans est la suivante :

En milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2015
Frais de personnel	171 636	187 021

Les effectifs constituent la principale ressource du Groupe et représentent l'un des postes de coûts les plus significatifs. Cegedim adapte sa politique salariale en conséquence afin de motiver les talents, assurer la formation et le recrutement tout en contenant l'évolution de la masse salariale dans une croissance raisonnable. Il existe une couverture sociale (à minima une assurance maladie, qui peut être complétée par des dispositifs de prévoyance) et une couverture retraite pour les salariés dans tous les pays où la législation l'exige. Le Groupe s'attache à étendre progressivement ce type de dispositifs aux pays dans lesquels la législation ne l'exige pas. En pratique, la quasi-totalité des effectifs du Groupe se sont vus proposer une assurance maladie.

6.2.2 Organisation du travail

6.2.2.1 Organisation du temps de travail

Pour les collaborateurs en France, qui représentent 69 % des effectifs totaux du Groupe Cegedim, l'organisation du temps de travail s'effectue sur la base d'un forfait annuel de 216 jours travaillés avec une référence horaire hebdomadaire conventionnelle de 35 heures, en contrepartie de l'attribution de jours de Réduction du Temps de Travail (RTT). Ces jours de RTT s'élèvent à 13 par an.

Le nombre de congés payés annuels est de 25 jours ouvrés, auxquels s'ajoutent les jours de congés pour événements, fixés par la loi, ou aménagés dans le cadre d'accords de sociétés.

Les dispositions mises en place dans le cadre des heures supplémentaires sont conformes aux conventions collectives appliquées dans chaque entité.

À l'étranger, la réglementation de la durée du temps de travail est respectée dans chaque pays. Lorsqu'aucune réglementation n'existe, le Groupe Cegedim applique une durée de temps de travail qui semble raisonnable, à l'appréciation de la Direction des Ressources Humaines de la région, en lien avec le siège. Dans tous les pays où il est implanté, le Groupe respecte les conventions de l'organisation internationale du travail.

Les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à temps partiel sont au nombre de 118 en France et 34 à l'étranger.

L'absentéisme en 2015 (absences pour maladie, événements familiaux tels que maternité, mariage, etc., et les absences non justifiées) s'élève à 10,5 jours par salarié en France (dont 15 % pour maternité et 65 % pour maladie) et 10,1 jours par salarié à l'étranger. Sont exclus les congés payés et les jours de réduction du temps de travail.

6.2.2.2 Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Le Groupe Cegedim entend maintenir de bonnes relations avec ses salariés et leurs représentants, et privilégie un dialogue social régulier.

Au sein des filiales françaises, et dans l'ensemble du Groupe, les accords collectifs sont très nombreux. Il n'est pas possible d'en fournir le bilan détaillé. N'ayant pas été interpellé par les représentants des salariés ou organisations syndicales à propos des accords collectifs en place, le Groupe considère que le bilan de ceux-ci est globalement satisfaisant.

En France, le Groupe a signé en 2000 l'accord des 35 heures (voir ci-dessus dans le paragraphe « Organisation du temps de travail »). L'accord sur le temps de travail en France est de nouveau en cours de négociation avec les délégués syndicaux depuis 2015. Il a fait l'objet de 3 réunions en 2015 et les échanges se poursuivent dans l'objectif de déboucher sur un accord en 2016.

Les accords d'intéressement et de participation sont signés pour 3 ans et sont abordés régulièrement au cours de cette période avec les instances représentatives du personnel.

En 2015, la société RNP et les entités basées à Montargis ont été intégrées à l'UES de Boulogne Billancourt, favorisant ainsi l'harmonisation sociale. Le Groupe en France compte désormais 2 UES (à Boulogne Billancourt et Nior) ainsi que des sites à Toulouse et Marseille.

Lorsque nécessaire, sur 2015, les accords en place ont été resignés afin d'être adaptés au nouveau périmètre du Groupe, postérieur à la cession à IMS Health Inc.

Au sein des entités françaises, et dans l'ensemble du Groupe, il existe des représentants des salariés et des Comités d'Entreprise élus dans les cadres légaux.

Au siège, le dialogue s'est renforcé depuis 2013 avec la présence systématique d'un membre de la Direction Générale aux Comités d'Entreprise mensuels. En outre, deux membres du Comité d'Entreprise siègent au Conseil d'Administration de Cegedim SA.

Les thèmes couverts par le dialogue social ne sont pas toujours les mêmes selon les entités, mais l'on retrouve toutefois des thèmes majeurs tels que la durée du travail, l'hygiène et la sécurité, les rémunérations, la formation ou encore les investissements et cessions (en particulier en 2014 et 2015, il a été de nombreuses fois question de la cession des activités CRM et données stratégiques à IMS Health Inc.).

Toute entité confondue, en France, il y a eu environ 150 réunions sur l'année, soit environ 550 heures, avec les élus des différentes instances (Comités d'entreprise, Délégués du personnel, Délégués syndicaux, CHSCT).

Dans tous les pays, le Groupe respecte les obligations de réunions à organiser avec les différents organismes en termes de périodicité, de constitution des instances et des thèmes de discussions sur la vie des collaborateurs dans l'entreprise (organisation, horaires, sécurité, santé, départs, etc.).

6.2.2.3 Comité d'entreprise

Suite à l'annonce de l'offre ferme, en juin 2014, de la part d'IMS Health Inc. portant sur l'acquisition de la majeure partie des activités de la division CRM et données stratégiques du Groupe Cegedim, et conformément à la réglementation en vigueur dans certains pays, les instances représentatives du personnel ont été immédiatement consultées sur cette opération. Dans le cadre de cette opération, au siège social, le Comité d'Entreprise s'est adjoint les conseils d'un prestataire extérieur de son choix pour l'examen du dossier. Les instances représentatives du personnel ont émis une opinion positive dans tous les pays où cette consultation était obligatoire. L'ensemble des salariés a été informé (voir notamment le point 6.2.2.4).

Il n'est pas possible de rendre compte de l'activité de l'ensemble des Comités d'Entreprise dans le Groupe. Cependant, on peut noter qu'aucun Comité d'Entreprise local n'a saisi la DRH Groupe d'une question majeure dont la résolution locale n'aurait pas été satisfaisante.

S'agissant du Comité d'Entreprise rattaché à la maison mère Cegedim SA, en application des dispositions de l'article L. 432-4 du Code du travail, il est à noter que ce Comité d'Entreprise n'a pas formulé d'observation sur la situation économique et sociale de la Société en 2015. En 2015, le Comité d'Entreprise de l'Unité Économique et Sociale (UES) de Boulogne-Billancourt en France s'est réuni 15 fois, dont 3 fois au titre de réunions extraordinaires dans le cadre de l'opération de cession des activités à IMS Health Inc.

6.2.2.4 Information et communication

Au sein de l'entreprise, l'information circule via les outils de communication suivants :

- Un Intranet, lancé en 2013 qui vise à regrouper, entre autres, un ensemble de documents dont : le livret d'accueil, une documentation spécifique selon chaque pays et des offres aux salariés ;
- Une lettre d'information interne. Dans le cadre de l'opération de cession de la division CRM et données stratégiques à IMS Health Inc., un courrier interne spécifique a été communiqué par le Président-Directeur Général aux salariés le 24 juin 2014, puis le 17 octobre 2014, ainsi que des messages réguliers du Président de la division CRM et données stratégiques ;
- Des messages Intranet d'actualité à l'attention des salariés ;

- Une présentation, au moins annuelle, de l'activité du Groupe et des faits marquants par un des Directeurs Général Délégués, pour les salariés situés en Région Parisienne. Cette présentation est également relayée par les outils internes pour le reste du Groupe. Au moment de l'annonce de l'opération de cession de la division CRM et données stratégiques à IMS Health Inc., 3 sessions d'information ont été données par le Directeur Général Délégué à l'attention des salariés concernés en région parisienne. Le jour effectif de la cession à IMS Health Inc. un message du Président Directeur Général a été adressé à chaque employé dans le monde. Des sessions d'information sur la stratégie du Groupe après le recentrage de ses activités, ont également été organisées dans les mois qui ont suivi ;
- Des entretiens individuels et semestriels ;
- Le site du Comité d'Entreprise de l'Unité Économique et Sociale (UES) de Boulogne-Billancourt, en France, qui diffuse un compte rendu aux collaborateurs ;
- Le livret d'accueil remis à tout nouvel entrant qui contient le règlement intérieur, la charte sécurité du Groupe Cegedim, la charte de conduite d'affaires, la charte éthique, la charte d'utilisation des médias sociaux, ainsi que des documents sur le régime de prévoyance et le 1 % logement ;
- Un coffre-fort électronique personnel et sécurisé (www.arkevia.com), permettant aux collaborateurs du Groupe de récupérer leurs bulletins de paie et de stocker gratuitement des documents personnels ;
- D'autres initiatives variées ont été instaurées localement dans diverses entités du Groupe.

6.2.2.5 Santé et sécurité

En France, les conditions d'hygiène et de sécurité sont abordées lors des réunions du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail). Ces réunions sont systématiquement tenues dans les différentes entités du Groupe. En France, en 2015, il y a eu 60 accidents de travail ayant entraîné 981 jours d'arrêt de travail, dont 45 % d'accidents sur les trajets professionnels. Ces statistiques ne concernent pas le personnel temporaire ni les prestataires de service. Aucune incapacité permanente n'a résulté de l'un de ces accidents. Des informations complémentaires sur l'indicateur d'accident du travail sont précisées dans le paragraphe relatif aux limites méthodologiques. S'agissant des maladies professionnelles en 2015, aucun cas n'a été reconnu en France par la Sécurité Sociale.

Par ailleurs, en France, l'Accord National Interprofessionnel permet, depuis 2012, un portage de la mutuelle pour les anciens salariés demandeurs d'emploi. Ce portage, pris en charge par le Groupe, sauf dans le cas des démissions, est disponible pour une durée de 12 mois suivants le départ du collaborateur.

Après de nombreuses réunions de négociation entre le courtier du Groupe, les élus et la Direction, le Groupe Cegedim est parvenu à un accord se traduisant par la mise

en place courant 2014 d'une nouvelle grille tarifaire sur l'optique dans le respect du nouveau décret sur les contrats responsables.

En 2015, le prestataire de gestion des dossiers mutuelle a mis à disposition de tous les salariés en France une plateforme de services via un intranet sécurisé permettant le suivi de leurs dossiers de remboursement ainsi que la facilitation de tous les échanges sous-jacents.

À l'étranger comme en France, le Groupe veille au respect des réglementations locales applicables en matière de conditions d'hygiène et de sécurité.

De façon générale, le Groupe estime que le bilan des accords sur la santé et la sécurité au travail est satisfaisant.

6.2.2.6 Formation

La formation, qui constitue le socle permettant aux salariés de développer leurs compétences et d'optimiser leur potentiel, est un pilier essentiel de la stratégie de Cegedim. Le Groupe cherche à aider les salariés à définir et atteindre leurs objectifs de développement individuel. Les souhaits de formation peuvent être exprimés lors de l'entretien annuel ou à tout autre moment jugé opportun. Ceci est notamment facilité par une gestion centralisée des demandes pour les salariés connectés à l'Intranet Groupe, qui leur permet également de consulter en temps réel leur droit individuel à formation (DIF). La Direction des relations humaines a, en outre, mis en place fin 2015 l'organisation et les formations nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle obligation qui s'appliquera en France dès le premier trimestre 2016, de conduire un entretien professionnel, séparément de l'entretien annuel, traitant spécifiquement de la gestion de carrière des employés, y compris leur formation, qui sera reconductible au moins tous les 2 ans.

Pour l'année 2015, 1 % de la masse salariale du Groupe Cegedim a été consacré à la formation, ce qui représente un budget global de 1 901 milliers d'euros. Ces données ne tiennent pas compte de la société Pulse, qui a consacré exceptionnellement en 2015 5% de sa masse salariale aux dépenses de formation. Le fort développement de cette société s'est en effet accompagné de nombreux recrutements dans un contexte réglementaire américain en forte évolution. Ces sommes sont principalement consacrées à des heures de formation externe. Des formations internes sont également organisées pour les collaborateurs du Groupe.

En France, 36 % des salariés ont bénéficié de formations. Ces formations représentent un total de 20 706 heures.

Le coût de la formation est payé soit par chaque entité du Groupe Cegedim soit par des organismes collecteurs en fonction des versements effectués.

Périmètre France	31.12.2015
Salariés ayant bénéficié de formation	900
Nombre d'heure de formation	20 706

6.2.2.7 Egalité professionnelle hommes et femmes

Le Groupe ne fait pas de discrimination au niveau des embauches et de l'attribution des postes. Les offres d'emploi prévoient une rémunération sans discrimination dont l'évolution future dépend de critères liés à la performance et à l'expérience de chacun.

Toute personne victime ou témoin d'une discrimination dispose de plusieurs moyens d'alerte. Elle peut notamment saisir le Comité d'Éthique du Groupe (cf. page suivante) ou toute instance du personnel qui agira en totale indépendance.

Pour les nouveaux entrants dont l'intégration nécessite un accompagnement spécifique, un système de tutorat porté par les seniors du Groupe, seniors en âge et en ancienneté, est disponible. Cet engagement s'inscrit dans le cadre du « contrat génération ».

6.2.2.8 Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Le Groupe Cegedim a la volonté de faciliter l'intégration de ses travailleurs handicapés et cherche à limiter les

discriminations. Le Groupe s'emploie à améliorer l'accès de ses bâtiments aux personnes handicapées et, si nécessaire, peut leur proposer une place de parking quand les locaux en disposent. D'autre part, en France, des congés payés spéciaux de 5 jours ouvrés sont proposés aux travailleurs handicapés pour leur permettre d'accomplir leurs formalités médicales et administratives.

En France en 2015, 80 personnes handicapées, reconnues comme telles par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), ont été déclarées au titre de la cotisation handicapés.

Les responsables des ressources humaines du siège ont suivi en 2013 une formation sur le handicap au travail, afin de discuter des obligations d'emploi, des principes de non-discrimination et de compensation du handicap. Un référent se charge, entre autres, de faire l'interface entre la médecine du travail et les travailleurs handicapés.

À l'étranger comme en France, le Groupe veille à respecter la réglementation en vigueur au regard de l'emploi de personnes handicapées et, de façon plus générale, s'inscrit dans une démarche visant à combattre toute forme de discrimination.

6.2.2.9 Charte éthique et Comité d'éthique

Une charte éthique a été établie en mars 2011, visant à rappeler les objectifs du Groupe dans les domaines du développement durable, et notamment d'équité sociale vis-à-vis de ses collaborateurs et des communautés avec lesquelles il interagit. En découlent des règles de bonne conduite, qui constituent le socle des repères et des responsabilités que le Groupe souhaite mettre en avant.

Cette charte est accessible à chaque collaborateur de Cegedim et tout nouvel embauché doit en prendre connaissance. Ces dispositions valent engagement d'être toujours attentif aux valeurs de Cegedim et d'en respecter scrupuleusement l'éthique.

À l'international, le siège s'assure que cette charte est connue et respectée par l'ensemble des filiales du Groupe.

La Direction du Groupe Cegedim est garante auprès de ses clients et de ses salariés du respect des valeurs et principes du Groupe Cegedim inscrits dans la charte éthique. Elle reçoit pour cela l'assistance d'un Comité Éthique indépendant.

Depuis 2011, ce Comité est composé de trois membres : un représentant du personnel (le secrétaire du Comité d'Entreprise de l'Unité Économique et Sociale (UES) de Boulogne-Billancourt en France), le Directeur Général de Cegedim et la Directrice des Ressources Humaines de Cegedim. Les demandes peuvent être envoyées par mail à chaque membre du Comité d'Éthique ou directement à ce Comité via une adresse mail générique. Aucune violation manifeste des dispositions de la charte n'a été rapportée au Comité depuis sa création.

L'éthique du Groupe Cegedim vise à :

- Appliquer à tous les domaines les lois et règlements en vigueur dans tous les pays où le Groupe exerce ses activités ;
- S'assurer de mener ces activités en apportant une contribution positive dans chaque pays où le Groupe opère ;
- Mettre les hommes et les femmes de Cegedim au cœur de la stratégie de développement du Groupe et ouvrir à chacun d'eux les possibilités d'exploiter au mieux leur potentiel opérationnel et intellectuel ; Mettre en pratique et respecter les 12 engagements du « Cegedim Compact » qui s'inspire du pacte mondial des Nations Unies, le « Global Compact ». La mise en œuvre de ces engagements est supervisée au siège par la Direction de l'Excellence Opérationnelle :
 1. éliminer toute forme de travail forcé ou obligatoire,
 2. proscrire le travail des enfants de moins de 15 ans hors formation,
 3. éliminer toute discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession,
 4. promouvoir la réussite individuelle,
 5. assurer un environnement de travail favorable sur l'ensemble des sites,
 6. favoriser l'emploi local et respecter les législations en vigueur,

7. prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables,
 8. agir contre la corruption sous toutes ses formes,
 9. garantir la sécurité des biens du Groupe et de ses clients,
 10. assurer la confidentialité des informations client,
 11. respecter les législations sur la protection des données personnelles au niveau mondial,
 12. maîtriser les déplacements ;
- Conduire les affaires, dans tous les pays dans lesquels le Groupe intervient, selon les plus hauts standards d'honnêteté, d'intégrité et d'équité ;
 - Offrir aux fournisseurs, partenaires et sous-traitants des opportunités de succès, dans un cadre compétitif, ouvert et loyal mais également dans un esprit de collaboration et de partenariat et de bénéfice réciproque ;
 - Communiquer de façon ouverte et transparente vers les actionnaires, bailleurs de fonds et la communauté financière, en veillant à la pertinence de l'information qui leur est fournie.

Dans l'accomplissement de leurs missions, les hommes et les femmes de Cegedim s'emploient à respecter les règles de conduite suivantes :

- Protéger la confidentialité des informations et des données auxquelles ils ont accès au titre de leur activité professionnelle ;
- S'assurer que les cadeaux et invitations reçus ou offerts soient d'une valeur symbolique et conforme aux usages acceptables, aux règlements applicables et aux bonnes mœurs ;
- Utiliser les moyens matériels et bureautiques mis à disposition pour le bon exercice de leur mission dans le respect de l'intérêt du Groupe ;
- S'exprimer au nom du Groupe Cegedim, notamment auprès des journalistes et analystes, uniquement dans le cadre des règles de communication du Groupe ;
- Veiller à ce qu'il n'y ait pas de confusion entre opinions et intérêts personnels et intérêts du Groupe Cegedim ;
- Informer sa hiérarchie en cas de potentiels conflits d'intérêts donnant ou pouvant donner l'impression d'influer sur son jugement et ses actes ;
- S'abstenir d'occuper un poste, ou une fonction, ou de détenir un intérêt financier au sein d'une organisation qui serait un concurrent, un client, un fournisseur ou un partenaire commercial du Groupe Cegedim, dès lors que les fonctions exercées permettraient d'avoir une influence sur la relation, sauf si la prise d'intérêt est effectuée par l'achat de titres cotés dans le cadre de la gestion d'un portefeuille de titres, et dans le respect des règles interdisant l'utilisation d'informations privilégiées ;
- Veiller à ne pas vendre, transférer ou céder tout bien appartenant au Groupe Cegedim sans les autorisations et les documents nécessaires ;
- Protéger les informations et les données privilégiées auxquelles tout collaborateur peut avoir accès en raison de son activité professionnelle, en les utilisant uniquement dans le cadre de ses fonctions, et en respectant l'obligation de confidentialité auprès de tiers.

6.3 Informations environnementales

En adéquation avec l'éthique qui vient d'être exposée, le Groupe Cegedim s'attache à œuvrer pour la préservation de l'environnement. Il convient toutefois de souligner que ses activités n'ont pas intrinsèquement un caractère polluant, puisque ses produits sont essentiellement de nature immatérielle. Cegedim s'appuie en premier lieu sur le capital humain, dans un cadre d'activités tertiaires ne nécessitant pas directement la mise en œuvre de processus industriels ou l'utilisation de matières premières.

Agissant dans le secteur des technologies et des services liés à l'information et aux bases de données, le Groupe Cegedim a pour priorité d'apporter à ses clients et partenaires toute satisfaction concernant la sécurité des systèmes et des données. Les meilleures précautions sont prises pour garantir aux clients la plus haute qualité de service ainsi que la protection des données et flux traités par le Groupe. Cegedim, au travers de ses filiales Cegedim Assurance et Cegedim IT, dispose d'une accréditation ISAE 3402 Type 2 et d'une certification ISO 27001 pour son data center de Toulouse ainsi que d'une accréditation ISAE 3402 Type 2 pour son data center de Boulogne-Billancourt. Cegedim dispose également de trois agréments délivrés par l'ASIP (Agence des Systèmes d'Information Partagés de santé) pour l'hébergement des données à caractère personnel.

Ainsi, la réduction des risques et des impacts pouvant affecter les actifs et l'image du Groupe, relatifs notamment aux incendies, inondations ou autres catastrophes naturelles, aux pannes d'électricité, aux virus informatiques et actes de malveillance, est une préoccupation constante et primordiale du Groupe.

Le Groupe met en œuvre des stratégies de continuité d'activité et de service, exploitant la répartition géographique de ses centres informatiques, et l'état de l'art des technologies informatiques. Le rapport du Président sur le Contrôle interne détaille les mesures mises en œuvre en matière de sécurité des systèmes d'information au sein du Groupe Cegedim. Certains risques industriels sont également couverts par des polices d'assurance adéquates. Néanmoins, le Groupe reste vigilant sur les bonnes pratiques et promeut les conduites permettant de minimiser son empreinte sur l'environnement, notamment dans le cadre quotidien de l'organisation du travail.

Les activités du Groupe Cegedim, compte tenu de leur nature essentiellement immatérielle, n'ont pas de répercussion significative sur l'environnement. Les principaux leviers en matière de responsabilité environnementale reposent sur :

- La réduction de la consommation en énergie, principalement au niveau des data centers avec l'utilisation de matériel de dernière génération ;
- L'achat de produits recyclés ;
- L'optimisation du cycle de vie des produits manufacturés en gérant la fin de vie de certains produits (papiers, cartons, équipements informatiques, cartouches d'impression, etc.) ;
- La maîtrise de la flotte de véhicule du Groupe ;
- La maîtrise des déplacements et l'utilisation dans certains pays de véhicules électriques ;
- La maîtrise des impressions des documents de travail (noir et blanc plutôt que l'utilisation de la couleur) ;
- L'installation d'équipements permettant de réduire la consommation en énergie (minuteur pour éteindre les lumières, sèche main automatique).

Dans le cadre du programme Cegedim Compact et afin de répondre à ces objectifs, le Groupe Cegedim a continué à mettre en place des initiatives globales ou locales afin de réduire son impact sur l'environnement dans le respect des lois et réglementations locales.

Les principales réalisations du Cegedim Compact portent sur :

- La virtualisation des data centers et la réduction de leur consommation en énergie ;
- L'équipement avec une nouvelle génération d'ordinateurs/serveurs moins consommateurs, dans le cadre du projet « IT clustering » (séparation des environnements informatiques suite à la cession des activités CRM et données stratégiques à IMS Health Inc. et reconstruction du data center de Boulogne Billancourt) ;
- La création d'une charte éthique et d'une charte sur la non-discrimination ;
- La création d'un Comité Éthique impliquant le top management et des représentants du personnel ;
- La mise en œuvre de meilleures pratiques RH pour gérer les postes clés, étendre les valeurs du Groupe, mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation auprès des collaborateurs ;
- La mise en œuvre d'une politique voyage plus respectueuse de l'environnement ;
- Le développement des outils de communication à distance.

Par ailleurs, les filiales appliquent les lois et réglementations locales en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

6.3.1 Prise en compte de l'environnement dans la gestion quotidienne des équipements informatiques

Cegedim, depuis plus de 30 ans, conçoit, construit, et opère ses centres de données et les plateformes technologiques en optimisant leur efficacité énergétique, répondant aux exigences économiques d'un marché fortement concurrentiel, mais aussi aux objectifs du développement durable. Le déploiement des centres de données a été réalisé, en tenant compte à chacune des phases de conception, de déploiement et d'exploitation, des contraintes environnementales, énergétiques et économiques. Ces contraintes ont été intégrées dans toutes les dimensions du métier de l'hébergement de systèmes d'information.

En 2015, les équipes techniques et informatiques de Cegedim ont poursuivi le programme d'amélioration continue de l'efficacité énergétique des services d'hébergement informatique du Groupe. Ce programme s'est articulé autour de trois axes principaux :

L'optimisation de l'utilisation des ressources informatiques

La virtualisation est un processus qui continue d'apporter des optimisations significatives. En 2015, le nombre de serveurs physiques a continué de diminuer de l'ordre de 4 % alors que le nombre de machines virtuelles (dont les performances unitaires sont nettement plus intéressantes) est en augmentation d'environ 15%. Il en résulte un ratio de 5 serveurs virtuels pour un serveur physique.

L'utilisation de serveurs surdimensionnés permet aussi d'augmenter le taux de mutualisation des services et d'optimiser la consommation d'énergie lors des périodes de faible activité.

La réduction des consommations énergétiques des serveurs et équipements informatiques

Le Groupe sélectionne des équipements qui présentent une meilleure efficacité énergétique, pour un service équivalent

ou supérieur. L'infrastructure réseau a ainsi vu sa capacité décuplée pour des besoins en énergie stables.

La cession des activités CRM et données stratégique à IMS Health Inc. au 1^{er} avril 2015 a nécessité de réaliser la séparation des environnements informatiques propres à chaque activité. Cegedim a dû reconstruire les éléments qui ne pouvaient pas être scindés et a donc renouvelé ses principaux équipements informatiques. Des synergies ont été mises en place entre les centres de Boulogne Billancourt et de Toulouse, afin d'optimiser les performances et l'exploitation de ces installations. Ce projet d'envergure a été mené sur 2014 et 2015 sans altérer le niveau global des services délivrés par le Groupe, et avec un souci permanent pour la sécurité des données et des accès.

L'optimisation de l'efficacité des systèmes de climatisation des centres d'hébergement

Conformément à la législation concernant le fluide R22 nocif pour l'environnement, les travaux permettant d'avoir des systèmes de climatisation plus respectueux de l'environnement ont été menés avec succès en 2014 dans tous les centres d'hébergement. Il existe également un cloisonnement des allées froides des salles d'hébergement en France.

6.3.2 Consommation énergétique

L'empreinte carbone du Groupe en matière de gaz à effet de serre se mesure par la consommation d'électricité nécessaire au bon fonctionnement des activités.

Les données ci-dessous indiquent le niveau de la consommation annuelle d'électricité et de gaz en kilowatt-heure par les filiales domiciliées en France et au Royaume-Uni, couvrant ainsi 84 % des effectifs du Groupe. Ces deux pays représentent, en 2015, un taux de couverture de 94 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Consommation annuelle d'énergie (en milliers de kWh)	31.12.2014	31.12.2015
France et Royaume-Uni (hors effet périmètre)	12 201	12 645

Le Groupe dispose de centres d'hébergement informatique à Boulogne Billancourt et à Toulouse. La consommation électrique nécessaire au fonctionnement de ces centres d'hébergement est incluse dans les données ci-dessus, au même titre que la consommation d'électricité attribuable aux autres locaux (bureaux, administratifs, etc.).

6.3.3 Prise en compte de l'environnement dans la politique des déplacements professionnels

La gestion des déplacements professionnels fait l'objet d'une attention particulière. Il s'agit d'un poste de dépenses et d'émissions de CO₂ important. Le Groupe incite clairement les collaborateurs à diminuer leurs déplacements et à recourir à des solutions alternatives moins polluantes, sans sacrifier la qualité des services proposés aux clients. Cette incitation a été annoncée par le Président du Groupe, lorsqu'elle a été lancée en 2012, et se trouve relayée de façon pérenne dans les initiatives du « Cegedim Compact » présenté dans la partie « Informations sociales » du présent document.

Concernant la politique de déplacements professionnels, le Groupe a mesuré l'impact en matière d'émission de CO₂ sur ses principaux pays d'implantation.

Les données ci-dessous indiquent le niveau d'émission annuelle de CO₂ en tonnes sur la France, le Royaume-Uni et l'Espagne. Ces pays représentent, en 2015, un taux de couverture de 87 % des salariés totaux du Groupe et de 95 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

(en tonnes équivalent CO ₂)	31.12.2015
Emissions annuelles de CO ₂	1 034

Ces données concernent uniquement les émissions dégagées lors des déplacements professionnels en avion, sur l'année civile, dans les zones listées précédemment.

En France, les renouvellements des véhicules de fonction tendent vers des catégories moins émettrices en CO₂. En 2015, 58 % du parc français est constitué de véhicules émettant moins de 120 g de CO₂ par kilomètre (contre 53 % en 2014), et 86 % de ce même parc émet moins de 140 g de CO₂ par kilomètre (contre 82 % en 2014).

À l'étranger, des efforts pour faire évoluer le parc vers des véhicules moins polluants sont également réalisés par les filiales.

6.3.4 Prise en compte de l'environnement dans la gestion quotidienne des activités

Le programme de développement durable du Groupe Cegedim, le « Cegedim Compact » a été lancé à l'initiative de la Direction du Groupe et s'inspire du pacte mondial des Nations Unies, le « Global Compact ».

Dans la plupart des pays, Cegedim communique et déploie des actions auprès de ses salariés sur les points ayant une empreinte importante sur l'environnement. Compte tenu du

caractère non polluant des activités du Groupe, il n'y a pas de formation spécifique en matière de protection environnementale. Toutefois, le Groupe met en œuvre certaines actions préventives de recyclage et d'élimination des déchets.

Les matériels équipant les data centers du Groupe, lorsqu'ils arrivent en fin de vie, font l'objet d'un traitement spécifique visant à éliminer les déchets dans le respect de l'environnement. Ces déchets sont généralement repris par le fournisseur du nouvel équipement de remplacement, ou, à défaut, confiés à un prestataire chargé de leur recyclage. Le Groupe peut également choisir de conserver certains matériels afin de disposer de pièces détachées, optimisant ainsi la durée de vie de certains composants, recyclés sur site.

La réduction des impressions est également un objectif pour le Groupe. Dans tous les pays, au quotidien, les équipes sont encouragées à s'interroger sur la nécessité d'imprimer leurs travaux ou sur l'utilisation d'alternatives simples (par exemple, projeter un support de réunion plutôt que de l'imprimer, n'imprimer les e-mails que si nécessaire, en recto verso...). Les collaborateurs sont de moins en moins équipés d'imprimantes individuelles, et doivent envoyer leurs travaux sur une station d'impression mutualisée, ce qui limite les impressions « de confort » et permet d'être plus économe en consommables, en favorisant en priorité le noir et blanc sur la couleur.

Sur le thème de la réduction des impressions de ses informations réglementaires obligatoires, depuis 2007, le Groupe favorise une diffusion électronique. Le Groupe a réduit le nombre de ses impressions de Documents de Référence en version papier de 88 % entre 2009 et 2015. D'autre part, les cartes de vœux électroniques envoyées aux clients et prestataires remplacent progressivement les versions papiers.

D'autres actions reposent sur des comportements individuels plus responsables et sur diverses initiatives des équipes locales en charge des services généraux. Par exemple, le recyclage des cartouches d'encre est organisé de façon assez répandue au sein du Groupe et le recyclage du papier progresse dans plusieurs filiales.

L'achat de fournitures de bureau « vertes » est encouragé lorsque le rapport qualité prix reste acceptable (papier recyclé « Ecolabel » ou provenant de plantations gérées de façon durable), notamment pour certaines initiatives nécessitant des impressions de masse. Par exemple, depuis 2007, l'impression du Document de Référence du Groupe se fait sur du papier 100 % recyclé et certifié Ecolabel européen.

Des moyens simples de réduction des dépenses énergétiques sont mis en œuvre au cas par cas, comme l'extinction automatique des lumières et des climatisations dans les bureaux à partir d'une certaine heure, la promotion du covoiturage, etc.

6.4 Informations sociétales

Dans le cadre de sa présence à l'international, Cegedim s'implique naturellement dans le développement durable, qui met au cœur des préoccupations du Groupe le capital humain et notamment les enjeux d'équité sociale tant vis-à-vis des collaborateurs que des communautés.

6.4.1 Engagements sociétaux en faveur des collaborateurs du Groupe

En 2015, la politique de l'emploi de Cegedim a permis d'accompagner l'activité du Groupe. Cegedim considère les ressources humaines comme la première richesse de l'entreprise et son engagement vise à renforcer ce capital humain. Cette année, le Groupe a recruté 1 005 salariés, dont 73 % en contrat à durée indéterminée.

Le Groupe veille également au recrutement de futurs jeunes diplômés dans le cadre de contrats d'apprentissage, grâce à des partenariats avec des écoles et établissements universitaires.

Les expertises et les potentiels d'évolution sont mis en avant lors du recrutement des salariés du Groupe. Les Managers recrutés sont tous de formation supérieure. Les collaborateurs sont issus de formation à dominante scientifique ou commerciale.

En tant que prestataire de services international, Cegedim incite ses salariés à travailler en réseau de façon transverse au sein du Groupe et à collaborer avec les équipes des différentes zones géographiques. L'objectif du Groupe est de proposer en permanence des services de haute qualité à ses clients internationaux, quelle que soit leur implantation.

Pour Cegedim, les possibilités de mobilité interne dans les différentes zones géographiques permettent aux salariés d'élargir leurs connaissances de l'activité et leurs compétences, et aident le Groupe à garantir le transfert des connaissances entre ses entités.

Le Groupe conduit une politique RH active autour de la formation et de la mobilité interne, et considère l'évolution professionnelle comme l'un des vecteurs de motivation et de réussite de ses collaborateurs. À cet effet, un service en charge de la mobilité à l'international est à l'écoute des profils dirigeants, commerciaux ou techniques, pour gérer les souhaits d'expatriation (généralement des missions de 3 ans), de transfert ou de missions courtes dans le sens France/étranger, étranger/France ou étranger/étranger.

Particulièrement attaché au principe « gagnant-gagnant », le Groupe cherche à créer un environnement dans lequel ses collaborateurs peuvent pleinement développer leurs compétences tout en contribuant activement à la performance de l'entreprise. La diversité des métiers et la présence mondiale de Cegedim dans 11 pays permettent d'envisager un enrichissement des compétences et des expériences individuelles avec la perspective d'accéder à de nouvelles responsabilités. Lors de l'existence d'un poste vacant, la priorité est donnée à la recherche de ressources en interne.

6.4.2 Engagements sociétaux en faveur des organisations intéressées par l'activité du Groupe

6.4.2.1 Impact territorial en matière d'emploi et de développement régional

Cegedim prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional. Le Groupe est présent dans 11 pays. Les recrutements sont essentiellement effectués en local, ce qui contribue à la dynamisation du tissu économique local.

Dans le cadre de la mobilité internationale évoquée ci-dessus, le Groupe s'assure du maintien des garanties du salarié en matière de santé, prévoyance et offre les conditions de retour ou de rapatriement indispensables.

Cegedim se concentre sur trois priorités de progrès :

1. Appréhender l'entreprise dans toute sa dimension en considérant les ressources humaines comme la première richesse de l'entreprise ;
2. Développer l'attention portée aux personnes ;
3. Poursuivre ses efforts pour une gouvernance plus transparente et efficace.

6.4.2.2 Sous-traitance

En matière de sous-traitance, en France, les conventions sont centralisées. À l'étranger, elles relèvent des responsabilités locales. Cegedim sous-traite une partie de ses activités à ses propres filiales, ayant constitué ses propres filiales de sous-traitance informatique, par exemple, au Maroc.

Cegedim travaille avec des fournisseurs ayant des pratiques responsables et s'attache à appliquer un traitement identique à ses employés et à ses prestataires externes.

Comme évoqué dans le cadre de la charte éthique (cf. la partie « informations sociales »), le Groupe vise à offrir à ses fournisseurs, partenaires et sous-traitants des opportunités de succès, dans un cadre compétitif, ouvert et loyal mais également dans un esprit de collaboration, de partenariat et de bénéfice réciproque.

En 2015, la sous-traitance a représenté 65 744 jours hommes en France au travers de travailleurs intérimaires ou de prestataires externes au Groupe.

6.4.2.3 Engagement généraux en faveur de la santé et de la sécurité consommateurs

Le Groupe a pleinement conscience d'agir dans un secteur sensible, celui des industries des sciences de la vie, et s'assure de l'anonymisation des données de santé, de leur hébergement sécurisé et de la réalisation d'études selon des normes éthiques fréquemment auditées par les clients.

Cegedim dispose de l'agrément HDS (Hébergeur de Données de Santé) et des certifications ISAE 3402 et SSAE 16 Type 2 pour tous ses data centers. Le Groupe possède une large expertise dans les activités d'infogérance, de gestion de flux financiers et de documents dématérialisés. Ces activités, du fait de leur caractère hautement stratégique et sensible, ont conduit les équipes informatiques du Groupe à concevoir et à mettre en œuvre des moyens et des architectures à très haute disponibilité qui répondent aux exigences de sécurité les plus élevées et notamment aux normes d'hébergement des dossiers médicaux. Cegedim propose ainsi à ses clients une prestation complète en « cloud » privatif, en s'appuyant sur ses capacités d'hébergement. Ces sites de niveau Tier III+ permettent de garantir la mise en œuvre de Plans de Continuité ou de Reprise d'Activité (PCA/PRA).

Le Groupe propose un service de coffre-fort électronique sécurisé (www.arkevia.com) permettant de stocker des documents personnels.

Dans le cadre de la charte éthique du Groupe évoquée dans la partie « informations sociales », Cegedim s'emploie à ce que ses collaborateurs protègent la confidentialité des informations et des données auxquelles ils ont accès au titre de leur activité professionnelle.

6.4.2.4 Œuvres sociales et autres actions du Groupe

Dans tous les pays, le Groupe s'engage à étudier les initiatives en faveur d'œuvres sociales.

Des actions sont organisées à la discrétion des filiales du Groupe. Par exemple :

- Une des filiales françaises du Groupe a sponsorisé un participant d'une course de voile ;
- Des subventions sont attribuées à certains salariés dans le cadre d'activités extra-professionnelles (sport, loisir, culture) ;
- Des actions ont été mises en place afin d'accompagner les fêtes de fin d'année (chèques cadeaux, arbre de Noël, etc.), les vacances scolaires (chèques vacances) et certains événements marquants.

6.4.2.5 Actions engagées pour prévenir la corruption

Ainsi qu'évoqué dans la charte éthique du Groupe (cf. la partie « informations sociales »), le Groupe s'engage dans la lutte contre la corruption sous toutes ses formes. En 2015, aucun élément n'a été soumis ou remonté au Comité d'Éthique.

6.5 Pour aller plus loin

6.5.1 Certifications et système qualité

Le Groupe a développé son propre système qualité qui s'inspire des principes des normes ISO 9001, ITIL et CMMI. Ce modèle, appelé le Cegedim Maturity Model (CgMM), s'appuie, entre autres, sur quatre domaines d'activité : projet, service, développement et organisation. Les processus qui régissent le domaine des services sont inspirés d'ITIL, ceux du développement de CMMI et ceux de l'organisation de l'ISO 9001.

Cegedim s'est engagée dans une démarche de certification ISAE 3402 (International Standard on Assurance Engagements N° 3402 qui convient à l'international, tous pays hors USA) depuis 2012, pour les services d'hébergement de Cegedim IT et le data center de Boulogne Billancourt. Cette certification est issue des lois américaines Sarbanes Oxley (SOX) votées en 2002, qui impliquent que les fournisseurs de ces entreprises doivent, aussi, être audités sur le périmètre des risques financiers. L'évaluation est réalisée par un auditeur tiers reconnu par l'Auditing Standards Board of the American Institute of Certified Public Accountants (AICPA).

Conscient de l'importance des certifications pour ses clients, le Groupe a obtenu, notamment en France et au Royaume-Uni, les certifications suivantes :

- ISAE 3402 Type 2 pour les services d'hébergement de Cegedim IT et le data center de Boulogne Billancourt (France) ;
- Agrément d'Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel (France) ;
- ISAE 3402 Type 2 pour Cegedim SRH (France) ;
- ISO 27001, ISO 20000 et ISAE 3402 Type 2 pour Cegedim Activ (France).
- ISO 27001 pour Cegedim Rx (UK) ;
-

6.5.2 Liens utiles

Site Internet du Groupe

- Sur le développement durable

<http://www.cegedim.fr/groupe/Developpement-durable/Pages/default.aspx>

- Sur le Comité Éthique

http://www.cegedim.fr/Docs_Communique/Cegedim%20-%20Comité%20Ethique%20-%202011.03.08_FR.pdf

- Sur la charte éthique

http://www.cegedim.fr/Docs_Communique/Cegedim%20-%20Charte%20Ethique%20-%202011.03.08_FR.pdf

- Sur la charte conduite d'affaires

http://www.cegedim.fr/Docs_Communique/Cegedim%20-%20Charte%20d'Affaires%20-%202011.03.08_FR.pdf

- Sur la charte de non-discrimination

http://www.cegedim.fr/Docs_Communique/Cegedim%20no%20sur%20le%20principe%20de%20non-discrimination%20-%202011.pdf

6.6 Note méthodologique

6.6.1 Périmètre de consolidation

Les informations données dans le présent rapport concernent l'ensemble du Groupe Cegedim, c'est-à-dire la société mère et toutes ses filiales consolidées en intégration globale, sauf lorsqu'il est stipulé expressément un périmètre différent.

D'une manière générale, les commentaires sont plus précis et les illustrations plus nombreuses sur les sociétés françaises, qui représentent 69 % de l'effectif total du Groupe.

Les données chiffrées à caractère social sont consolidées, sauf mention contraire, pour la totalité des sociétés dans le monde, intégrées globalement dans le périmètre de consolidation, soit 70 sociétés.

Les données chiffrées du bilan environnemental concernant la consommation d'électricité et de gaz en kilowatt-heure regroupent les filiales du Groupe implantées en France et au Royaume-Uni, ces deux pays étant considérés comme les plus représentatifs pour cet indicateur. Les effectifs de ces pays représentent 84 % des effectifs du Groupe.

Les données chiffrées du bilan environnemental concernant les émissions de CO2 liées au transport regroupent les filiales implantées en France, au Royaume-Uni et en Espagne. Ces pays représentent, en 2015, un taux de couverture de 87 % des salariés totaux du Groupe et de 95 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

6.6.2 Sources de l'information

Afin d'assurer l'homogénéité et la fiabilité des indicateurs suivis dans l'ensemble de ses entités, le Groupe a élaboré des outils communs de reporting social et environnemental. Ils ont été accompagnés d'instructions méthodologiques et de définitions permettant de clarifier les requêtes formulées et de garantir la comparabilité des réponses.

La collecte des données chiffrées à caractère social a été réalisée au travers de la base mondiale TEAMSRH, développée par le Groupe. Cette base permet de suivre les effectifs ainsi que les informations à caractère social dans chaque pays. Elle répond aux exigences de sécurité et de confidentialité et plus généralement aux contraintes légales propres à chaque pays, qui sont systématiquement respectées pour le recueil et le traitement des données.

Elle est tenue à jour quotidiennement par les équipes en charge des Ressources Humaines dans les différentes filiales.

Les autres informations quantitatives ont été collectées via un questionnaire, intégré à la liasse de consolidation annuelle, renseigné au niveau de chacune des filiales consolidées. Les données de fournisseurs externes sont également exploitées, notamment les statistiques des agences de voyages pour les émissions de CO2 où les

factures et les bilans annuels préparés par les fournisseurs d'énergie pour la consommation exprimée en kilowatt-heure.

Les informations qualitatives contenues dans ce rapport sont issues d'entretiens avec les responsables en charge des sujets traités, au siège ou dans les filiales du Groupe (notamment dans les départements Ressources Humaines, Direction informatique, Qualité et Finance).

La plupart de ces déclarations ont été corroborées par un sondage adressé dans chaque pays où le Groupe est implanté, et renseigné sous la responsabilité du Directeur Financier local. Ce questionnaire est intégré dans le logiciel de consolidation et suit un processus distinct de la remontée des liasses annuelles. Il peut être complété, à raison d'un questionnaire par pays, dès le courant du quatrième trimestre et jusqu'à la clôture des comptes annuels. Il vise d'une part à tester la connaissance ou l'application des principales mesures contenues dans les chartes du Cegedim Compact, et d'autre part, à remonter de l'information qualitative sur les pratiques et/ou actions des filiales étrangères en matière sociale, environnementale et sociétale.

6.6.3 Période de reporting

Les informations contenues dans le rapport couvrent une période de douze mois, de janvier 2015 à décembre 2015. Par exception, et exclusivement pour l'indicateur de consommation électrique, il a pu être retenu une période de douze mois glissants, avec un décalage maximum de deux mois sur l'exercice précédent.

6.6.4 Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies relatives à certains indicateurs peuvent présenter des limites du fait :

- De l'absence de définition reconnue au niveau national et/ou international, (par exemple, concernant les différents types de contrats de travail) ;
- D'estimations nécessaires, de la représentativité des mesures effectuées ou encore de la disponibilité limitée de données externes nécessaires aux calculs ;
- Des modalités pratiques ou légales de collecte et de saisie de ces informations (par exemple, la conservation d'informations sur l'âge ou le sexe des employés peut être interdite).

Le périmètre de reporting et la couverture des mesures concernant certains indicateurs ont, le cas échéant, été adaptés. Ceci est signalé dans le rapport, notamment :

- Les informations relatives aux calculs du taux de fréquence et du taux de gravité des accidents du travail n'ont pas pu être collectées sur le périmètre du Groupe. Néanmoins, le nombre d'accidents du travail est fourni ;
- Les émissions de CO2 concernent uniquement les émissions dégagées lors des déplacements professionnels en avion, sur l'année civile 2015, en France, au Royaume-Uni et en Espagne, représentant 87 % des salariés du Groupe et 95 % du chiffre d'affaires consolidé. Les données pour la France ont été collectées sur 9 mois, postérieurement à la cession des activités CRM et données stratégiques à IMS Health Inc. et extrapolées prorata temporis sur 12 mois. ;
- Les consommations électriques en kilowatt-heure couvrent sur la France et le Royaume-Uni, tous les établissements pour lesquels un détail est disponible. De façon marginale, certains locaux ont été exclus, la facturation des charges étant incluse dans les loyers. Le Groupe considère que ces omissions ne présentent pas un caractère significatif sur les informations publiées. ;
- Au vu du caractère peu polluant de ses activités, les mesures de prévention de recyclage et d'élimination des déchets ne s'appliquent que de façon restreinte au Groupe. Néanmoins, des actions sont menées en faveur de pratiques environnementales responsables et sont détaillées dans le chapitre « Informations Environnementales ».

Le Groupe entend continuer à élargir progressivement le périmètre de ces indicateurs à un nombre plus conséquent de pays et à d'autres sources d'émissions.

6.6.5 Indicateurs non applicables

Compte tenu des activités du Groupe, les indicateurs suivants sont considérés non applicables :

- Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ;
- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;

- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité ;
- L'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ;
- L'utilisation des sols ;
- Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité ;
- L'adaptation aux conséquences du changement climatique ;

6.6.6 Consolidation et contrôles internes

Les données sont consolidées, sous la responsabilité des Directions Ressources Humaines et Finance, au siège de l'entité consolidante.

Une première validation des données est réalisée par les personnes responsables de leur collecte. Des contrôles de cohérence sur les données sont ensuite réalisés par les Directions Ressources Humaines et Finance lors de la consolidation. Ces contrôles incluent la comparaison avec les données des exercices précédents, les écarts jugés significatifs faisant l'objet d'analyses systématiques, mais aussi l'analyse de ratios lorsque les données peuvent être rapportées à l'effectif, à l'activité ou à un autre indicateur pertinent facilitant les comparaisons entre entités.

6.6.7 Contrôles externes

Afin d'obtenir un avis externe sur la fiabilité des données et la robustesse des processus de reporting, il a été demandé à un Commissaire aux comptes de Cegedim SA d'attester de la présence des informations requises par l'article R. 225-105.1 du Code de commerce et d'émettre un rapport sur leur sincérité. Dans ce cadre, des travaux de vérification spécifique sur certaines informations du rapport considérées comme des indicateurs clés de la politique Sociale et Environnementale du Groupe ont été menés. Ils recouvrent les effectifs, les émissions de CO2, et les consommations de kilowatt-heure. Le rapport d'assurance émanant du Commissaire aux comptes et détaillant les travaux effectués ainsi que ses commentaires et conclusions figurent dans le Document de Référence du Groupe.

6.7 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société CEGEDIM désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), disponibles sur demande au siège de la société et dont un résumé figure dans la partie 6.6 du document de référence intitulée « Note méthodologique ».

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre février et mars 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la partie 6.6 du document de référence intitulée « Note méthodologique ».

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de pays que nous avons sélectionnés en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 69 % des effectifs et 86 % des informations quantitatives environnementales présentés.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris, le 29 mars 2016

L'un des Commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Solange Aïache
Associée

7

Informations sur la Société et le capital

7.1 Renseignements sur la société	194	7.6 Opérations afférentes aux titres de la Société	200
7.2 Actes constitutifs et statuts	195	7.7 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique de rachat	201
7.3 Informations relatives au capital	197	7.8 Indicateurs boursiers	201
7.4 Actionnariat du Groupe	198	7.9 Relations avec les actionnaires	202
7.5 Pacte d'actionnaires	200		

7.1 Renseignements sur la société

7.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur

La raison sociale de l'émetteur est : Cegedim.

Les noms commerciaux de l'émetteur sont : Cegedim Dendrite – division TVF, Cegedim Dendrite – Santesurf Division, Cegedim Pharma CRM division, Cegedim Relationship Management, Cegedim Relationship Management France, Cegedim Relationship Management Corp., Deskom, Cegers, Rosenwald et Cegedim Analytics.

7.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

Inscription au RCS de Nanterre sous le numéro : 350 422 622, code APE 6311Z.

7.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La date de création de Cegedim SA est le 27 août 1969.

Le 18 avril 1989, la société FCB a été créée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Le 26 décembre 1994, la société holding de l'époque a absorbé Cegedim SA et a repris sa dénomination sociale.

7.1.4 Siège social et forme juridique et législation régissant les activités de Cegedim

Cegedim SA est une Société Anonyme à Conseil d'Administration et au capital de 13 336 506,43 euros. Son siège social, depuis le 26 mars 2015, est situé au 127, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt, France. Précédemment, le siège social était situé au 127 à 137, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt, France.

Le numéro de téléphone est le : + 33 (0)1 49 09 22 00, et celui du télécopieur le + 33 (0)1 46 03 45 95. Le pays d'origine est la France. La législation régissant les activités de Cegedim est le Code de commerce.

7.1.5 Consultation des documents juridiques et de l'information réglementée

Les documents relatifs à la Société, en particulier ses statuts, comptes et rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration ou les Commissaires aux comptes, peuvent être consultés au siège social.

7.2 Actes constitutifs et statuts

7.2.1 Objet social de Cegedim

Selon l'article 2 des statuts, la Société a pour objet :

- La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises ayant une activité de traitement de l'information, d'études et de marketing ;
- Les prestations de services sous leurs divers aspects et dans les divers domaines ;
- Les études économiques et sociales de tous genres sous leurs divers aspects et dans leurs divers domaines, notamment les études statistiques, financières, commerciales et juridiques, les études de marchés, les sondages d'opinions, les enquêtes de tous genres et en tous domaines, la constitution et l'exploitation de panels, les relations publiques, la publicité, les calculs de toutes sortes ;
- L'organisation, la gestion des entreprises et l'information de celles-ci par tous moyens les plus divers ;
- La documentation par tous les moyens et dans tous les domaines notamment scientifique, économique, social, statistique, etc. ;
- Le marketing, notamment la pénétration des divers marchés avec toutes les activités qu'une telle pénétration requiert ;
- Toute activité intéressant l'information et son traitement, l'informatique, la mécanographie sous tous les aspects de leur conception et de leur exploitation dans les divers domaines ;
- Toutes prestations de services en matières administrative, financière, comptable ou de gestion au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation, ou de toute entreprise tierce ;
- L'acquisition, la souscription et la gestion de toutes valeurs mobilières ;
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ;
- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation, ou groupement d'intérêt économique, ou location-gérance.

7.2.2 Dispositions contenues dans l'acte constitutif et les statuts concernant les membres des organes d'administration et de direction

Les dispositions des statuts de Cegedim concernant les membres de ses organes d'administration et de direction sont conformes à la législation en vigueur, exception faite des modalités ci-dessous :

- Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque Administrateur est tenu d'être propriétaire pendant toute la durée de son mandat d'une action au moins ;
- Nul ne peut être nommé Président du Conseil d'Administration s'il est âgé de plus de 85 ans. Si le Président en exercice vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration ;
- Nul ne peut être nommé Administrateur s'il est âgé de plus de 85 ans ;
- Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque Administrateur disposant d'une voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante ;
- Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de 85 ans. Si le Directeur Général en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

7.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Toutes les actions composant le capital de la Société sont de même catégorie.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 février 1995 a décidé qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, serait attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit de vote double est réservé aux actionnaires de nationalité française et aux actionnaires ressortissant d'un état membre de l'Union européenne.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Tous dividendes qui n'ont pas été perçus au-delà de cinq ans à partir de la date de leur mise en paiement sont prescrits, conformément à la loi, au profit de l'État.

Les actions auto détenues ne donnent pas droit à dividende : la quote-part afférente est imputée au compte report à nouveau.

7.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Il n'existe pas de conditions plus strictes que celles prévues par la loi pour modifier les droits des actionnaires.

7.2.5 Conditions lesquelles sont convoquées les Assemblées Générales Annuelles et les Assemblées Extraordinaires des actionnaires

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu désigné par l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de sa qualité d'actionnaire cinq jours au moins avant la réunion. Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté de réduire ce délai. Tout actionnaire peut voter par correspondance.

7.2.6 Dispositions de l'acte constitutif et des statuts qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la société

Néant.

7.2.7 Dispositions de l'acte constitutif et des statuts fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée

Les statuts n'ont pas prévu de disposition particulière concernant la déclaration de franchissement de seuil. Seules les dispositions légales sont applicables.

7.2.8 Conditions imposées par l'acte constitutif et les statuts, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi

Néant.

7.3 Informations relatives au capital

7.3.1 Nombre d'actions

Montant du capital au 31 décembre 2015 :

Le capital social de Cegedim SA est fixé à la somme de 13 336 506,43 euros, divisé en 13 997 173 actions entièrement libérées. Les actions ont une valeur nominale de 0,9528 euros.

7.3.2 Actions non représentatives du capital

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital

7.3.3 Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Il n'existe pas d'obligations convertibles, échangeables, remboursables en actions, ni de bons de souscription

d'actions ou toute autre valeur mobilière susceptible d'augmenter le capital.

7.3.4 Conditions régissant tout droit d'acquisition et toute obligation attachés au capital souscrit, mais non libérées, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

Néant

7.3.5 Information sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant

7.3.6 Evolution du capital

Date	Opération	Nombre de titre		Primes (en euros)	Capital (en euros)	Nominal (en euros)
		Créés	Après opérations			
	Nombre de titre initial	488 300	-	-	-	15,24
12/1994	Absorption de Cegedim ⁽¹⁾	6 594	494 894	3 308 684,72	7 544 610,39	15,24
	Division du nominal par 4	1 484 682	1 979 576	-	7 544 610,39	3,81
	Augmentation de capital	120 000	2 099 576	7 090 892,39 ⁽²⁾	8 001 957,45	3,81
04/1998	Division du nominal par 4	6 298 728	8 398 304	-	8 001 957,45	0,9528063
12/2000	Conversion du capital en euros ⁽³⁾	-	8 398 304	-	8 001 904,05	0,9528
12/2000	Augmentation de capital par apport en nature	891 112	9 928 9 416	70 900 927,60 ⁽⁴⁾	8 891 004,61	0,9528
12/2000	Augmentation de capital en numéraire	42 033	9 331 449	73 910 793,03 ⁽⁵⁾	8 891 004,61	0,9528
12/2009	Augmentation de capital en, numéraire	4 665 724	13 997 173	-	13 336 506,34	0,9528

1) FCB, qui détenait, depuis sa création en 1989, 98,61 % de Cegedim, a absorbé Cegedim le 26 décembre 1994 et a repris sa dénomination. Cette opération à caractère interne s'est faite sur la base de la valeur comptable des sociétés.

2) Cumul de la prime de fusion de 1994, et de 3 782 207,67 euros de prime d'émission.

3) Lors de la conversion du capital en euros, il a été décidé de fixer le nominal de l'action à 0,9528 euro. L'arrondi de conversion sur la base de 8 398 304 actions (soit 53,40 euros) a donné lieu à une réduction de capital affectée en compte de réserves indisponibles.

4) Le cumul des primes mentionnées en (2) est majoré de la prime d'apport de 63 810 035,21 euros.

5) Le cumul des primes mentionnées en (3) est majoré de la prime d'émission de 3 009 865,44 euros.

7.4 Actionnariat du Groupe

7.4.1 Composition de l'actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, l'identité, la composition du capital et des droits de vote des actionnaires (personnes physiques

ou morales) possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2015 sont indiqués ci-dessous.

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 375 891	52,70%	25 845	7 350 046	14 700 092	14 725 937	62,79%
Bpifrance participations	2 102 061	15,02%	0	2 102 061	4 204 122	4 204 122	17,93%
Public	4 476 752	31,98%	4 430 476	46 276	92 552	4 523 028	19,29%
Cegedim ⁽¹⁾	42 469	0,30%	-	-	-	-	0,00%
Total	13 997 173	100,00%	4 456 321	9 498 383	18 996 766	23 453 087	100,00%

(1) Y compris le contrat de liquidité

7.4.2 Evolution de la répartition du capital

À la connaissance de la Société, à la date du présent Document de Référence, les actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote sont : FCB, Bpifrance Participations et FMR LLC.

- FCB est une SAS au capital de 475 560 euros (RCS Nanterre 340 651 132) détenue majoritairement par Jean-Claude Labrune. Elle exerce des activités de holding animatrice ;
- Bpifrance Participations (ex-FSI Fonds Stratégique d'Investissement) est une filiale à 100% de Bpifrance, elle-même détenue conjointement par l'État Français et la Caisse des Dépôts. Bpifrance Participations est un investisseur avisé qui intervient en fonds propres pour prendre des participations minoritaires dans des entreprises françaises porteuses de projets industriels créateurs de valeur et de compétitivité pour l'économie ;
- FMR LLC est une société holding d'un groupe indépendant de société de gestion de portefeuille communément dénommé Fidelity Investments.

Au 31 décembre 2015, FCB et Bpifrance Participations détiennent, ensemble, 67,72% des actions du Groupe Cegedim et 80,72 % des droits de vote.

Les derniers franchissements de seuil déclarés sont les suivants :

- 28 mars 2001 : Alliance Healthcare France, franchissement à la hausse du seuil de 10% ;
- 23 novembre 2006 : Financière de l'Echiquier, franchissement à la hausse du seuil de 5% ;
- 26 juillet 2007 : AB Acquisition Holding (franchissement à la hausse des seuils de 5% et de 10 %). Les franchissements de seuil résultent de l'acquisition par AB Acquisition Holding Limited du contrôle de la société Alliance Boots Capital plc qui détient une participation indirecte dans la société Alliance Healthcare France qui détient elle-même une participation directe dans la Société Cegedim ;
- 22 décembre 2009 : Bpifrance Participations, franchissement à la hausse des seuils de 5%, 10% et 15% ;
- 31 mars 2010 : Alliance Healthcare France, franchissement à la baisse du seuil de 10% ;
- 15 décembre 2010 : Financière de l'Echiquier, franchissement à la baisse du seuil de 5% ;
- 22 avril 2014 : Bpifrance Participations, franchissement à la hausse du seuil de 15% des droits de vote suite à la passation en droit de vote double des actions détenues depuis 4 ans ;

- 31 décembre 2014 : Walgreens Boots Alliance, Inc. a déclaré avoir franchi à la hausse, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils des 5 % du capital et des droits de vote de Cegedim. Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition indirecte par Walgreens Boots Alliance, Inc., auprès d'AB Acquisitions Holdings Ltd du contrôle de la société Alliance Boots GmbH, qui détient une participation indirecte dans Cegedim. À cette occasion, AB Acquisitions Holdings Limited a déclaré avoir franchi à la baisse, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les mêmes seuils et ne plus détenir aucune action de Cegedim.
- 18 juin 2015 : Alliance Healthcare France, indirectement contrôlé par Walgreens Boots Alliance, Inc déclare avoir franchi à la baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote suite à la cession de bloc hors marché à FMR LLC et ne plus détenir de titre Cegedim.
- 18 juin 2015 : FMR LLC (245 Summer Street, Boston, USA) déclare avoir franchi à la hausse le seuil des 5% du capital et des droits de vote avec 9,59% du capital et 5,73% des droits de vote.

31 décembre 2015

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 375 891	52,70%	25 845	7 350 046	14 700 092	14 725 937	62,79%
Bpifrance participations	2 102 061	15,02%	0	2 102 061	4 204 122	4 204 122	17,93%
Public	4 476 752	31,98%	4 430 476	46 276	90 552	4 523 028	19,29%
Cegedim ⁽¹⁾	42 469	0,30%	-	-	-	-	0,00%
Total	13 997 173	100,00%	4 456 321	9 498 383	18 996 766	23 453 087	100,00%

(1) Y compris le contrat de liquidité.

31 décembre 2014

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 361 044	52,59%	33 957	7 327 087	14 654 174	14 688 131	62,69%
Bpifrance participations	2 102 061	15,02%	1	2 102 060	4 204 120	4 204 121	17,94%
Public ⁽²⁾	4 518 541	32,28%	4 499 488	19 053	38 106	4 537 594	19,37%
Cegedim ⁽¹⁾	15 527	0,11%	-	-	-	-	0,00%
Total	13 997 173	100,00%	4 533 446	9 448 200	18 896 400	23 429 846	100,00%

(1) Y compris le contrat de liquidité

(2) Y compris la participation de Walgreens Boots Alliance Inc.

7.4.3 Contrôle de Cegedim

Cegedim est contrôlée par FCB et M. Jean-Claude Labrune, comme indiqué dans le présent Document de Référence. Aux termes du protocole d'accord entre FCB, Bpifrance Participations et M. Jean-Claude Labrune, le Groupe a modifié ses règles de gouvernance. Cf. le point 2.1.5 du présent Document de Référence.

7.4.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle

Concomitamment au protocole du 28 octobre 2009 signé entre M. Jean-Claude Labrune, FCB et Bpifrance Participations, la mise en place d'un pacte d'actionnaires visant à régir les relations entre les différentes parties à l'opération a été discutée.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

7.5 Pacte d'actionnaires

Concomitamment au protocole du 28 octobre 2009 signé entre M. Jean-Claude Labruno, FCB et Bpifrance Participations, la mise en place d'un pacte d'actionnaires visant à régir les relations entre les différentes parties à

l'opération a été discutée. Au terme de cet accord le Groupe a modifié ses règles de gouvernance. Cf. le chapitre 2.1.5 du présent Document de Référence.

7.6 Opérations afférentes aux titres de la société

7.6.1 Actions auto détenues

Afin 2014, la Société détenait 11 363 actions. Au cours de l'exercice 2015, la Société a acquis 48 049 actions propres dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites. La société a transféré, dans le cadre des plans d'actions gratuites, 32 470 actions propres. La Société n'a procédé à aucune opération de cession d'actions propres en 2015, hors attribution d'actions gratuites.

Il est à noter que la Société a mis en place un contrat de liquidité auprès de Kepler Cheuvreux doté de 500 000 euros. Au 31 décembre 2015, le contrat dispose de 12 963 titres Cegedim et 27 024,44 euros de trésorerie.

Au 31 décembre 2015, la Société détenait 42 469 actions propres

7.6.2 Attributions d'actions gratuites

Les Conseils du 29 juin 2011, du 19 septembre 2012 et du 4 juin 2013 ont été autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 08 juin 2011 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim. Soit un nombre total de 1 399 717 titres.

Les Conseils du 05 novembre 2009 et du 08 juin 2010 ont été autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 février 2008 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim. Soit un nombre total de 933 144 titres.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2015 a autorisée à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim et à adapter le plan aux dispositions de la loi 2015-990 du 6 août 2015 dite loi Macron.

	Plan n°4	Plan n°5	Plan n°6	Plan n°7
Date de l'assemblée générale	08/06/2011	08/06/2011	08/06/2011	08/06/2011
Nombre d'actions autorisées par l'AG	1 399 717	1 399 717	1 399 717	1 399 717
Date du Conseil	29/06/2011	19/09/2012	04/06/2013	18/09/2014
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	41 640	31 670	48 870	19 280
Nombre de bénéficiaires	85	80	108	34
Date d'attribution	29/06/2011	19/09/2012	04/06/2013	18/09/2014
<i>Date de libre disposition des actions gratuites</i>				
France	28/06/2013	18/09/2014	03/06/2015	17/09/2016
Etranger	28/06/2015	18/09/2016	03/06/2017	17/09/2018
Fin du délai de conservation	28/06/2015	18/09/2016	03/06/2017	17/09/2018
Actions définitivement attribuées	33 110	20 090	18 530	19 280
Actions définitivement acquises au 31/12/2015	27 500	12 970	13 950	0

7.7 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

En cas d'offre publique, il n'existe pas de dispositions particulières susceptibles d'avoir une incidence sur :

- La structure du capital de la Société ;
- Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ;
- Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 ;
- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société ;
- Les pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions.

En outre,

- Il n'existe pas de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 ;
- Il n'existe pas de détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, (à l'exception des droits de vote doubles, dont l'attribution est totalement indépendante de la survenance d'une offre publique) ;
- Il n'est prévu aucun mécanisme particulier de contrôle dans le système d'actionariat du

personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ledit personnel ;

- La Société n'a pas connaissance d'accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ;
- Les accords conclus par la Société, qui sont susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société, sont relativement peu nombreux et relèvent d'un caractère confidentiel ; les facultés de modification ou de résiliation n'ont aucun caractère systématique, et, dans le cas d'une telle éventualité, n'auraient qu'un impact relativement peu significatif pour la Société ;
- Il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse, ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Concernant des accords conclus par la Société et susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société, Cegedim n'a pas pour politique de pratiquer de tels accords. En revanche, il existe des clauses de protection des propriétés intellectuelles du Groupe.

7.8 Indicateurs boursiers

7.8.1 L'action Cegedim

Cotée sur Euronext Paris, dans le compartiment B.

Code ISIN : FR0000053506

Ticker Reuters : CGDM.PA

Ticker Bloomberg : CGM

Le cours de Cegedim est consultable avec une mise à jour différée de quelques minutes sur le site Cegedim.fr.

7.8.2 Performance boursière au 31 décembre 2015

L'action Cegedim a évolué positivement au cours de l'année 2015. Le cours de clôture à fin décembre 2015 était de 32,00€ ; en hausse de 9,7% sur la période. Le 20 juillet 2015, le cours a atteint son plus haut niveau à 42,69€.

	Janvier - Décembre	
	2014	2015
Valeur de l'action en clôture	29,18€	32,00€
Moyenne sur la période	26,06€	34,45€
Plus haut sur la période	29,40€	42,69€
Plus bas sur la période	21,97€	29,45€
Capitalisation boursière	408,4M€	447,9M€
Nombre de titre émis	14,0M	14,0M

7.9 Relations avec les actionnaires

La politique de Cegedim en matière de communication financière est de délivrer rapidement aux investisseurs et au marché une information pertinente et opportune sur les performances de l'entreprise.

Un des éléments clé de la communication avec le marché est la publication des résultats, tel que rapport annuel et trimestriel.

A la suite de la publication des communiqués de presse financiers Cegedim organise une conférence téléphonique en anglais. Cegedim rencontre régulièrement les investisseurs institutionnels au travers de réunions et de roadshows en Europe et aux Etats-Unis.

Politique en matière de communication financière

Simplicité, transparence, clarté.

Intensification des roadshows

Le programme de roadshows, déjà renforcé en 2014, s'est encore intensifié en 2015 avec 43 jours de roadshows contre 30 en 2014. Cette montée en puissance s'est traduite par une présence accrue aux Etats-Unis (22 jours contre 18 en 2014 et 12 jours en 2013) et à Londres (14 jours contre 7 en 2014 et 12 en 2013).

6^{ème} journée investisseurs

Cegedim a organisé le 17 décembre 2015 son 6^{ème} Investor Summit à l'attention des investisseurs. Le thème de cette édition était « 2015-2016 Cegedim se positionne en vue de la croissance » avec la présentation de la stratégie de migration vers le Cloud/SaaS et le digital, le déploiement des offres de BPO et l'extension des offres et le développement géographique.

Agenda prévisionnel 2016

26 mai 2016 : Résultats du premier trimestre 2016

14 juin 2016 : Assemblée Générale

26 juillet 2016 : Chiffre d'affaires du premier semestre 2016

15 septembre 2016 : Résultats du premier semestre 2016

29 novembre 2016 : Résultats du troisième trimestre 2016

Contact actionnaires

Jan Eryk Umiastowski

Directeur des investissements

Directeurs des Relations Investisseurs

Tel : +33 (0) 1 49 09 33 36

Janeryk.umiastowski@cegedim.com

8

Assemblée générale

8.1 Projet de résolutions

204

8.2 Rapport spécial des commissaires aux
comptes sur les conventions et
engagement réglementés

207

8.1 Projets de résolutions

8.1.1 Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 14 juin 2016

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 603 703€ ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 229 407€.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'imputer la perte de l'exercice s'élevant à 10 613 538,58€ en totalité au compte prime d'émission, fusion, apport.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Nombre d'actions	Revenues éligibles à l'abattement			Revenus non éligibles à l'abattement
		Dividende		Autres revenus distribués	
		Par action	Global		
2012	13 997 173	Néant	Néant	Néant	Néant
2013	13 997 173	Néant	Néant	Néant	Néant
2014	13 997 173	Néant	Néant	Néant	Néant

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015, approuve les comptes consolidés dudit exercice, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion.

Quatrième résolution

Le bureau de l'assemblée constate ensuite que pour l'approbation des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, le quorum atteint par l'assemblée est de plus du cinquième des actions ayant le droit de vote étant précisé que les actions des personnes intéressées par ces conventions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

L'assemblée peut en conséquence délibérer sur l'application de ces conventions.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Sixième résolution

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice en cours à 120 000 €.

Septième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la Société.

Les achats d'actions, qui ne pourront représenter plus de 10 % du capital social de la Société, pourront être réalisés à tout moment et par tous moyens sur le marché, hors marché, de gré à gré ou par utilisation de mécanismes optionnels, éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de l'entreprise, y compris par un prestataire de service d'investissement intervenant sur les actions de la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-206 du Code de commerce.

Cette autorisation permettrait d'attribuer des actions de la Société aux membres du personnel salarié du Groupe Cegedim conformément aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce. La Société devra, conformément aux dispositions légales, disposer en permanence de réserves indisponibles, autres que la

réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède en propre. Le prix unitaire d'achat maximum est fixé à 60 €.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit (18) mois expirant le 13 décembre 2017. Elle annule et remplace l'autorisation accordée par l'assemblée générale mixte du 11 juin 2015 et deviendra caduque en période d'offre publique d'achat.

L'assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, pour passer tout ordre de bourse, conclure tous accords, y compris un contrat de liquidité AFEI, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire ce qui est nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation.

Huitième résolution

L'assemblée générale, prend acte des rémunérations versées aux mandataires sociaux telles qu'elles figurent au chapitre « 2.2 Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux » du Document de Référence (page 37-38).

Neuvième résolution

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Claude LABRUNE arrivant à son terme, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue dans l'année 2022, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

Dixième résolution

Le mandat d'administrateur de Madame Valérie RAOUL-DESPREZ arrivant à son terme, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue dans l'année 2022, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

Onzième résolution

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Louis MERY arrivant à son terme, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue dans l'année 2022, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

Douzième résolution

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre CASSAN arrivant à son terme, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue dans l'année 2022, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

Treizième résolution

Le mandat d'administrateur de BPIFRANCE arrivant à son terme, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue dans l'année 2022, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

Quatorzième résolution

En remplacement d'ALLIANCE HEALTHCARE France, l'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur :

- Monsieur Marcel KAHN, demeurant 32, boulevard d'Argenson - 92200 Neuilly-sur-Seine

pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue dans l'année 2022, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

Quinzième résolution

Le mandat d'administrateur du GIE GERS arrivant à son terme, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue dans l'année 2022, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

Seizième résolution

Le mandat d'administrateur de FCB arrivant à son terme, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue dans l'année 2022, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

Dix-septième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

8.1.2 Curriculum vitae des nouveaux administrateurs proposés

Monsieur Marcel KAHN

Diplômé de l'ESSEC, expert-Comptable et membre de l'Institut des Actuaire Français, il dispose de plus de 27 ans d'expérience financière et des directions générales

ainsi que d'une très bonne connaissance du monde de l'assurance et des mutuelles.

Après avoir exercé diverses fonctions au sein de AXA, PartnerRe et Scor, il devient Directeur général du groupe MACSF jusqu'en mai 2014. Aujourd'hui il exerce une activité de conseil et d'accompagnement des directions générales.

8.2 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Société CEGEDIM

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ou engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

2.1 Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1.1 Avec la SCI MAG

Nature et objet : Location de locaux au 110-112, rue d'Aguesseau à Boulogne-Billancourt.

Personne concernée : M. Jean-Claude LABRUNE, gérant de la SCI MAG.

Modalités : Loyers pris en charge en 2015 (hors charges) d'un montant de 30 027 €.

2.1.2 Avec la société FCB, administrateur et actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote

2.1.2.1 Locaux et parkings au 131-137, rue d'Aguesseau

Nature et objet : Location de locaux et parkings au 131-137, rue d'Aguesseau à Boulogne-Billancourt.

Modalités : Loyers pris en charge en 2015 (hors charges) d'un montant de 330 797 €. Cette convention a pris fin le 30 janvier 2015.

2.1.2.2 Locaux et parkings au 104-106, rue d'Aguesseau

Nature et objet : Location de parkings au 104-106, rue d'Aguesseau à Boulogne-Billancourt.

Modalités : Loyers pris en charge en 2015 (hors charges) d'un montant de 5 671 €.

2.1.2.3 Locaux et parkings au 8 impasse Latécoère

Nature et objet : Location de locaux et parkings au 8 impasse Latécoère, à Vélizy-Villacoublay.

Modalités : Loyers pris en charge en 2015 (hors charges) d'un montant de 26 261 €. Cette convention a pris fin le 30 janvier 2015.

2.1.2.4 Contrat de prestations

Nature et objet : Contrat de prestations en matière de conseil stratégique, ressources humaines, marketing, finance, budget et système d'informations interne.

Modalités : Prestations prises en charge en 2015 d'un montant de 1 354 297 €

2.1.3 Avec Madame Aude Labrune, administrateur, et Monsieur Laurent Labrune, Directeur Général Délégué et administrateur

Nature et objet : Cession temporaire à la société CEGEDIM de l'usufruit sur les parts de la SCI du 114 Rue d'Aguesseau Bureau :

- 198 titres démembrés appartenant à parts égales à Madame Aude Labrune-Marysse et Monsieur Laurent Labrune,
- Durée de la cession de l'usufruit : 18 ans à compter du 9 octobre 2006, soit jusqu' au 8 octobre 2024.

2.1.4 Avec la SCI du 114 Rue d'Aguesseau Bureau

Nature et objet : La SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU et votre société ont réceptionné le 23 décembre 2008 les travaux relatifs à la construction de l'immeuble situé à Boulogne-Billancourt (Hauts de Seine), 114 à 116 bis rue d'Aguesseau, objet du bail en l'état futur d'achèvement signé entres elles.

Au titre de l'avenant 1 au dit bail en état futur d'achèvement, la SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU a donné à bail commercial à votre société, l'immeuble situé à Boulogne-Billancourt (Hauts de Seine), 114 à 116 bis rue d'Aguesseau pour une durée de douze ans, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2020, avec renonciation à la faculté de résiliation à l'issue de chaque période triennale.

Personne concernée : M. Jean-Claude LABRUNE, gérant de la SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU

Modalités : Loyers pris en charge en 2015 (hors charges) d'un montant de 920 670 €

2.1.5 Avec la SCI BUR

Nature et objet : Location de locaux au 112, rue d'Aguesseau à Boulogne-Billancourt.

Personne concernée : M. Jean-Claude LABRUNE, gérant de la SCI BUR.

Modalités : Loyer réglé en 2015 (hors charges) d'un montant de 85 871 €

2.1.6 Avec la société GERS SAS

Nature et objet : Cegedim s'est engagée conjointement et solidairement avec sa filiale GERS SAS à garantir, sans limite de montant, le GIE GERS du paiement de toutes les sommes de nature indemnitaire (pénalités, indemnités, intérêts de retard...) réclamées au GIE GERS par Datapharm au titre des engagements contractuels et/ou d'une quelconque indemnisation du fait de la remise par le GIE GERS au bénéfice de la future GERS SAS, des données fournies par Datapharm.

Personne concernée : M. Jean-Claude LABRUNE, Président de GERS SAS

Fait à Paris et Courbevoie, le 29 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Solange Aïache
Associée

Mazars
Jérôme de Pastors
Associé

9

Informations complémentaires

9.1	Contacts et informations financières disponibles	210	9.5	Opérations avec les apparentés	214
9.2	Document d'information annuel	210	9.6	Informations financières historiques	214
9.3	Déclaration du responsable du Document de Référence	213	9.7	Table de concordance du Document de Référence	215
9.4	Responsables du contrôle des comptes	214	9.8	Table de concordance du Rapport Financier Annuel	218

9.1 Contacts et informations financières disponibles

9.1.1 Responsable de l'information financière

Jan Eryk Umiastowski, Directeur des Relations Investisseurs, est responsable des relations avec les investisseurs.

Pour obtenir tous les documents publiés par le Groupe ainsi que pour toute information financière, il convient de s'adresser à :

Cegedim – Direction de la Communication Financière

127, rue d'Aguesseau

92100 Boulogne-Billancourt, France

Telephone : + 33 (0)1 49 09 33 36

Fax : + 33 (0)1 46 03 45 95

email : janeryk.umiastowski@cegedim.com

9.1.2 Documents accessibles au public

Les statuts, actes constitutifs, tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de Cegedim SA et de ses filiales pour chacun des deux exercices précèdent la publication du présent Document de Référence, peuvent, le cas échéant, être consultés au siège de Cegedim SA.

Sont notamment disponible sur le site Internet de la Société (www.cegedim.fr/finance) le présent Document de Référence et les communiqués financiers.

9.2 Document d'information annuel

En application de l'article L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et l'article 221-1-1 du règlement général de l'AMF, vous trouverez ci-dessous un tableau faisant état de toutes les informations publiées ou rendues publiques par Cegedim, au cours de l'année 2015 pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marches d'instruments financiers.

Date	Nom du document	AMF ⁽¹⁾	Greffe ⁽²⁾	Site Cegedim ⁽³⁾
06/01/2015	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31/12/2014			✓
06/01/2015	Bilan semestriel du contrat de liquidité de la société Cegedim	✓		✓
14/01/2015	Convocation pour l'AG du 30 janvier 2015			✓
27/01/2015	Chiffre d'affaires annuel 2014	✓		✓
27/01/2015	Présentation du chiffre d'affaires 2014 (en anglais)			✓
30/01/2015	Résultat des votes de l'AG du 30 janvier 2015			✓
06/02/2015	Déclaration des transactions sur actions propres	✓		✓
07/02/2015	Déclaration des dirigeants	✓		
10/02/2015	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31/01/2015			✓
16/02/2015	Déclaration des transactions sur actions propres	✓		✓
06/03/2015	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 28/02/2015			✓
26/03/2015	Présentation des Résultats 2014 (en anglais)			✓
31/03/2015	Document de Référence 2014	✓		✓

Date	Nom du document	AMF ⁽¹⁾	Greffe ⁽²⁾	Site Cegedim ⁽³⁾
31/03/2015	Annonce de la Publication du Document de Référence 2014	✓		✓
01/04/2015	Annonce de la réalisation de la cession de la division CRM & données stratégiques à IMS Health	✓		✓
07/04/2015	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31/03/2015			✓
07/04/2015	Déclaration des transactions sur actions propres	✓		✓
13/04/2015	Déclaration des transactions sur actions propres	✓		✓
13/04/2015	French Health Care Software And Services Group Cegedim Upgraded To 'BB-' On Disposal Completion; Outlook Positive			✓
17/04/2015	Déclaration des transactions sur actions propres	✓		✓
28/04/2015	Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2015	✓		✓
28/04/2015	Présentation du chiffre d'affaires du 1er trimestre (en anglais)			✓
04/05/2015	Déclaration des transactions sur actions propres	✓		✓
06/05/2015	Convocation pour l'AG du 11 juin 2015			✓
07/05/2015	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30/04/2015			✓
07/05/2015	Déclaration des transactions sur actions propres	✓		✓
15/05/2015	Déclaration des transactions sur actions propres	✓		✓
27/05/2015	Résultats du 1er trimestre 2015	✓		✓
27/05/2015	Présentation des résultats du T1 2015 (en anglais)			✓
27/05/2015	Rapport Financier du 1er trimestre 2015	✓		✓
27/05/2015	Annonce de la publication du Rapport Financier du T1 2015	✓		✓
07/06/2015	Déclaration des dirigeants	✓		
09/06/2015	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31/05/2015			✓
11/06/2015	Approbaton des comptes sociaux et consolidés 2014			✓
15/06/2015	Déclaration des transactions sur actions propres	✓		✓
18/06/2015	Déclaration des dirigeants	✓		
22/06/2015	Déclaration des transactions sur actions propres	✓		✓
25/06/2015	Déclaration des dirigeants	✓		
29/06/2015	Déclaration des transactions sur actions propres	✓		✓
03/07/2015	Déclaration des dirigeants	✓		
03/07/2015	Bilan semestriel du contrat de liquidité de la société Cegedim	✓		✓
06/07/2015	Déclaration des transactions sur actions propres	✓		✓
09/07/2015	Déclaration des dirigeants	✓		
10/07/2015	Déclaration des dirigeants	✓		

Date	Nom du document	AMF ⁽¹⁾	Greffe ⁽²⁾	Site Cegedim ⁽³⁾
15/07/2015	Déclaration des dirigeants	✓		
15/07/2015	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30/06/2015			✓
15/07/2015	Déclaration des transactions sur actions propres	✓		✓
20/07/2015	Acquisition de la société Activus au Royaume-Uni	✓		✓
23/07/2015	Comptes Cegedim SA de l'exercice 2015		✓	
28/07/2015	Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2015	✓		✓
28/07/2015	Présentation du chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2015 (en anglais)			✓
03/08/2015	Déclaration des dirigeants	✓		
24/08/2015	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31/07/2015			✓
26/08/2015	Comptes consolidés Groupe Cegedim de l'exercice 2015		✓	
30/08/2015	Déclaration des dirigeants	✓		
03/09/2015	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31/08/2015			✓
28/09/2015	Résultats consolidés du 2ème trimestre 2015	✓		✓
28/09/2015	Présentation des résultats du 2ème trimestre 2015 (en anglais)			✓
28/09/2015	Rapport Financier du 2ème trimestre 2015	✓		✓
28/09/2015	Annonce de la publication du Rapport Financier du T2 2015	✓		✓
06/10/2015	Annonce de la signature d'un protocole d'acquisition des activités de Nightingale aux Etats-Unis	✓		✓
06/10/2015	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30/09/2015			✓
12/10/2015	Déclaration des dirigeants	✓		
12/10/2015	Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16/11/2015			✓
27/10/2015	Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2015	✓		✓
27/10/2015	Présentation du chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2015 (en anglais)			✓
05/11/2015	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31/10/2015			✓
18/11/2015	Résultat du vote des résolutions de l'AG Extraordinaire du 16/11/2015			✓
26/11/2015	Résultats du 3ème trimestre 2015	✓		✓
26/11/2015	Présentation des résultats du 3ème trimestre 2015 (en anglais)			✓
26/11/2015	Rapport Financier du 3ème Trimestre 2015	✓		✓
26/11/2015	Annonce de la publication du Rapport Financier du T3 2015	✓		✓
04/12/2015	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30/11/2015			✓
16/12/2015	Annonce du 6ème Investor Summit Cegedim	✓		✓
16/12/2015	Présentation du 6ème Investor Summit (en anglais)			✓

(1) A compter du 1er juillet 2007, les informations déposées sur la banque des communiqués AMF (www.amf-france.org) restent à usage interne de l'AMF.(2) Disponible sur www.infogreffe.fr et consultable au siège de la Société.(3) Disponible sur www.cegedim.fr (rubrique Finance) et consultable au siège de la Société

9.3 Déclaration du Responsable du Document de Référence

9.3.1 Responsable du Document de Référence

Jean-Claude Labrune, Président-Directeur Général,
Cegedim SA.

9.3.2 Attestation du responsable du Document de Référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. J'atteste, qu'à ma connaissance, les éléments du Rapport de Gestion de ce document présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les informations données dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2015 qui figure au point 5.4 du présent Document de Référence contient l'observation suivante « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1 « Immobilisations », 2 « Amortissements », 3 « Provisions », 14 « Charges et Produits exceptionnels » et 28 « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe qui exposent notamment les conséquences comptables au 31 décembre 2015 de la réalisation de la vente de la division CRM et données stratégiques à IMS Health et expliquent la non comparabilité des comptes. »

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2015 qui figure au point 4.7 du présent Document de Référence contient l'observation suivante « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 « Réconciliation entre les comptes 2014 publiés et ceux présentés en comparatif » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les corrections du traitement comptable des activités

de location du groupe, et la note 3.3 « Actifs détenus en vue de la vente, activités non poursuivies ou cédées » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose notamment les conséquences comptables au 31 décembre 2015 de la réalisation de la vente de la division CRM et données stratégiques à IMS Health. »

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2014 qui figure dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 mars 2015 sous le numéro 0.15-0260, contient l'observation suivante « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Faits caractéristiques de l'exercice 2014 - paragraphe 0) Signature du contrat de cession définitif de la division CRM et données stratégiques » et la note 2 « Règles et méthodes comptables - paragraphe C) Participations et autres titres » de l'annexe qui décrivent les éléments ayant conduit la société à comptabiliser une dépréciation des titres de participation des filiales de la division CRM et données stratégiques en cours de cession à IMS Health ».

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2014 qui figure dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 mars 2015 sous le numéro 0.15-0260, contient l'observation suivante « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Faits marquants », la note 10 « Ecart d'acquisition » et la note 23 « Actifs détenus en vue de la vente, activités non poursuivies ou cédées » de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent notamment les conséquences comptables au 31 décembre 2014 de la signature du contrat de cession définitif de la division CRM et données stratégiques à IMS Health ».

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2013 qui figure dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12 mars 2014 sous le numéro 0.14-0137, contient l'observation suivante « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Faits caractéristiques de l'exercice 2013 - paragraphe E) Dépréciations des titres de Cegedim USA » et la note 2 « Règles et méthodes comptables - paragraphe C) Participations et autres titres » de l'annexe qui décrivent les éléments ayant conduit la société à comptabiliser une dépréciation des titres de Cegedim USA. »

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2013 qui figure dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12 mars 2014 sous le numéro 0.14-0137, contient l'observation suivante « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes comptables » et la note 7 « Ecart d'acquisition » de

l'annexe aux comptes consolidés qui exposent notamment les circonstances dans lesquelles une dépréciation d'écarts d'acquisition de l'Unité Génératrice de Trésorerie CRM et données stratégiques a été comptabilisée au 31 décembre 2013 ».

Fait à Boulogne-Billancourt, le 30 mars 2016.

Jean-Claude Labrune

Président-Directeur Général

Cegedim SA

9.4 Responsables du contrôle des comptes

9.4.1 Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet Mazars,

Représenté par M. Jérôme de Pastors,

Exaltis, 61, rue Henri-Regnault – 92400 Courbevoie.

Renouvellement lors de l'Assemblée Générale de 2013 approuvant les comptes 2012 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2019 approuvant les comptes 2018.

Cabinet Grant Thornton,

Représenté par Mme. Solange Aïache,

100, rue de Courcelles – 75017 Paris.

Renouvellement lors de l'Assemblée Générale de 2013 approuvant les comptes 2012 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2019 approuvant les comptes 2018.

9.4.2 Commissaires aux comptes suppléants

M. Thierry Colin

Exaltis, 61, rue Henri-Regnault – 92400 Courbevoie.

Renouvellement lors de l'Assemblée Générale de 2013 approuvant les comptes 2012 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2019 approuvant les comptes 2018.

IGEC – Institut de Gestion et d'Expertise Comptable

Représenté par M. Victor Amselem

3, rue Léon-Jost – 75017 Paris.

Renouvellement lors de l'Assemblée Générale de 2013 approuvant les comptes 2012 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2019 approuvant les comptes 2018.

9.5 Opérations avec les apparentés

Les conventions règlementées ayant été soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration sont détaillées dans le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes figurant au chapitre 8 du présent Document de Référence aux pages 207 et 208.

La note 5.3 de l'annexe aux comptes consolidés 2015, figurant au chapitre 4.6 du présent Document de Référence, fournit un détail chiffré des opérations avec les parties liées.

A ce jour, il n'a été autorisé aucune convention nouvelle.

9.6 Informations financières historiques

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2015 (et leur comparatif) et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 (et leur comparatif conforme au référentiel IFRS) ont été audités par les Commissaires aux Comptes. Leurs rapports relatifs à l'exercice 2015 sont présentés respectivement aux chapitres 5.4 et 4.7 du présent Document de Référence.

Les rapports relatifs à l'exercice 2014 sont présentés dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des

Marchés Financiers le 31 mars 2015 sous le numéro D.15-0260. Les rapports relatifs à l'exercice 2013 sont présentés dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12 mars 2014 sous le numéro D.14-0137.

Ces rapports et les comptes qui leur sont annexés sont incorporés par référence dans le présent Document de Référence.

9.7 Table de concordance du Document de Référence

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n°. 809/2004		
N° de chapitre	Rubrique	N° de pages
1	Personnes responsables	213
2	Contrôleurs légaux des comptes	214
3	Informations financières sélectionnées	
3.1	Informations financières historiques	2 ; 66 à 78 ; 81 à 140 ; 174
3.1	Informations financières intermédiaires	N/A
4	Facteurs de risques	40 à 55
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution de la société	3 à 4 ; 64 à 65
5.2	Investissements	3 à 6 ; 22 à 26 ; 64
6	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	7 à 15 ; 64 à 65
6.2	Principaux marchés	
6.3	Événements exceptionnels	N/A
6.4	Dépendance éventuelle à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers	N/A
6.5	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	19 à 21
7	Organigramme	
7.1	Description sommaire du groupe de l'émetteur et place qu'il y occupe	5 à 6
7.2	Liste des filiales importantes de l'émetteur	6 ; 64 à 65 ; 95 à 98 ; 168 à 171
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisation corporelles importantes existantes ou planifiées	115
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ces immobilisations corporelles	183 à 185
9	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	66 à 72 ; 77 à 78
9.2	Résultat d'exploitation	68 à 72 ; 77 à 78

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n°. 809/2004

N° de chapitre	Rubrique	N° de pages
10	Trésorerie et capitaux	
10.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	73 à 75 ; 86 ; 125 ; 160 ; 165
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	75 à 76 ; 87 ;
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	73 à 75 ; 40 à 45 ; 116 à 121 ; 156 à 158
10.4	Informations concernant toute restriction il l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	125 ; 165 ; 196 à 197
10.5	Sources de financement attendues pour honorer les engagements	41 ; 65 ; 118 à 119 ; 132 ; 157 ; 167
11	Recherche et développement, brevets et licences	22 à 26
12	Informations sur les tendances	80
13	Prévisions ou estimations de bénéfice	n/a
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	28 à 34 ; 205
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	35
15	Rémunération et avantages	
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	37 à 38 ; 113 ; 164
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	37 ; 113 ; 127 à 130 ; 155 ; 159 ; 164
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1	Date d'expiration du mandai	28 à 34 ; 205
16.2	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	35 ; 113 ; 164 ; 207 à 280
16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations de l'émetteur	36 ; 57 à 61
16.4	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	35
17	Salariés	
17.1	Nombre de salariés et répartition par principal type d'activité et par site	112 ; 166 ; 177
17.2	Participations au capital social de l'émetteur et stock-options	56 ; 165 ; 200
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	56
18	Principaux actionnaires	
18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	126 ; 165 ; 198 à 199
18.2	Existence de droits de vote différents des actionnaires	126 ; 165 ; 198 à 199
18.3	Contrôle de l'émetteur	197 à 198
18.4	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	199

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n°. 809/2004

N° de chapitre	Rubrique	N° de pages
19	Opérations avec des apparentés	37 à 39 ; 113 ; 164 ; 207 à 208 ; 214
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1	Informations financières historiques	2 à 3 et 174
20.2	Informations financières proforma	2 ; 66 ; 73 ; 75
20.3	Etats financiers	81 à 140 et 143 à 167
20.4	Vérifications des informations financières historiques annuelles	141 à 142 ; 172 à 173 ; 214
20.5	Date des dernières informations financières	31/12/2015
20.6	Informations financières intermédiaires	N/A
20.7	Politique de distribution des dividendes	79
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	55 ; 64 ; 131 ; 167
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	65 ; 132 ; 167
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	174 ; 197
21.2	Acte constitutif et statuts	195 à 196
22	Contrats importants	199 ; 200 ; 201
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	192 à 192
24	Documents accessibles au public	210 à 212
25	Information sur les participations	5 à 6 ; 8 à 25 ; 64 à 65 ; 66 à 72 ; 95 à 100 ; 131 ; 133 ; 163 ; 166 à 167 ; 168 à 171

9.8 Table de concordance du Rapport Financier Annuel

Afin de faciliter la lecture du Document de Référence 2015 du Groupe Cegedim, la table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le Document de Référence 2015 de Cegedim les informations qui sont constitutives du Rapport de Gestion Annuel devant être établi par le Conseil d'Administration de Cegedim SA telles que définies par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce :

Rapport de Gestion Annuel de Cegedim SA	Document de Référence 2015	Page
Présentation des comptes annuels de Cegedim SA	3.5	77
Activité de Cegedim SA	1.4	7
Faits marquants	4.6 note 12.2	131
Evolution de l'activité au cours de l'exercice	3.5	77
Délais de paiement des fournisseurs	3.5	77
Activités des filiales	1.3.3 et 3.1.2	6 et 64
Structure financière et situation d'endettement	3.4.3	73
Investissements	1.2.1	3
Prises de participations directes et indirectes	1.2.1	3
Cessions de participations	1.2.2	4
Activité en matière de recherche et développement	1.5	22
Analyse de l'évolution des affaires	3.4	66
Facteurs de risques	2.4	40
Événements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice	4.6 note 12.2	131
Evolution prévisible de la situation et perspective d'avenir	3.7	80
Dépenses non déductibles fiscalement	5.3.3 note 19	164
Affectation du résultat	5.3.3 note 8	160
Rappel des dividendes distribués	3.6	79
Informations sur la détention du capital par certains actionnaires	7.4	198
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	7.7	201
Participation des salariés au capital	2.5 et 7.6.2	56 et 200
Observations du Comité d'Entreprise	6.2.2.3	179
Contrôle des Commissaires aux comptes	2.7 ; 4.7 ; 5.4 ; 8.2 et 6.7	62 ; 141 ; 172 ; 207 et 191
Jetons de présence	2.2.1.3	37
Informations concernant les mandataires sociaux	2.1	28
Rémunération des mandataires sociaux	2.2	37
Opérations sur titres	2.3.2	38

Rapport de Gestion Annuel du Groupe Cegedim	Document de Référence 2015	Page
Présentation des comptes consolidés	3.1 et 4	64 et 81
Activité du Groupe	1.4	7
Faits marquants	4.6 note 12.3	131
Évolution de l'activité au cours de l'exercice	3.5	77
Structure financière et situation d'endettement	3.4.3	73
Investissements	1.2.1	3
Activité en matière de recherche et développement	1.5	22
Analyse de l'évolution des affaires	3.4	66
Facteurs de risques	2.4	40
Événements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice	4.6 note 12.4	132
Evolution prévisible de la situation et perspective d'avenir	3.7	80
Informations sociales et environnementales	6	175

Annexes du Rapport de Gestion	Document de Référence 2015	Page
Résultat des 5 derniers exercices	5.5	174
Inventaire des valeurs mobilières	5.3.4	168
Liste des Administrateurs en fonction, mandats et rémunérations	2.1 et 2.2	28 et 37
Informations sociales	6 ; 4.6 note 5.2	175 ; 112
Détails de l'activité des filiales dont le chiffre d'affaires est supérieur à 30 millions d'euros	3.1.2	64
Rapport du Président sur Contrôle interne	2.6	57
Rapport des Commissaires aux comptes	2.7 ; 4.7 ; 5.4 ; 8.2 et 6.7	62 ; 141 ; 172 ; 207 et 191



Ce présent document a été imprimé sur du papier 100% recyclé, certifié Ecolabel européen.
Cette mesure concrète s'inscrit dans le cadre du Cegedim Compact,
le programme de Développement Durable du Groupe Cegedim.

Conception & réalisation par la Direction de la Communication Financière de Cegedim



Société anonyme au capital de 13 336 506,43€ | 127 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt
R.C.S Nanterre : 350 422 622 - Code NAF : 6311 Z | Téléphone : +33 (0)1 49 09 22 00 | Email : investor.relations@cegedim.com

www.cegedim.fr/finance